



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

NYPL RESEARCH LIBRARIES



3 3433 08753117 8

403
Presented by

John Bigelow

to the
Century Association

*DM

Mercur

Handwritten signature or scribble

*IM

MERCURE

DE FRANCE,

DÉDIÉ AU ROY.

SEPTEMBRE. 1732.



Chez { GUILLAUME CAVELIER,
rue S. Jacques.
LA VEUVE PISSOT, Quay de
Conty, à la descente du Pont-Neuf.
JEAN DENULLY, au Palais.

M. DCC. XXXII.

Avec Approbation & Privilege du Roy.

A V I S.

LADRESSE generale est à Monsieur MOREAU, Commis au Mercure, vis-à-vis la Comedie Françoise, à Paris. Ceux qui pour leur commodité voudront remettre leurs Paquets cachetex, aux Libraires qui vendent le Mercure, à Paris, peuvent se servir de cette voye pour les faire tenir.

On prie très-instamment, quand on adresse des Lettres ou Paquets par la Poste, d'avoir soin d'en affranchir le Port, comme cela s'est toujours pratiqué, afin d'épargner, à nous le déplaisir de les rebuter, & à ceux qui les envoient, celui, non-seulement de ne pas voir paroître leurs Ouvrages, mais même de les perdre, s'ils n'en ont pas gardé de copie.

Les Libraires des Provinces & des Pays Etrangers, ou les Particuliers qui souhaiteront avoir le Mercure de France de la premiere main, & plus promptement, n'auront qu'à donner leurs adresses à M. Moreau, qui aura soin de faire leurs Paquets sans perte de temps, & de les faire porter sur l'heure à la Poste, ou aux Messageries qu'on lui indiquera,

PAIX XXX. Sols.



MERCURE

DE FRANCE,

DÉDIÉ AU ROY.

SEPTEMBRE. 1732.



PIECES FUGITIVES,
en Vers et en Prose.

R E P O N S E

A M^{lle} de Malcrais de la Vigne, par
M. de Voltaire, en lui envoyant la
Henriade et l'Histoire de Charles XII.



Oy, dont la voix brillante a volé
sur nos Rives,

Toi, qui tiens dans Paris nos Mu-
ses attentives,

Qui sçais si bien associer,
Et la science et l'art de plaire,

A ij Es

1888 MERCURE DE FRANCE

Et les talens de Deshoulières ,
Et les études de Dacier ,

J'ose envoyer aux pieds de ta Muse divine ,
Quelques foibles Ecrits , enfans de mon repos ;
Charles fut seulement l'objet de mes travaux.

Henry quatre fut mon Héros ,
Et tu seras mon Héroïne.

En te donnant mes Vers , je te veux avouer ,
Ce que je suis , ce que je voudrois être ,
Te peindre ici mon ame et te faire connoître ,
Celui que tu daignas louer.

Apollon présidoit au jour qui m'a vu naître ;
J'aurai vu dans trois ans passer quarante hyvers.
Au sortir du Berceau j'ai bégayé des Vers.

Bien-tôt ce Dieu puissant m'ouvrit son Sanctuaire ;
Mon cœur vaincu par lui fut soumis à sa Loi.
D'autres ont fait des Vers par le désir d'en faire ;
Je fus Poète malgré moi.

Tous les goûts à la fois sont entrez dans mon ame ;
Tout Art à mon hommage , et tout plaisir m'enflamme ;
La Peinture me charme ; On me voit quelquefois
Au

SEPTEMBRE. 1732. 1889

Au Palais de *Philippe*, ou dans celui des Rois ,
Sous les efforts de l'Art , admirer la Nature.
Du brillant *Cagliari* , * saisir l'Esprit divin ,
Et devorer des yeux la touche noble et sûre ,
De *Raphaël* et du *Poussin*.

De ces Apartemens qu'anime la Peinture ;
Sur les pas du Plaisir je vole à l'Opera ;
J'applaudis tout ce qui me touche :
La fertilité de *Campra* ,
La gayeté de *Mouret* , les graces de *Destouches*.
Pelissier par son Art , le *Maure* par sa voix.

L'agile *Camargo* , *Sallé* l'Enchanteresse ,
Cette austere *Sallé* faite pour la tendresse ,
Tour à tour ont mes vœux , et* suspendent mon
choix.

Quelquefois embrassant la science hardie ,
Que la curiosité ,
Honora par vanité ,
Du nom de Philosophie ,
Je cours après Newton dans l'abîme des Cieux.

Je veux voir si des nuits la courrière inégale ,
Par le pouvoir changeant d'une force centrale ,

* *Paul Veronese*.

A iij En

1890 MERCURE DE FRANCE

En gravitant vers nous s'approche de nos yeux ,

Et pese d'autant plus qu'elle est près de ces lieux

Dans les limites d'une ovale.

J'en entends raisonner les plus profonds esprits ;

Je les vois qui des Cieux franchissent l'intervale ,

Et je vois avec eux que je n'ai rien compris.

De ces obscuritez je passe à la morale ; .

Je lis au cœur de l'homme, et souvent j'en rougis.

J'examine avec soin les informes Ecrits , *

Les monumens épars et le stile énergique ,

De ce fameux *Pascal* , ce dévot satyrique.

Je vois ce rare esprit trop prompt à s'efflammer.

Je combats ses rigueurs extrêmes ,

Il enseigne aux humains à se haïr eux-mêmes ;

Je voudrois, s'il se peut, leur apprendre à s'aimer.

Ainsi mes jours égaux , que les Muses remplis-
sent ,

Sans soins, sans passions, sans préjugés fâcheux ,

Commencent avec joye , et vivement finissent ,

Par des soupers délicieux.

L'amour dans mes plaisirs ne mêle plus ses
peines ;

J'ai quitté prudemment ce Dieu qui m'a quitté.

J'ai passé l'heureux temps fait pour la volupté.

**Les Pensées de M. Pascal.*

SÉPTÈMBRE. 1732. 189

Il est donc vrai, grands Dieux, il ne faut plus
que j'aime !

La foule des beaux Arts dont je veux tour à tour,
Remplir le vuide de moi-même,
N'est point encor assez pour remplacer l'Amour.

Je fais ce que je puis, hélas ! pour être sage,
Pour amuser ma liberté ;
Mais si quelque jeune Beauté
Empruntant ta vivacité,
Me parloit ton charmant langage,
Je rentrerois bien-tôt dans ma captivité.

A Paris ce 15. Août 1732.



SUITE DE LA TRADUCTION
de la Relation Turque, sur les Confé-
rences pour la Paix entre les Turcs
et les Persans.

V. CONFERENCE, tenue le 9. Janvier,
entre Raghib-Effendi et les Ministres
de Chah-Thamas.

LA négociation n'avancant point, les
Plénipotentiaires de la Porte, pour
intriguer les Persans, laisserent couler
quelques jours sans les faire inviter à
continuer les Conférences ; mais ceux-cy
paroissant rester tranquilles chez eux,
A iiij les

1892 MERCURE DE FRANCE
les Turcs se déterminèrent à leur envoyer Raghîb-Effendi. Ce Defterdar , conformément aux instructions que ses Collègues lui avoient données , signifia en termes formels aux Ministres de Perse , qu'il n'étoit pas possible de déferer aux prières qu'ils avoient faites jusqu'alors , et que tant qu'ils s'acharneroient à la restitution des Pays conquis au-delà de l'Araxe , il étoit inutile qu'ils se flatassent de réussir dans leur Mission. Nous connoissons votre état mieux que vous-mêmes , leur dit-il , à quoi bon vous fixer à rebattre continuellement les mêmes instances , puisque vous ne pouvez vous promettre aucun fruit de cette conduite ? Pour moi je vous parle à cœur ouvert ; si vous voulez travailler avec succès à la réunion de nos Souverains , croyez-moi , ne réclamez plus rien de tout ce que nous avons au-delà de l'Araxe ; car en faisant la paix et gardant chacun ce que nous possédons , il se trouvera que l'avantage sera encore de votre côté.

Raghîb-Effendi ayant sondé le terrain de cette manière , et s'étant tourné et retourné de tous les sens pour découvrir les plus secrets sentimens des Ministres de Perse , et les désabuser de leurs espérances , Mehemet Riza-Khan , répondit à

SEPTEMBRE. 1732. 1893
à ce Defterdar. Je vous jure sur la tête
de Mourteza-Ali , * qu'absolument je
n'ai pas le pouvoir de me desister en en-
tier des Pays que vous nous avez enlevez
au-delà de l'Araxe ; cependant en consi-
deration de la Paix , et pour mettre la
derniere main à un ouvrage si salutaire ,
je veux bien risquer de m'attirer tout le
courroux de notre Roy par mon trop de
condescendance , et je vous abandonne ,
contre ses deffenses précises , tout ce qui
est au-delà de ce Fleuve ; mais que *leurs*
Excellences , ** le Seraskier Achmet , ne
prétende plus garder rien des Pays en-
deçà , car je suis résolu de tout hazarder
plutôt que de me relâcher de la moin-
dre chose sur cet article. Voilà tout ce
que nous avons à vous dire.

V I. CONFERENCE , *tenuë sous les Pavillons*
du Seraskier Achmet-Pacha , où assiste-
rent , outre les Ministres ordinaires , tous
les Visirs qui se trouverent à l'Armée et
les principaux Chefs des Troupes.

Le 11. Janvier , deux jours après la

* Ali , Gendre de Mahomet , dont les Persans
suivent la Secte.

** N. B. C'est une politesse de la Langue
Turque, de parler en pluriel, quoiqu'on ne parle
qu'à une ou que d'une personne.

A V dernière

derniere Conference, les Plénipotentiaires de Turquie et de Perse, les Visirs et les principaux Officiers de l'Armée Ottomane s'étant assemblez sous la Tente du Seraskier Achmet, ce Pacha prit la parole et dit : Suivant le rapport qu'on m'a fait jusqu'à present, presque toutes les Conferences précédentes se sont passées en discours infructueux de part et d'autres; mais, graces à Dieu, continuait-il, en regardant les Ministres du Roy de Perse, vous venez d'augmenter la haute idée que je m'étois déjà faite de votre sagesse, puisqu'ayant reconnu avant hier dans votre entretien avec Raghîb Effendi, que les propositions que vous nous aviez faites cy-devant n'étoient pas recevables, vous convintes avec lui de renoncer à la restitution des Pays que nous avons conquis au-delà de l'Araxe; desorte que nous pouvons dire que ce n'est proprement que de ce jour que notre négociation a commencé, tâchons de la continuer et de la finir même aujourd'hui, à la satisfaction commune; il ne s'agit plus maintenant que de disputer sur les Pays qui sont en-deçà de ce Fleuve; examinons cette matiere à l'amiable.

Dès que nous avons cédé les Pays au-
delà

delà , interrompirent les Persans , nous ne voyons pas qu'il y ait plus rien à régler entre nous , car pour ceux de deçà ils ne méritent pas , dans la désolation où vous les avez mis , que nous tenions une seule Conference à leur sujet.

Nous ne pensons pas de même, reprirent les Turcs , et nous jugeons , au contraire, que parmi ces Contrées il y a beaucoup de Lieux et de Places qui de toute nécessité , et surtout par rapport à la convenance , doivent être annexez à notre Empire , comme , par exemple , les Ville et Province de Tauris , que des raisons tres-essentiellles nous empêchent absolument de vous restituer.

Nous ne pouvons que vous repeter toujours ce que nous vous avons déjà dit tant de fois , répartirent les Persans ; nous ne sommes pas ici pour disputer d'égal à égal , sur ce qu'il convient que vous nous donniez et que nous vous donnions ; et nous en revenons , à l'ordinaire , à vous supplier de prendre en considération notre état , et sur tout l'honneur de la Porte. Hé ! ne le faisons nous pas , répliquèrent les Turcs ; comment ! quand nous vous rendons la Province d'Hâmadan , qui est si belle et si grande , cette grace n'est-elle pas assez

A vj cor.

1896 MERCURE DE FRANCE
considerable pour vous inspirer plus de
retenuë dans vos demandes ?

Nous conviendrions bien , dirent les Persans , que la restitution de cette Province seroit effectivement une faveur , si le Suppliant pour lequel nous parlons , n'étoit pas un Roy qui se jette entre les bras du plus grand Monarque du monde , son unique réfuge et l'azile de la Foy Ortodoxe ; mais lorsque nous envisageons votre Empereur sous cette idée sublime , il nous paroît qu'il est de sa grandeur de nous traiter plus favorablement. Enfin , c'est de vous que sont partis les coups qui nous ont terrassez ; nos playes sont encore toute sanglantes , vous seuls pouvez y appliquer les remedes les plus propres à les guérir promptement ; nous ne pouvons vous dire rien de plus.

Le Ministre de Chah-Thamas s'en tenant toujours à renouveler leurs prieres aux Turcs , et à leur remettre continuellement devant les yeux l'honneur de la Porte , et le malheureux Etat de la Perse ; ceux-cy leur dirent encore , comme ils avoient déjà fait dans d'autres Conferenc-ces , de réfléchir de nouveau sur les prétentions qu'ils formoient , et c'est par-là que finit cette Séance.

VI

VII. CONFERENCE, *qui fut generale comme la précédente, et se tint de même chez le Seraskier, le 13. de Janvier.*

Très-honorez Plénipotentiaires, dirent les Turcs aux Persans, dans la dernière Conference que nous eûmes ensemble, nous vous priâmes de faire de plus mures réflexions sur l'état de vos affaires et sur la nature de vos prétentions. Dites-nous donc aujourd'hui à quoi vous êtes résolus; car enfin si vous pensez tout de bon à pacifier les troubles qui agitent votre Monarchie, pourquoi n'agissez-vous pas consequemment, et le plutôt que vous pourrez, puisque ce ne peut être que le plus avantageux pour vous ? la décision de l'affaire est toute entière entre vos mains ; il ne tient qu'à vous que nous ne finissions dans un instant.

Voſ Excellences ont vû, répondirent les Ministres de Perse, qu'en renonçant pour notre Roy aux Etats que vous possédez au-delà de l'Araxe, nous vous avons accordé, pour accélérer l'ouvrage de la Paix, beaucoup plus que Sa Majesté ne nous avoit permis de le faire. C'est à votre tour à suivre notre exemple.

Hé bien ! répartirent les Turcs, quoi-
que

que notre pouvoir ne s'étende pas aussi à vous restituer rien au-delà d'Amadan, nous voulons bien, pour que vous ayez lieu d'être tout-à-fait contents de nous, y ajouter encore Kirmancha (1) et le Pays d'Herdelan, au risque des reproches que notre Empereur pourra nous en faire; mais il faut que de votre côté vous vous désistiez de vos vûës sur la Province de Tauris, qu'il nous est impossible de vous rendre.

Sur cette dernière proposition, les Ministres de Perse repliquèrent: Nous n'avons cessé de vous prier, et de vous supplier de rétablir notre Souverain dans tous ses Etats, et de faire revivre en lui l'éclat de la gloire de ses Ancêtres; nous vous avons démontré que cela ne se pouvoit faire qu'en lui remettant tous les Païs que vous avez subjugués dans son Royaume; et nous vous avons fait voir qu'en prenant une voie si honorable, l'Empereur, votre Maître, s'immortaliseroit, et que toutes les Puissances de la Terre, témoins d'un procédé si noble, ne pourroient se laisser d'admirer et de publier sa clémence.

(1) Kirmancha, ou Kerman, Ville d'une Province du même nom, autrefois la Carmanic.

ee et sa générosité. Surpris de trouver vos Excellences peu sensibles à cette gloire suprême , qu'il leur étoit si facile d'acquiescer , nous avions du moins espéré de les fléchir , en leur cédant de notre bon gré ,
(1) Ghendgé , Tiflis , (2) Erivan , Kiat , Kiartil , le (3) Daguestan , Chamakié , et d'autres Contrées si considérables , qu'elles formeroient chacune un grand Etat ; et cependant la sublime Porte , sans avoir égard à nos misères , à nos humiliations , et aux efforts que nous faisons , malgré notre abbatement , pour applanir toutes les difficultez qui s'opposent à notre réconciliation avec elle , s'amuse encore à vouloir se conserver quelques Cantons ruinez et des Déserts qu'elle vient de nous

(1) Ghendgé , ou Ghendgea , Ville considérable de la Géorgie , ainsi que Tiflis ou Téfis , qui en est la Capitale.

(2) Erivan ou Irvam , Capitale d'une Province du même nom , qui fait partie de la grande Arménie. Kiat , et Kiartil sont dans la même Contrée.

(3) Le Daguestan , dont Chamakié est la Capitale , est un Pais de Montagnes , comme son nom le signifie , qui fait partie de la Médie-Atropatène. Il est habité par les Lesquis , qui dans le commencement des Troubles , se mirent d'eux-mêmes sous la protection des Turcs , pour se garantir des invasions des Moscovites.

prendre

1900 MERCURE DE FRANCE
prendre en deçà de l'Araxe. Que vos Excellences y pensent-bien , et qu'elles jugent elles-mêmes , si tant d'attachement à des bagatelles , répond dignement à l'élevation du Trône que remplit avec tant de Majesté, votre auguste Empereur ? Les Ministres Persans prononcèrent ce Discours avec toute la véhémence imaginable , et ajouterent en se levant , avec un air plein d'altération , que vos Excellences nous envoient , s'il leur plaît , Raghib-Effendi , nous leur ferons sçavoir, par son Canal , nos dernieres intentions.

CONTINUATION DE LA VII^e CONFERENCE ,
entre le Defterdar Raghib-Effendi , seulement, et les Ministres de Chah-Thamas.

Ce Defterdar s'étant rendu chez les Plénipotentiaires Persans , ils lui dirent : De la même maniere que le Seraskier Achmet Pacha a ordre de votre Maître de ne pas restituer à la Perse aucun des Païs au-delà de l'Araxe , nous vous jurons , par le Dieu Tout-puissant , que nous avons aussi ordre du nôtre , de ne pas ceder à la Porte , un pouce de terre en deçà. Ainsi , dites à leurs Excellences , ajouterent-ils, que nous leur sommes bien obligez des soins qu'elles ont pris pour mettre fin à nos principales disputes, puis-
que

que tout ce qui nous en reste à vuider, ne regarde plus que la possession de Tauris; mais suppliez-les de notre part, comme nous vous en supplions vous-même, de lever encore ce léger obstacle, en nous restituant cette Province, qui n'offre plus aux yeux que des dégâts et des mazes; et si la chose est aussi impossible que le Seraskier nous l'a assuré, engagez du moins cet illustre Pacha à trouver bon que nous congédions la plupart de nos domestiques, et que nous puissions nous retirer avec ce qui reste de nos gens à (1) Gherbelai - Mahaladé, pour y passer le reste de nos jours.

Raghib-Effendi ayant rendu compte à ses Collègues de ce que venoient de lui dire les Ministres de Perse; ceux de Turquie laisserent passer deux jours sans leur donner de leurs nouvelles, comme s'ils n'avoient pas daigné faire attention au rapport de ce Defterdar.

La négociation cependant se renoüa le

(1) C'est un lieu situé près de Bagdat, où le fils d'une des filles de Mahomet est inhumé; sa mémoire est en si grande vénération parmi les Persans, qu'entr'autres superstitions du culte religieux qu'ils lui rendent, ils se font une dévotion de porter des Chapelets d'une espee de Terre glaise, qui se trouve à l'endroit où est son Tombeau.

1902 MERCURE DE FRANCE
16 , que se tint la dernière Conférence ,
avec la même assemblée , et chez le Se-
raskier.

VIII^e ET DERNIÈRE CONFÉRENCE.

Si vos Excellences , dirent les Plénipotentiaires Turcs , souhaitent véritablement la Paix ; au nom de Dieu , ne perdons plus le temps en Discours superflus , et cessez de nous faire des propositions que nous ne puissions pas recevoir ; mais au contraire finissons tout - à - l'heure , comme rien n'est plus facile , si vous en avez bien envie ?

Nous n'aspirons à autre chose , répondirent les Persans , qu'à nous trouver parfaitement d'accord avec vos Excellences ; ordonnez , prescrivez - nous ce qu'il faut que nous fassions ; nous sommes prêts de concourir de tout notre pouvoir avec vous , à la conclusion d'un accommodement ferme et durable entre nos deux Nations.

Vous nous avez priés de vous traiter favorablement , reprirent les Turcs , et nous y avons acquiescé avec plaisir. Premièrement , en vous rendant la Province d'Amadan , et ensuite sur de nouvelles instances de votre part , le Païs d'Herdelan , et Kirmancha. Contentez-vous de ces grâces

SEPTEMBRE. 1732. 1903

ces que nous vous faisons gratuitement , sans qu'aucune Loy divine ni humaine nous y oblige , et ne pensez plus à répéter Tauris sur nous.

Avant que de répondre à vos Excellences, reprirent les Ministres de Perse, qu'elles nous permettent de leur faire une question et une comparaison tout ensemble. Supposons un homme opulent et liberal, à qui un pauvre ayant demandé douze mille (1) Tomans, les lui auroit donnés de bonne grace ; dites-nous , si l'indigent avoit encore besoin d'un seul Toman ; seroit-il vrai - semblable , et croyez-vous , que cet homme si généreux le lui refusât ?

Votre parallele seroit juste , repartissent les Turcs , si nous pouvions disposer des Païs que vous nous demandez , comme cet homme le pourroit de son bien , et que nous n'eussions pas de plus fortes raisons de retenir Tauris , qu'il en auroit d'épargner un Toman ; mais nous ne sommes pas dans le même cas, et quoiqu'il soit vrai , comme nous en convenons , que nous vous ayons cédé des Provinces d'assez grande conséquence ,

(1) Le Toman vaut environ 45 liv. de notre monnoye , et n'est pas une espeece, mais une maniere de compter , comme nous disons une Pistole , pour signifier 10 francs.

pour

1904 MERCURE DE FRANCE
pour y joindre encore celle-ci qui est ruinée, sans nous faire tant prier, c'est précisément notre résistance inébranlable à vous satisfaire sur cette restitution, qui doit vous convaincre qu'elle passe absolument notre pouvoir. Mais il faut sans doute qu'il y ait quelque chose de surnaturel, caché derrière le rideau de la prédestination, et qui doive bien-tôt se manifester, puisque nous ne saurions parvenir à vaincre l'entêtement avec lequel vous persistez dans vos demandes; sur quoi nous ne pouvons vous dissimuler, qu'à la fin il sera peut-être cause de la rupture de notre négociation, dont la consommation étoit si prochaine.

L'Empire Ottoman est si puissant, et sa grandeur si relevée, disent alors les Ministres Persans, que toutes les adversitez qui pourront encore nous venir de sa part, nous seront plus supportables que les reproches et les mépris que nous aurions à essuyer, non seulement du Roy, notre Maître, mais de nos Compatriotes de tous Etats, jusqu'à la plus vile populace, si nous faisons la Paix aux conditions que vous voulez nous imposer.

Ce n'est pas notre obstination, comme vous en accusez, c'est l'honneur, mille fois plus cher pour nous que la vie, qui
nous

SEPTEMBRE. 1732. 190
nous force à les rejeter ; et nous aimons encore mieux nous exposer aux maux les plus terribles , qu'à nous voir flétris pour jamais par le désaveu et l'indignation de toute la Perse. Du reste , si après nous avoir tant accordé , vous croyez qu'il y aille de votre gloire de nous refuser si peu de chose , et à nous renvoyer , sans avoir pû rien conclure , nous n'en murmurerons point contre vous , et nous ne nous plaindrons que du destin ; mais souffrez qu'avant que de finir cette Conférence , nous vous rappellions pour la dernière fois que Chah-Thamas s'est remis sans restriction , à la clémence et à la générosité de votre Empereur , et permettez-nous du moins d'implorer votre intercession auprès de Sa Hautesse. Nous osons encore nous flater , que si des personnes de votre rang , et d'un mérite aussi distingué que le vôtre , veulent bien s'intéresser pour notre Roy , et faire à la Porte quelques représentations en sa faveur , elles n'auront pas de peine à lui procurer la triste consolation de recouvrer une Ville et une Province si ravagées , qu'on ne peut presque plus les reconnoître que par le lieu qu'elles occupent sur la terre.

Immédiatement après la tenuë de cette dernière Conference , qui se termina de la sorte ,

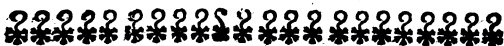
1906 **MERCURE DE FRANCE**
sorte , Mustapha-Khan alla rendre visite à chacun en particulier des Plénipotentiaires Turcs , des Visirs , et autres principaux Chefs de l'Armée Ottomane. Il les pressa , les sollicita , les carressa tant , et leur fit de nouveau des Instances si fortes, d'écrire et d'interceder même pour leur Maître , qu'à la fin les Ministres du G. S. persuaderez que ceux de Chah-Thomas n'avoient pas le pouvoir de se relâcher sur Tauris , et que n'étant pas non plus autorisez de leur côté à s'en dessaisir , dresserent un Mémoire détaillé de tout ce qui s'étoit dit et passé depuis l'ouverture des Conférences, et l'envoyèrent à la Porte.

Il se tint à ce sujet consécutivement plusieurs Conseils Généraux au Sérail , en présence de S. H. où la matiere vivement agitée , partagea souvent les opinions , et dont le dernier résultat, fut cependant de rendre Tauris à la Perse , avec tous les autres Païs conquis en deçà de l'Araxe; au moyen de quoi la Paix , également désirée des deux Peuples ennemis , fut conclue et signée quelque temps après.

P. V. D.

LES

SEPTEMBRE. 1732. 1907



*LES PROGRES de la Tragédie ,
sous LOUIS XIV.*

D Escends , Divine Melpomène (1) ,
Prête à ma voix ces sons vainqueurs ;
Qui savent sur ta double scene ,
Ravir et charmer tous les cœurs.
Je celebre aujourd'hui ta gloire ,
Sous un Monarque dont l'histoire ,
Efface les noms les plus grands (2) ,
Et qui joignit à sa puissance ,
Ce goût , cette magnificence ,
Si glorieuse aux Conquerans.

Quel noir cahos s'offre à ma vûe (3)
Où vais-je en cette affreuse nuit ?
Un foible éclair perce la nuë ,
Je n'entrevois qu'un jour qui fuit ;
Sur nos bords , un Théâtre s'ouvre ,
Quels fantômes mon œil découvre ,
Sous le Cothurne des Héros ;
O Dieux ; Melpomene avilie (4)

(1) *L'Opera et la Comédie.*

(2) *LOUIS XIV.*

(3) *Etat de l'ancienne Tragédie en France.*

(4) *Pièces de Jodelle , Garnier, Hardy.*

Porte

1908 MERCURE DE FRANCE

Porte le masque de Thalie ,
Orné des Myrthes de Paphos.

Disparoissez , nuages sombres (1) ;
Tout change ; à mes yeux éblouis ,
Le plus beau jour chassant les ombres ,
Se leve en faveur de LOUIS ;
Armand fait briller son Aurore (2) ;
Que de Fleurs s'empressent d'éclore ,
Le temps augmente leurs attraits ;
Le Théâtre se renouvelle ,
Le Dieu des Muses me révele ,
Le cours de ses heureux progrès.

Que vois-je ? d'une aîle hardie ,
Un Aigle fend le sein des airs ; (3)
Par sa touchante Mélodie ,
Un Cygne attendrit l'Univers (4) ;
O prodige ; à la voix d'un homme ,
Renaissent les Héros de Rome , (5) ;
Plus grands encor , plus généreux ;
Est-ce la vertu qui s'exprime (6) ,

(1) *Progrès de la Tragédie.*

(2) *Le Cardinal de Richelieu. Pièces des 5 Auteurs.*

(3) *Corneille , l'aîné.*

(4) *Racine.*

(5) *Pièces de Corneille.*

(6) *Mitridate.*

Est-ce

SEPTEMBRE. 1732. 1909

Est-ce l'amour ? tendre *Monime* , (1) ,
Vous les réunissez tous deux.

Les Regles long-temps négligées ,
Rentrant enfin dans tous leurs droits ;
Les bien-séances sont vangées ,
J'entens les Rois , parler en Rois ;
Du fard méprisant l'imposture ,
Melpomene dans la nature ,
Puisse sa nouvelle splendeur ;
Et sa Pompe moins fastueuse ,
En devient plus majestueuse ,
Et plus digne de sa grandeur.

A tes Progrès , Muse sublime , (2)
L'Etranger dresse des Autels ;
L'Anglois , Emule magnanime ,
Leur rend des honneurs immortels ;
Nos Sophocles portent ta gloire ,
Aussi-loin que par la victoire ,
Le nom de LOUIS fut porté.
Tel du Midy , jusques à l'Ourse ,

(1) *Mitridate* , Piece de Racine.

(2) Les Progrès de la Tragedie se sont étendus
fort loin sous LOUIS XIV. et continuent encore
après lui. Les Anglois ont traduit plusieurs de nos
Pieces , le Cid , l'Andromaque , le Caton ,

B Phœbus

1910 MERCURE DE FRANCE

Phœbus dans sa brillante course,
Dispense au monde la clarté.

Suis-je dans l'Empire des Fées ?
Est-ce icy le Palais des Dieux ? (1)
L'Art des Zeuxis et des Orphées ,
Triomphe en ces superbes lieux ;
Nouveau genre où le fier tragique ,
S'unit aux sons de la Musique !
Où le chant nous peint les douleurs !
Triste *Eglé* , malheureuse *Armide* ,
Thétis , *Clorinde* , *Sangaride* ,
Vos accens m'arrachent des pleurs.

Le François est né trop sensible ,
Son goût par les amours flatté ,
Sembloit oublier le terrible ,
Qu'idolâtroit l'antiquité (2) ,
(3) Echyle revit ; mais plus sage ;
S'il m'offre une barbare image ,
Il sait en adoucir l'horreur (4) ;
Et sur sa scène intéressante ,
Toujours la pitié gémissante ,
Est compagne de la terreur.

(1) *L'Opéra*,

(2) *Pieces de Sophocle et d'Euripe.*

(3) *M. de Crebillon.*

(4) *Astrée , Electre , Zénobie.*

Dieux

SEPTEMBRE. 1732. 1911

Dieux vains que celebre ma Lyre ,
Cédez au Dieu de vérité ;
Un Spectacle auguste m'attire ,
Où préside la Piété. (1)
Icy la grace est triomphante ; (2)
C'est dans les tourmens qu'elle enfante , (3)
Des Chrétiens vainqueurs du trépas ; (4)
Là , périt une Reine impie , (5)
Plus loin , un fils rebelle expie ,
Ses Parricides attentats. (6)

Des grands Maîtres suivons l'exemple ;
Que notre Théâtre épuré ,
Par nos mains se change en un Temple ,
Aux seules vertus consacré ;
Heureux qui les choisit pour guides ;
Et qui mêle les fruits solides ,
Avec le vif éclat des fleurs !
Fidèle au flambeau qui l'éclaire ,
Il n'a recours à l'art de plaire ,
Que pour faire regner les mœurs.

(1) *Pieces Saintes.*

(2) *Polyeucte de Corneille.*

(3) *Gabinie , de M. Bruys.*

(4) *Adrien , de M. de Campistron.*

(5) *Athalie , de Racine.*

(6) *Absalon , de M. Duché.*

B ij PRIERE

1912 MERCURE DE FRANCE
P R I E R E.

TOi , qui regles des Rois les hautes destinées ;
En faveur de LOUIS , exauce nos souhaits ;
Dieu saint , à ses vertus égale ses années ,
Et rends toujours son cœur digne de tes bien-
faits.

- *Vivat io , LODOIX , hoc unum poscimus omnes.*

Par M. l'Abbé PONCY DE NEUVILLE.



*LETTRE aux Auteurs du Mercure , sur
la Réponse insérée dans le Mercure du
mois de Mars dernier , à l'Ordonnance
de Bacchus.*

JE trouve, Messieurs, une grande inad-
vertance , presque au commencement
de la Réponse en question. Elle paroît
dès la fin de la seconde Période , c'est-à-
dire , à la page 488 , lig. 6. du Mercure.
Le raisonnement est si louche , que je se-
rois plus volontiers porté à croire , que
celui qui a composé cette Pièce , étoit
moins attentif à ce qu'il écrivoit , qu'à ce
qu'il avoit envie d'écrire.

Il a , au reste , fort mauvaise grace de
reprocher aux Gens tenans le Conseil du
Dieu

SEPTEMBRE. 1732. 1913

Dieu Bacchus , de n'avoir pas répondu à ce que Virgile a écrit. Ce Conseil reconnoit , avec ce Poëte , que les lieux où il y a une grande profondeur de terre , sont meilleurs pour le bled , que les endroits qui ont peu de fond , et que les superficies moins épaisses , que celles-là , conviennent au vin par préférence. Mais il ajoute , que c'est abuser du texte Poëtique , que d'en inférer qu'il n'y a que Joigny qui soit dans le cas d'avoir un territoire propre à la Vigne , ou que son exposition a cette propriété par excellence. Chacun sçait que c'est un avantage commun à tous les lieux qui ont été les premiers cultivez en Vignes. Ce qui fait le Vin délicat , c'est que les racines s'étendent plutôt en longueur qu'en profondeur ; mais ce n'est pas toujours ce qui le fait bon et irréprochable. Il ne mérite pas cette qualité , dès que cette petite épaisseur de terre est couchée et appliquée sur des Bancs de craye et de tuf , comme est le territoire de Joigny , au vû et au sçu de tout le monde. Loin donc d'ici le prétendu Privilege singulier de cette Ville ; Privilege exclusif , si on en croit le Député qui parle pour elle ; mais dont ses habitans ne peuvent se glorifier sans une vaine présomption.

B iij Ce

Ce Député veut que nous marquions d'un grand sérieux, ce que nous avons lû des Poësies du P. Vaniere. Quoique l'Ordonnance de Bacchus l'insinuë assez, et qu'il y soit dit en termes formels, autant qu'une Ordonnance en style burlesque peut le permettre, que la proposition du Poëte, prise trop généralement est fautive et démentie par l'expérience, on ne laissera pas de faire encore icy quelques réflexions. C'est être en effet scrupuleux jusqu'au ridicule, que de prétendre qu'on doit laisser sans Vignes, des Côtes qui ne regardent pas géométriquement le point de Midy en face, quoique le grain de terre en soit bon; comme s'il étoit besoin de tirer un alignement, et avoir son quart de cercle en main lorsqu'on plante une Vigne, de même que lorsqu'on dresse un Cadran. Ce même Ecrivain convient qu'il ne faut pas disputer des faits Or c'est un fait certain et prouvé par l'expérience de quinze cens ans au moins, que des Côtes qui ne sont point obverses directement au Midy, mais qui regardent un peu l'Orient, ou qui sont tournées vers le déclin du Soleil, produisent du Vin aussi excellent et même souvent meilleur que des Coteaux qui font face, en droite ligne, au point méridional.

Il est vrai qu'entre les Vignes situées obversement au Midy ; il y en a quelque-fois qui produisent un vin brulant : Mais si ce Vin est bon, ce n'est pas toujours à cause de leur exposition géométrique. C'est le grain de terre qui fournit la substance que les ardeurs du Soleil ne font que perfectionner. Un bon fond produit de ses entrailles un bon raisin ; et c'est la chaleur de la nuit, aussi bien que celle du jour qui opere le degré de maturité qui convient. Il faut donc éviter de tirer une conclusion trop generale en matiere de Physique, d'une proposition avancée par un Poëte qui s'attache plus à rendre son Vers bien harmonieux, qu'à approfondir les secrets de la Nature ; sans quoy l'on court risque de tomber dans le Sophisme, qui prend pour cause, ce qui n'est point cause. Une preuve de cela, est que si c'étoit la plus grande chaleur, tombant à plomb, qui fait le meilleur raisin, il s'ensuivroit qu'il seroit à propos d'ôter les feuilles de dessus le raisin pour le rendre meilleur ; ce qu'on n'a garde de faire, parce que l'experience fait connoître qu'une chaleur réfléchie ou de réverbération, rend le fruit plus sain et plus propre à faire de bon Vin, qu'une chaleur directe.

Mais l'Ecrivain de Joigny est admirable

B iiij ble

1916 MERCURE DE FRANCE
ble, lorsqu'il nous dit que le P. Vaniere fait
l'éloge de l'exposition de tout le Vignoble
de Joigny, en marquant le regard vers le
Midy, comme le plus favorable. *La Pro-
vidence*, disoit-il au mois de Février 1731.
*nous a bien favorisez, en nous environnant
de Collines, dont l'exposition nous répond
de la bonté de nos Vignobles.* Il semble
que dès qu'une Ville est environnée de
Collines, il est impossible que toutes ces
Collines soient tournées vers le Midy ;
ou il faut s'abstenir de dire que la Ville
en est environnée, ou bien il faut avoier
qu'il y a de ces Collines qui sont tournées
vers l'Orient, d'autres vers l'Occident, et
d'autres encore autrement. Ce raisonne-
ment louche me persuade que l'Auteur
n'y pensoit pas lorsqu'il a fait l'exclama-
tion, qui contient ce que je viens d'allé-
guer, et qu'alors il croyoit être à Auxerre,
qui véritablement est environné de tous les
côtez de Collines, qui produisent un Vin
de soutien, un Vin agréable et salutaire, au
lieu que je suis moralement assuré que les
habitans de Joigny, renieront presque
tout ce qui est au delà de leur Pont, ce
qui certainement comprend plus de la
moitié de l'Hémisphere, par rapport à
leur Ville.

Non seulement l'Ecrivain est refrac-
taire

SEPTEMBRE. 1732. 1917

taire à l'Ordonnance de Bacchus , mais encore il ose lui donner de fausses interprétations. Lorsque Bacchus , par exemple , nomme les Régions basses, moyenne et supérieure il s' imagine que ce Dieu entend parler de celles de l'air ; et cela pour avoir le plaisir de dire que cette Divinité tient un langage qui sent le *Copernic* , et qu'elle s'est répandue en propos vagues. Peut-on se figurer , sans être enlevé, comme *Gyrano de Bergerac*, dans les Régions sublunaires , que les Vignes soient plantées dans une matiere aussi fluide et légère que l'air ; et que la basse Région , dont Bacchus parle , ne soit pas celle qui est de niveau avec les Champs et les Prairies ? Cette Divinité a déclaré , sans ambiguïté, que la moyenne Région d'un côteau , est cet endroit où se rassemble la portion la plus nourissante du sol, après les pluies, et que la Région supérieure est celle du terrain qui reste la plus dénuée de substance nutritive , et qui n'a , pour ainsi dire , que les os. Le Conseil du Dieu Bacchus n'a pû être si mal avisé , que de confondre un Element avec l'autre , et de prendre l'air pour la terre. Ainsi la remarque , que son langage conviendrait mieux à un Traité d'Astronomie , qu'à une déclaration sur la primauté des Ter-

B v ritoires

1918 MERCURE DE FRANCE
ritoires, est mal placée et hors de son lieu.

Mais peut-on pardonner ce qui se lit dans la page 490 ? Il faut être sujet à des inattentions extrêmes, pour attribuer au vulgaire de notre Ville une expression qui y est absolument inconnue, que ni homme, ni femme, ni enfant, n'y ont jamais employée. L'on s'y sert pour exprimer l'ustancile en question, du même nom qu'à Paris. Le Critique a pris, sans doute, le Dictionnaire des environs de Montbar et de Sainte-Reine, pour le Dictionnaire d'Auxerre. Ce sont deux volumes si différens, que je puis vous assurer que *Benâtron* n'est pas un terme plus usité dans le langage de notre Ville, que l'herbe de la *Saingeon* l'est dans les assaisonnemens, et que l'on n'y entend pas plus parler de l'un que de l'autre.

La Géographie du Défenseur des vins de Joigny, me paroît aussi être un peu embroüillée. On voit par ce qu'il dit au bas de la même page 490. que ce n'est qu'à regret qu'il avoue que Joigny appartient au Pays Senonois, et qu'il aimeroit mieux qu'il fût compris dans l'Auxerrois, afin d'être de la Bourgogne. Il fait tout ce qu'il peut pour accrocher sa Ville à cette Province. Mais les Cartes citées dans l'Ordonnance de Bacchus, y sont contraires :

et

et contre cela point d'Appel. Ceux qui sçavent l'origine des Impositions, n'ignorent point que le Pont de Joigny a été regardé comme le premier sur la Riviere d'Yonne, qui soit situé dans la France, et que la formalité que ce Pont occasionne, vient de cette diversité de Territoire. Ainsi c'est encore une faute qui s'est glissée dans le Memoire inseré dans le Mercure du mois de Mars dernier, lorsqu'on y lit à la page 550. au sujet du sieur Ferrand, celebre Peintre, qu'*il naquit à Joigny en Bourgogne*: les deux derniers mots sont de trop.

Lorsque l'Ecrivain de cette Ville dit que l'on a hazardé une Note sur l'Ordonnance de Bacchus, touchant le prix du vin d'Auxerre, il a quelque espece de raison. On lui avoüe que la Note n'est pas tout-a-fait exacte, en ce qu'elle ne met pas le prix des vins d'Auxerre encore assez au dessus de ceux de Joigny. L'Auteur Auxerrois apprehendant d'encourir les peines portées par l'Ordonnance contre ceux qui ne disent pas la pure verité, a couru promptement chez l'Imprimeur, et a fait mettre la chose dans toute son exactitude; sçavoir, que les vins d'Auxerre ont été vendus en 1730, non 130. et 140. livres au plus haut prix, mais 740. et 150. livres.

Bvj L'A-

L'Apologiste de Joigny devoit avant que d'écrire, se donner la peine de consulter l'*Errata* imprimé à la fin du *Mercure* d'Octobre dernier, et il y auroit lû, que le prix de 150. livres le muid fut celui du vin de M. d'Orchy, alors digne Prieur de Saint-Marien. C'est ce qu'il déclara 15. jours avant son décès, lorsqu'il eut pris communication de l'Ordonnance. On ne peut se dispenser de vanger la memoire de ce Religieux, à qui on voit bien que le Citoyen de Joigny en veut, lorsqu'on fait attention à un petit mot qui lui est échappé au haut de la page 491. Mais pour suivre pas-à-pas ses Observations Apologetiques, il est bon de lui faire remarquer qu'il a encouru la même peine de l'Ordonnance, parce qu'il a allégué faux en matiere grave, et de la compétence du Tribunal Bacchique, usant outre cela d'une réticence, dont les suites pourroient tirer à grande consequence. S'il s'est vendu à Auxerre du vin à pot ou en détail à un prix plus modique qu'on n'a fait à Joigny, ce n'étoit pas le *meilleur* vin, comme il a la hardiesse de le dire; puisque sa bonne qualité le fait enlever encore tout chaud, et le fait conduire à Paris, en Normandie, en Picardie, en Flandres, en Artois et encore plus

SEPTEMBRE. 1732. 1921

plus loin , mais c'étoit du vin de quelques Villages de la Vallée d'Aillant , qui sont de l'Election de Joigny , que les Habitans de ces lieux font voiturer à Auxerre , pour y en trouver le débit à la faveur du grand passagè et de la modicité des droits , sans quoi , ils leur resteroient infalliblement ; et ces vins servent à la boisson des Paysans et des Artisans qui y affluent en bien plus grand nombre qu'à Joigny.

Et quand même il y auroit eu du vin du cru d'Auxerre , vendu à pot sur le pied du prix de Joigny , cela ne viendrait que de cette modicité des Droits d'Aydes , fondée sur les Privileges de la Bourgogne et autres , confirmés par les Rois Louis XI. et Henry IV. comme aussi de ce que la mesure est plus petite à Auxerre qu'à Joigny. L'Avocat de nos Adversaires , qui n'allegue que l'excédent des Droits , nous prend apparemment pour ces bons Limousins , à qui un Pape de leur Nation promet , dit-on , de faire avoir double récolte par an , à condition , cependant , qu'au lieu que par tout ailleurs on ne compte que douze mois par chacune année , on en compteroit vingt-quatre dans leur Pays. Des que la pinte est plus grande à Joigny qu'à Auxerre ,
il

il est juste qu'il y ait de l'augmentation à proportion dans le prix de la vente qui se fait en détail.

Cet Ecrivain devient plus hardi à mesure qu'il approche de l'endroit où il veut tirer son coup de pistolet. Sans sentir la fausseté de son raisonnement, toute palpable qu'elle est, il dit qu'il suffit que les vins de Joigny se trouvent bons pendant deux ou trois ans, pour qu'on puisse les transporter par tout où l'on voudra. Mais où est la preuve que ces vins se trouvent bons pendant deux ou trois ans ? C'est ce qu'il suppose et ce qu'il falloit prouver. Il se peut faire que quelques bouteilles tirées à propos d'un tonneau, se soient conservées sur le lieu, c'est-à-dire à Joigny même jusqu'à deux et trois ans dans le fond d'une cave très-profonde, ou dans un autre souterrain bien frais. Mais il n'en suit pas de-là que ce vin étant conduit bien loin, sur tout par les voitures de terre, n'essuie pas de ces revers de fortune dont l'Ordonnance a parlé, qui seront tels que la fraîcheur des lieux les plus bas ne pourra le racommoder, et qu'on sera alors forcé pour le soutenir, de le couper avec du vin qui ait du corps et de la moëlle. Bacchus a donc décidé juste, parce qu'il étoit fondé sur
l'expé-

l'expérience. De sorte qu'il ne reste point d'autre conseil à donner aux gens de Joigny , pour remedier à cet inconvenient , que de trouver un secret de transporter leurs caves toutes entieres et sans fracture , jusques dans les Pays où ils veulent que leur vin arrive sain et sauf; encore y conservera-t'il toujours son goût de terroir , c'est-à-dire , de Craye et de Tuf, qu'il a apporté en venant au monde.

La tournure des premieres lignes de la page 492. fait voir que l'Ecrivain de Joigny est accoûtumé à croire les choses legerement , et surtout celles qui renferment des suppositions sans preuve. Peut-être auroit-il été plus réservé au mois de Décembre 1731. si celui qu'il attaque eut été encore vivant. Mais ayant appris son décès , arrivé vers la S. Martin précédente, il a crû que ce qu'il avanceroit contre lui resteroit sans réplique. Bien plus, il se flatte peut-être que cette mort fera que les vins d'Auxerre ne soutiendront plus leur réputation. Mais il se trompe encore ; la mort d'un seul homme n'a rien changé dans le Pays. Les Vignes sont restées dans le même état , même sol , même exposition , même plan de Pinot noir , clair et délié , même situation et même grain de terre ; nous ne voyons

voyons pas qu'aucun tremblement ait donné au Territoire une autre superficie que celle qu'il avoit, et on ne peut lui reprocher d'être fondé sur la craye ni imprégné de pierres à fusil. Le Ciel, de son côté, favorisera des mêmes benignes influences et des mêmes regards un terrain si bien composé : Les mêmes grappes paroîtront chaque année aux mois accoutumez. On continuera d'apporter la même exactitude à tenir les Vignes exemptes d'herbes et de toutes plantes étrangères. On aura la même attention à se servir de perches transversales, pour ne pas laisser ramper les grappes sur la terre, et afin que la réverbération qui en résulte soit plus forte et plus salutaire, à ne point prévenir la maturité pour les jours de la récolte ; à mettre à part pour la boisson populaire les plus communs, s'il s'en trouve ; à ne permettre l'entrée de la Cuve à aucun de ces rameaux nerveux et acres, qui supportent le grain et que le Peuple appelle *la Ralle*. On aura la même vigilance sur le grain du Raisin, pendant qu'il baignera dans le mol de la Cuve, ensorte que le degré de chaleur qui s'y forme, contribuë à la délicatesse comme à la couleur.

De tout cela il résulte un composé d'attention

tention , de prudence et de connoissance expérimentale , qui est la seule drogue que l'on puisse imputer à feu M. le Prieur de Saint-Marien et à ceux qui ont pris la peine de l'imiter ; (a) drogue , comme l'on voit , bien innocente , et dont les grains ou les dragmes , qu'elle qu'en soit la dose , ne peuvent produire qu'un bon effet. Ces attentions coûtent des soins et une dépense plus grande qu'on ne croit ; mais ce sont des avances qui servent à faire travailler le petit Peuple , et dont l'acheteur dédommage bien volontiers le vendeur. Au reste , quelque forte que soit la dose d'attention et de vigilance que M^{re} de Joigny puissent employer à la culture de leurs Vignes et à la façon de leur vin , nous posons pour certain , que jamais le vin de leur cru n'aura la bonté de celui d'Auxerre , parce que la cause productive pèche *in radice*. Aussi est-il vrai de dire qu'on voit bien des Commissionnaires de Joigny remonter jusqu'à Auxerre pour y acheter du vin , dont ils accommodent leurs Correspondans ; mais on ne voit jamais ceux

(a) Celui qui s'en glorifie le plus ouvertement est son plus proche voisin , M. du Pile , dont les Cuvées de vin sont toujours d'une très-grande réputation.

d'Auxerre

1926 MERCURE DE FRANCE
d'Auxerre aller acheter du vin de Joigny,
et la raison en est qu'on peut bien jeter
du vin d'Auxerre sur celui de Joigny
pour l'améliorer, mais non pas du vin
de Joigny sur celui d'Auxerre. C'est ainsi
qu'en agissent les bons Connoisseurs; et
si le commun des Habitans de Joigny,
au lieu de s'accoutûmer à faire une in-
fusion de quelques pintes de vin d'Or-
leans ou de Blois sur chacun de leurs
tonneaux, lorsque leur vin commence à
jaunir, prenoient la loüable coûtume d'y
mettre de bonne heure un broc de vin
d'Auxerre, ils verroient leurs vins aug-
menter de prix comme ils auroient aug-
menté en vigueur.

Autre supposition erronée de l'Écri-
vain Champenois, qui mérite que Bac-
chus en fasse un exemple: c'est lorsqu'en
finissant il dit que l'Auteur de l'Ordon-
nance s'approprie sans scrupule les Pays
voisins, qu'il comprend dans le Territoire
d'Auxerre tous les Vignobles de dix lieues
à la ronde, et qu'il s'égare même jusques
dans les Vignes de Dijon. C'est en im-
poser au public, sans faire attention que
c'est lui-même qui s'égare, et qu'il a
avoüé que Joigny n'est qu'à six lieues
d'Auxerre. Comment donc Bacchus au-
roit-il pû comprendre dans le Pays Auxer-
rois

rois tout ce qui est à dix lieuës de cette Ville à la ronde, et en même-temps en exclure joigny par un article formel de son Ordonnance? Il y auroit une contradiction manifeste. Très-constamment cette Topographie est des plus mal en ordre. Il est visible que d'une lieuë l'Ecrivain en fait trois et même davantage. Il s'en faut donc bien que le Territoire d'Auxerre ait ou tant d'étenduë qu'il veut nous le faire dire. Loin de le faire aller jusqu'à dix lieuës, nous n'y comprenons pas même Chablies, qui n'en est éloigné que de quatre. Mais nous avons seulement donné à entendre que ce Territoire commence à une lieuë ou environ d'Auxerre vers le Septentrion, et qu'il remonte jusqu'à six lieuës ou environ le long des rivages de l'Yonne et de la Cure, en y comprenant ce qui est éloigné d'une lieuë ou à peu près, du bord de ces Rivières.

En effet, il y a dans tous ces Pays-là, même superficie, même fond de terre, et même culture de Vignes; au lieu qu'à Chablies, qui est à l'Orient et dans la Champagne, tout change, Territoire, plan et façon de Vignes; il en est de même à Joigny, qui est vers le Septentrion ou plutôt au Nord-Ouest, changement total en genre de Terrain et de culture, et jusques.

1928 MERCURE DE FRANCE
ques dans le langage du métier. On n'y
connoît point , par exemple , le nom de
Pinot , si reveré à la Cour de Bacchus ;
mais on y parle de *Houche* , de *Houcheau* ,
comme de Raisins du premier ordre.

Admironons donc à notre tour le Par-
tisan des vins de Joigny , qui entousias-
mé de son Pere Vaniere , d'ailleurs Poëte
naturel et Auteur d'un bon Livre , croit
qu'il faut toujours planter la Vigne sur
des Côteaux les plus approchans du per-
pendiculaire que faire se pourra. Bacchus
l'a renvoyé à des exemples de differens
climats de Bourgogne , dont le vin est
délicieux , quoiqu'en Pays presque plat ;
mais comme il n'est pas fait au langage
d'une Ordonnance qui combat ses pré-
tentions , il dit que c'est s'égarer en pro-
pos vagues , que d'apporter exemple sur
exemple du contraire de ce qu'il s'est
imaginé. C'est donc temps perdu que
d'alleguer tous les differens autres Vigno-
bles du Royaume , pour confondre ces
prétentions , dès qu'on traite d'égare-
ment les preuves des Adversaires , et
les exemples qui pulverisent le système
opposé ; c'est une affaire enfin dont il faut
laisser la décision au Public et demeurer
ensuite dans le silence , en se reposant
sur la fidélité et la vigilance des Offi-
ciers

SEPTEMBRE. 1732. 1929
clers de Bacchus , qui en pareil cas ne
peuvent manquer de faire leur devoir.
Je suis , &c.



O D E.

SUR LE JUGEMENT DERNIER.

Quelle puissance souveraine ,
Trouble l'ordre de l'Univers !
Quels cris de fureur et de haine !
De quels feux s'allument les Aïrs !
Les Cieux , de leurs voûtes brisées ,
Ouvrent les portes embrasées ,
Aux Eclairs , aux Foudres brulans,
J'entens une voix menaçante ,
Qui dit à la Terre tremblante ,
Ce jour est le dernier des temps.

Mais que vois-je ! quels tas terrible ,
D'ossemens et de membres morts !
Le son d'une Trompette horrible ,
En ranime tous les ressorts.
Quel divin rayon de lumière ,
Donne à cet amas de poussiere ,
De la chaleur , du mouvement !
Quel esprit , quel souffle de vie ,

Agite,

1930 MERCURE DE FRANCE

Agite , échauffe , vivifie ,

Les cendres de ce Monument !

Quels cris de joye et de victoire !

Voici le Juge des Humains ,

Le CHRIST sur un Trône de gloire ,

Ouvre le Livre des Destins ,

Au pied du Trône inaccessible ,

Sont la Justice incorruptible ,

Et l'immuable vérité.

Tremblez , Mortels , je vois la Foudre ,

Qui va bien-tôt réduire en poudre ,

Le mensonge et l'iniquité.

Satan , du funeste volume ,

Transcrit les fastes criminels.

Ah ! quelle source d'amertume ,

Pour vous , ô malheureux Mortels !

Sur le fer , l'airain et le cuivre ,

Sont gravez dans l'immense Livre ,

Les trahisons , les noirs projets.

Egalement on y découvre ,

Et de la Cabane et du Louvre ,

Les attentats les plus secrets.

Sur le marbre , l'or et l'yvoire ,

Un Chérubin majestueux ,

A le soin de tracer l'Histoire ,

Des

Des faits des hommes vertueux.
Du haut de son Trône suprême ,
Le Fils d'un Dieu pese lui-même,
Et les vices et les vertus,
Au mouvement de la balance ,
Sa main punit ou récompense,
Les Réprouvez ou les Elus.

Du Seigneur , la voix redoutable ,
Trouble les Airs épouvantez.
Je frémis. Sa bouche équitable ,
Va m'annoncer ses volontez.
Qu'entens-je ! quelle horreur soudaine...
Ciel ! un Fleuve de sang m'entraîne ,
Dans l'éternelle obscurité.
Ah ! Seigneur , je suis ton Ouvrage ,
Voudrois-tu détruire l'Image ;
De ta divine Majesté.

Suspens les coups de ton Tonnerre ;
Qu'ont allumé tant de forfaits ;
Ne me déclare plus la guerre ;
Je fus l'objet de tes bienfaits.
Jadis dans le sein de Marie ,
L'Esprit-Saint te donna la vie ,
Qui me garantit du trépas ,
Et victime de ta Justice ,

Tu

Tu t'offris toi-même au supplice ,
Que méritoient mes attentats.

Contre moi ta juste colere ;
Devroit armer ton bras vengeur ;
Du Châtiment le plus sévère ,
Mon crime égale la rigueur.
Mais souviens-toi qu'en Pere tendre ,
Tu voulus autrefois répandre ,
Tout ton Sang pour briser mes fers ;
Ce Sang dont une seule goutte ,
Auroit pû racheter , sans doute ,
Les crimes de tout l'Univers.

Dieu de bonté , mes cris funebres
Sont parvenus jusques à toi ;
Ton éclat perce les tenebres ,
Dont l'horreur me glaçoit d'effroi ;
Oùi , déjà ta main secourable ,
Comble l'abîme épouvantable ,
Où m'entraînoit l'iniquité.
Tu m'appelles. O joye extrême !
Je touche à mon bonheur suprême ,
Et je le dois à ta bonté.

Cavaliez , Avocat à Montpellier.



EX-



*EXTRAIT d'une Lettre écrite par
M. D. L. R. à M*** sur la Litterature
des Mahometans, et sur celle des Turcs
en particulier.*

L'Orient a toujours eu et a encore au-
jourd'hui des Gens de Lettres de Pro-
fession ; on y cultive les Sciences et les
Beaux-Arts ; la plupart des Européens
sont là-dessus dans une étrange préjugé,
croyant que le Mahometisme a absolu-
ment détruit dans son Empire tout ce
qui s'appelle bon goût et érudition. Je
sortirois trop du sujet principal de ma
Lettre, si j'entreprendois de combattre ce
préjugé, avec quelque étendue, et je ne
dirois rien qui ne vous fût en quelque
façon connu. Je me contenterai de faire
ici quelques Remarques pour prouver ce
que je viens d'avancer.

Premierement, dans l'Alcoran même,
la Science en general est fort exaltée et
recommandée aux Musulmans, jusques-
là qu'un des plus anciens Docteurs Ma-
hométans, disoit que celui qui s'exerce
dans les bonnes œuvres sans la Science,
est semblable à l'âne d'un Moulin qui tour-
C ne

ne toujours sans avancer chemin. Le Monde, dit une des Traditions Mahometanes, ne subsiste que par quatre choses; par la science des Docteurs, par la justice des Princes, par les prieres des gens de bien, et par la valeur des Braves. Enfin un des plus grands Personnages de cette Secte, étant au lit de la mort, disoit à ses Enfans, apprenez toutes les Sciences, si vous pouvez, à l'exception de trois, qui sont l'Astrologie judiciaire, la Chimie, qui n'a pour but que la Pierre Philosophale, et la Controverse; car la premiere ne sert qu'à augmenter les chagrins de la vie; la seconde, à consumer son bien, et la troisième, qu'à causer des doutes, qui font enfin perdre la Religion.

Depuis l'établissement des Califes, successeurs de Mahomet, et la fondation de leur Monarchie, plus vaste que celle des Romains, il y a toujours eu parmi les Arabes une infinité de gens qui sont appliquez à l'étude des Sciences des Arts; ils ont traduit en leur Langue l'une des plus anciennes, les meilleurs Livres Grecs, Hebreux, &c. qu'ils ont pû trouver. Plusieurs même de ces Califes ont été sçavans et ont aimé et protégé les Gens de Lettre; ils ont fondé des Colleges, établi des Académies,

sc

SEPTEMBRE. 1732. 1935

sont celebres dans l'Histoire Orientale. Il faut avouer, dit le Pere Rabin dans ses Réflexions sur l'Histoire, que les Arabes, par la qualité de leur esprit et par le loisir que la prospérité de leurs Armes et l'abondance leur procurerent, s'appliquerent tellement à l'étude de la Philosophie et des Mathématiques, qu'ils devinrent les premiers Sçavans du Monde.

Les autres Princes Mahométans contemporains ou successeurs des Califes, sur tout les Princes Asiatiques, se sont piquez de science, et de faire fleurir les Lettres dans leurs Etats. L'Histoire Orientale parle d'un Sultan si studieux, qu'il faisoit porter à l'armée et dans tous ses voyages, une Bibliothèque, qui faisoit seule la charge de 400. Chameaux. Le Grand Visir Kupruli, tué à la Bataille de Salamkemen, a fait la même chose de nos jours.

J'ajouterais l'exemple de deux autres Sultans amateurs des Sciences; le premier est Kedder Kan, qui regnoit dans la Transoxane, ou le Turquestan, dans le V^e Siecle de l'Hégire. C'étoit un Prince puissant, sçavant et des plus magnifiques de son temps. Il avoit formé une Académie qui s'assembloit en sa présence, tant assis sur une Estrade élevée, au

C ij pied

1936 **MER CURE DE FRANCE**
pied de laquelle étoient quatre grands bassins remplis d'or et d'argent , qu'il distribuoit aux Académiciens , suivant le prix et le mérite de leurs Ouvrages. Ce Prince avoit toujours à sa Cour une centaine de Sçavans d'élite , qui l'accompagnoient partout , et auxquels il donnoit de grosses pensions.

L'autre Prince est Atsiz , Sultan de Karisme , qui se distinguoit par sa liberalité envers les Gens de Lettres. Il assembloit souvent au milieu de sa Cour une Académie pour conferer sur les Sciences et sur les Belles Lettres , et il récompensoit les Sçavans suivant leur mérite et celui de leurs productions. Ce Prince vivoit vers le milieu du VI. siecle de l'Hegire , le XII. de J. C.

On dira peut-être , Monsieur , que ces traits recueillis des Auteurs Orientaux , regardent des temps fort éloignez du nôtre , et que depuis les conquêtes des Turcs dans le Levant , sur tout depuis la prise de Constantinople , cette Nation , qu'on suppose toujours ennemie des Lettres et des études , a aboli toute espece de science et d'érudition en ce Pays-là.

On le dira , si on veut , mais on le dira sans autorité et sans fondement. Il est vrai que cette Nation a fait dès le commencement

SEPTEMBRE. 1732. 1937

mencement une profession particuliere des armes, mais il est vrai, aussi qu'elle n'a jamais méprisé l'étude des Lettres, qu'elle s'est polie dans la suite, qu'elle a eu pour Maîtres dans les Sciences, ces mêmes Arabes dont elle a détruit l'Empire, qu'elle les a même surpassez en plusieurs choses; et qu'enfin les Turcs ont traduit en leur Langue les plus beaux Ouvrages des Arabes et des Persans. Mahomet II. les deux Bajazets, Selim I. et le grand Soliman, dont nous avons des Lettres écrites à François I. étoient des Princes curieux et sçavans. Les Lettres de Soliman se trouvent dans la Bibliothèque du Roy, dans celle du Chancelier Seguier, aujourd'hui de M. l'Evêque de Metz, Duc de Cöislin, et dans des Cabinets particuliers. J'en possède deux, dont l'une est l'original Turc, lesquelles ne se trouvent point ailleurs. J'ajouterais à cette occasion qu'à la fin du premier volume de la nouvelle Edition de *Gallia Christiana* on trouve la Traduction Latine d'une Lettre assez singuliere de Bajazet II. écrite au Pape Alexandre VI. pour le prier de faire Cardinal Nicolas Cibo, Archevêque d'Arles. Cette Lettre n'est pas dattée à la maniere des Musulmans, par l'Hegire, mais par la Naissance du Messie, ce qui ne peut.

C iiij être

1938 MERCURE DE FRANCE
être regardé que comme une espece de
politesse de la part de Bajazet, écrivant
au Souverain Pontife des Chrétiens.

Nous voyons enfin dans la Bibliotheque Orientale de Hagi Kalfah, Turc moderne de Constantinople, qui contient un ample Recueil alphabetique de tous les Auteurs Orientaux, et de leurs Ouvrages, depuis l'origine du Mohometisme jusqu'à son temps; nous voyons, dis-je, par ce Recueil, que les Turcs ont écrit sur toute sorte de matieres, et qu'ils ont une très-bonne part dans cette Bibliotheque, laquelle contient une Encyclopedie de toutes les Sciences et des Arts. Ce Hagi Kalfah, natif, comme je l'ai dit, de Constantinople, étoit fils du premier Secrétaire du Divan; il fut premier Commis du Secrétaire d'Etat en Chef de la Cour Ottomane, et il a passé pour un des plus habiles hommes de son temps. Sa Bibliographie est dans la Bibliotheque du Roy et dans celle de M. Colbert, M. Petis de la Croix, mort en 1713. en a laissé une Traduction en notre Langue, qui contient plusieurs volumes *in folio* : il avoit dessein de la publier.

Je finis en disant que ceux qui ont fait le voyage du Levant avec les dispositions nécessaires pour en profiter, savent que
dans

SEPTEMBRE. 1732. 1939
dans la Capitale et dans les principales
Villes de l'Empire Turc, il y a des Pro-
fesseurs publics, des Maîtres particuliers
et des Livres en toute sorte de Sciences
et sur les Beaux Arts, et que les Em-
pereurs Ottomans n'ont jamais fait bâtir
de Mōsquées sans y joindre un College
magnifiquement fondé et entretenu. Il y
en a plusieurs de cette espece à Constan-
tinople. Il y en a aussi au Grand Caire, à
Damas, à Alep, &c. Je suis, Mon-
sieur, &c.

Comme vous n'êtes pas à portée de
voir dans le nouveau *Gallia Christiana*,
la Lettre dont je viens de parler, j'ai
crû que vous ne seriez pas fâché de la
trouver ici telle que le R. P. de Sainte-
Marthe l'a rapportée, T. I. page 103.
N°. 32. parmi les titres qui regardent la
Métropole d'Arles.

SULTAN BAJAZET KAN, *Dei Gratia*
Rex Maximus et Imperator utriusque Con-
tinentis Asia et Europa; Christianorum
excellenti, Patri et DD. Alexandro, divinâ
Providentiâ Romanæ Ecclesiæ Pontifici di-
gnissimo. Post convenientem et justam Sa-
lutationem; notum sit tuo supremo Pontifi-
cio, quemadmodum Reverendus Dominus
Nicolaus Cybo, Archiepiscopus Arelatensis
est dignus et fidelis homo ipsius et à tem-
C iij pore

1940 MERCURE DE FRANCE
pore præcedentis Papa Supremi Pontificis
Domini Innocentii usque in hodiernum diem
in tempus sue Magnitudinis, continuè ad pa-
cem et amicitiam festinat, semperque animò et
corpore in fidelissimâ fide duabus Partibus
servivit et adhuc servit. Hujus rei causâ
justum est et vobis decet majori in ordine
ipsum esse debere; et rogavimus Supre-
mum Pontificem ut faceret illum Cardi-
nalem, et assensus est nostræ petitioni, adeò
ut litteris nobis significaverit quod petatum est
daturum fuisse ipsi. Verum quia non erat
tempus, Idibus Septembris mensis non sedet
in ordine suo, et ut requirit consuetudo. In-
tereà verò jussu Dei dedit Pontifex commu-
ne debitum, et sic ipse remansit. Eâ igitur
de causâ scribimus et rogamus tuam Magni-
tudinem propter amicitiam et pacem quam
inter nos habuimus, et propter mutuum cor,
ut ad impleat ipsi tuum Pontificium, videli-
cet, ut faciat ipsum perfectum Cardina-
lem, habebimus et nos id in magnâ gratiâ.
Datum in Aulâ nostræ Sultaniæ Auctori-
tatis in Constantinopoli, M. CCCCXCIV.
Anno à Jesu Propheta Nativitate VIII.
Septembris.



IDILLE

SEPTEMBRE. 1732. 1941

::***:***

IDYLLE.

*A M. de Fontenelle , de l'Academie Fran-
çoise , par M^{lle} de Malcrais de la Vigne,
du Croisic en Bretagne.*

Corisque.

Vous m'aimez, Ménalis ? à quoy sert ce lan-
gage ?

Ces mots étudiez , ces complimens polis ,
D'un esprit déguisé m'apportent le message ;
Mais le cœur s'adresse à Philis.

Finissons un discours dont la douceur m'outrage.
Vos sermens dans les airs semez ,

Des Zephirs inconstans deviendront le partage ,
Je n'ai que trop d'égards pour un Berger volage ;
Ce n'est pas moi que vous aimez.

Ménalis.

Croyez-vous , après tout , puisque votre injustice
M'oblige à dévoiler les sentimens d'un cœur !

Qui s'exprime sans artifice ,

Vous figurez-vous que je puisse ,
Ne point être sensible aux traits de votre humeur ?
Vous m'aimez, je l'avoue , un instant par caprice ;
Où pour me voir languir auprès de vos appas ,
Vous feignez de m'aimer, et vous ne m'aimez pss.

C v *Corisque*

Corisque.

Hé bien, s'il est ainsi, sans se causer de peine,
Ménalis, il vaut mieux pour toujours se quitter!

Ménalis.

Vous pensez m'allarmer, votre entreprise est
vaine;

Je fuis, je pars, vos yeux me voudroient arrêter.

Corisque.

Mes yeux ? moi ? non.

Ménalis.

Pourquoi rester donc la dernière ?

Corisque.

Vous qui partez, pourquoi regarder par derrière ?

Ménalis.

Adieu, Bergere, adieu, cœur ingrat et léger!

Corisque.

Adieu, perfide, adieu, téméraire Berger.

Ménalis.

Vous fuyez ? est-il vrai ? pouvez-vous . . . ah
cruelle !

Me laisser si facilement !

Je ne m'éloignois seulement,

Que pour voir à quel point vous me seriez fidelle;
Revenez, cher objet que j'aime uniquement;

Inflexible

SEPTEMBRE. 1732. 1943

Inflexible ! avec vous vous emportez mon ame.

Corisque.

Non, je n'emporte rien que mon cœur.

Ménalis.

Tout en flamme ,

Pour un autre Berger.

Corisque.

Non, trompeur, non, c'est toi ;

Qui m'ôtes lâchement le tribut de ta foi.

Ménalis.

Elle vole ; et le Fan timide ,

Par un bruit soudain effrayé ,

Fuit moins vite où la peur le guide.

Zéphirs, opposez vous à sa course rapide ,

Vous, Ronces, qui bordez ce chemin peu frayé,

De grace enlassez-vous dans sa robe flotante,

Afin de retenir ses pas ;

Mais prenez garde aussi qu'une pointe piquante ,

Ne blesse ses pieds délicats.

Devenez , s'il se peut , de coton sous sa trace.

Haliers, écartez-vous, moderez votre audace ;

Respectez son beau sang , ah quels ! tout le mien

Seroit payé trop cher d'une goutte du sien.

Je vous ai joint , enfin me voici hors d'haleine ;

Un Eclair sur ses feux m'a porté jusqu'à vous ;

C vj Adou

Adoucissez-vous, inhumaine ,

Calmez un injuste courroux.

Corisque.

Je te hais , le dépit et les transports jaloux ;
Contre un Berger volage ont allumé ma haine ;
Que ne puis-je à mon gré t'accabler sous ses coups !

Ménalis.

Vos funestes rigueurs rendent ma mort certaine ;
Du fer de ma houlette ouvrez , ouvrez mon sein ;
Si sur lui vous daignez mettre un moment la
main ,

Vous sentirez que ma tendresse ,

Vous porte tous ses sentimens ,

Et que mon cœur brulé dans ses chauds bat-
temens ,

Repete Corisque sans cesse.

Ah ! Corisque , Corisque , au moins apprenez-moi
Le forfait inconnu qui m'arrache à la vie.

Le coupable qui sait pourquoi ,

Du plus affreux trépas , sa sentence est suivie ,

Par avance en lui-même obéit à la Loi .

Corisque.

Mon ame en ta faveur , malgré moi s'est fléchie ,
Et mon secret échappe à ma langue affranchie ,
Mais après cet aveu , ne me parle jamais.

Te souvient-il de la journée ,

Où sous des Cerisiers épais ,

On célébroit d'Hilas l'agréable Hymenée !

On

SEPTEMBRE. 1732. 1945

Ménalis.

Quel brillant , ce jour-là , relevoit vos attraits !

L'Amour s'étoit peint dans vos traits.

Venus vous avoit amenée,

Les Roses et les Lys

Corisque.

Puisque tu m'interromps ;

Je me tais

Ménalis.

Achevez ; les tourmens les plus prompts

Sont pour les malheureux la moitié de leur grace.

Corisque.

Le Soleil à la nuit , alloit céder la place ;

Jusques-là sur le vert gazon ,

Tous les Amans colez auprès de leurs Amantes ,

Les amusoient , assis en rond ,

Par des jeux differens et des farces galantes ;

Attendant à passer en cette âpre Saison ,

Du grand Astre enflammé qui jaunit la moisson ;

La chaleur qui sembloit ce jour-là redoublée ;

Quand les tiedes Zéphirs soufflant dans les Rameaux ,

Le son joyeux des Chalumeaux ,

Sur le champ pour danser fit lever l'Assemblée.

Tu me donnas la main , et de l'autre aussi-tôt ,

Tu tiras Philis dans la Danse ,

Tu lui parlois tout bas , et souvent ton silence ,

S'ex-

1946 MERCURE DE FRANCE

S'expliquoit plus qu'à demi mot ;
Mais ce qui m'irrita , juste Ciel ! quand j'y
pense

Tu lui serras la main , et sans attention ,
Tu serras tant-soit-peu la mienne ,
Dirigeant autre part un œil plein d'action ;
Et tu te souviendrais qu'en cette occasion ,
Je fus prête à quitter la tienne ,
Si l'amoureuse émotion ,
T'avoit encor laissé quelque réflexion.

Ménalis.

Falloit-il que ma foi fût si-tôt soupçonnée ,
Que dis-je ? en un moment sans appel con-
damnée ,
Si vous m'eussiez vraiment aimé ?
Vit-on une petite pluye ,
Quand le feu dans un Bois fut long-temps
allumé ,
Arrêter sur le champ le rapide incendie ?
Je parlois à Philis , et lui disois tout bas ,
Sans dessein lui pressant le bras ,
Et lui montrant Daphné , cette Etrangere ai-
mable ,
Dont les Bergers font tant de cas ,
Regardez si Daphné , qu'enflent ses vains appas ,
Peut se croire à Corisque , à bon droit compa-
rable ?
Corisque a dans un de ses yeux

Plus

SEPTEMBRE. 1732. 1947

Plus d'attraits que Daphné, dans sa personne
entiere.

Corisque.

Le parallele est glorieux,
Tu m'honorois, Berger; par son air, sa ma-
niere,

Daphné peut briller en tous lieux.
Ménalis à ton tour dis-moi sur quelle injure,
Ton amour a fondé la nouvelle imposture,
Des reproches que tu me fais ?

Ménalis.

Le souvenir en est trop frais;
Mon doigt, en la touchant, aigriroit ma bles-
sure,
Et, peut-être, au surplus, que niant l'aven-
ture,

Et, bravant mes justes douleurs,
Vous vous offenseriez du sujet de mes pleurs.

Corisque.

Non, non, tu peux parler sans péril; je t'assure
Que je rendrai injustice à ton sincere aveu,
Tu devrois me connoître un peu,
Et d'un cœur qui t'aimoit avoir meilleur au-
gure.

Ménalis.

Avant-hier Mirtil conduisant son Troupeau,
Cheminoit à pas lents sur la molle Prairie;
Du

Du plus loin qu'il me vit , il montra son Cha-
peau ,

Dont le Bouton s'ornoit de l'Œillet le plus
beau ;

C'est , dit-il , de Corisque une galanterie ;

Ses faveurs ne sont pas pour moi du fruit nou-
veau.

Je l'en remerciai , je voulus le lui rendre ,

Mais son empressement me força de le prendre

Pour le dire en deux mots , Corisque et ses pre-
sens ,

Me sont assez indifferens.

A ce discours j'eus peine à cacher ma colere.

Cent fois agité dans l'esprit ,

Je fus prêts d'arracher cette fleur par dépit ;

Mais par respect pour vous , je m'abstins de le
faire.

Corisque.

L'Efronté ! ce fut lui qui malgré moi la prit ;

J'en atteste Cloris , Célimene et Florise ,

Pour r'avoir cet Œillet , d'abord je l'attaquai ,

Par les moyens civils que l'usage autorise ;

Sur son honneur je le piquai ,

Mais m'ayant mise à bout , alors je le brusquai ,

Comme on use à l'égard d'un Berger qu'on mé-
prise.

J'éclatai , j'employai d'inutiles efforts ,

Dont le Scélérat osoit rire.

Que mes bras contre lui n'étoient-ils assez forts ?

Dans

SEPTEMBRE. 1732. 1949

Dans les fougueux excès que la fureur inspire ,
Je lui dis , l'arrêtant , tout ce que je pus dire ;
Il m'échapa , le traître , et quand il fut enfui ,
Vainement , et très-loin , je courus après-lui.
Cette fleur , dont les soins occupoient ma pen-
sée ,
Avoit exprès pour toi la saison devancée ;
Je l'allois visiter le matin et le soir ,
Et lui disois tout bas en tenant l'arrosoir ,
Croissez , aimable Œillet , et couronnant ma
peine ,
Pour le seul Ménalis réservez votre haleine.
Croissez , et que de mon Berger ,
Dont le cœur m'a promis de ne jamais changer
Puisse ainsi croître la tendresse !
Dès qu'ils seront épanouïs ,
Vos apas en un jour seront évanouïs ,
Mais son feu durera sans cesse.

Ménalis.

J'accusois donc à tort votre fidélité !
Mirtil par sa malignité ,
Me rendoit moi-même infidèle !
Que d'un vif repentir , je me sens tourmenté !
Vous en croirai-je ? O Dieux ! quoi mon cœur
se rappelle ,
De ses premiers soupçons , l'allarme criminelle ?
Aux Amans , par un sort contraire à leurs dé-
sirs ,

Dans

Dans le sein même des plaisirs ,

L'inquiétude est naturelle.

Permettez qu'à vos pieds , mes sanglots , mes
sopirs. . .

Corisque.

Lève-toi, Ménalis , que les Vents , et la Grêle •

Puissent ravager , si je mens ;

L'esperance , hélas ! rare , et frêle ;

De nos Jardins et de nos Champs.

Mais moi , dois-je , à tes assurances ,

Livrer de ses soupçons mon esprit revenu ?

M'offrirois-tu les apparences ,

D'un amour autre part , peut-être retenu ?

Ménalis.

Ciel ? que Pan courroucé , laisse ma Bergerie ,

En Proye , aux Loups impétueux !

Puissai-je sous mes pas , foulant l'herbe fleurie ,

Ne rencontrer qu'Aspics , qu'Animaux veni-
meux. . .

Corisque.

Arrête , Berger , je te prie ,

C'en est trop ; la bonté des Dieux ,

S'offenseroit de la furie ,

De tes sermens audacieux.

Je te crois ; je vais même en coucher sur ta levre •

Le gage apétissant d'un baiser gracieux :

Ménalis.

Ménalis.

Le Miel du Mont Himette est moins délicieux.
Suis-je icy ? Me trompai-je ? Ah votre amour
me sevre ,

Trop-tôt d'un bien précieux ,
Le baiser apprêté , dont la brillante Flore ,
Enivre son Zéphir de ses charmes épris ,
Celui dont la naissante Aurore ,
Régale l'Epoux de Procris ,
Les baisers de Diane , et tous ceux de Cypris ;
Au vôtre comparez sont languissans encôre ,
Mais souffrez qu'au lieu d'un , je vous en rende
deux.

Le Dieu , qui pour Psiché , jadis sentit éclore
Le germe impatient ? Des désirs amoureux ,
Se plaît en nombre impair , à seconder nos-jeux.

Corisque.

Ah ! dans mon cœur brulant , j'ai Paphos et Ci-
there :

Berger , mon cher Berger , je ne suis plus à
moi ,

Mais que dis-je ! Est-il temps de garder du mys-
tere ?

Tu me montres assez que je suis toute à toi.

Ainsi se réconcilient ,
Corisque et Ménalis imprudemment fâchez ,
Et les chaînes qui les lient ,

Re-

Retinrent à jamais leurs deux cœurs attachez ;
 Les tendres Rossignols dans les Rameaux ca-
 chez ,

Jaloux des douceurs qu'ils goûterent ,
 Les virent et les imiterent ,

Et leurs petits goziers , sans être interrompus ,
 La nuit suivante repeterent

Et leurs propres plaisirs , et ceux qu'ils avoient
 vûs.

Fontenelle , la gloire et l'honneur de notre âge ;
 Toi , qui par des talens divers ,
 As fait voir de nos jours que la Prose , et les
 Vers ,

Sur les siècles passez , remportent l'avantage ;
 Suspens tes illustres emplois ,

Pour entendre un moment mon rustique Haut-
 bois ,

Je lis et je relis tes Eglogues sans cesse ,
 Et les admire à chaque fois.

Tes Bergers par un tour de ta subtile adresse ,
 Sont moins fardés , moins pointilleux ,
 Que ceux dont en ses Vers doux , faciles , heu-
 reux ,

Racan fit parler la tendresse ,
 Quoique ceux de Ségrais soient galans , ingénus ,
 Ils sont trop copiez , et de Rome , et de Grèce ,
 Leur style un peu rude me blesse ,

Et leurs discours par tout ne sont pas soutenus ,
 Des

SEPTEMBRE. 1732. 1953

Des tiens je prise beaucoup plus,
L'originale politesse.

N'ont-ils pas réuni tous les suffrages dûs

A leur douce délicatesse ?

Les miens dépourvûs d'agrément ;

N'entreront point en parallele ;

Il seront trop fiers seulement ,

S'ils attirent les yeux du Sçavant Fontenelle.



*TROISIEME LETTRE écrite
par M. D. L. R. à M. le Marquis de
B. au sujet de l'Armement du Roy d'Es-
pagne, et de la Conquête d'Oran.*

JE suis ravi, Monsieur, que vous soyez un peu content de moi, par l'exactitude que j'ai apportée à vous instruire de tout ce qui regarde la prise de la Ville d'Oran, du Port et de la Forteresse de Marsalquibir ; c'est ce qui m'oblige de continuer de vous écrire sur le même sujet, pour ne vous laisser rien ignorer de tout ce qui peut y avoir quelque rapport. Vous me faites cependant Monsieur, quelques demandes auxquelles il est de mon devoir de satisfaire avant toutes choses.

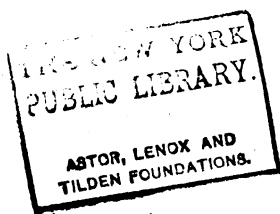
D'abord vous êtes surpris de n'avoir pas reçu avec ma premiere Lettre le Dessin de la Médaille du celebre André Doria, qui devoit l'accompagner, et vous me faites l'honneur de me demander ce Dessin. Pour réparer cette omission, qui vient moins de moi que du Dessinateur, lequel ne fut pas prêt lorsque ma Lettre vous fut envoyée

1954 MERCURE DE FRANCE
envoyée ; je joins à celle-cy la Medaille en question , que j'ai fait graver par une habile main , et dont j'espere que vous serez content. Je ne repete point la Description que j'en ai déjà faite dans l'autre Lettre ; mais vous ne me sçavez pas mauvais gré , si j'ajoute ici quelque chose d'historique sur ce grand Homme , après m'être instruit plus que je ne l'étois avant la gravure de la Médaille.

André Doria naquit à Oneglia * le 30. Novembre , jour de S. André , 1468. d'une des plus anciennes , des plus illustres et des plus illustrées Maisons de l'Etat de Genes. Il aima la Marine dès son enfance , et dans un âge peu avancé il acquit la réputation du plus grand Homme de Mer de son temps. Il servit d'abord sa Patrie en cette qualité très-utilement , puis passa au service du Roy François I. qui le fit General des Galeres de France et lui donna le Collier de ses Ordres ; mais un chagrin , reçu à l'occasion de quelques Prisonniers de distinction , faits dans une Bataille Navale , fomenté et menagé d'ailleurs par les Ennemis de la France , fit déclarer Doria pour l'Empereur Charles V. qui lui confia toutes ses forces Maritimes , avec lesquelles il fit plusieurs conquêtes en Barbarie et dans la Morée et gagna plusieurs Batailles , malgré la bravoure et l'expérience de Barberousse , Amiral de Soliman II. son Concurrent. La fortune ne lui tourna le dos pres-que qu'une seule fois , ce fut en l'année 1552. que Dragut Rais, Capitaine General des Corsaires Barbaresques , à qui André Doria avoit cy-devant accordé la vie et la liberté , le surprit lors-

* Ou Oneglia , Ville Maritime , située entre Nice et Genes , dont le Pere de Doria étoit Seigneur.
qu'il





qu'il y pensoit le moins , et lui prit plusieurs Vaisseaux dans une retraite précipitée. Il se dédommagea de cet Echec deux ans après en prenant *Sansiotenzo* , dans l'Isle de Corse , Place occupée par les François. Les Grands Hommes ne sont pas exempts de défauts ; une severité quelquefois outrée , peut être nécessaire , fut , dit-on , celui de Doria ; il parloit de faire jeter à la Mer , et de pendre , comme d'un châtiment familier ; témoin ce Pilote , qui après l'avoir déjà importuné , se présenta encore devant lui pour le prier de lui laisser dire seulement trois paroles. Je le veux bien , répondit le General , mais si tu en dis davantage je te ferai pendre. Le Pilote , sans s'émouvoir , répliqua , *argent ou congé*. Doria , très-satisfait de sa hardiesse , le fit payer sur le champ et continua de se servir de lui. Notre Heros reçut du Ciel une faveur singuliere , lorsque sur la fin d'une longue et glorieuse carrière , il se retira dans le Palais qu'il avoit fait bâtir dans le principal Fauxbourg de Genes , où il ne s'occupa que de sa Religion , et où il mourut âgé d'environ 94. ans , en l'année 1560. on l'inhuma sans pompe , suivant ses ordres précis ; mais quelques jours après le Sénat lui fit des Obseques magnifiques dans la grande Eglise , et toute la Ville de Gennes , sans distinction de Sexe ni de condition , prit le deuil.

Jamais Maison , au reste , n'a été plus féconde en Grands Hommes dans l'Italie , et sur tout en Grands Hommes de Mer , que celle de Doria. Je me contenterai de vous nommer ici par occasion les principaux sujets qui ont illustré cette Maison. André Doria épousa vers l'année 1150. la fille de *Barrison* , Roy de Sardaigne. Jacques Doria , qui vivoit en 1170. fut un des quatre Sçavans

1956 MERCURE DE FRANCE

vans Citoyens de Gènes , nommez pour écrire l'Histoire de la République. Perceval et Simon D. qui vivoient dans le même siecle , se firent admirer par leur capacité et par leur politesse à la Cour de Charles-I. Roy de Naples , &c. Comte de Provence. Le premier étoit grand Philosophe , et tenoit le premier rang parmi les Poètes Provençaux ; il eut beaucoup de part à la faveur de la Reine Beatrix , et mourut à Naples en 1276. après avoir été Podestat d'Arles et d'Avignon. Hilaire D. épousa en 1397. une fille d'Emmanuel, Empereur de Constantinople.

Jerôme Doria , Comte de Cremolin , rendit de grands services à la République de Genes qui l'envoya en 1512. auprès du Pape Jules II. pour une négociation importante. Il embrassa l'Etat Ecclesiastique après la mort de son Epouse , fut Evêque de Nebbi , puis de Jacca et de Huesca , reçut le Chapeau de Cardinal en 1530. à la sollicitation d'André Doria , et enfin fut fait Archevêque de Tarragone. Il mourut à Genes en 1550.

Philippe Doria défit en 1528. l'Armée Navale des Espagnols devant Naples , et fit beaucoup de Prisonniers. Jannetin Doria , fils de Thomas , fut choisi par notre André Doria , qui n'avoit point d'enfans , pour son heritier , comme son plus proche parent , et il lui donna le commandement de vingt Galeres. Le jeune Doria , marchant sur les traces de son Oncle , fit diverses Expéditions glorieuses , dont la plus flatteuse et la plus importante fut la défaite et la prise du fameux Corsaire Dragut , trouvé dans un Port de l'Isle de Corse. Il lui enleva treize Galeres et mit le Pyrate à la chaîne. Ce brave homme fut tué en 1547. dans la malheureuse Conjuraton des Fiesques , si connue dans l'Histoire.

Jean

SEPTEMBRE. 1732. 1957

Jean-André Doria, son fils, élevé par son grand-oncle et institué son héritier, commanda l'Armée Navale d'Espagne en 1560. à l'entreprise de Tripoly, se signala en 1564. en l'Isle de Corse, offrit l'année suivante d'aller secourir Malte, assiégée par les Turcs, commanda encore en 1570. l'Armée d'Espagne destinée au secours de l'Isle de Chypre, et l'année d'après il eut beaucoup de part à la Victoire de Lepante.

J'omets; Monsieur, plusieurs autres Illustres de cette Maison, en particulier divers Doges de Genes de ce même nom et d'un rare mérite. Je finis par Antoine Doria, autre grand Capitaine, qui se rendit célèbre sous Charles V. Il est Auteur d'une Histoire de son temps fort estimée, laquelle fut publiée en 1571. sous le titre de *Compendia d'Antonio Doria, delle Cose di sua Notitia et Memorie Occorse al Mondo, nel tempo dell' Imperatore Carlo V.* Elle mérite une place dans votre Cabinet.

Il y a depuis deux cent ans, au moins, une Branche de cette Maison établie à Marseille, qui est devenue toute Française. Je trouve que Lazarin Doria fut premier Consul de cette Ville en l'année 1558. Pour posséder cette Charge, il falloit être né à Marseille et d'une noblesse qualifiée. Jean Doria fut Assesseur de Marseille en 1564.

Les Doria avoient une Maison magnifique ou plutôt un Palais presque dans le cœur de la Ville. Ceux qui connoissent Marseille, pourront juger de sa grandeur de la beauté de l'Emplacement et de ses Jardins, en leur apprenant que tout cela forme aujourd'hui le Monastere des Dames Recluses Augustines. Dans ma jeunesse on voyoit encore sur l'une des Portes les Armes de Doria dans un Ecu de Marbre blanc, artistement travail-

D lé,

lé, où, malgré l'injure du temps, on remarquoit un Aigle à ailes éployées. L'Ecu * est panché, comme étoit représenté dans ce temps-là celui des plus grandes et des plus anciennes Maisons.

Avant que de finir, je reviens encore une fois à la Médaille d'André Doria, pour faire deux Remarques : la première, sur la Légende du côté de la tête, qui est telle, ANDREAS DORIA P. P. ces deux P. P. selon moi, ne peuvent s'expliquer que par ces mots imitez des Médailles Romaines, PATER PATRIÆ, et fort justement appliquez à notre Héros, qui, selon l'Histoire de sa Vie, écrite par Sigonius, fut véritablement le Pere et le liberateur de sa Patrie, sur tout depuis que pour la servir plus utilement, il eut quitté le service de François I. après que ce grand Prince eut fait la conquête de Genes 1527. &c. Et je ne doute point que la Médaille n'ait été frappée par l'ordre du Sénat ; s'il est vrai, comme je viens de le lire dans un Auteur anonyme contemporain, que la Patrie de Doria lui fit ériger une belle et grande Statuë de Marbre dans la principale Place de Genes, au Piedestal de laquelle on lisoit ces deux mots PATRI PATRIÆ. J'apprens par le même Auteur, que l'Empereur Charlequint, dans toutes ses Lettres, et en parlant de vive voix à A. Doria, l'appelloit toujours *son Pere*, et l'accabloit de caresses.

Ma seconde Remarque est une suite de ce que je vous ai déjà dit, Monsieur, au sujet du Revers de notre Médaille, où l'on voit la tête d'un Captif, et autour, des Chaînes et d'autres symboles d'esclavage. J'ai pensé d'abord que cette Tête pouvoit être prise pour celle du fameux

* Doria porte d'Or à l'Aigle à deux Têtes de Sable.

Bar-

Barberousse, homme obscur dans son origine, Esclave de Soliman II. puis Capitan Pacha, l'Emule et le Rival de Doria, qui le batit en 1536. et reprit ensuite Tunis, &c. mais il seroit peut-être plus naturel de croire que c'est ici la tête du Pyrate Dragut, que Jannetin Doria batit avec les Galeres et sous les auspices de son Oncle, comme je l'ai dit cy-dessus, qu'il lui amena à Genes chargé de chaînes, pour augmenter ses triomphes, et que le genereux Doria mit en liberté.

Quoiqu'il en soit, voilà, Monsieur, tout ce que j'ai pû vous dire en peu de mots d'André Doria et de sa Maison. Si je n'avois pas été si pressé de vous envoyer ma Lettre par les circonstances du temps, &c. j'aurois pû profiter d'un Memoire Historique, que M. le Marquis Doria, actuellement Envoyé de la République de Genes auprès du Roy, a eu la bonté de me promettre et qu'il attend tous les jours, dans lequel peuvent être d'autres faits curieux et Anecdotes; en tout cas je pourrai vous en faire part dans une autre occasion. Il est temps de revenir à la Ville d'Oran.

Vous me demandez, Monsieur, si je crois cette Ville aussi ancienne que je vous l'ai exposé dans ma premiere Lettre, sur la foi de quelques Auteurs modernes. Je vous avoue avec franchise que je les crois dans l'erreur sur ce sujet, et que M. Corneille en particulier, s'est fort abusé quand il nous dit dans son Dictionnaire Universel, Géographique et Historique, que du temps des Romains, on appelloit la Ville d'Oran *Unica Colonia*. Il est vrai qu'Ortelius, dans son Trésor Géographique, donne le nom d'*Unuca* à une Ville de l'Afrique, proprement dite, en citant là-dessus l'Itineraire d'Antonin, ce qui peut avoir

D ij donné

1960 MERCURE DE FRANCE

donné lieu à l'erreur de M. Corneille ; mais cet Itinéraire consulté , je trouve seulement qu'il y est fait mention d'une Ville nommée *Unaca* , et non pas *Unuca* , ni *Unica* , laquelle est située dans la Mauritanie Cesarienne , qui comprend , si vous voulez , le Pays où est Oran ; ce qui ne suffit pas pour se déterminer en faveur de l'Antiquité de cette Ville ; outre que l'*Unaca* de l'Itinéraire n'est en aucune façon qualifiée de Colonie.

Mais quelle antiquité peut-on donner à Oran ? Vous l'allez voir , Monsieur , dans le petit Narré qui suit ; et par-là je répons aussi à une autre question que vous me faites au sujet de l'Eglise d'Oran , que vous avez lû quelque part avoir été une Cathédrale , dont l'Evêque étoit suffragant de l'Archevêque de Toledé , depuis la conquête du Cardinal Ximenés.

Lorsque ce Prélat forma le projet de cette conquête , qu'il devoient reprendre , comme il fit en personne et à ses dépens , il stipula expressément avec le Roy Catholique , que la Ville et le Territoire d'Oran dépendroient pour le spirituel de l'Archevêché de Toledé. Cette dépendance , dit un Historien , étoit comme un Monument de sa conquête , qui devoit en conserver le souvenir à la Posterité. C'étoit aussi pour engager tous ses Successeurs dans cet Archevêché d'avoir une attention particulière sur la Ville d'Oran , au cas qu'elle fût attaquée ou reprise par les Infidèles. Il leur avoit donné un exemple trop signalé de son zèle pour la Religion , et d'un parfait désintéressement , pour n'être pas imité.

Cependant Ximenés fut traversé dans la possession d'un droit si clairement énoncé et si bien acquis. Cette affaire lui donna même beaucoup de peine et de chagrin. Un Religieux Franciscain

ciscain, nommé Fr. Louis-Guillaume, ayant sollicité en Cour de Rome le titre d'Evêque *in Partibus*, obtint enfin des Bulles, qui le nommoient *Episcopum Aurenssem*, avant qu'il fût question de l'Expedition d'Oran, et il fut sacré en cette qualité. Cette Ville n'eut pas plutôt été conquise, que la ressemblance des noms lui fit imaginer que ce pouvoit bien être son Evêché, ne sachant pas auparavant en quelle partie du Monde étoit situé son Diocèse. Là-dessus il se fit appeller l'Evêque d'Oran, et sans faire la moindre honnêteté au Cardinal, il lui fit signifier ses prétentions, &c. avec déclaration qu'il alloit prendre possession, &c.

Ce grand homme, quoique bien fondé et persuadé que les prétentions du Cordelier Espagnol étoient frivoles, les fit examiner en sa présence par un esprit d'équité et de Religion avec la dernière exactitude. Deux principes furent d'abord établis. 1°. Que quand le Pape confère un Evêque *in Partibus* on supposoit toujours que cet Evêché avoit existé lorsque les Chrétiens étoient en possession du Pays où il étoit situé. 2°. Que le Pape n'avoit point érigé Oran en Evêché; qu'il n'avoit pu par conséquent le conférer sans prétendre que c'en étoit un dès le temps que les Chrétiens étoient les maîtres de l'Afrique, et que le Christianisme y fleurissoit, Principe que la Patrie intéressée ne pouvoit pas contester.

Il n'y avoit donc proprement qu'à examiner si Oran avoit été un Evêché avant que les Arabes eussent conquis l'Afrique, n'étant pas possible d'imaginer qu'il l'eût été depuis. Là-dessus on procéda à l'examen de tous les Auteurs qui avoient traité des Antiquitez Ecclesiastiques et Civiles d'Afrique. On lut les Conciles qui y

D iij avoient

avoient été tenus , et les autres Conciles où les Evêques Affricains s'étoient trouvez , on parcourut toutes les Souscriptions ; aucun Concile ne faisoit mention de l'Evêché ni de l'Evêque d'Oran ou d'Aure. Même silence parmi les Cosmographes anciens , &c.

Pour n'avoir rien à se reprocher , le Cardinal fit faire avec le même soin et par d'habiles gens une recherche exacte de l'origine d'Oran , et on trouva que cette Ville avoit été bâtie récemment par les Habitans de Trémesen , qui étant attirés par la beauté et par la commodité du Port , y avoient envoyé une Colonie. La conclusion étoit aisée à tirer contre les prétentions de l'Evêque * *in Partibus*.

Celui-cy , loin de se rendre à une pareille Démonstration , et de renoncer à des esperances mal fondées , eut la témérité de dire en face au Cardinal et avec émotion , que le Pape avoit prétendu lui conférer un Evêché , et qu'il falloit bien que ce fût Oran , puisqu'il ne se trouvoit point ailleurs. *Vous le chercherez où il vous plaira* , lui répondit Ximenés , *mais contez que tant que je vivrai vous ne serez point Evêque d'Oran.*

Il est étonnant , Monsieur , que ce Moine ayant à faire à un homme du rang et de l'autorité de

* Ce qui donnoit lieu à l'erreur du Prélat Cordelier , c'est que dans la Province Ecclesiastique de Carthage on comptoit parmi les Villes Episcopales Aurian ou Auran ; mais cette Ville étoit éloignée d'Oran , dont il s'agissoit de plus de 20. lieues , et c'est apparemment le titre de cet Evêché , que le Pape avoit voulu lui conférer ; l'esprit d'intérêt et l'entêtement ne permirent pas à ce Religieux d'ouvrir les yeux.

L'Archevêque

l'Archevêque Cardinal, ne se rendit pas à cette réponse. Il partit au contraire pour la Cour et fit tant par ses intrigues, qu'il obtint du Roy des Lettres pour le Cardinal, par lesquelles S. M. le prioit de lui donner toute la satisfaction qu'il se pourroit. Il ne restoit plus pour embrouiller cette affaire et pour la faire devenir de conséquence, que le Pape, sollicité de soutenir sa nomination, vint à s'en mêler.

C'est ce qui engagea Ximenés à proposer un accommodement, qui fut qu'on établîroit à Oran une Collégiale dont on donneroit à ce Prétendant la première Dignité, avec le titre d'Abbé, et un revenu égal à celui des Dignitez du Chapitre de Toledé, parmi lesquelles il auroit un rang, sans être obligé à la résidence, sans renoncer même ni à son titre d'Evêque, ni à ce prétendu Diocèse, s'il se trouvoit jamais être quelque chose de réel; accommodement qui fut refusé.

Alors le Cardinal envoya au Roy les Recherches qu'il avoit faites au sujet d'Oran, et le projet d'accommodement, suivi d'un refus opiniâtre, suppliant S. M. de trouver bon que les choses restassent à cet égard dans l'état dont on étoit convenu; ce que ce Prince trouva si juste, qu'il ne voulut plus entendre parler de cette affaire; desorte que durant la vie de Ximenés, ni après sa mort, il n'y eut jamais d'Evêque d'Oran. On n'y établit pas même la Collégiale dont il avoit fait le projet, et tout se réduisit à l'établissement d'un Grand-Vicaire et d'un Official, que l'Archevêque de Toledé tient à Oran pour l'exercice de sa Jurisdiction.

Vous voyez, Monsieur, deux choses également vraies par cet Exposé; la première, que la

D iiij. Ville

Ville d'Oran n'a pas l'antiquité prétendue par quelques Auteurs , puisqu'elle doit sa fondation à une Ville qui n'est connue que depuis la conquête de l'Afrique par les Mohometans Arabes , et que les Califes ont vrai-semblablement bâtie. La-seconde verité est qu'il n'y a jamais eu d'Evêque ni d'Eglise Cathédrale à Oran , comme le veut Davity , dans sa Description generale de l'Afrique Tom. VI. de l'Edit de Rocolles , folio , Paris, 1660.

Il y auroit plus de fondement à croire la petite Ville de *Marsalquibir* , voisine d'Oran , véritablement ancienne, et de lui appliquer cet Endroit de Ptolomée , où en décrivant la situation Maritime de la Mauritanie Césarienne , ce fameux Géographe fait mention d'un lieu qu'il a nommé *μωρτος μαγνος* , selon la dénomination de son temps , *Portus magnus* et *Fretum magnum* , selon le Traducteur Latin. *Marsalquibir* , qui d'ailleurs est un mot Arabe signifiant la même chose , mérite assurément ce nom et cette croyance , à cause de la grandeur de son Port , qui forme un petit Golfe sur cette Côte.

Davity , dont je viens de parler , en faisant mention de ces deux Places , qualifie Oran de Marquisat ; je ne vois pas trop sur quel fondement , et il dit que *Marsalquibir* fut enlevé aux Maures par le Marquis de Comarez en 1505. Ce n'est pas ici le lieu d'éclaircir ces faits et d'autres Circonstances historiques que l'Auteur ajoûte sur l'une et sur l'autre Ville.

Mais laissons ces temps éloignez pour venir aux affaires présentes d'Oran. Vous vous étonnez, Monsieur , avec raison , que les Maures fortifient par un secours considerable de Turcs , ayant une nombreuse Artillerie , prévenus d'ailleurs et menacés

nacez d'une prochaine descente de l'Armée Espagnole, ne se soient pas opposez plus vigoureusement à cette entreprise ; que du moins la des-
cente étant faite , Oran et Marsalquibir , bien munis comme ils étoient , n'aient pas mérité , pour ainsi dire , l'honneur d'un Siège , et qu'une Bataille , imprudemment engagée de leur part , ait presque , en arrivant , décidé du sort de ces Places. Cela vous a fait juger qu'elles étoient peut-être sans défense du côté de l'Art , les Maures n'ayant pas eu soin de se fortifier , d'entretenir du moins les Ouvrages faits depuis la Conquête de Ximenés.

Mais c'est tout le contraire , suivant toutes les Lettres les plus exactes et les mieux circonstanciées , qui nous sont venues de ce Pais-là. Vous en jugeriez ; Monsieur, autant que personne , si le Plan de ces deux Places et de leurs environs, qui vient de m'être communiqué par un ami de distinction , qui l'a reçu depuis peu de la Cour d'Espagne, pouvoit vous être envoyé avec ma Lettre. On y voit Oran entouré de Fortifications , attachées au Corps de la Place , dont le principal Ouvrage est ce qu'on appelle *le Donjon*. Dans les dehors sont les Châteaux de Rosal-Casar , de S. André , de S. Philippe , de Sainte Croix , de S. Grégoire , avantageusement situés sur des hauteurs , et dans des distances convenables, sans parler de la Tour du Madrigal et de la grosse Tour. Marsalquibir est à proportion fortifié de même , défendu aux environs par le Fort de S. Sauveur , et par le Fortin , qui est le plus près de la Ville , avec un chemin de communication d'une Ville à l'autre , qui cotoie le fonds du Golphe ou du grand Port de Marsalquibir.

Ce Golphe représente un demi Cercle presque parfait. Oran est situé sur la pointe Orientale, et Marsalquibir, vis-à-vis, sur la pointe Occidentale; l'espace de l'une à l'autre pointe, ou l'ouverture du Golphe, est de plus de 900 toises, avec environ 700 toises de profondeur. De plus, la Ville d'Oran a son Port particulier, mais qui n'est pas, à beaucoup près, si considérable.

Le même Plan me confirme qu'Oran ne manque point d'Eaux. Il y a auprès de la Ville une Rivière, sur laquelle est le Pont de Trémésén, et un grand Ruisseau encore plus près des Murailles, qui arrose des Jardins Potagers et des Vergers. De sorte, Monsieur, que dans toutes ces circonstances réunies, c'est une espèce de Miracle, que cette Conquête ait été si subitement décidée par le sort d'une Bataille générale, laquelle, selon toutes les Regles de la Guerre, ne devoit pas si-tôt se donner, et qui n'a été engagée que casuellement, comme parle l'Auteur de la Relation Espagnole que j'ai.

Il y a eu cependant de part et d'autre beaucoup de bravoure dans le combat; et sur tout du côté des Espagnols, des Actions d'une valeur peu commune. Il m'est venu là-dessus de nouveaux détails, qui allongeroient trop ma Lettre; mais je n'obmettrai point l'Action plus que hardie d'un simple Sergent, qui fut commandé avec 16 Soldats le jour du débarquement, pour s'emparer d'un Poste. Il fut d'abord enveloppé par un détachement de 300 Cavaliers Turcs; mais le Sergent et sa faible Trouble, sans s'embarrasser de la supériorité, se défendirent avec tant de courage et chargèrent si à propos, qu'ils gagnèrent enfin le Poste en question, et obligèrent les Turcs de se retirer.

On

On ne peut, au reste, rien ajouter à la pieuse reconnaissance du Roy d'Espagne envers le Ciel, pour un succès si heureux. Toutes les nouvelles publiques sont remplies des Actes de sa piété, et du zèle de ses Sujets à célébrer cet Evenement. Le Cardinal d'Astorga, Archevêque de Toledé, Primat des Espagnes, &c. s'est particulièrement distingué en cette occasion, ainsi que le Chapitre de son Eglise, la Ville d'Oran étant de la Jurisdiction de cet Archevêché. Dès le 27 Juin, il y avoit eu à Toledé une Procession Generale de tout le Clergé Séculier et Régulier, suivie des Magistrats, de toutes les Personnes de distinction, et d'un Peuple infini. On y porta l'Eten-dart avec lequel le Cardinal Ximenés entra en triomphe dans Oran. La Procession se rendit de l'Eglise Métropolitaine à celle de l'Hôpital Royal, où se conserve une Image celebre de Notre-Dame, Patrone de la Ville d'Oran, d'où elle a été transportée à Toledé, après la dernière invasion des Maures. Il y a eu depuis des Actions de Graces tres-solemnelles dans la même Ville de Toledé.

Sa M. C. rendit quelques jours après justice aux Officiers qui ont servi dans cette Expédition. Elle fit le Comte de Montemar, Commandant en Chef, Capitaine General de ses Armées; plusieurs Lieutenans Generaux, parmi lesquels est le Marquis de Santa Cruz que vous connoissez; plusieurs Maréchaux de Camp, et Brigadiers. On y voit aussi plusieurs Capitaines, qui ont été faits Colonels.

Cependant depuis la Bataille d'Oran et la prise des deux Places, on n'a été occupé qu'à débarquer l'Artillerie, les Munitions et les Equi-

pages , et à réparer et augmenter les Fortifications , à fortifier le Camp , à faire enfin les dispositions nécessaires pour s'assurer du plat Pais, afin d'en tirer des Vivres , &c. On écrit même déjà que les Habitans de plus de vingt lieues à la ronde , sont venus se soumettre.

Je ne vous parle point d'une petite disgrâce, arrivée aux Espagnols le 16 Juillet. Un Détachement de leur Armée , envoyé pour attaquer les Maures dans les Montagnes , est tombé dans une Embuscade des Ennemis , ce qui a coûté la vie environ à 300 hommes, sans compter le Duc de S. Blas , et quelques autres Personnes de moindre considération , qui ont été tuées dans cette rencontre Disgrâce, dont les Troupes Espagnoles ont eu leur revanche quelques jours après , par un détachement de mille Grenadiers , placez dans une Embuscade , avec du Canon . chargé à cartouche, qui a fait périr plus de mille Maures , sans compter plusieurs autres avantages remportez depuis , et la prise de quelques Convois des Infidèles ; un entr'autres de mille Chameaux chargez , &c.

Les dernières Lettres parlent de l'arrivée au Camp Espagnol , d'un Grand du Pais , que les nouvelles publiques ont appelé *Bacha*, terme impropre et inusité parmi les Maures , pour offrir au Comte de Montemar de mettre 30000 Maures en Campagne pour le service de S. M. C. et d'autres avantages , à de certaines conditions ; pour la seureté desquelles offres il ajoutoit celle de laisser son fils , qui l'accompagnoit, en otage. Le bruit couroit même à Madrid, que ce Prince Maure devoit y arriver incessamment avec un train considérable.

Les mêmes Lettres parlent d'un nouveau Détachement

S E P T E M B R E . 1732. 1969

tachement que le Comte de Montemar venoit de faire sous les Ordres du Marquis de Villadarias , composé de 5000 hommes d'Infanterie , et de 2000 de Cavalerie , pour aller assiéger *Mazagran* , Ville située à 15 lieues d'Oran et sur la même Côte, dans le temps que 2 Vaisseaux de Guerre et 7 Galeres devoient attaquer la Place par Mer.

Je finis , Monsieur , en vous confirmant que le Marquis de Santa-Cruz a été fait Gouverneur des Villes d'Oran et de Marsalquibir. Ces Places ne pouvoient être confiées à un plus digne Sujer et qui entendît mieux l'art de les fortifier et de les deffendre en cas de besoin , sans parler de ses autres excellentes qualitez. On a publié icy une Traduction Françoisise du X I. Tome de son grand Ouvrage, intitulé : *Reflexiones Militares*. Cette Traduction compose un vol. in 4. imprimé à Paris , chez Langlois. Pour vous mettre au fait de ce Livre , que je ne puis pas vous faire tenir présentement , je vous envoie le Journal de Trévoux , du mois de Janvier dernier , où vous en trouverez l'Extrait. J'ai l'honneur d'être , Monsieur , &c.

A Paris , le 25 Aoust 1732.

Le R. P. Mouchoux , Jésuite , Professeur de Rhétorique au Collège Royal de Nismes, proposa et fit expliquer l'Enigme qui suit , par des Ecoliers choisis , en présence d'une belle et nombreuse Assemblée , le 16 Aoust. Les Acreurs réussirent parfaitement , et les Auditeurs se retirèrent tres-satisfaits , soit de la Pièce , qui étoit

1970 MERCURE DE FRANCE
étoit fort belle , soit de la maniere dont
les Rôles furent récitez. Les Magistrats
de Nîmes qui étoient présens , firent
ensuite , selon leur liberalité ordinaire , la
distribution des Prix , au son des Trom-
pettes , à ceux d'entre les Ecoliers de ce
Collège , qui s'étoient distinguez en tou-
te sorte de compositions. Voici cette Enig-
me , dont nous donnerons l'explication
dans le prochain Mercure.

Fille , d'une ame Raisonnable ,
Je n'en puis naître cependant ,
Que lorsque sa raison s'abandonne au penchant
Le moins sage et le plus coupable.

Sous mille habillemens divers
Je roule par tout l'Univers ;
Tantôt grande , tantôt petite ,
Je fais du mal , je fais du bien ,
J'attaque qui ne me dit rien ,
Mais je respecte le mérite.

Que les Sots soient petits ou grands ,
Riches ou Gueux , il ne m'importe ;
Tout tombe , hors les grands talens ,
Sous les coups certains que je porte.

J'ha-

SEPTEMBRE. 1732. 1971

J'habite sur la terre, et je vais jusqu'aux
Cieux ,

Attaquer , sans crainte , les Dieux ;

Je suis esprit sans corps , et sans voix je m'ex-
prime ,

Quelquefois je fais rire , et pleurer plus souvent ;

Je cours plus vite que le vent ,

Quand c'est à l'aide de la rime.

Je n'ai ni pieds , ni dents , ni mains ,

Je déchire pourtant , je mords dans ma furie ;

J'ai d'un Dieu des Forêts le nom chez les hu-
mains ,

J'en ai même un peu le génie.

Mon seul aliment est le sel ,

Il se change portant en fiel

Si mal à propos l'on m'offense ;

Dieu vous garde que la vengeance

Pour arme me prenne jamais ,

Rien ne guérit alors les grands maux que je fais.

La Grece connut peu ma forme véritable ,

Rome me connut mieux , et bien-tôt m'exila ,

Mais d'un Crieur public le fils m'y rappella ,

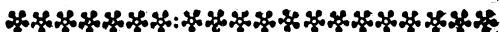
Et je m'y rendis agréable.

Sous deux Bourbons , plus que jamais ;

Je

Je me fis icy bas connoître ;
 Sous l'un , un Collet blanc sçut me faire re-
 naître ,
 Mais sous l'autre , un Greffier m'orna de tant
 d'attraits ,
 Qu'après lui , vainement peut-être ,
 On voudra rendre plus parfaits ,
 Les atours sous lesquels son Art me fit paroître :

Je fais rire ceux que je mords ,
 Et pleurer qui je ne mords guère ;
 Enfin pour ne pas trop découvrir un mystere ;
 Assez digne de vos efforts ,
 Par ces traits opposez , qui font mon caractère
 A travers les détours , par lesquels je vous fuis ,
 Deyinés , Lecteurs , qui je suis.



E N I G M E.

ENfant d'une vive chaleur ,
 Dans le froid je prens ma naissance ;
 Du plus beau Vermillon l'éclatante rougeur ,
 Est l'ordinaire effet que produit ma presence ;
 A ceux que le Destin range sous ma puissance ,
 Je les traite si mal , ces malheureux sujets ,
 Qu'ils tremblent de mes noirs projets.

Dès

SEPTEMBRE. 1732. 1973

Dès que j'entre chez eux, j'y porte le ravage ;
Mais de mon implacable rage,
On s'empresse à les garantir ;
On m'y poursuit à coups d'épée ;
Et le sang dont j'y suis trempée ,
Me force bien-tôt d'en sortir.

LOGOGYPHE.

JE cause aux mortels bien des maux ;
A ma tête est un des métaux.
Avec mes cinq lettres premieres ,
Je rend des sons mélodieux ;
Et qui n'a pas les trois dernieres ,
Ne peut se servir des deux yeux.

LAMOTTE TILLOT.

AUTRE LOGOGYPHE.

MOn nom indique un assemblage ;
De gens, nez en differens lieux ,
Qui s'accordent en dépit d'eux ,
Il a de l'Alphabet huit lettres en partage.
Quatre , (si tour à tour on les tire des huit)
Désignent un Arbre , une Ville ,
Un Saint , un Etranger , aux Confiscurs utile ,
Une Amante affligée , une Riviere , un Fruit ,
Et

Et ce qu'on ne voit pas au milieu de la nuit ,
 Mais qu'avec le Soleil , on peut voir à toute
 heure.

Cinq ; une maladie , une Etoffe , un Poisson ,
 Une assez petite maison ,
 Six , un des habitans , dont elle est la demeure ;
 Lecteur , je vous attens à la combinaison.

Par M. de M. . .

A U T R E.

DU vrai sage je fais le charme , le délice ;
 Il n'a rien de plus cher que mon doux exercice ;
 Avec mon chef tout seul je puis représenter ,
 L'Infini , tout le Monde , et l'Univers entier.

Je puis marquer encore , en bonne Arithmé-
 tique ,

Rien , ou peu ; mais beaucoup , selon qu'on me
 pratique.

De mes six pieds restans , point de combinaison.

Heureux qui m'a pour guide , il a toujours raison.

Si l'on veut à mon chef , ajouter le deuxième ,

On me poursuit , souvent avec ardeur extrême.

Du tout , ôté deux , trois , on voit facilement ,

En plume un animal , Symbole d'ignorant.

Chiffrez deux , quatre et cinq , je fournis par na-
 ture ,

En un País lointain , commune nourriture.

Puis dans un autre sens , on cherche mes appas ;

Je

SEPTEMBRE. 1732. 1975

Je regne plus souvent aux Festins , aux Repas.
Pour tout dire en deux mots , je ne sçaurois pa
roître ,

Que joie et que plaisir ne m'ayent donné l'Etre :
Ma derniere syllabe enfin présente aux yeux ,
L'ame de la Musique, icy bas, comme aux Cieux.

On a dû expliquer l'Enigme du Mer-
cure d'Aoust , par *Coquette* ; et les deux
Logogryphes , par *Chien* , et *Castor*.



NOUVELLES LITTERAIRES.

DES BEAUX ARTS, &c.

LETtres PASTORALES de M. l'Evê-
que de Londres , aux Fideles de son
Diocèse , contre les Libertins et les In-
crédules , traduites de l'Anglois , par
Abrah. le Moine , Prêtre de l'Eglise An-
glicane , et Chapelain du Duc de Port-
land. *A la Haye , chez Gosse et Neaulme* ,
1732. in 18. 1^{re} Lettre, pag. 82. 2^{de} Lettre,
pag. 108. 3^e Lettre , avec un Appendix
aux Lettres Pastorales , pag. 158.

BIBLIOTHEQUE RAISONNE'E des Ouvra-
ges des Sçavans de l'Europe, pour les mois
de Juillet, Aoust, Septembre, 1730. tom.

5.

1976 MERCURE DE FRANCE
5^e. 1^{re} Partie d'Octobre, Novembre, et
Decembre. *Amsterdam*, chez les *Wets-*
teins et Smith, 1730. in 12. de 483. pag.
sans les Tables.

Le premier article de ce Recueil repre-
sente TOUTES LES OEUVRES de *François*
Bacon, Seigneur de Verulam, Vicomte de
S. Alban, et Grand - Chancelier d'An-
gleterre ; en 7. vol. nouvelle Edition, à
laquelle on a ajouté ses Opuscules histo-
riques et politiques, traduits depuis peu
de l'Anglois. *A Amsterdam*, chez les *Wets-*
teins et Smith. 1730. Tout l'ouvrage est en
Latin.

NOTICE du Trésor d'Anciennes Médail-
les, qui appartiennent au *Pr. Frederic II.*
Duc de Saxe-Gotha. Par *M. Chret. Sigism.*
Liebe, qui y a ajouté un Extrait de l'Essai
d'*André Morel*, sur toutes les Antiquitez
de ce genre; et trois Lettres de feu *Mons.*
Ezech. Spanhein, où sont expliquées les
Médailles les plus curieuses qui se trou-
vent dans ce Cabinet. *A Amsterdam*,
1730. in fol. pag. 26. pour la Préface, et
544. pour le Corps de l'Ouvrage, sans
parler de l'Epître dédicatoire, d'un court
Avis au Lecteur, et de deux Indices.
L'Ouvrage est en latin.

Dans l'article des Nouvelles Litterai-
res,

SEPTEMBRE. 1732. 1977-
res, on apprend que M. Lamotte a donné
en Anglois, à Londres : *Essay sur la Poë-
sie et sur la Peinture, par rapport à l'His-
toire Sacrée et Prophane. Avec un Appen-
dice touchant les obscenitez, en écrit ou en
peinture, in 12.*

Le *Cyrus* de M. Ramsay, paroît dans
la même Ville, en François et en Anglois,
in 4. On ajoute que l'Auteur a sçu pro-
fiter également des avis qu'on lui a
donnez, pour perfectionner cet ou-
vrage, tant pour les choses, que pour le
style.

LA RELIGION CHRE'TIENNE, aussi an-
cienne que la Création, ou Traité dans
lequel on montre que l'Evangile est une
nouvelle publication de la *Religion natu-
relle. A Londres, 1730. in 4. de 432 pag.*
Ce Livre est en Anglois.

ESSAY SUR LA PEINTURE et sur la Poë-
sie, relativement à l'Histoire Sacrée et
profane, avec un Appendice, concernant
l'obscenité chez les Ecrivains et chez les
Peintres. Par *Charles Lamotte*, Docteur en
Théologie, Membre de la Société Royale,
et de la Société des Antiquaires, &c. *A
Londres, chez Fr. Fayrman, 1730. in 8.*
de 202 pag. en Anglois.

Cet Ouvrage est divisé en trois Let-
tres. Dans la seconde, l'Auteur remarque
et

1978 MERCURE DE FRANCE
et blâme, dans un Tableau de la mort
d'Abel, la Machoire d'Asne, dont on pré-
tend que Caïn se servit pour tuer son
frere; ce qui n'a pas, dit l'Auteur, le
moindre fondement dans l'Ecriture, ni
dans la Tradition. S. Jérôme prétend que
c'étoit une Epée. S. Irenée, une *Fancille*.
Prudence, un *Râteau*, &c.

Dans le *Sacrifice d'Abraham*, Isaac est
représenté trop jeune, dit-il; et c'est avec
un Couteau qu'il devoit être sacrifié, et
non pas avec un Sabre.

Job doit être représenté assis sur la Cen-
dre, et non pas sur un Fumier.

Sur le Tableau de *Suzanne* il y a une
équivoque, dans le mot de Vieillard ou
d'Ancien; c'étoit le nom de leur Charge;
ce qui est encore en usage dans l'Orient.

Une Ecurie n'est pas le lieu dans lequel
vrai-semblablement les Mages rendirent
leurs hommages au Sauveur. Ils étoient
Philosophes, et ne doivent pas être re-
presentez en Rois avec des Couronnes,
&c.

C'est une faute de ne pas représenter
JESUS-CHRIST plongé dans l'eau, comme
il le fut lors de son Baptême, et non
point arrosé.

Ce n'est pas le S. Esprit en forme de
Colombe, comme les Peintres s'opiniâ-
trent

trent à le représenter , dans la descente du S. Esprit , &c. mais descendant , comme feroit une Colombe.

Dans un Tableau de la Cene , l'Agneau Pascal ne devoit nullement être lardé , car tout le monde doit sçavoir que le lard étoit en abomination aux Juifs ; et J. C. et les Apôtres ne devroient pas être assis à notre maniere.

Dans le sujet de J. C. disputant dans le Temple , c'est une faute contre la vraisemblance de le peindre dans une Chaire , plutôt que sur un banc , parmi les autres Disciples des Docteurs.

Raphaël a aussi fait une faute en peignant le Portique du Temple en Marbre , car il est d'Airain ; il ne devoit pas non plus orner les Colomnes de figures , puisque les Juifs les abhorroient. C'est dans le Miracle du Boiteux , guéri par S. Pierre et S. Jean , à la belle Porte du Temple.

Dans le sujet de la Résurrection de J. C. la Garde paroît dans un profond sommeil autour du Sépulcre. . . Quoique directement opposé au fait et contre le témoignage de l'Ecrivain Sacré , qui dit que ce sommeil des Soldats étoit une invention des Prêtres Juifs , une imposture qu'ils mirent dans la bouche des Soldats , pour éluder et étoufer la Résurrection de J. C.

L'Au-

L'Auteur ne peut concevoir quelle est la raison d'une erreur, en effet, si grossière. Il remarque très-judicieusement que ce n'est pas pour l'avantage de la composition que le Peintre choisit de représenter les Soldats endormis, puisqu'il seroit sans doute plus avantageux de les représenter agitez de passions différentes ; il donne une idée très-pittoresque et pleine de feu d'un Tableau de ce sujet, &c.

C'est une erreur de mettre Hector à Cheval. On doit le représenter sur un Char.

Ganimede ne doit pas paroître assis sur l'Aigle. La Tradition fabuleuse veut que l'Aigle de Jupiter l'enleva par les Cheveux.

L'Appendice , concernant l'obscenité , chez les Ecrivains, et chez les Peintres , ne contient que 18. pag. Le Journaliste remarque que l'Auteur y tombe très-fort dans le vice qu'il y condamne. Il me souvient , à ce sujet , dit-il , d'avoir assisté à un Sermon , sur ces paroles de S. Paul : *Que ces choses ne soient pas seulement nommées parmi vous ;* dans lequel le Prédicateur faisoit une longue énumération des choses qu'il ne falloit pas nommer. C'est ainsi que le Discours et les Notes de l'Auteur ne sont que les obscénitez qu'il condamne.

SEPTEMBRE. 1732. 1981

LETTRES DE M. BAYLE, publiées sur les Originaux, avec des Remarques. Par M. des *Mauzeaux*, Membre de la Société Royale. *A Amsterdam*, 1729. 3 vol. in 12. pag. 1125. sans la Dédicace, la Préface, la Table, &c.

NOUVELLES DECOUVERTES, Philosophiques et Pratiques, contenant la Culture des Jardins, où on explique le mouvement de la Sève des Plantes, et leur Génération; avec d'autres Découvertes qui n'ont point été publiées touchant la manière de cultiver avec succès les Forêts, et les Parterres, et où on a joint la Description d'un Instrument par le moyen duquel on peut trouver en une heure de temps plus de Plans de Jardin, que n'en contiennent tous les Livres ensemble, qui traitent de cette matière, et enfin plusieurs beaux Secrets tendant à perfectionner la Culture des Vergers, des Jardins potagers et des Orangeries. 5^e Edition. Par R. *Bradley*, Membre de la Société Royale, &c. *A Londres*, in 8. pag. 684. sans compter 9 Tailles douces. *L'Ouvrage est en Anglois.*

LE POUVOIR DE L'IMAGINATION DE LA MERE sur le Fœtus, examiné, en réponse
E à

1982 MERCURE DE FRANCE
à un Livre de M. Turner , intitulé : *Def-
fense du Chapitre XII. de la premiere Partie
d'un Ouvrage latin, sur les Maladies Cuta-
nées.* Par Jacq. Aug. Blondel , Doct. en
Medecine et Membre de la Faculté de
Médecine à Londres. *A Londres* , 1729.
in 8. pag. 11. pour l'Avertissement et
pour la Préface , et 143. pour le Corps
del'Ouvrage.

P E N S E ' E S S É C R E T T E S , divisées en deux
Parties. Premiere Partie : *Réflexions sur la
Religion* , avec des Résolutions pratiques
qui en sont tirées. Seconde Partie : *Réflé-
xions sur la vie chrétienne* , par G. Beve-
ridge , Doct. en Théologie , Evêque de
S. Asaph , traduit de l'Anglois , sur l'on-
zième Edition. *A Amsterdam , chez les
Wetsteins et Smith* , 1731. 2. vol. *in* 12.
pag. 245. pour le 1^{er} tom. et 280, pour
le 2^d , sans les Préfaces.

Les Nouvelles Litteraires de Londres
marquent qu'on venoit d'y publier en
Anglois, *l'Etat present du Cap de Bonne-
Esperance* , ou Relation des differentes
Nations des Hottentots , de leur Reli-
gion , leur Gouvernement , leurs Loix ,
&c. enrichi de Figures, &c. vol. 8.

D'Amsterdam. Les Wetsteins et Smith don-
neront bien-tôt une nouvelle Edition de
Thu-

SEPTEMBRE. 1732. 198;
Thucydide, Grec, Latin, fol. où le Texte
et le Scholiaste seront corrigez sur les
meilleurs manuscrits. On y trouvera une
infinité de Notes des plus curieuses pour
l'éclaircissement du Texte, de l'Histoire,
de la Géographie, et de la Chronologie
ancienne, &c. Par M. Jean Wasse, sça-
vant Anglois, qui a donné une belle Edi-
tion de Salluste, in 4. &c. avec de nou-
veaux Indices tres-interessans.

On commence à vendre, avec grand
succès, chez *la veuve Etienne*, rue S. Jac-
ques, et chez *Jean Desaint*, vis-à-vis le
College de Beauvais, un nouvel Ouvra-
ge qui peut être fort utile. Il est intitulé:
LE SPECTACLE *de la Nature*, ou *Entretien*
sur les particularitez de l'Histoire naturelle,
qui ont paru les plus propres à rendre les
jeunes gens curieux, et à leur former l'esprit,
vol. in 12. de 520 pages.

L'Auteur fait voir dans une courte Pré-
face que de tous les moyens qu'on peut
employer pour former l'esprit, il n'y en
a point de plus sûr ni de plus efficace que
la curiosité. Pour la faire naître ou pour
l'augmenter, il employe en divers Entre-
tiens ce que le Spectacle de la nature lui
offre de plus interessant. Il commence
par les plus petits objets, et parcourt suc-
cessivement la plupart des choses qui

F ij nous

1984 MERCURE DE FRANCE

nous environnent , sans fatiguer l'esprit de ses Lecteurs , par des recherches pénibles , sur les Principes et sur la Structure intérieure de chaque objet ; il découvre par tout dans les seuls dehors , de quoi flatter les yeux , de quoi éclairer et nourrir l'esprit , de quoi remplir le cœur de reconnoissance et de religion.

Le premier Entretien roule sur les Insectes ; et pour amorcer le Lecteur à l'étude de choses , en apparence si méprisables , on lui fait entrevoir leurs parures , leurs armes offensives et deffensives , et les divers Instrumens dont la nature les a pourvûs pour les faire subsister. On examine ensuite leur origine , qui ne peut être que la génération. Le 2^e Entretien roule sur les Chenilles , sur les Singes et sur les Papillons. Le 3^e , sur les Vers à Soye. Le 4^e , sur les Araignées. Le 5^e , sur les Guêpes. Le 6^e et le 7^e , sur les Abeilles.

Le 8^e , contient ce qui regarde les Mouches communes et les Mouches luisantes ; l'histoire des Moucherons , celles du Taup grillon , de la Fourmi , du Fourmillon et des Demoiselles. Le 9^e Entretien contient l'histoire des Moules , des Pinnes Marines , des Limaçons et des Coquillages. Le 10^e passe à l'histoire generale des Oyseaux.

SEPTEMBRE. 1732. 1985

Oyseaux. Le 11^e, descend dans l'histoire particuliere des Oyseaux les plus remarquables. Le 12^e, traite des Animaux, tant Domestiques que Sauvages. Le 13^e, traite des Poissons. Le 14^e et le 15^e roulent sur les Plantes. Ce premier Volume, qui paroît devoir être suivi de quelques autres, finit par une Lettre, où l'on examine jusqu'à quel point il est permis d'être curieux dans la recherche de la vérité. L'Auteur s'attache à faire voir quels sont les justes droits et les bornes necessaires de la raison, par où il regle aussi les droits et les bornes de la curiosité.

Cet Ouvrage interessant par sa matiere est encore estimable par la propreté des Gravures, et par la beauté de l'Impression.

Un tres habile homme a déjà jugé du sort de ce Livre, et nous ne risquons rien de souscrire à son jugement. » Il va paroître, dit-il, un Livre, qui a pour titre : » *Spectacle de la Nature*, &c. On y développe d'une maniere agréable et spirituelle, ce qu'il y a de plus curieux dans la Nature, pour ce qui regarde les Animaux terrestres, les Oyseaux, les Insectes, les Poissons. S'il m'étoit permis de juger du succès de ce Livre, par le plaisir que la lecture m'en a fait ; je

E iij pour-

1786 MERCURE DE FRANCE

« pourrois assurer, par avance, qu'il sera
» grand. C'est à ma priere et sur mes vi-
» ves sollicitations que l'Auteur a entre-
» pris cet Ouvrage, et qui peut être beau-
» coup augmenté, s'il se trouve au gout
» du Public. *M. Rollin, dans l'Avertisse-
ment du IV^e Tom. de l'Histoire ancienne.*

EXPOSITION ANATOMIQUE de la Struc-
ture du Corps humain ; par Jacques-Ben-
igne Winslow , de l'Academie Royale
des Sciences, Docteur, Regent de la Fa-
culté de Médecine , en l'Université de
Paris , ancien Professeur en Anatomie et
en Chirurgie , dans la même Faculté ,
Interprete du Roy en Langue Teuto-
nique ; et de la Société Royale de Berlin.
*A Paris, chez Guill. Desprez, et Jean
Desessards, rue S. Jacques, 1732. in 4^e.
de 739 pages.*

RECUEIL des principales Décisions sur
les Matieres Beneficiales , extraites des
Canons, des Conciles, et des plus celebres
Auteurs , conformes aux Edits et Décla-
rations du Roy, et à la Jurisprudence des
Parlemens du Royaume et du Grand
Conseil. Nouvelle Edition, revûe, cor-
rigée et augmentée de plus de moitié. Par
M. R. *Drapier*, Avocat au Parlement. 2
vol.

SEPTEMBRE. 1732. 1987
vol. in 12. prix 5 liv. relié. *A Paris, chez
Nic. P. Armand, rue S. Jacques, 1732.*

CONDUITE DE LA PROVIDENCE , dans l'é-
tablissement de la Congrégation de N.
Dame, qui a pour son Instituteur le Bien-
heureux *Pere Pierre Fourier*, dit vulgaire-
ment de *Mataincourt* , Superieur Général
et Reformateur des Chanoines Reguliers
de la Congregation de N. Sauveur. Pre-
sentée à Nosseigneurs les Evêques , com-
me premiers Superieurs de cette Congrè-
gation. Avec une Préface , en forme de
Discours , aux Filles de cet Institut. *A
Toul , chez Cl. Vincent , 1732. 2.vol.grand
in 8°.*

REMARQUES historiques et critiques sur
l'histoire de Charles XII. Roy de Suède ;
par M. de *Voltaire* , pour servir de Sup-
plément à cet Ouvrage. Par M. de *la Mo-
traye*. Nouvelle Edition , corrigée et aug-
mentée. *A Londres , et se vend à Paris ,
chez Mich. Etienne David , Quai des Au-
gustins , et Antoine Heuqueville , au coin
de la rue Gisle-Cœur. Broch. in 12. de 80
pag. On voit à la tête le Portrait, en pied ,
de Charles XII. fort bien caractérisé.*

RECUEIL DES REGLEMENS , concernant
E iij le

1788 MERCURE DE FRANCE
le Contrôle des Exploits et Saisies mobilières, rendus depuis leur établissement jusqu'à présent. Avec le précis de ce qu'ils contiennent, et une Table Alphabétique des Matières qui y ont rapport, pour en faciliter l'intelligence et l'exécution. Ouvrage utile et nécessaire à tous les Officiers de Justice, aux Employez dans toutes les Fermes et Droits de S. M. et aux Parties. *A Paris, chez P. Prault, Quai de Gêvres, 1732. gros in 12 de 588 pag. sans l'Avertissement, les Tables, et le précis des Reglemens, concernant le Contrôle des Exploits et les Saisies mobilières d'environ 50 pag.*

OBSERVATIONS MATHÉMATIQUES, Astronomiques, Géographiques et Physiques, tirées des anciens livres Chinois, ou faites nouvellement aux Indes & ailleurs; par les PP. de la Comp. de JESUS. Rédigées et publiées par le P. Et. Soucier, de la même Compagnie. Tome 2. contenant une Histoire de l'Astronomie Chinoise, avec des Dissertations; par le P. Gaubil, Jesuite. Tom. 3 contenant un Traité de l'Astronomie Chinoise par le même P Gaubil. *A Paris, chez Rollin pere, Quai des Augustins, 1732. in 4°. tom. 2. pages 178. tome 3. pages 373. sans la Préface*

SEPTEMBRE. 1732. 1989
face du second Tome, et sans les Plan-
ches.

ABREGÉ DE L'HISTOIRE de 24 Peres de
l'Eglise. Histoire abrégée des Empereurs Ro-
mains, depuis Jules Cesar jusqu'à Cons-
tantin le Grand. Caracteres de 58 des meil-
leurs Historiens, Orateurs et Poëtes Grecs,
Latins et François; ouvrage tres-utile, sur
tout aux jeunes gens de l'un et de l'autre
sexe, qui pourront en tres-peu de temps
acquérir une connoissance générale des
matières annoncées cy-dessus. Chez Tau-
tin, rue Judas, Montagne sainte Gene-
viève, Morel le jeune, au Palais, et Mu-
sier fils, Quai des Augustins, 1732. in 12.

HISTOIRE ANCIENNE des Egyptiens,
des Carthaginois, des Assyriens, des
Babiloniens, des Medes et des Perses, des
Macédoniens, des Grecs; par M. Rollin,
Tome IV. Chez la Veuve Etienne, rue
S. Jacques, 1732. in 12.

APOLOGIE DES BESTES, ou leurs rai-
sonnemens et connoissances prouvez
contre le Systême des Cartesiens, qui
prétendent que les Bêtes ne sont que des
Machines Automates. Ouvrage en Vers.
Par M. Morfouace de Beaumont. Paris,
E v Quay

1990 MERCURE DE FRANCE
Quay de Gêvres , chez Prault , 1732. in 8.

DICTIONNAIRE des Arts et des Sciences , &c. P. M. D. C. de l'Académie Française ; nouvelle Edition , revûë , corrigée et augmentée par M... de l'Académie Royale des Sciences, 1732. *in fol.* 2 vol. *Chez Coignard pere et fils, Den. Mariette , J. B. Delespine , rue S. Jacques , et Jacques Rollin , Quay des Augustins.*

NOUVEAU TRAITE' D'ARITHMETIQUE, ou Description des proprietéz et usages d'un nouveau Tarif de réduction Arithmetique et Géometrique. Avec une Instruction familiere pour faire mécaniquement , par le moyen de ce Tarif , les principales operations des Regles , tant d'Arithmetique que de Trigonométrie rectiligne , comme aussi de Gnomonique et de Navigation. Le tout par des exemples simples qui facilitent la pratique de cet Instrument , inventé et mis en lumiere par M. J. B. de Meun , Ingenieur , qui demeure chez M. Homet , Marchand Cartier et Papetier , rue de Seine , Fauxbourg S. Germain. *In 8. 1732. Quay des Augustins , chez P. Martin , et Gab. Valeyre , rue de la vieille Bouclerie.*

Li

SEPTEMBRE. 1732. 1991

LE NOUVEAU Secrétaire de la Cour,
ou Lettres Familieres sur toutes sortes de
Sujets, avec des Réponses; derniere Edi-
tion. *A Paris, au Palais, chez Th. le
Gras, 1732. in 12. de 560. pages, 50.
sols relié.*

LE TRIOMPHE DE LA CATHOLICI-
TE', ou Réponse d'un Protestant nou-
vellement converti, aux difficultez que
lui propose sa Sœur, sur la Religion Pré-
tendue Réformée, avec une Dissertation
sur la dispute que S. Paul eut avec Cé-
phas. Par M. l'Abbé D***. *A Paris,
ruë de la Harpe, au bon Pasteur, 1732.
in 12. de 250. pages.*

OEUVRES DIVERSES, de M. Patru, con-
tenant ses Plaidoyers, Harangues, Let-
tres et Vies de quelques-uns de ses Amis.
Quatrième Edition, considerablement
augmentée. *Chez N. Gosselin, au Palais,
1732. 2. vol. in 4.*

DICTIONNAIRE ECONOMIQUE, conte-
nant divers moyens d'augmenter son bien,
et de conserver sa santé, avec plusieurs
Remedes assurez et approuvez pour un
très-grand nombre de maladies, et de
beaux secrets pour parvenir à une lon-
gue

E. vj

gue

1992 MERCURE DE FRANCE
gué et heureuse vieillesse. Quantité de
moyens pour élever , nourrir , guerir et
faire profiter toutes sortes d'Animaux do-
mestiques , comme Brebis , Moutons ,
Bœufs , Chevaux , Mulets , Abeilles et
Vers à Soye. Differens filets pour la Pêche
de toutes sortes de Poissons et pour la
Chasse de toutes sortes d'Oiseaux et d'A-
nimaux. Une infinité de secrets décou-
verts dans le Jardinage , la Botanique ,
l'Agriculture , les Terres , les Vigne , les
Arbres ; comme aussi la connoissance des
Plantes des Pays Etrangers et leurs qua-
lités spécifiques. Les moyens de tirer tout
l'avantage des Fabriques de Savon , d'A-
midon , filer le Coran , de faire à peu
de frais des Pierreries artificielles , fort
ressemblantes aux naturelles ; de peindre
en Miniature sans sçavoir le De sein , et
travailler Bayettes ou Etoffes établies nou-
vellement en ce Royaume , pour l'usage
de ce Pays et pour l'Espagne. Les moyens
dont se servent les Marchands pour faire
de gros établissemens ; ceux par lesquels
les Anglois et les Hollandois se sont en-
richis , en trafiquant des Chevaux , des
Chevres et des Brebis. Tout ce que doi-
vent faire les Artisans , Jardiniers , Vi-
gnerons , Marchands , Négocians , Ban-
quiers , Commissionnaires , Magistrats ,
Officiers

SEPTEMBRE. 1732. 1993
Officiers de Justice, Gentilshommes et autres d'une qualité ou d'un emploi plus relevé, pour s'enrichir. Chacun pourra se convaincre de toutes ces veritez en cherchant ce qui peut lui convenir, chaque chose étant rangée par ordre alphabetique, comme dans les autres Dictionnaires. Par M. *Noel Chomel*, Prêtre, Curé de la Paroisse de S. Vincent de Lyon. Troisième Edition, revûë, corrigée et augmentée d'un très-grand nombre de nouvelles Découvertes et Secrets utiles à tout le monde. Par M. *Danjou*, Prêtre, enrichie d'un grand nombre de figures. *A Lyon, et se vend à Paris, rue S Jacques, chez Etienne Geneau, et chez la veuve Etienne. 2. vol. in folio. Prix 40. livres relié.*

GALLIA CHRISTIANA, in Provincias Ecclesiasticas distributa, &c. Tomus V. c'est-à-dire, LA GAULE CHRETIENNE, divisée en Provinces Ecclésiastiques, dans laquelle on voit la suite et l'Histoire des Archevêques, des Evêques, et des Abbez de tous les Pays compris dans l'ancienne Gaule, depuis l'origine des Eglises jusqu'à notre tems, avec des Preuves tirées des Monumens autentiques; par des Religieux Bénédictins de la Congrégation

1994 MERCURE DE FRANCE
gation de S. Maur. Tome V. *A Paris, de
l'Imprimerie Royale* 1731. Fol. de 1114.
pages, sans les Preuves et les Tables.

Les grands Diocèses de Malines et de
Mayence, et ceux de leurs Suffragants,
font la matiere de ce cinquième Volume
de la Gaule Chrétienne. Cette matiere est
des plus abondantes, puisqu'elle embras-
se presque toute la Flandre généralement
prise, et une partie considerable de l'Al-
lemagne. Malines, qui d'abord fut du
Diocèse de Liege, attachée pour le spiri-
tuel à l'Evêché de Cambray, fut érigée
en Archevêché en 1559. et a pour Suffra-
gants les Evêques d'Anvers, de Bois-le-
Duc, de Gand, de Bruges, d'Ipres, et
de Ruremond, qui est dans la Gueldre.
Le premier Archevêque de Malines fut
le Cardinal Perrenot de Granvelle, fort
connu dans l'Histoire. On trouve quel-
ques Sçavans parmi les Suffragants de
cette Métropole, entr'autres *Sonnus*,
Evêque d'Anvers, qui publia en 1556.
des *Démonstrations* tirées de la parole de
Dieu sur les V.I. Sacremens, et des Sta-
tuts Synodaux; et Corneille Jansen,
Evêque de Gand. Auteur de quantité
d'Ouvrages, dont le plus estimé est la
Concorde Evangelique, &c.

Mayence peut se vanter d'avoir été éclair-
rée

SEPTEMBRE. 1732. 1995

rée dès les premiers tems des lumieres de la Foi , s'il est vrai, comme on le prétend , que S. Crescent , Disciple de S. Paul , ait été son premier Evêque. Du moins la Mission de Crescent dans les Gaules , ou dans la Germanie , vers l'an 80. de J. C. ne sçauroit être contestée après le témoignage d'Eusebe , qui assure que ce Disciple souffrit le martyre à Mayence , où il fût inhumé , comme le marque aussi S. Jérôme dans son Catalogue des Hommes Illustres.

Carloman et Pepin firent ériger Mayence en Métropole. Le Pape Zacharie soumit à cette Eglise Tongres , Cologne , Wormes , Spire , Utrecht , et toutes les autres parties de la Germanie , dont S. Boniface avoit été l'Apôtre. Le premier des Archevêques de Mayence qui porta le titre d'Electeur fut , selon nos Auteurs, Sillegire , d'une condition basse , mais extrêmement relevé par sa science et par ses vertus. Sa modestie alla jusqu'à prendre pour armoiries une Roüe , en mémoire de la profession de son pere qui étoit Charron , ou Charpentier. Les Archevêques de Mayence ont depuis conservé les mêmes Armoiries.

La Ville de Constance , qui tire son nom de Constant , pere de Constantin ,
est

1996 **MERCURE DE FRANCE**
est aussi un Evêché suffragant de Mayence. Elle est située dans la Souabe. Ce Diocèse étoit autrefois le plus étendu de toute l'Allemagne, et malgré la P. Réformation il contient encore aujourd'hui un très-grand nombre de Parroisses. L'Evêque possesseur de plusieurs grandes Seigneuries dans l'Empire, est Directeur du cercle de Souabe, avec le Duc de Wittemberg; et les Barons de Zeweyer, sont ses Echansons héréditaires.

Il y a lieu de croire que ce dernier Volume sera aussi favorablement reçu que les précédens. L'ordre alphabétique, suivi par les sçavans Auteurs de cet Ouvrage, promet dans le Tome suivant les Métropoles de Narbonne et de Paris.

M. de Merville, ancien Avocat au Parlement de Paris, vient de donner un nouvel Ouvrage de Jurisprudence au Public, qui a pour titre *Traité des Matieres Criminelles*, à l'usage de tous les Tribunaux du Royaume, tant inférieurs que supérieurs. On sçait qu'il n'y a rien de plus important que cette matiere, à cause des conséquences sur les accusations, et dont la connoissance soit plus nécessaire dans l'ordre judiciaire pour l'instruction et le jugement des Procès criminels; les règles que l'Auteur propose dans son Ouvrage, sont d'autant plus à suivre qu'elles sont du droit positif, c'est-à-dire, tirées des Ordonnances, Arrêts et Réglemens, avec un ordre et une netteté qui fera plaisir au Lecteur, & portera le
Public

SEPTEMBRE. 1732. 1997

Public à donner à cet Ouvrage l'approbation qu'il mérite. Ce Livre se vend à Paris, chez *Théodore Le Gras*, Libraire au Palais.

Montalant, Libraire à Paris, qui imprimoit par souscription l'Ouvrage des R. R. P. P. *Martene & Durand*, Religieux Benedictins de la Congrégation de S. Maur, intitulé: *Veterum Scriptorum & Monumentorum Historicorum, Dogmaticorum Moralium amplissima Collectio*, dont il a ci-devant donné les six premiers Volumes aux Souscripteurs, donne avis au public, qu'il livrera à la S. Martin prochaine, les 7. 8. 9. qui sont les derniers Volumes de cette Collection; que le prix pour les non-Souscripteurs des 9. Volumes sera de 200. liv. de France, au lieu de 150. liv. que les Souscrivans l'ont payé. L'on trouve aussi chez le même Libraire, et des mêmes Auteurs, l'Ouvrage qui a pour titre: *Thesaurus novus Anecdotorum complectens Regum ac Principum aliorumque Virorum Illustrium Epistolas et Diplomata*, fol. 5 vol. pour 90. l. ausi de France. Il débite encore *L'Histoire de l'Eglise Gallicane* du P. *Longueval*, de la Compagnie de Jesus, in-4. 6. volumes, dont on vend séparément les cinq & six.

L'attention continuelle & particuliere que nous avons sur tout ce qui regarde les beaux Arts, nous oblige à ne pas garder le silence sur un Ouvrage public et singulier. On le voit à Paris dans la Chapelle de la Vierge de l'Eglise Paroissiale de S. Sauveur, où l'on a fait un heureux alliage de la Peinture, de la Sculpture et de l'Architecture.

Cette Chapelle est peinte par M. Noël-Nicolas

1998 MERCURE DE FRANCE

las Coypel , Peintre ordinaire du Roi , et Adjoint-Professeur en son Académie. L'Architecture de l'Autel est de M. Blondel , Architecte du Roi , d'un ordre composite. Il est adossé contre le mur des bas côtez de l'Eglise ; on le découvre aisément par trois grandes arcades par où l'on entre dans la Chapelle. Quatre pilliers dans les encoigneures reçoivent la retombée de quatre pendentifs qui rachètent le tambour d'une coupole de 22 pieds de diametre.

Le Tableau représente l'Assomption de la sainte Vierge. Elle paroît dans un ravissement de joye convenable au Sujet ; plusieurs Anges l'environnent dans différentes actions d'admiration et de respect ; ce morceau comme sujet principal occupe la partie qui est précisément au-dessus de l'Autel , & attire les premiers regards. Plusieurs Groupes d'Anges , les uns peints , les autres en sculpture de relief , sont représentés dans les pendentifs et sur le couronnement de l'Autel ; quelques-uns forment des concerts , et la plus grande partie pour honorer le Triomphe de la Vierge , exposent à la vûe l'Arche d'Alliance et ses autres symboles. Toutes ces Peintures et Sculptures sont au-dessous de la Corniche , c'est-à-dire , à 19 ou 20 pieds de haut.

Le Plafond représente un Ciel qui s'ouvre pour recevoir la sainte Vierge , le S. Esprit descend au devant d'elle , le Pere Eternel est assis , ayant J. C. à sa droite ; il est environné d'Anges et de Saints Patriarches , et de quelques Saints du nouveau Testament , n'y ayant introduit que ceux qui y étoient placez lorsque la sainte Vierge y fut reçûe.

Cette voûte est presque platte , et n'a que sept pouces de bombement. Les Sculptures que l'on voit

Voit dans cet Ouvrage sont de M. Jean-Baptiste le Moine, le fils, Sculpteur de l'Académie Royale, qui dans une grande jeunesse a déjà tout le mérite d'un homme consommé dans son Art, & qui a su traiter sa Sculpture avec toute l'intelligence possible, pour qu'elle se liât avec la Peinture, M. Coypel ne s'étant servi de sculpture que dans les endroits où les saillies de l'Architecture ne lui permettoient pas d'introduire la Peinture, et en même-tems pour lier toute sa composition; ensorte que cela pût produire un même tout, et donner plus de mouvement à tout le Sujet. Les Curieux qui ont été voir cet Ouvrage, l'unique que nous ayons en France de cette espece, ont trouvé que les liaisons étoient justes, et que l'habile Peintre avoit heureusement rempli ce qu'on attendoit de lui pour l'effet de cet Ouvrage singulier.

M. le Moine, dont nous venons de parler est le même qui a fait depuis peu le Portrait du Roi en Buste, d'une ressemblance parfaite, où l'on trouve toutes les finesses de l'Art. Ce Buste doit servir de modele pour la Statuë Equestre en bronze, à laquelle M. le Moine travaille actuellement pour la Ville de Bordeaux. On en voit avec grand plaisir le modele dans son Atelier, au Roule.



DELIBERATION de l'Académie Royale de Danse , du 10. Août 1732. pour le maintien de l'ancienne et vraie Choregraphie.

LA perfection que l'on doit chercher dans la pratique des beaux Arts , doit aussi engager à ne souffrir aucune sorte d'abus ou de relâchement dans cette pratique. C'est dans cet esprit que M. Hardouin , habile Maître à Danser de Paris , résident dans la Ville de Caën , s'étant apperçû qu'un de ses Confreres avoit détruit dans un Ouvrage de sa façon , la Choregraphie ancienne , en y substituant d'autres caracteres , ce qui ruine entierement l'art de la Danse dans tous les Pays où cet usage s'est introduit , il s'est rendu à Paris , et s'est donné tous les soins possibles pour soutenir la perfection de son Art , et pour prouver son zele à tous ses Confreres qui pensent comme lui sur ce sujet. Sur quoi l'Académie Royale de Danse a fait un Règlement en connoissance de cause après une meure délibération , en vertu duquel on ne distribuera rien à l'avenir concernant la Danse , qui ne soit conforme à l'ancienne Méthode , et à la Coregraphie de M. Feuillet. La Délibération est écrite en ces termes :

Aujourd'hui 10. Août 1732. l'Académie de Danse s'est assemblée à la réquisition du sieur Hardouin , Maître à Danser de Paris , demeurant à Caën en Normandie , député de la part de tous les Maîtres à Danser , tant du Royaume que des autres Pays , comme étant très-experimenté dans l'Art de

de la Choregraphie, comme aussi étant le seul qui reste des Elèves de M. Feüillet, Maître à Danser de Paris, et Auteur de la Danse écrite, pour représenter à l'Academie.

Que M. Rameau, seul Privilegié du Roi pour vendre et débiter les danses écrites, a entierement détruit la Choregraphie ancienne, en y substituant des Caracteres auxquels il est impossible de rien connoître, ce qui fait un tort considerable à tous les Maîtres éloignez de Paris, et à tous les amateurs de la danse; qu'il demandoit à entrer en lice en notre présence avec le sieur Rameau, pour lui démontrer l'absurdité et la fausseté de son nouveau système, ne voulant pour preuve que le Livre même des Principes dudit sieur Rameau; à quoi ledit sieur Hardouin a entierement satisfait. Il a prouvé en pleine Académie que l'ancienne Choregraphie étoit si conforme à la Musique, que c'est pour ainsi dire, la Musique même, que toutes ses dérivations étoient sensibles, que sa façon de tourner étoit tout-à-fait géométrique, qu'on y remarquoit le vraisemblable à chaque pas, qu'elle étoit facile, claire et expressive, & que tous les Etrangers la sçavent et la suivent, et que d'ailleurs le Dictionnaire de M. Feüillet est traduit en toutes les Langues.

Surquoi, Nous soussignez, Membres de ladite Académie de danse, après avoir entendu les raisons de part & d'autre, nous nous sommes trouvez indispensablement obligez d'accorder audit sieur Hardouin et à tous les interessez dans sa réquisition, le rétablissement de l'ancienne Choregraphie; nous avons même allegué les raisons qui nous ont déterminé en faveur dudit sieur Hardouin, auxquelles ledit sieur Rameau a volontairement acquiescé, convenant lui-même de la justesse des reflexions que ledit sieur Hardouin a faites sur ses Ouvrages. Et

en conséquence de tout ce que dessus , ledit sieur Rameau nous a promis et est demeuré d'accord qu'à l'avenir il ne vendra ni distribuera rien concernant la danse qui ne soit conforme à l'ancienne Méthode.

En foi de quoi nous avons delivré audit sieur Hardoüin la présente Expedition , afin de le mettre en état de certifier à tous les Maîtres à danser et autres, au nom desquels il a parlé , que l'Académie a bien voulu avoir égard à leurs remontrances, comme nous ayant paru très-justes et intéressantes.

Nous permettons d' plus audit sieur Hardoüin d'examiner à l'avenir les Ouvrages dudit sieur Rameau , et de nous adresser ses plaintes en cas qu'il y trouve quelque chose de non conforme à notre intention et aux promesses dudit sieur Rameau Fait à Paris, dans notre Académie, et enregistré le 14. Août 1732. Signé, Balon , Blondy , Lestang , Germain , Malter pere , Javillier , Dangeville , Laval, Desmoulins , Malter l'ainé , Syndic , Malter cadet , Desmoulins , et Marcel.

Le parallele qu'on va lire peut trouver ici heureusement sa place , d'autant plus que M. Hardoüin en est l'Auteur.

R O N D E A U.

DE Camargo , de Salé , de Roland ,
 Maint Connoisseur exalte le talent.
 Salé , dit l'un , l'emporte par la grace ;
 Roland , dit l'autre , excelle en enjoûment ;
 Et chacun voit avec étonnement
 Les pas hardis , la noble et vive audace
 De Camargo.

Entré

Entre les trois , la Victoire balance ;

Mais , si j'étois le Berger fabuleux ,

Je ne sçais quoi de grand , de merveilleux

Me forceroit à couronner la Danse

De Camargo.

M. le Marquis de Courtenvaux , qu'on ose nommer ici , étant allé à son Régiment il y a quelques mois , on lui raconta à S. Pourçain , où étoit son quartier , un fait arrivé depuis peu , qui lui parut aussi extraordinaire que singulier : le voici. Une Vache prête à mettre bas son Veau , a rendu en même-tems la quantité de deux boisseaux d'Hérissons vivans . et deux espèces de Serpens. Le Marquis de Courtenvaux , qui a raconté ce fait à des personnes de la plus grande considération , l'appuye d'un certificat dont voici la teneur.

Je, subdelegué au département de la Ville de Saint Pourçain , soussigné , certifie que les nommez Guilmins et Mer , Laboureurs d'un Domaine que j'ai en la Paroisse de Montord , près S. Pourçain , m'ont dit avoir eu ces jours derniers , dans ledit Domaine une Vache , laquelle en faisant son Veau a rendu par la Nature nombre d'Hérissons tous vivans , environ deux boisseaux , mesure de Paris , avec deux especes de Serpens d'une demie toise de longueur , qui étoient enveloppez dans leurs toilles particulieres ; ce que le nommé Antoine Boudignon , mon valet-domestique m'a aussi assuré avoir vu ; ladite Vache a été très-malade , mais elle se porte beaucoup mieux et son veau aussi , semblable chose est arrivée

AN-

2001 MERCURE DE FRANCE

autrefois dans ledit Domaine , et arrive assez communément dans la Province. Fait audit S. Pourçain le 6. Juin 1732. Signé , DELACODRE.

Nous soussignez certifions avoir vû plusieurs fois arriver le cas ci-dessus énoncé. Fait à Saint Pourçain , ce 6. Juin 1732 Signé, DELYONNE , Capitaine au Régiment Royal Roussillon ,
CHERIEUX.

On a appris de Rome , que le 17 Août , les Pensionnaires du College Clementin célébrerent selon l'usage , la Fête de l'Assomption de la Sainte Vierge par plusieurs Poèmes et Discours d'Eloquence faits à son honneur , et qui furent récitez par Don Jean-Charles Boschi , Don Nicolas-Antoine de Genaro , de la Famille des Princes de S. Martin, et par Don Joseph Spinelli , en présence de 13 Cardinaux et d'un grand nombre de Prélats.

On a fait à Naples l'ouverture d'un nouveau College , établi pour apprendre les Langues des Indes Orientales à de jeunes Ecclésiastiques qu'on a dessein d'envoyer ensuite en Mission dans les Indes , afin de les opposer aux progrès que pourroient faire dans le pays les Missionnaires Luthériens ou Calvinistes que les Anglois et les Danois y envoient.

On écrit de Londres que la Reine a fait construire une Grotte magnifique à Richmond , où elle fera placer les Bustes de feu M. Locke , du Chevalier Isaac Newton , de M. Volston , Auteur du Livre intitulé : *La Religion de Nature démontrée* , et du feu Docteur Clarch.

On

SEPTEMBRE. 1732. 2005

On a recommandé aux Sçavans des deux Colleges d'Eaton et de Westminster, de faire des Inscriptions Latines, convenables à la situation de ce lieu de Retraite, à la Reine qui l'a fait bâtir, et aux quatre Philosophes Anglois qu'on vient de nommer. Ceux qui réussiront auront une récompense, et S. M. les honorera de sa protection.

On apprend de Copenhague, que le Roy de Dannemarck, à l'occasion de l'anniversaire de son Mariage, qui fut célébré le 7 d'Aoust, a institué un nouvel Ordre de Chevalerie, en faveur des Seigneurs et Dames de sa Cour, dont la Reine est la Grande Maîtresse. Les Comtes de Plessen, de Rosencrantz et de Blohm, Conseillers au Conseil Privé; le Baron de Plessen, Grand Chambellan; le Comte de Gramm, Grand Veneur; les Comtesses de Hardegg, de Witzleben et de Raaben, et la Baronne de Söhlendahl ont été honorés de ce nouvel Ordre, qu'on nomme l'Ordre de la Fidélité. La marque d'honneur est une Croix coupée, d'or, émaillée de blanc, attachée à un Cordon large, de Soye bleu-turquin ondé, tissu d'argent aux extrémités; au milieu de cette Croix est d'un côté à droite en champ de gueule, le Lion du Nord, au dessus d'un Aigle; et à gauche, un Aigle et le Lion au dessous; le tout chargé du Chiffre de L. M. en champ d'azur. Au revers de la Croix, on lit cette Légende : *In faelicissima unionis memoriam.*

On mande de Vienne qu'il y étoit arrivé de Breslaw un Officier Suedois, avec une Hyene, et plusieurs Rennes de Laponie, dont le Roy de Suède fait present à l'Empereur, pour sa Ménagerie. Peu de gens ignorent que la Hyene est un

F ani-

2006 MERCURE DE FRANCE

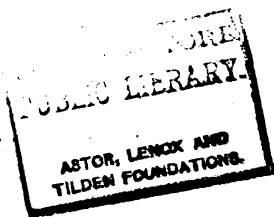
animal dont le corps est aussi grand que celui d'un Loup, excepté que les jambes ne sont pas si hautes; son poil est plus rude, et sa peau mouchetée de diverses couleurs.

La *Renne*, que quelques-uns appellent *Ranne*, et *Rangier*, est une bête de somme qui ne se trouve et ne peut vivre que dans les Pais froids. Elle ressemble au Cerf, plus grande toutefois, mais moindre que l'Elan, qui est ordinairement de la taille d'un Cheval. Elle a 3 rangs de Cornes, deux sur le devant, et un sur le derrière de la tête. Chaque rang a deux Perches chevillées sur le devant, comme celles du Cerf, et quelquefois chacune est de 25 Cors; et sur le derrière elle porte la figure d'une tête de Daim, avec Cornichons et Perches plates et larges. Elle se rend domestique et traitable, et sert aux Lapons à tirer leurs Traineaux sur la glace, avec une grande vitesse, jusqu'à faire 30 lieues par jour. Elle leur sert aussi de nourriture, et c'est leur principale richesse; mais elle est de courte vie, et ne passe pas quinze ans.

Le R. P. Joseph de la Fontaine de la Boissière, Prêtre de l'Oratoire, mourut le 18 Aoust, dans la Maison de la rue S. Honoré, âgé d'environ 84 ans. Il s'étoit acquis la réputation d'un célèbre Prédicateur. Ses Sermons et ses Panégyriques ont été imprimez en 6 vol. in 12. et se trouvent chez Henri, rue S. Jacques, vis-à-vis S. Yves.

Avis qu'on nous prie d'insérer.

M. Chicoyneau, premier Médecin du Roy, sur la connoissance qu'il a des bons effets de la Poudre



ASTOR LENOX TILDEN FOUNDATION
LIBRARY

SEPTEMBRE. 1732. 2007

dre Spécifique , pour la guérison radicale des Hémoroides , de quelque nature qu'elles soient , a confirmé le Privilege accordé par M. Chirac , son Prédecesseur.

Cette Poudre purifie le sang , appaise les inflammations , gonflemens et douleurs , ordinairement en 4 à 6 prises ; facilite les Selles et les Urines , n'a point de mauvais goût , et ne fait aucune révolution. On peut vivre à son ordinaire , vaquer à ses affaires , elle se conserve , et on peut l'envoyer par tout.

Il faut s'adresser à Paris , au sieur de la Costé, rue du Petit-Lyon , Fauxbourg S. Germain , chez Mad. Frontier. Il donne les Prises cachetées , avec un Paraphe et la maniere de les prendre. Il est le seul qui en a la distribution. 3 liv. la Prise.

*****:*****

LE PERE SIROT.

Vaudeville Bachique.

A Cette joieuse table ,
Chantons le Pere Sirot ,
Il a l'esprit agréable ,
L'enjouement est son vrai lot ;
Comme il sifle la Linote !
Admirez comme il sirote !
Oh ! oh ! oh ! oh ! oh ! oh ! oh !
Vive le Pere Sirot.

Quand des meilleurs Vins du monde ,
Il a bu quinze ou vingt coups ,

F ij La

2008 MERCURE DE FRANCE

La joye éclate à la ronde ,
Les Convives chantent tous ,
Comme il , &c.

Le venerable Silene ,
Qui buvoit si largement ,
N'auroit imité qu'à peine ,
Notre Siroteur charmant ,
Comme il , &c.

L'Histoire par tout nous vante ,
Mille et mille grands Vainqueurs ,
Mais le Héros que je chante ,
Est le plus grand des Buveurs ,
Comme il , &c.

Desormais à chaque Table ,
Où le bon vin coulera ,
Chacun d'une voix aimable ,
Avec transport chantera .
Comme il , &c.

Qu'on lui dresse une Statue ,
Buvant un Verre de Vin ,
Et qu'au bas brille à la vue ,
Pour devise ce refrain .
Comme il , &c.

SPEC



S P E C T A C L E S.

LE Mercredi 6 Aoust, on representa au College de LOUIS LE GRAND, la Tragédie de *Sennacherib*, Roy des Assiriens, pour la distribution des Prix. En voici le sujet.

SENNACHERIB ayant perdu devant Jerusalem 185000 hommes, tuez dans une nuit, par la main d'un Ange, retourna à Ninive plein de fureur et de confusion. Il crut que ce malheur lui étoit arrivé, parce que son Dieu tutelaire étoit irrité. Tandis qu'il songeoit à se le rendre favorable, il fut immolé au pied de son Idole, par ses deux fils aînez, *Adramelech* et *Sarasar*, 45 jours après la défaite de son Armée. *Liv. 4. des Rois. c. 19. Tob. c. 1.*

Ainsi s'accomplit la Prophetie faite par Isaïe au Roy Ezechias, environ deux mois auparavant. *Isa. c. 37.*

La Tradition des Hébreux rapportée par S. Jérôme, est que Sennacherib vouloit immoler ses deux fils pour fléchir son Dieu par ce Sacrifice, que ceux-ci le prévinrent et lui porterent les coups qu'il leur destinoit.

On suppose, comme il est vrai-semblable, que Sennacherib vouloit fléchir son Dieu pour tenter une seconde fois la conquête de Jerusalem.

La Scene est à Ninive, dans le Palais du Roy.

F iij Le

Le Ballet qui fut dansé après la Tragédie , porte pour titre: *Histoire de la Danse*. Voici le dessein et la division de ce Ballet.

Comme on ne sçauroit donner dans un seul Ballet tout ce qui concerne la Danse, on se borne icy à en exposer la naissance et les quatres âges.

La Danse , selon le sentiment de la plupart des Auteurs , doit son origine aux Egyptiens ; on croit qu'elle est née de l'observation des Planettes ; comme elle sert à exprimer les différentes passions des hommes , et sur tout celles qui ont la joye pour principe , on la suppose presque aussi ancienne que le monde , parce que les passions attachées à l'humanité ont existé plus ou moins dans tous les temps.

Dans la premiere Entrée , des Bergers forment des pas sur le mouvement des Airs champêtres, avant même que les Instrumens de Musique soient inventez. Dans la seconde , des Personnes de différentes conditions dansent plus méthodiquement, au son des Instrumens, nouvellement inventez. De la naissance de la Danse on passe à ses quatre différens âges.

Premier âge de la Danse.

Les Egyptiens sont les Peuples chez qui la Danse ait fait de plus grands progrès ; l'Histoire leur donne l'honneur de l'avoir inventée , et de l'avoir employée à plusieurs différens usages.

Danse Astronomique.

Des Astronomes Egyptiens , après avoir rendu hommage au Soleil , observent le cours des Astres et leurs Eclipses , avec des Tubes ; ce qui est exprimé par leurs Danses.

Danse Magique.

Des Magiciens évoquent les ombres des Morts.

Danse Idolatrique.

Dans cette Danse, les habitans des Villes et des Champs adorent les Divinitez de leurs Païs , sous la figure de divers animaux.

Second âge de la Danse.

Les Grecs ont la gloire d'avoir inventé , ou du moins perfectionné tous les beaux Arts , et sur tout la Danse.

Danse Politique et Militaire.

Licurgue établit une Danse politique dans Lacédémone, pour concilier tous les Membres de l'Etat; les Citoyens de différens âges et de différentes conditions, se mêlent ensemble. Les Lacédémoniens avoient déjà introduit chez eux la Danse Militaire, pour se représenter l'image des combats comme un jeu.

Danse de Fête solennelle.

La Danse faisoit une des principales Fêtes des Thébains; on représente dans cette Entrée les Orgies; on en retranche toute image de licence, à la fureur près.

Danse Théâtrale.

Les Poètes Athéniens introduisirent la Danse dans leurs Pièces; on donne dans cette Entrée l'idée d'une Scène Tragique et d'une Scène Comique, dans le goût d'Euripide et d'Aristophane.

Troisième âge de la Danse.

Les Romains n'eurent pas beaucoup d'estime pour la Danse; l'Art Militaire leur fit long-temps oublier tous les Arts pacifiques, et ce ne fut que sous les Em-
pereurs

S E P T E M B R E. 1732. 2013.
pereurs que la Danse occupa un Peuple
oisif et amolli, à qui on vouloit faire
oublier son ancienne liberté.

Danse Triomphale.

Les Saliens , Prêtres de Mars , furent
admis dans les Marches de Triomphes ;
c'est cette Danse guerriere qu'on expri-
me dans cette premiere Entrée.

Danse Italique.

Les Pantomimes , Sérieux et Comiques,
furent inventez sous Auguste; on en don-
ne icy une légère idée; pour rendre cette
Danse plus intelligible aux Spectateurs ;
on a choisi les Caracteres Comiques ;
qui leur sont les plus connus , préféra-
blement à ceux des Comédies Romaines.

Danse d' Animaux.

On prend pour modeles de cette Danse
les Sibarites , Peuples de la basse Italie ,
qui eurent tant de passion pour la Danse,
qu'ils y firent entrer leurs Chevaux , et
d'autres animaux.

*Quatrième âge de la Danse, sous les Nations
modernes , et principalement sous
les François.*

On appelle Nations modernes , celles
F. v. qui

2014 MERCURE DE FRANCE
qui ont été démembrées de l'Empire
Romain. Elles ont toutes cultivé la Dan-
se , chacune selon son génie ; aucun de
ces Peuples ne s'y est tant distingué que
les François.

Bal de Ceremonie.

Un Prince donne un Bal aux Seigneurs
de sa Cour , ou à des Etrangers de dis-
tinction , arrivez de divers Païs.

Bal de Spectacle.

La France, qui a reçu de l'Italie les Bal-
lets avec Machines , a beaucoup encheri
sur elle dans ce genre de Spectacle ; c'est
ce qu'on représente dans cette Entrée.

Bal Bourgeois.

Des Bourgeois et des Artisans forment
une espece de Mascarade , où chacun est
admis , sans distinction.

La Danse des Academies Litteraires.

Les Danses figurées ont été introduites
dans plusieurs Académies littéraires. On
y represente des Ballets nouveaux ou his-
toriques , pour relever la solemnité d'un
Spectacle établi et souvent fondé par des
Rois , pour distribuer avec éclat des Prix
à la jeunesse qu'on y élève dans l'étude
des Belles Lettres, Apollon

Apollon , Minerve et Mercure distribuent des Couronnes de Laurier aux Elèves qui se sont distinguez dans les Exercices Litteraires.

La jeunesse couronnée , exprime par la Danse , le plaisir qu'elle ressent du Prix glorieux qu'elle a remporté.

Des Bergers ont chanté des Vers dans la premiere Entrée de l'ouverture; nous en donnerons une légère idée par ceux qu'on va voir.

Bergers , qu'un doux repos assemble ,

Venez sous ces tendres Ormeaux ,

Nous y devons former ensemble

Des jeux innocens et nouveaux.

C'est icy que la Danse ,

Va prendre sa naissance.

Sur mes chants composez vos pas ;

Que tous les mouvemens de vos pieds, de vos bras

D'accord avec ma voix , en suivent la cadance.

Que sans voltiger ,

Les naïves Graces ,

Marchent sur vos traces ,

D'un pas coulant et leger , &c.

La Décoration de ce grand et pompeux Spectacle , representoit une grande Cour extérieure d'un Palais magnifique, d'Ordre composite , formant un plan circulaire de cent pieds de face , et faisant par la Perspective 150 pieds de circonfé-

F vj. fin

rence sur 35 pieds d'élévation. Au milieu est un corps avancé, soutenu par des Colonnes et Pilastres de brèche violette; les Chapiteaux et Bases en or. Dans les entre-Colonnes sont placez des Groupes de Figures de Marbre blanc sur des pedestaux de forme ronde : sçavoir , à la droite, *Médée, Jason*; à la gauche le Sacrifice d'*Iphigenie*. Sur les devants de la partie circulaire, à la droite, *Oedipe* qui se perce les yeux ; à la gauche, *Hercule* sur le bucher ; sur le devant de ces deux extrémités sont des Amphitheatres terminés par une Balustrade , en forme de demi-fer à cheval , au bas de laquelle on voit les Statuës des deux plus fameux Poëtes Grecs ; sçavoir , à la droite *Sophocle* ; à la gauche *Euripide*. ?

Au milieu de la Décoration est une grande et magnifique Arcade , surmontée des Armes de France , soutenues par des Génies , au travers de laquelle on apperçoit un grand Salon cintré , soutenu par des colonnes couplées , et dans les deux passages , aux côtez des Galeries ingénieusement percées d'une Architecture noble et simple , ornée de Bustes sur des scabellons ; au-dessus des quatre Groupes de colonnes , sont des trophées de Guerre , et sur les corps avancez qui terminent les côtez de la Décoration des Trophées de Poésie en or , ainsi que les Armes du Roi et les autres Trophées et Consolles qui sont sous la Corniche , sur laquelle est une Balustrade qui régné au pourtour de cette magnifique Ordonnance.

M. Le Maire , déjà connu par plusieurs ouvrages de cette espece qui ont eu l'applaudissement du Public , est Auteur de celui-ci , qui a été fort approuvé. L'Estampe qu'il en a fait graver avec
soin ,

SEPTEMBRE. 1732. 2017
soin , se vend chez lui dans la Cour des Quinze-
Vingts.

*EXTRAIT de l'Ecole des Meres , Comé-
die en Prose , en un Acte , de M. de
Marivaux , représentée pour la première
fois sur le Théâtre Italien , le 26 Juillet
1732.*

Cette intrigue se passe entre M^{me} Ar-
gante , Angelique , sa fille , Lizette ,
sa Suivante , Eraste , Amant d'Angelique ,
sous le nom de la Ramée , Damis , pere
d'Eraste est aussi Amant d'Angelique ,
Frontin et Champagne , Valets de M^{me} Ar-
gante et de Damis , La Scene est dans l'Ap-
partement de M^{me} Argante.

Eraste travesti en Valet commence la
Piece avec Lisette , laquelle veut lui me-
nager un entretien avec Angelique , dont
il est autant aimé qu'il l'aime. Frontin ,
Valet de M^{me} Argante , arrive et se défie
du prétendu parantage du faux la Ra-
mée avec Lizette , dont il est amoureux ,
et le prend sur un ton qui oblige Lisette
à le mettre dans la confidence ; il se char-
ge de l'entrevûe qu'il s'agit de ménager
à Eraste , qui veut parer le mariage qu'on
est prêt à conclure entre son Amante et
le vieux Damis , c'est un nom que le pe-
re d'Eraste a pris pour dérober la con-
noissance

2018 MERCURE DE FRANCE

naissance de son futur Hymen à tout le monde , et sur tout à son fils , quoiqu'il ne sçache pas encore qu'il est son Rival et Rival aimé.

M^{me} Argante vient ; le faux la Ramée ne pouvant se retirer sans se rendre suspect , Frontin le fait passer pour un Cousin qui cherche condirion ; M^{me} Argante le trouvant bien fait, lui ordonne de rester dans la maison , et lui promet de le mettre au service de M. Damis. M^{me} Argante demande à Lisette dans quelles dispositions elle trouve sa fille Angelique ; Lisette lui répond d'une maniere à ne répondre de rien : voici la fin de la Scene entre la Maîtresse et la Suivante.

M^{me}. Argante.

M. Damis est un peu vieux , à la verité ; mais doux , complaisant , attentif , aimable.

Lisette.

Aimable ! prenez donc garde , Madame ; il a soixante ans,

Mad. Argante.

Il est bien question de l'âge d'un mari avec une fille élevée comme la mienne.

Lisette.

Oh ! s'il n'en est pas question avec Mademoiselle

SEPTEMBRE. 1732. 2619
elle votre fille , il n'y aura guere eu de prodige
de cette force-là.

Mad. Argante.

Qu'entendez-vous avec votre prodige ?

Lisette.

J'entends qu'il faut le plus qu'on peut , mettre
la vertu des gens à son aise , et que celle d'Angelique ne le sera pas sans fatigue.

Mad. Argante.

Vous avez de sortes d'idées , Lisette ; les inspirerez-vous à ma fille ?

Lisette.

Oh que non , Madame ; elle les trouvera bien , sans que je m'en mêle.

Mad. Argante.

Hé ! pourquoi , de l'humeur dont elle est , ne seroit-elle pas heureuse ?

Lisette.

C'est qu'elle ne sera point de l'humeur dont vous dites ; cette humeur-là n'est nulle part.

Mad. Argante.

Il faudroit qu'elle l'eût bien difficile , si elle ne s'accommodoit pas d'un homme qui l'adorera ,

Lisette.

On adore mal à son âge.

Mad.

Mad. Argante.

Qui ira audevant de tous ses desirs.

Lisette.

Ils seront donc bien modestes , &c.

L'arrivée d'Angelique interrompt la suite de cette conversation ; ce rôle est joué par la D^{lle} Sylvia avec une grace et une intelligence qu'on ne sauroit trop admirer ; comme c'est un rôle d'*Agnès* , elle y met une ingénuité qui enchante les Spectateurs ; et cette ingénuité est accompagnée, coup sur coup, de profondes révérences qui la caractérisent d'une manière à n'y reconnoître que la simple nature , quoique ce ne soit pas sans y mettre un art infini. Voici quelques morceaux de la Scene qui se passe entr'elle et sa mere.

Mad. Argante.

Vous voyez , ma fille , ce que je fais aujourd'hui pour vous ; ne tenez-vous pas compte à ma tendresse du mariage que je vous procure à

Angelique faisant la révérence.

Je ferai tout ce qui vous plaira , ma mere.

Mad. Argante.

Je vous demande si vous me sçavez gré du parti

SEPTEMBRE. 1732. 2021
parti que je vous donne, &c. allons; répondez,
ma fille.

Angelique.

Vous me l'ordonnez donc ?

Mad. Argante.

Oùi, sans doute. Voyons; n'êtes-vous pas sa-
tisfaite de votre sort ?

Angelique.

Mais, . . .

Mad. Argante.

Quoi ? mais ! je veux qu'on me réponde rai-
sonnablement ; je m'attendois à votre reconnois-
sance , et non pas à des mais . . .

Angelique saluant.

Je n'en dirai plus , ma mere.

Mad. Argante.

Je vous dispense des révérences ; dites-moi ce
que vous pensez.

Angelique.

Ce que je pense ?

Mad. Argante.

Oùi ; comment regardez-vous le mariage en
question ?

Angelique.

! Mais, . . .

Mad. Argante.

Toujours des mais !

Am.

Angelique.

Je vous demande pardon ; je n'y songeois pas ;
ma Mere , &c.

Toute cette Scene , qui est à peu près
sur le même ton , fait beaucoup de plaisir ,
tant de la part de l'Auteur , que de l'Ac-
trice. La D^{lle} Sylvia ne parle pas toujours
avec la même innocence dans le reste de
cette Pièce ; elle est très hardie quand elle
s'entretient avec Lisette , le Lecteur en
pourra aisément juger par ce commence-
ment de Scene.

Lisette.

Eh bien ? Mademoiselle , à quoi en êtes-vous ?

Angelique.

J'en suis à m'affliger , comme tu vois,

Lisette.

Qu'avez-vous dit à votre Mere !

Angelique.

Hé ! tout ce qu'elle a voulu.

Lisette.

Vous épouserez donc Monsieur Damis ?

Angelique.

Moi , l'épouser ! je t'assûre que non , c'est
bien assez qu'il m'épouse.

Lisette.

Lisette.

Oùï , mais vous n'en serez pas moins sa femme.

Angelique.

Hé bien; ma Mere n'a qu'à l'aimer pour nous deux ; car pour moi je n'aimerai jamais qu'Eraste , &c. c'est lui qui est aimable , qui est complaisant , et non pas ce Monsieur Damis , que ma mere a été prendre je ne sçai où , qui feroit bien mieux d'être mon grand pere , que mon mari , qui me glace quand il me parle , et qui m'appelle toujours ma belle personne , comme si on s'embarassoit beaucoup d'être belle ou laide avec lui ; au lieu que tout ce que me dit Eraste est si touchant ; on voit que c'est du fond du cœur qu'il parle ; et j'aimerois mieux être sa femme huit jours , que de l'être toute ma vie de l'autre , &c.

On vient annoncer à Angelique qu'un Laquais d'Eraste a une Lettre à lui rendre de la part de cet Amant si tendrement aimé ; elle marque un tendre empressement ; mais son activité éclate bien plus quand elle voit Eraste même à ses pieds après la lecture de sa Lettre , &c. Comme cet Extrait commence à devenir un peu trop long pour une Pièce en un Acte , nous ne parlerons plus que de ce qui concerne l'action théâtrale.

Le faux Damis , pere de Léandre vient pour

2024 **MERCURE DE FRANCE**
pour épouser Angelique ; il prie Mad. Argante de lui permettre un moment d'entretien avec sa future Epouse. C'est dans cet entretien qu'Angelique lui avoue avec sa naïveté ordinaire qu'elle ne l'aime, pas ; il apprend même, qu'elle en aime un autre , et à la faveur d'un rendez-vous nocturne , il reconnoît cet Amant aimé pour son fils. Cette nuit donne lieu à beaucoup de méprises , qui finissent par des lumieres que Madame Argante fait apporter. Le pere se rendant justice , et d'ailleurs attendri pour son fils , conseille à Mad. Argante de rendre ces deux Amans heureux , elle y consent. On commence une Fête que Damis avoit fait préparer pour lui-même ; il consent qu'elle serve pour le mariage de son fils avec Angelique ; Lisette est aussi récompensée pour avoir contribué au mariage d'Eraste ; Mad. Argante consent qu'elle épouse son cher Frontin ; la Pièce finit par des Danses et des Divertissemens , dont la Musique , qui a été goûtée , est de M. Moutet : voici deux Couplets du Vaudeville qui termine le Divertissement.

Si mes soins pouvoient t'engager ,
Me dit un jour le beau Sylandre ,
D'un air tendre ,

Que

SEPTEMBRE, 1732. 2025

Que ferois-tu ? dis-je au Berger ?

Il demeura comme un Idole ,

Et ne répondit pas un mot.

Le grand sot !

Il faut l'envoyer à l'Ecole.

L'autre jour à Nicole il prit ,

Une vapeur auprès de Blaise ,

Sur sa chaise :

La pauvre enfant s'évanoüit ;

Blaise , pour secourir Nicole ,

Fut chercher du monde aussi-tôt ;

Le nigaut !

Il faut l'envoyer à l'Ecole.

La D^{ue} Roland et le sieur Lelio ont dansé dans ce Divertissement un Pas de Deux, composé d'une Loure et d'un Tambourin, avec toute la justesse et la vivacité possible , et ont été généralement applaudis ; cette nouvelle Danseuse est de plus en plus goûtée du Public.



EX-

EXTRAIT des Pièces représentées à l'Opéra Comique le 19 Août, elles sont de la composition de M. Carolet. Le Prologue a pour titre le Réveil de l'Opéra Comique.

LE Théâtre représente une Guinguette. Les Acteurs paroissent au fond du Théâtre endormis sur les Tables, de même que Colombine et l'Opéra Comique personnifié. Ils se réveillent au bruit d'une Symphonie extravagante. La première Scene est une Parodie du Prologue d'Amadis de Gaule. L'Opéra Comique, Colombine chantent ensemble.

Ah ! j'entends un bruit qui nous presse
De nous rassembler tous ;
Le charme cesse ,
Eveillons-nous.

Esprits empressés à nous nuire ,
Vous , qui nous avez mis dans cet état affreux ,
Votre soin pourroit nous réduire
A fermer désormais la porte de nos Jeux.

Que Momus annonce au Parterre ,
La fin de notre accablement ;

Brûlez

SEPTEMBRE. 1732. 2027.

Brillez Eclairs , grondez Tonnerre ,
Sappez ce Cabaret jusques au fondement.

Le Tonnerre tombe et réduit en pou-
dre toute la Guinguette ; le Théâtre s'é-
claire , les Danseurs se réjouissent à leur
réveil : la *Folie* arrive ; la *Sagesse* qui sur-
vient , prétend l'emporter sur elle , mais
on la chasse. Une jeune personne paroît
et se plaint à l'Opéra Comique qu'elle a
perdu la *Sagesse* en entrant à la Foire ;
cette Scène occasionne une morale plai-
sante ; la *Folie* la console de cette perte ,
et la reçoit Actrice. Ce Prologue finit par
une Danse de Fous et de Poëtes , et par
un Vaudeville dont voici quelques Cou-
plets.

Loin de nous l'Amant ennuyeux ,
Qui de grands mots remplit l'oreille ;
L'Amant badin réussit mieux ;
Le sage endort , le fou réveille.

Dans l'époux tout est sérieux ,
Fut-il la plus rare merveille ;
Dans l'Amant tout est gracieux ,
Le sage endort , &c.

La *Lanterne véridique* , Pièce en un
Acte, est dans un goût métaphysique.

Le

Le Théâtre représente le Parnasse et ses avenues ; *Apollon* est surpris d'y trouver *Mercur*e , il lui déclare qu'il a résolu de confondre les faux Sçavans , et de leur faire connoître la portée de leur génie. Il charge *Mercur*e de leur ordonner de se rendre au Parnasse. *Mercur*e obéit comme *Messager* des Dieux ; la *Fortune* personifiée paroît , *Apollon* en est surpris , elle lui dit qu'elle ne vient au Parnasse que par hazard , puisque le Parnasse n'est point le lieu de sa résidence , elle témoigne à *Apollon* son mépris pour la Science. *Diogene* paroît ensuite avec sa Lanterne , il l'offre à *Apollon* pour lui aider à connoître à fond les génies subalternes dont il se plaint. *Apollon* la reçoit ; *Diogene* fait une Scene comique , &c. *Mercur*e arrive , et dit à *Apollon* qu'il a trouvé dans certains Caffés de Paris les Sçavans en question. *Apollon* le charge de donner audience pour lui , en lui remettant la Lanterne de *Diogene* , et après lui en avoir appris les propriétés merveilleuses.

Les faux Sçavans arrivent ; entr'autres une jeune fille qui se croit Poète , et qui ne fait des Vers que parce qu'elle est amoureuse. Un Auteur qui croit exceller en tout , et qui n'est que plagiaire. Cette

Scene

Scene est parfaitement renduë par le sieur *Droin*, habile Acteur. Un petit Maître, soi-disant bel esprit, et qui n'est qu'un fat. Une femme qui se pique de posséder la Satyre, et qui n'est que méditante. Ensuite paroît le Suisse de la Troupe, qui croit en cette qualité avoir la quintessence de l'esprit. Mercure, qui au nom d'Apollon a confondu tous les faux Scavans, donne la Palme au Suisse; il trouvé en lui un bon sens naturel qui le charme. La Scene du Suisse a été jouée par le sieur Duperier avec applaudissement. L'Acte finit par un Divertissement composé de Suisses et de François, et par un Vaudeville dans ces goûts-là, que le Suisse dit être de sa composition: on en va juger.

Le Suisse.

On blâme à tort notre façon;
Nous ne suivons pas le caprice.
Un Suisse entend toujours raison,
Puisque la raison est un Suisse.

Tel Plamet courtise un tendron
En vrai fat dans une coulisse,
Qui souvent n'a pas le teston
Pour graisser la patte du Suisse.

G

Si

Si Bacchus n'inspire Apollon ,
 Une Pièce est toujours trop grave ,
 Pour briller au sacré Vallon ,
 Il faut descendre dans la cave ,

*On trouvera l'Air gravé de ce Vaudeville ;
 au bas de la Chanson.*

Le Parterre merveilleux sert de Prologue
 à l'Acte des petits Comédiens.

Le Théâtre représente les Jardins d'un
 Serrail ; une jeune Esclave ouvre la Scene ;
 elle se plaint à sa Suivante de l'absence de
 son Amant , qui est un Cavalier François ;
 l'Amant paroît ; le Bostangy qui écoute
 leur conversation les effraye ; mais il les
 rassûre , et déclare à la Suivante qu'il l'ai-
 me. Il offre à la jeune Esclave de favoriser
 son évacion ; et pour lui prouver qu'il
 peut même quelque chose de plus , il fait
 sortir sur le champ de la terre six grands
 Pots de fleurs , qui disparoissent aussi-tôt ,
 et font voir à leur place six enfans qui re-
 présentent une Pièce en Vers , intitulée
le Rival de lui-même , dont voici le
 sujet.

Orgon a une fille unique nommée *Julie* ;
 promise à *Eraste*. Le mariage doit se con-
 clure le jour même ; mais Orgon reçoit
 une Lettre du pere d'Eraste , crû morte
 depuis

depuis très-long tems. Orgon qui veut éprouver l'amour d'Eraste pour sa fille , feint de vouloir changer de résolution ; il montre cette Lettre à Eraste , qui y voyant un autre nom que celui de son pere , fulmine contre Orgon , lequel s'excuse sur un ancien engagement contracté entre ce vieillard et lui au sujet de leurs enfans. Eraste qui apprend par cette Lettre que Julie voit tous les jours le fils de *Pamphile* , nom du prétendu vieillard signé dans la Lettre , et que *Loüison* , Suivante de Julie , conduit cette intrigue , déplore sa malheureuse situation ; *Crispin* , son valet , se livre à l'exemple de son Maître , à des excès de jalousie contre *Loüison*. Julie et *Loüison* sont surprises de se voir traiter d'infidèles par deux Amans qu'elles aiment tendrement. Eraste qui a appris par Orgon que son prétendu rival doit arriver le soir même et épouser Julie , l'attend de pied ferme pour l'immoler à sa rage ; au moment qu'il menace, le pere , qui avoit pris le nom de *Pamphile* au lieu de celui d'Orgon , paroît , embrasse son fils , lui conte l'artifice innocent dont il s'est servi pour le surprendre , et lui assurer de gros biens avec la possession de Julie. *Crispin* rassuré de son côté dit à son Maître qu'il doit

G ij se

1631 **MERCURE DE FRANCE**
se tranquilliser , et qu'il n'a point d'autre
Rival que lui-même. La Pièce finit par
un Divertissement , aussi exécuté par les
petits Comédiens qui ont représenté la
Pièce d'une manière à se faire applaudir.
Voici quelques Couplets.

Crispin.

Je suis petit Comédien ,
A mon jeu vous le voyez bien ;
Mais près de l'aimable Lutine ,
Dont l'œil fripon , me porte au cœur ,
Tirelironfa , tourelontontine ,
Je deviendrois un grand Acteur.

Fulie.

L'Amour est un Comédien
Qui nous façonne en moins d'un rien ;
Envain notre cœur se mutine ,
Contre cet aimable Vainqueur ;
Tirelironfa , tourelontontine ;
L'Amour en fait un grand Acteur.

Eraste.

L'Amour , à mes tendres desirs ,
Prépare les plus doux plaisirs ;
A présent rien ne me chagrine ,
Charmé du don de votre cœur ,

Tire

SEPTEMBRE. 1732. 2035

Tirelironfa , tourelontontine ;
Je promets d'être un grand Acteur.

Louison au Public.

Messieurs , je connois à vos yeux ,
Que d'ici vous sortez joyeux ;
Faites-nous toujours bonne mine.
Ah ! quel plaisir pour un Auteur ,
Tirelironfa , tourelontontine ,
Quand il entend claquer l'Acteur.

Le 5. le même Opéra Comique donna
la première Représentation d'une petite
Pièce en un Acte , avec des Divertisse-
mens , qui a pour titre les *Vandanges de*
Champagne , qui a été goûtée.

Les Comédiens François ont remis au
Théâtre la *Parisienne* , petite Comédie de
feu M. Dancourt , que le Public revoit
avec plaisir. Nous en avons parlé au mois
d'Août 1725. p. 1869. tems auquel on
l'a repris.

Ils ont aussi remis l'*Indiscret* , Comédie
de M. de Voltaire , dont nous avons don-
né l'Extrait dans le second Volume du
Mercure de Septembre 1725. p. 2276.

Le Lundi 15 de ce mois , les mêmes
Comédiens donneront la première Re-
G iij pré-

2034 MERCURE DE FRANCE
présentation de la *Fausse Inconstance* ,
Comédie en trois Actes , et en Vers ,
dont nous parlerons plus au long.

Ils vont donner la *Sœur Ridicule* , Comédie en quatre Actes , de *Montfleury*. Il y a plus de 25 ans que cette Pièce n'a été représentée , on la connoissoit sous le titre du *Comédien Poète* , en quatre Actes et un Prologue. A la place de ce Prologue qu'on a retranché , on donnera un nouveau Prologue en Vers , dont les principaux Personnages sont la *Ressource* et le *Caprice* personnifiez.

Le Jeudi 11 de ce mois , l'Académie Royale de Musique remit au Théâtre *Scylla* , Tragédie représentée dans sa nouveauté au mois de Septembre 1701. et reprise en Octobre 1720. Le Poème et la Musique sont de M. *Duché* et de M. *Theobalde*. Nous en donnerons l'Extrait en parlant de l'exécution. Nous ajoûterons seulement ici que cet Opéra est très bien remis , bien habillé et bien décoré. Un morceau sur tout , essentiel à caractériser le lieu de la Scene , a été trouvé admirable : c'est la représentation du Tombeau de *Tiresie* , d'une Architecture rustique , simple , noble et vraie. Les gens du meilleur goût n'y désirent rien pour le coloris ,

SEPTEMBRE. 1732. 2035
ris, pour la juste distribution des lumières
et des ombres, pour le relief des différen-
tes parties, et pour l'effet du tout en-
semble.

Le Ballet est très-bien composé par le
sieur Blondi, et très-varié. Les airs de
Violons y sont harmonieux, dansans,
d'une très-grande beauté, et caractérisent
au mieux, principalement la fameuse
Passacaille du second Acte, qui est un
morceau au-dessus de tout ce que nous
avons vû en ce genre. La Musique en gé-
néral est fort goûtée et mérite de l'être,
le Poëme ne l'est pas tant.

On apprend d'Allemagne qu'on repré-
senta à la Cour Impériale à Lintz, le 28.
du mois dernier, à l'occasion de l'Anni-
versaire de la Naissance de l'Impératrice,
un Opéra qui a pour titre *l'Azile de l'A-
mour*, de la composition du sieur *Antoi-
ne Caldara*, Sous-Mâitre de la Chapelle
de Musique de l'Empereur.



NOU:



NOUVELLES ETRANGERES

DE TURQUIE ET DE PERSE.

ON a appris que toutes les Provinces de la Perse avoient envoyé des Députés à Ispahan pour féliciter le Roi de Perse sur la résolution qu'il a prise de ne point exécuter le dernier Traité conclu avec le Grand Seigneur, et pour l'assurer qu'elles lui fourniront tous les secours nécessaires pour reprendre les Villes que la situation de ses affaires l'avoit obligé de céder; que chaque Province lui avoit envoyé un état des Troupes qu'elle pouvoit lui fournir, avec offre de les payer et entretenir pendant deux ans; que le Roi de Perse avoit actuellement une Armée de 50000. hommes en Georgie; une autre de 60000. hommes qui s'étoit emparée des passages par lesquelles les Turcs sont entrés dans le Pays pendant la guerre précédente; et une troisième avec laquelle le Roi de Perse faisoit le Siège d'E-rivan. Cette Place n'est point prise comme le bruit en a couru, mais on ne doute pas qu'elle ne le soit bien-tôt, les vivres et les munitions de guerre y manquant.

Les Lettres reçues depuis portent, que les Troupes Persanes qui avoient leurs quartiers le long de la Mer Caspienne, en étoient parties pour se rendre en Arménie, que le Roi de Perse avoit déjà repris plusieurs petites Places de la

Georgie

SEPTEMBRE. 1732. 2037

Georgie qui avoient été cedées au G. S. par le dernier Traité , qu'une autre armée étoit en marche vers Tauris , que la Ville de Bagdat étoit bloquée , et qu'on attendoit un renfort de 15000. hommes pour ouvrir la tranchée.

Les dernières Lettres de Constantinople portent , que la maladie contagieuse continuoit de faire de grands ravages , tant dans la Ville que dans les environs ; qu'on recevoit très-souvent de mauvaises nouvelles de Perse ; que le peuple paroissoit toujours disposé à se soulever ; que le Divan étoit divisé et ne prenoit aucune résolution pour prévenir les maux dont l'Empire Ottoman est menacé ; que le Gr. Viz. ayant eu quelque différend avec l'Aga des Janissaires , avoit obtenu du G. S. sa déposition , dont les Troupes paroisoient mécontentes ; qu'on avoit eu des preuves que le feu avoit été mis par des mal-intentionnés aux maisons qui furent brûlées il y a quelque tems près de l'Arsenal , et que le G. V. avoit fait arrêter huit de ces Incendiaires , qui avec plusieurs autres séditieux avoient formé le dessein de mettre le feu à dix ou douze endroits de la Ville.

*LETTRE écrite de Constantinople le 12.
Juillet 1732. Suite des affaires
de Perse et de Turquie.*

PRécisément le même jour , Monsieur , c'est-à-dire , le huit du mois passé , que je vous envoyai la Relation des Conférences tenues à Amadan , au mois de Janvier dernier , entre les Plénipotentiaires de Perse et de Turquie , et dont le

G V. Résul-

Résultat servit de base au Traité de Paix qu'ils signèrent quelque-tems après , un Chokadar d'Achmet, Pacha de Babilonne , arriva ici en douze jours seulement , diligence extrême , qui répondoit à l'importance des dépêches dont son Maître l'avoit chargé , et par lesquelles ce Pacha informoit la Porte , que Thamas Kouli-Khan , Eatemad-Doulet , ou premier Ministre du Roi de Perse , après avoir remporté plusieurs victoires sur les *Esfghans* ou *Aghuans* , qu'il avoit rencoez dans leurs Montagnes du Candahar , étoit revenu en triomphe à Ispaham , qu'enflé de ses heureux succès , et se prévalant de ce qu'il a mis en quelque façon Chah-Thamas sur le Trône de ses Ancêtres , il avoit déclaré avec hauteur en arrivant ; qu'il ne vouloit absolument point ratifier le Traité honteux qu'on venoit de faire avec les Turcs sans sa participation , prétendant qu'il étoit en état d'en obtenir un plus honorable et plus avantageux à la Perse , et qu'en conséquence ce Ministre lui avoit écrit , à lui Achmet , une Lettre conçûe à peu près en ces termes :

*Vous qui êtes Pacha de Babilonne , nous vous faisons savoir en premier lieu , que nous voulons et prétendons être les maîtres d'aller en pleine liberté et toutes les fois qu'il nous plaira visiter les Tombeaux de * l'Imam-Ali , de Gherbelai-Mahaladé , de Mousa et d'Hussein. Secondement , que pour faire nos pèlerinages à ces saints Lieux avec la dé-*

* Ali , Gendre de Mahomet , Gherbelai , fils de la fille de ce dernier ; Mousa et Hussein , fils d'Ali , ont chacun leur Sépulture aux environs de Babilonne , et tous ces Tombeaux font l'objet de la plus profonde vénération des Persans.

gence ,

cence, et les dispositions que notre Loi demande, il faut auparavant que tous les Persans, qui ont été pris dans la dernière guerre soient délivrez de leur esclavage, et que comme le sang de nos autres frères, qui y ont péri fume encore, et crie vengeance à leur Souverain, il faut aussi qu'il y en ait autant de répandu des Sujets du G. S. que ceux-ci en ont fait couler des Sujets du Roi de Perse. Nous sommes bien-aises de vous faire part de nos sentimens, afin que vous ne puissiez pas nous accuser de vous avoir surpris, et que vous vous teniez sur vos gardes. Quant à nous, nous nous préparons à aller bien-tôt à la tête de notre Armée goûter la douceur de l'air que l'on respire dans les belles plaines de Bagdat, et faire repasser nos Troupes fatiguées à l'ombre de ses murs.

A cette extraordinaire Lettre du premier Ministre de Perse, Achmet-Pacha en avoit joint une autre de Bakî-Pacha, Gouverneur de Kirman-cha, par laquelle ce dernier se plaignoit que contre la foi du Traité on avoit voulu le dépouiller de son Gouvernement. Il faut sçavoir pour entendre ceci, que depuis longues années ce Gouvernement est dans la famille de Bakî-Pacha, et qu'à la sollicitation d'Achmet-Pacha, son Protecteur, on étoit convenu par un article du dernier Traité de Paix, qu'il resteroit en place, quoiqu'il fut Turc et Sujet du G. S. et quoique Kirmancha rentrât sous la domination Persane, mais que l'Edatemad-Donlet s'étant recrié avec quelque raison contre cet article, dont l'exécution pourroit être pernicieuse à la Perse, et ne voulant point garder de mesures avec les Turcs, avoit déposé de son autorité ce Gouverneur, et lui avoit fait ordonner de remettre le Commandement à un Persan qu'il envoyoit pour

Gvj le

le relever. Baki-Pacha écrivoit donc tout cela au Seraskier-Achmet, et ajoûtoit, que non-seulement il avoit refusé l'entrée de la Ville au Successeur qu'on lui avoit envoyé, mais qu'il en avoit fait fermer les portes, et qu'il étoit résolu de s'y deffendre jusqu'à la dernière extrémité, avant que de ceder son poste à personne; que d'ailleurs il pouvoit l'assurer qu'il y avoit plus de 20000. hommes dans le Kirman, qui lui étoient entierement dévoüez, et qu'il attendoit ses ordres pour sçavoir de quelle maniere il devoit se comporter; surquoi Acmet-Pacha lui avoit répondu, qu'il ne pouvoit lui en donner aucun qu'il n'en eut reçu lui-même de la Porte, où il alloit mander tout ce qui se passoit.

La Porte aussi surprise qu'indignée des faux prétextes et de l'air de fierté que prenoit Thamas-Kouli-Khan pour rompre une paix recente, que les Persans avoient demandée, pour ainsi-dire à genoux, et cela dans le tems qu'elle venoit de licencier une partie de ses Troupes, et de retirer l'autre des Frontières, la Porte, dis-je, se trouva comme elle se trouve encore dans un grand embarras. Cependant le Grand-Visir ayant convoqué pendant plusieurs jours des Assemblées générales au Serrail pour décider sur le parti qu'il y avoit à prendre dans une conjoncture si délicate, et celui de la guerre ayant paru d'une nécessité inévitable, l'opinion générale fut de la recommencer avec plus de vigueur que jamais, et de ne la finir que pour la destruction des Persans, de la part desquels il ne falloit plus écouter aucune proposition.

On expédia en même-tems des Courriers à Topal-Osman, Pacha de Trebisonde, ci-devant
Grand

Grand Vizir, et a d'autres Pachas pour leur porter des ordres d'assembler à la hâte le plus de Troupes qu'ils pourroient, et de passer en toute diligence en Géorgie, afin de mettre à couvert, s'il étoit possible, Ghendge, Tiflis, Erivan, &c. des entreprises du premier Ministre Persan; et le G. S. donna le Commandement de la nouvelle Armée à ce même Topal-Osman, comme le plus capable de faire tête à l'ennemi.

En effet, tout le monde convient que le Sultan ne pouvoit en cette occasion honorer personne de sa confiance qui en fut plus digne que Topal-Osman : outre que ce Pacha est d'une bravoure et d'une expérience éprouvée par un grand nombre de campagnes et de belles actions, il doit être animé de la plus terrible vengeance contre les violateurs de la dernière paix, proprement son ouvrage, et pour la conclusion de laquelle on peut dire, qu'il s'étoit comme sacrifié lui-même; sans compter que, s'il y a jour à la renouer, il sera encore plus propre que personne à profiter des moyens que les circonstances pourront lui en offrir.

La Porte appréhendant d'un autre côté, que Thamas Kouli Khan ne tombe sur Bagdad avec son Armée, que l'on dit être de 60000. hommes, et qu'il ne s'empare de cette importante Place, quoiqu'Achmet-Pacha ait mandé en s'y renfermant, qu'il étoit en état de tenir trois mois, des ordres ont été expédiés par tout l'Empire, pour envoyer à ce Gouverneur des secours d'hommes et de munitions; et afin de vaincre la répugnance que les Soldats témoignent de retourner en Perse, on leur a augmenté à tous leur paye de quelques aspres.

On

On ne peut pas encore sçavoir de quel succès aura été suivi ce renouvellement de guerre , soit pour les Turcs , soit pour les Persans ; mais un bruit se répandit ici le même jour qu'on y apprit la rupture de la paix , sçavoir que Chah-Thamas n'y avoit aucune part , ce bruit vient de se confirmer par les dernières dépêches d'Achmet-Pacha , qu'un Tartare a remises à la Porte le 4. de ce mois.

Ce Seraskier en envoyant une Lettre que le Roi de Perse lui avoit adressée pour le G. S. mande que ce Prince lui en avoit aussi écrit une par laquelle il l'assuroit qu'il étoit dans la ferme intention d'exécuter de sa part tous les articles du Traité conclu depuis peu ; qu'il désavouoit en tout son premier Ministre , et que le regardant comme un Sajat qui s'étoit soustrait à l'obéissance de son Roi , il alloit non-seulement le poursuivre , mais que dans l'incertitude , si le sort favoriseroit ses armes , il prioit le G. S. de se joindre à lui , pour employer leurs forces de concert à réduire ce rebelle , et à faire rentrer dans leur devoir les Troupes qu'il commande ; ajoutant que l'histoire fournissoit assez d'exemples que des Pachas avoient désolé l'Empire Ottoman par des révoltes contre leurs Empereurs , que l'Eatemad-Doulet les imitoit aujourd'hui ; mais qu'il esperoit que Sa Hautesse ayant égard à la malheureuse situation des affaires de Perse , maintiendrait dans son entier le dernier Traité de Paix qu'ils avoient conclu ensemble par leurs Plénipotentiaires respectifs , et duquel il protestoit de nouveau qu'il ne vouloit s'écarter en rien.

Malgré ces belles assurances , et quoique d'autres avis portent , qu'effectivement Thamas-

Kouli-

Kouli-Khan enorgueilli d'avoir subjugué le Candahar , fait mourir Acheraf , et extermine jusqu'au dernier de la race de ce fameux usurpateur , abusoit du crédit qu'il s'étoit acquis en Perse , et donnoit lieu de soupçonner par son humeur altière et ambitieuse , qu'il songeoit à usurper la Couronne de son Maître ; malgré tout cela , dis-je , la bonne-foi des Persans est si fort décriée , que bien des gens pensent ici , que c'est un nouvel artifice , et que ce Prince d'intelligence avec son premier Ministre , et avec quelques Puissances voisines , ne cherche qu'à amuser les Turcs , ou moins à ralentir l'activité des mouvemens qu'ils se donnent , afin d'avoir le tems de reprendre sur eux les pays qu'il leur a cedez par la dernière paix , avant qu'ils ayent assemblé des forces suffisantes pour s'y opposer , ou pour se préparer des voyes de raccommodement avec la Porte , supposé qu'il échoue dans ses desseins , en rejetant sur l'Eatemadoullet toute l'iniquité de l'infraction du Traité. Je passe sous silence beaucoup d'autres raisonnemens qui se font ici sur les causes de cette infraction , en attendant que le tems nous en ait dévoilé le mystere.

Bekir-Pacha , qui étoit Gouverneur de Cutaya , ayant été nommé Capitan - Pacha , arriva ici le 13 du mois passé , et fut installé dans cette dignité avec les cérémonies ordinaires , Marabou son Prédécesseur fut renvoyé chez lui. Le lendemain , ce nouveau Général de la Mer , épousa une Sultane , sœur du G. S. régnant , et veuve du G. V. Numan-Pacha , de la Famille des Cuperlis. Les nouveaux mariez furent un peu troublez la première nuit de leurs nœces par un incendie qui arriva au Fauxbourg de Cassum-Pacha , et qui

étant

204. MERCURE DE FRANCE

étant dans le voisinage de l'Arcenal , obligea le Pacha-Bekir , à quitter la couche nuptiale pour aller donner du secours ; mais sa présence , ni celle du G. V. ni même le G. S. qui vint jusqu'au bord de la Mer , ne pûrent empêcher que le feu ne consummât en peu de tems une centaine de maisons ou de boutiques , dont la plupart étoient à peine rebâties depuis l'embrasement qui détruisit une partie de ce Fauxbourg l'année passée.

La nuit du 15 au 16. il y eut encore un autre incendie aux environs : le feu prit dans l'Arcenal même , chez le *Tersana-Emini* , ou Intendant de la Marine ; son vaste Palais fut réduit en cendres avec tous ses meubles ; les Archives ; les Registres , et les autres papiers de la Marine , dont on ne pût rien sauver du tout : encore ce fut un grand bonheur , que l'air se trouva calme : pour peu qu'il eut fait de vent , il auroit été presque impossible de garantir des flammes tout l'Arsenal , et les Vaisseaux du G. S. qui sont auprès.

Quoique Marabou , Capitan-Pacha déposé , soit généralement reconnu pour un bon homme , ces deux incendies arrivés coup sur coup , firent soupçonner que pour se vanger de sa déposition , il étoit complice des incendiaires ; car on trouva , dit-on , des matières combustibles en plusieurs endroits , mais on n'a pû découvrir aucun incendiaire. Quoiqu'il en soit , la Porte l'avoit exilé à Lemnos , et il y fut embarqué pour cet effet sur une Galère : cependant ses amis ayant intercedé fortement pour lui , et prouvé son innocence , on le renvoya dans sa maison pour la seconde fois , au bout de huit ou dix jours.

La

SEPTEMBRE. 1732. 2045

La peste , qui a fait beaucoup de ravages en Sirie cette année-ci , s'est manifestée à Constantinople depuis le commencement de ce mois , d'où elle s'est répandue à Galata , à Pera , et dans les autres Fauxbourgs , et s'il en faut juger par la Saison où elle commence , il est à craindre qu'elle ne fasse de terribles progrès. Je suis , &c.

P. V. D.

P O L O G N E.

LE bruit est commun à Warsovie , que les Maisons de Saxe et de Baviere avoient signé depuis peu un nouveau Traité d'amitié pour la sûreté de leurs intérêts communs.

Du Camp de Villa-Nova.

Suite du Journal.

L'Armée n'ayant fait aucun mouvement le 3 Aoust , le lendemain on fit faire l'exercice à la Cavalerie. Les grands Mousquetaires étant venus se ranger au front du Centre de l'Armée , et la Cavalerie des 2 aîles s'étant mise en Bataille par Compagnie , à la tête de son Camp , alla se joindre aux grands Mousquetaires par une contre-marche , à droite et à gauche. Le Regiment de Nassau , qui formoit la gauche de l'aîle droite , prit la gauche de toute la Cavalerie , et fut remplacé par 4 Escadrons détachés.

Tout étant en ordre, le Regimentaire en donna le signal par 2 coups de Canon; sur quoi le Roy en fit tirer un , qui donna le signal pour l'exercice de la Cavalerie , rangée par Compagnies. Celles qui étoient impaires , ayant marché 100 pas en avant , la Cavalerie parut sur 2 lignes , et les

les Compagnies paires ayant passé dans les intervalles de la première Ligne, formerent la leur 110 pas devant celle-ci. Chaque Ligne ayant fait 3 fois ce mouvement ; la 2.^e Ligne remplit au 3.^e mouvement ; les intervalles de la première, et les Compagnies paires ayant fait demi-tour à droite, sur le même terrain, formerent la première ligne en retournant vers le Camp.

Les Compagnies impaires firent le même demi-tour à droite, passant dans les intervalles de la première Ligne ; en sorte que les deux Lignes s'entrepassèrent, comme elles avoient fait, en venant vers le Pavillon, et à chaque fois qu'elles s'arrêtèrent, elles firent demi-tour à droite sur la Place, pour faire face au Pavillon du Roy, qui est scitué sur une Butte, dite des Lapins ; il est occupé par S. M. depuis que ce Camp est formé.

Les Compagnies impaires de la 2.^e Ligne, ne passerent en retournant que 2 fois dans les Intervalles, afin de rester derrière les Compagnies paires, qui alors formoient la première Ligne, laquelle ayant fait demi-tour à droite, rentra dans le Pavillon ; et par ce dernier mouvement, la Cavalerie se retrouva sur une Ligne, comme elle avoit été au commencement.

Les 8 Escadrons de la droite ayant ensuite fait un mouvement à droite par Compagnies, & les 8 Escadrons de la gauche en ayant fait un autre à gauche, ils marcherent quelques pas ; après quoi la droite fit la conversion à gauche, et la gauche à droite, pour venir en 2 colonnes vers le Pavillon. Les grands Mousquetaires resterent à leur place, et y furent dans l'inaction jusqu'au mouvement du centre. Les 2 Colonnes étant arrivées à une certaine distance, par une conversion

sion à droite et à gauche , formerent deux Lignes qui se faisoient face et avoient le Flanc au Pavillon. Les Compagnies impaires de chaque Ligne ayant marché 80 pas en avant , chaque Ligne se partagea en 2 Lignes.

Les Trompettes ayant sonné la Charge , les 2^{es} premières Lignes marcherent l'une contre l'autre ; elles s'entrepasserent dans les Intervalles , firent demi tour à droite , se rechargerent une seconde fois , et passerent dans les Intervalles des secondes Lignes , qui étoient déjà en mouvement pour se charger , et qui firent la même manœuvre que ces premières. Cette manœuvre fut répétée une seconde fois par l'une et l'autre Ligne. Les secondes rentrèrent ensuite dans les premières , et par une conversion de chaque Ligne sur le centre , elle se joignirent aux grands Mousquetaires , qui avoient marché en même temps en avant ; en sorte que toute la Cavalerie se retrouva sur une même Ligne , faisant face au Pavillon.

Toute la Cavalerie , excepté les Mousquetaires qui restèrent en place , ayant ensuite fait la conversion à gauche par 4 Escadrons , où huit Compagnies , forma 4 Lignes , qui marcherent en avant , ayant le Pavillon à droite , qu'elles passerent , et ayant fait une conversion à droite elles marcherent encore en avant jusqu'à une certaine distance , où ces 4 Lignes ayant fait une autre conversion à droite par Compagnies , formerent 4 Colones qui marcherent en avant , ayant le Pavillon à gauche , et par une conversion par Compagnie , formerent de nouveau 4 Lignes vis-à-vis du Pavillon. Les grands Mousquetaires étoient avancez avant la marche des Colones à une distance marquée pour se trouver au centre des 4 Colones et des 4 Lignes.

Les

Les 4 Lignes par un mouvement formerent un Quarré, au Centre duquel étoient les Mousquetaires, et par une conversion à droite et à gauche par Compagnie, les Troupes qui formoient le Quarré se remirent en ordre pour le rompre ; ce qui se fit par une marche des Mousquetaires dans l'enceinte. Ils furent suivis par le Regiment de Godtha, qui le fut du reste de la Cavalerie ; et par plusieurs Marches en Colonnes faites dans l'enceinte ; ils donnerent le temps au Quarré de se développer et en sortirent pour passer devant le Pavillon. Les Officiers saluerent le Roy et reconduisirent leurs Troupes au Camp.

Le 8, jour destiné pour l'exercice des Grenadiers, les deux Compagnies de Rutowski et de Promnitz, qui pendant tout l'exercice demeurèrent unies, furent jointes à droite et à gauche par les 8 Compagnies des deux Bataillons des Grenadiers, et chaque Corps détacha ses Charpentiers qui se rangerent à trois de hauteur, et formerent 4 Pelotons, 20 pas devant les Compagnies de Rutowski et de Promnitz. Les 10 Compagnies de Grenadiers se rangerent sur 2 Lignes ; 4 de ces Compagnies ; sçavoir, 3 des Cardes de la Couronne, et une de celles de Lithuanie, s'étant jointes à la droite et à la gauche de celles de Rutowski et de Promnitz, firent la premiere Ligne ; et les 4 autres ; sçavoir, celles de Flemming, de Lublin, de Campenhausen et de Denhoff, formerent la seconde. Ce Corps étoit commandé par le Major General le Prince de Czartoriski.

Au premier signal ordinaire, pour avertir le Roy que tout étoit rangé, S. M. donna le sien pour former la Phalange sur la droite. Les Charpentiers qui faisoient la pointe de la Phalange
ayant

ayant marché en avant , les Compagnies de Rutowski et de Promnitz formerent la premiere Ligne de la Phalange, celles de Lublin et de Campenhausen la seconde ; celles du second et du troisieme Bataillon des Gardes de la Couronne la troisieme , celles de Denhoff et de Flemming la 4 , et celle du premier Bataillon des Gardes de la Couronne avec celle des Gardes de Lithuanie la cinquieme. La Phalange ainsi formée, elle marcha dans cet ordre , vers le Pavillon , jusqu'à une certaine distance.

Par un second signal , la Phalange se forma en triangle par un demi-quart de conversion à gauche et à droite des Corps qui la composoient, et les Charpentiers passerent en même-temps à la droite et à la gauche des Compagnies de Rutowski et de Promnitz qui marcherent en avant pour prendre leur terrain. On fit ensuite le feu coulant qui commença par l'Angle de la droite, et fut répété par l'Angle de la gauche.

Par le troisieme signal , les Troupes se remirent en Phalange , et chaque ligne fit une Salve l'une après l'autre.

Au quatrieme signal , la Phalange se rompit pour former 2 Lignes , ce qui s'exécuta ainsi. Les 4 Compagnies des Gardes marcherent en avant , et vinrent s'alligner avec celles de Rutowski et de Promnitz , ce qui forma la premiere Ligne. Les 4 autres Compagnies marcherent aussi en avant pour s'alligner avec les Charpentiers, ce qui forma la seconde Ligne ; et par une contre-marche à droite et à gauche , vers le Centre ; les Compagnies qui formoient cette seconde Ligne, se trouverent vis à-vis les Intervalles de la premiere, qui commença ensuite son feu par demi Compagnies , dont 2 rangs tirerent à la fois ; ce qui se répéta trois fois.

En

En même-temps que la premiere Ligne commençoit son feu, la seconde avança pas à pas, et ayant passé dans les Intervalles de la premiere, elle fit, 30 pas en avant, le même feu qu'avoit fait la premiere Ligne; celle-cy ayant repassé dans les Intervalles de la seconde Ligne, 30 pas en avant, elle se prépara pour jeter les Grenades, ce qui se fit par pelotons. Pendant cette manœuvre, la seconde Ligne passa dans les Intervalles de la premiere, 20 pas en avant, et jeta les Grenades de la même maniere.

Par le cinquième signal, les deux lignes formerent trois Brigades; ce qui s'exécuta ainsi. La Compagnie de la droite de la premiere Ligne vint remplir l'Intervalle des deux Compagnies de la droite de la seconde, ce qui forma la Brigade de la droite. La Compagnie de la droite de la seconde ligne fit la même chose à l'égard de la premiere, et forma ainsi la Brigade de la gauche; ces 2 Brigades marcherent 40 pas en avant. Les 2 autres Compagnies de la seconde ligne, joignirent la droite et la gauche de celles de Rutowski et de Promnitz, ce qui forma la Brigade du Centre, qui passa dans l'Intervalle des deux autres, 30 pas en avant, et les trois Brigades s'étant mises sur une même ligne, toutes les Compagnies jetterent en même-temps leurs Grenades, les Charpentiers s'étant placez à la droite et à la gauche de ligne.

Au sixième signal, la ligne forma un zig-zag à dix faces, avec un Drapeau sur chaque Angle. Les Grenadiers ainsi rangez, firent le feu de Haye, qui fut suivi d'une décharge generale; enfin les dix Compagnies s'étant remises sur une ligne par une conversion à droite par pelotons, se mirent en marche pour passer devant le Pavillon, et retourner au Camp.

Le

Le 9, il n'y eut point de mouvement dans l'Armée, et le 10, jour destiné à l'exercice des Piquiers, l'Infanterie ayant formé 9 Bataillons de 256 chacun, avec un Drapeau, un Officier de l'Etat Major, 2 Capitaines, 6 Subalternes, 16 bas Officiers et 8 Tambours, chaque Bataillon se rangea à la tête du Camp, en 8 pelotons, à 4 de hauteur, de 32 hommes chacun. Les 2 Pelotons du centre étoient de Piquiers. Ensuite chaque Bataillon forma un Quarré plein, à 16 de hauteur et 16 de front, de sorte que les 64 Piquiers formoient un Quarré dans le centre de celui du Bataillon.

Les neuf Bataillons s'étant joints, se rangèrent à trois de hauteur et 8 de front; ce qui forma un Quarré plein de 48 hommes de hauteur, et de 48 de front, chaque Bataillon ayant ses Piquiers au centre, et chaque file et chaque rang étant à 3 pas de distance. Outre les Officiers commandez à chaque Bataillon, il y avoit 4 Majors et 4 Ajudans. Les Majors se placerent aux Angles du Quarré, qui étoit commandé par le Major General Campenhausen.

Au signal donné du Quartier du Roy, le Quarré marcha dans cet ordre vers le Pavillon, jusqu'à une certaine distance, où le General Commandant ordonna les feux autour du Quarré, qui se firent par les quatre premiers rangs, dont le quatrième, qui s'étoit doublé dans le premier, commença le feu; s'étant retiré, il fut remplacé par le troisième Rang; ensuite par le second, et puis par le premier; ce qui se répéta trois fois. Après ce feu, le General fit occuper les 2 premiers Rangs autour du Quarré par les Piquiers des coins et des faces des 8 Bataillons; ce qui se fit par une contre-marche de ceux cy, et par une
de

2052 MERCURE DE FRANCE

de ceux qui occuperent ces deux Rangs, et qui vinrent se ranger à la place des Piquiers. Le reste de ces Piquiers, par une autre contre-marche qui se fit en même-temps, formerent 2 Rangs autour du Bataillon du Centre, celui cy gardant ses Piquiers ne fit aucun mouvement.

Les Piquiers ainsi rangez, le General ordonna le feu qui se fit par les 12 premiers Rangs, dont 2 doublerent dans les Rangs des Piquiers du tour du Quarré, qui pendant les Salves, baisserent tous leurs Piques, excepté ceux qui étoient dans le centre; ce feu se répéta 3 fois, et après le feu des Rangs, on commanda la Salve generale de tout le Quarré; ensuite on fit remettre les Piquiers à leur premiere place par les mêmes contre-marches qui la leur avoient fait quitter.

Par un second signal du Pavillon, le Quarré se rompit en cette maniere; Les 4 Bataillons des coins ayant fait une contre-marche à droite et à gauche, marcherent sur la ligne de la face qui regardoit le Pavillon, et celle qui lui étoit opposée, jusqu'à ce que leurs dernieres files fussent 3 pas hors du Quarré.

Au troisiéme signal, les deux Bataillons qui étoient à droite et à gauche de celui du Centre, sortirent du Quarré par une contre-marche à droite et à gauche, et marcherent jusqu'à ce que leurs derniers Files fussent 3 pas au delà des premieres Files des Bataillons des coins; les 3 autres Bataillons resterent en place, et après chaque mouvement, les Bataillons faisoient face au Pavillon.

Au quatriéme signal, les 2 Bataillons des coins qui faisoient face au Pavillon, ayant fait une contre-marche à droite et à gauche, marcherent de nouveau sur la même ligne, jusqu'à ce que
leurs

leurs dernieres Files fussent 3 pas au delà des 2 Bataillons, qui avoient fait le dernier mouvement.

Au cinquième signal, les 2 autres Bataillons des Coins ayant marché en avant, jusqu'à ce qu'ils fussent sur la ligne, qui faisoit face au Pavillon, et le Bataillon du Centre, avec celui qui étoit derriere, étant venu par une contre-marche se placer derriere les Intervalles de la droite et de la gauche du Bataillon du Centre de la premiere ligne, en formerent une seconde avec les deux autres Bataillons qui étoient demeurez en place.

Par un sixième signal, les 9 Bataillons se preparerent à se mettre à 8 de hauteur, ce qui se fit ainsi : Les 4 Bataillons des aîles de la premiere ligne, et les 4 qui formoient la seconde, gagnerent, par une contre-marche à droite et à gauche, le terrain necessaire pour faire un plus grand front, observant de garder toujours leurs trois pas de distance ; après quoi, tous les Pelotons de chaque Bataillon qui avoient doublé, se rangerent sur les Angles de leur Bataillon, et ceux de derriere ayant marché pour se joindre au Corps de Piquiers, ils se trouverent à 8 de hauteur, ayant ensuite doublé leurs rangs en avant, ils se trouverent à quatre de hauteur, les Officiers étant à leurs places ordinaires. Au septième signal, les 4 Bataillons de la seconde ligne, ayant rempli les Intervalles de la premiere, paurent sur une ligne, et le General ayant fait mettre les Piquiers dans le quatrième rang, on commença les feux, qui finirent par une décharge generale ; les Piquiers présenterent leurs Piques pendant le feu. Ces derniers étant ensuite rentrés dans le Centre, toute la ligne fit la conversion à droite par Peloton.

tons pour venir passer devant le Pavillon du Roy, et s'en retourna au Camp, par la ligne du Centre.

A L L E M A G N E.

ON a appris de Ratisbonne, qu'on y avoit communiqué à la Dictature, une Lettre du Commandant de Kehl, par laquelle il donne avis, que si on ne lui envoie incessamment une certaine somme pour achepter les Matériaux nécessaires, et faire travailler aux Fortifications de la Place, il ne falloit pas esperer de sauver cette Forteresse, qui étoit sur le point d'être emportée par les eaux; et qu'en attendant, il avoit résolu d'en sortir avec la Garnison, l'Artillerie, les Vivres et les Munitions, pour se retirer à Offembourg, et de ne laisser à Kehl qu'un Capitaine, avec cent Soldats, qu'on pourra toujours retirer avec des Bâteaux.

Ces Lettres ajoutent que les Ministres des Princes Protestans de l'Empire avoient reçu des aumônes considérables de plusieurs endroits, pour les Fugitifs du Diocèse de Saltzbourg, et qu'ils en avoient fait remettre 3000 Florins à Meiningen, 2000 à Ausbourg, 1000 à Ottingen, 1000 à Norlingue, et 1500 à Kauf-Heure, pour leur être distribuez en passant.

On assure que les Etats d'Hongrie ont résolu d'accorder au Duc de Lorraine un don gratuit de 100 mille Florins par an, outre les sommes fixées pour l'entretien de ce Prince, en qualité de Viceroy de ce Royaume.

On mande de Milan, qu'en vertu d'un Bref du Pape, le Cardinal, Archevêque de cette Ville avoit fait publier un Mandement qui ordonne à tous les Prêtres de son Diocèse de réciter pendant

SEPTEMBRE. 1732. 2655

Durant une année la Collecte pour obtenir du Ciel un héritier mâle à la Maison d'Autriche. Cette Collecte se récite actuellement dans toutes les Eglises du Royaume de Naples et dans la plupart de celles de la Haute et de la Basse-Autriche.

Le 25 Aoust, on essuya à Hambourg une Tempête terrible qui causa beaucoup de dommage, tant dans la Ville, qu'à la Campagne. Plusieurs Navires qui étoient à l'Ancre dans l'Elbe, firent naufrage, et entre-autres un sur lequel il y avoit 28 personnes qui furent toutes noyées.

Les dernières Lettres du Duché de Meckelbourg portent que les Commissaires subdélégués de la Commission Impériale étoient dans la disposition de faire le Siège de Domitz, pour obliger le Duc Charles Léopold, à se soumettre aux Décrets du Conseil Aulique, et qu'on n'attendoit que le consentement du Roy de Prusse, pour commencer ce Siège.

ITALIE.

Dans le Consistoire secret que le Pape tint au Quirinal, le 12 du mois dernier, le Cardinal Otthoboni proposa l'Evêché d'Autun, pour l'Abbé de la Valette.

Le 13 du même mois, on tira le Canon du Chateau S. Ange, par ordre du Pape, on sonna toutes les Cloches de la Ville, et le soir il y eut des Feux et des Illuminations dans toutes les rues, à l'occasion de la prise d'Oran, par l'Armée du Roy d'Espagne.

Le 15, Fête de l'Assomption, le Pape accompagné dans son Carosse des Cardinaux Banchieri, Secrétaire d'Etat, et Corsini, neveu de S. S. se rendit en Corrége à l'Eglise de sainte Marie

H ij Ma-

2056 MERCURE DE FRANCE

Majeure , où il tint Chapelle Pontificale, à laquelle les Cardinaux se trouverent au nombre de 29. La Messe y fut célébrée par le Cardinal Pic de la Mirandole , Archiprêtre de cette Eglise. Après la Messe on chanta le *Te Deum* à plusieurs Chœurs de Musique , pour rendre graces à Dieu de la prise d'Oran sur les Infideles , et on fit une seconde décharge générale de l'Artillerie du Château S. Ange.

Le bruit court à Rome que pour dédommager le Roy d'Espagne des grandes dépenses qu'il a été obligé de faire pour l'Expedition d'Oran , le Pape a promis de proroger pour 3 ans la levée des Décimes Ecclesiastiques dans toute l'étendue des Etats de S. M. Cat.

Le Cardinal Camerlingue a fait arrêter l'Antiquaire Ficarone , auquel on croit qu'il veut faire faire le Procès , pour avoir vendu plusieurs Médailles et Statues antiques , sans le consentement de ce Cardinal.

Le 24 Aoust , le Cardinal Coscia fut interrogé pour la quatorzième fois , et l'après midi , le Prieur du Couvent de Sainte Praxede , où il est logé , ayant demandé à lui parler , l'Officier qui commande la Garde qu'on a mise auprès de ce Cardinal , refusa de le laisser entrer dans son appartement. Cette Eminence subit le 26 un quinzième interrogatoire , et un seizième et dix-septième le 28 et 31 du mois dernier.

On a appris que le Roy de Sardaigne a fait saisir les revenus de l'Abbaye de Ste Agathe en Savoye , qui possède 5 Fiefs , qu'on a cru jusqu'à present relever du S. Siege , et que ce Prince prétend relever de son Domaine.

On mande de la Marche d'Ancone , que les Villes d'Imola , de Forly et de Faenza , avoient été
for

SEPTEMBRE. 1732. 2057

fort incommodées par trois secousses violentes d'un tremblement de terre qu'on y ressentit la nuit du 9 au 10 Aoust.

On apprend des côtes d'Italie que quelques Capitaines de Bâtimens Genoïs ayant appris en Mer que sur une grosse Barque qui venoit de Smirne, il étoit mort 13 personnes en deux jours ; le Magistrat de la Santé en a fait donner avis à tous les Gouverneurs des Places Maritimes de la République, avec ordre de faire canonner ce Bâtiment s'il se présentoit pour entrer dans leurs Ports.

On écrit de Gênes qu'il s'y est tenu trois Conseils à l'occasion du Traité fait avec les Rebelles de l'Isle de Corse sous la garantie de l'Empereur ; et comme ce Traité paroît trop onéreux à la République, on a dépêché un Courier à Lintz pour proposer quelques changemens à S. M. Imp. Le Général Wachtendonc a reçu ordre de rester à Gênes jusqu'à ce que cette affaire soit entierement terminée, et qu'on ait rendu la liberté aux quatre Chefs des Rebelles.

ESPAGNE.

DEs Lettres d'Oran du 19 Aôût portent que le onzième du même mois, les Maures au nombre de seize mille, s'étoient présentez devant le Fort S. Philippe, l'un de ceux qui défendent et soutiennent la Ville : qu'ils y étoient venus avec tant d'impetuosité, qu'ils avoient fait la descente du Fossé avant que le Commandant de la Place pût mettre en deffense les cinquante Espagnols qui sont dans ce Fort ; mais dès qu'ils furent apperçûs on chargea toute l'Artillerie.

Hij rii

rie à cartouche : elle fut servie si à propos que 4500. Maures restèrent étendus dans le Fossé. Le reste qui fut extrêmement maltraité fut obligé de se retirer avec beaucoup de précipitation.

Les mêmes Lettres portent que le 18 du même mois le Marquis de Santa-Cruz , Gouverneur et Capitaine Général de la Côte de Barbarie , étoit sorti de cette Place avec 500. Grenadiers et 300. Dragons. Il étoit accompagné du Comte Mariani , Maréchal de Camp , et de Don Philippe Ramirez , Brigadier. Ils poursuivirent et mirent en fuite un corps de Cavallerie Maures de deux mille Chevaux , qui s'étoient approchez d'Oran. Les Espagnols n'ont perdu en tout que trois Chêvaux , et quelques Soldats blessez.

M. Keene , Ministre Plénipotentiaire du Roi d'Angleterre , ayant représenté au Roi d'Espagne que la Garnison de Gibraltar ne pouvoit qu'avec de grandes difficultez tirer des provisions des côtes voisines de cette Place , S. M. a donné ordre aux Gouverneurs et Commandans des côtes de l'Andalousie et des Royaumes de Grenade et de Murcie , de faire livrer à cette Garnison tous les vivres et provisions dont elle pourra avoir besoin , à condition qu'elle ne pourra les faire transporter qu'avec des Passeports des Gouverneurs , et que ces provisions ne lui seront livrées que dans les Ports où il y a des Bureaux de Douane établis.

Les Lettres de Seville portent , que conformément aux intentions du Roi , le Comte de Montemar avoit donné ordre au Marquis de Villadarias qui étoit allé avec 7000. hommes faire le Siège de la petite Ville de Mazagran , de revenir

SEPTEMBRE. 1732. 209

venit au Camp avec ses Troupes , et que depuis ce Général faisoit tous les préparatifs nécessaires pour faire rembarquer toutes les Troupes du Roi , à l'exception de 7 à 8000. hommes qui doivent rester en Garnison à Oran et à Marzaquibir pour la deffense de ces deux Places , dont le Roi a donné le Gouvernement au Marquis de Santa-Oruz , ci-devant Plénipotentiaire d'Espagne au Congrès de Soissons.

S. M. a fait Chevalier de l'Ordre de la Toison d'Or , Don Joseph Patinho , son Ministre de la Marine , et le Comte de Montemar , Lieutenant Général de ses Armées.

On a reçu avis que le Comte de Montemar étoit retourné à Alicante avec la Flotte d'Espagne , et qu'on avoit congédié tous les Bâtimens de transport. On a appris depuis que ce Général qui a commandé en chef l'Armée en Afrique , arriva à Seville le 18 du mois dernier , et qu'il eut une Audience très-favorable du Roi et de la Reine , et lui marquerent leur satisfaction sur l'heureuse expédition d'Oran.

On augmente par ordre du Roi les Régimens d'Infanterie , de Cavalerie et de Dragons , de cinq hommes par Compagnie , et le bruit court qu'on fera au Printems prochain un nouvel armement plus considérable que le dernier ; mais on ne dit pas encore à quelle expédition il est destiné.

Le nommé Jacob , Ingénieur , et fils naturel du Duc de Ripérda , qu'on avoit arrêté il y a quelque tems à Ceuta où il étoit allé pour lever le plan de cette Place , et pour séduire quelques Officiers de la Garnison , a eu la question à Seville , et on assure qu'il a déclaré des choses très-importantes.

H iij Les

Les Lettres de Miquenez portent que le Roi Muley-Abdallah avoit fait couper la tête à plusieurs Chefs de l'Armée des Noirs, qui depuis les Victoires remportées sur les Arabes et autres Sujets rebelles à ce Prince, étoient devenus si insolens, qu'ils vouloient imposer des loix au Roi même, et qu'ils refusoient d'obéir à ses ordres; que les Deputez de Sainte Croix avoient obtenu de ce Prince une diminution considerable des impositions exorbitantes qu'on faisoit payer à cette Ville depuis la Guerre civile, et qu'au commencement du mois de Juillet dernier, le Roi de Maroc avoit donné ordre au Gouverneur de Tetuan d'assembler des Troupes qu'on croyoit destinées à faire le Siege de Ceuta; qu'on publioit que ce Prince se mettroit à leur tête, et que le Duc de Ripperda auroit la direction du Siege.



FRANCE,

Nouvelles de la Cour, de Paris, &c.

LE 27 Juillet, la Reine se rendit vers les 10 heures du matin de Marly à la Maison Royale de S. Cyr: S. M. y donna le voile de Profession et le voile de Religion à deux Demoiselles de cette Maison, et elle entendit le Sermon de l'Abbé de la Pause, Prédicateur ordinaire du Roi.

Le

SEPTEMBRE. 1732. 2061

Le 8 de ce mois , Fête de la Nativité de la Sainte Vierge , le Roi revêtu du grand Collier de l'Ordre du S. Esprit , se rendit à la Chapelle du Château de Versailles , où S. M. entendit la Messe et communia par les mains de l'Abbé de Brancas , Aumônier du Roi en quartier. Pendant la Messe , l'Abbé de Vaureal , Evêque de Rennes , prêta Serment de fidélité entre les mains de S. M. Il avoit été Sacré le 24 Août dans l'Eglise Cathédrale de Meaux , par le Cardinal de Bissy , assisté des Evêques de Nantes et de Bayeux.

Le même jour il y eut Concert Spirituel au Château des Thuilleries , où l'on chanta *l'Exurgat Deus* , Motet de M. de la Lande , dont l'exécution fit beaucoup de plaisir ; il fut suivi d'un autre Motet nouveau à deux voix , chanté par la D^{lle} Petitpas , et par le sieur Ducros , de la Musique du Roi , qui fut très-goûté , et après plusieurs Pièces de symphonies , le Concert fut terminé par le *Dominus re-gnavit*

Le 9 , le Roy partit de Versailles vers les onze heures du matin pour aller coucher au Château de Fontainebleau.

Le 10 , la Reine alla coucher à Petit-
H w Bourg.

2062 **MERCURE DE FRANCE**
Bourg , pour se rendre le lendemain à
Fontainebleau.

La Cour y est encore. Le Roy prend
le divertissement de la chasse du Cerf,
du Sanglier et du Chevreuil , presque
tous les jours , hors les Dimanches et
les Jeudis , que Sa Majesté va se pro-
mener le soir au Château de la Rivie-
re, chez le Comte de Toulouze.

Les jours où il n'y a point de chasse , le
Roy voit joüer quatre des plus fameux
Joüeurs de Paume de Paris.

Il y a Comédie Françoisé le Mardy et
le Jeudy ; Samedi , Comédie Italienne ,
et Concert chez la Reine le Lundy et le
Mercredi.

Le 20 de ce mois , les 4 Bataillons du
Régiment du Roy , vinrent camper dans
la Prairie de Tomery, sur les bords de la
Seine , à une lieuë de Fontainebleau.

Le 22, S.E.M. le Cardinal de Fleury vint
voir le Regiment, qu'il trouva en Batail-
le. M. le Garde des Sceaux , M. d'Anger-
villiers , les autres Secretaires d'Etat , et
plusieurs Seigneurs de la Cour étoient
avec lui.

S. E. passa au front des 4 Bataillons , et
ensuite dans tous les Rangs ; après que le
Ré-

SEPTEMBRE. 1732. 2063
Régiment eut fait l'exercice et quelques évolutions, comme il défiloit devant elle, le Roy qu'on n'attendoit point, arriva.

Il ordonna qu'on continuât à marcher, et fit ensuite remettre le Regiment en Bataille, à la tête de son Camp, où il voulut qu'on rentrât et que les Soldats prissent leurs Surtouts et leurs Bonnets. Le Roy mit aussi-tôt pied à terre et passa dans les rues du Camp, en s'informant si les Soldats avoient suffisamment de la Paille. S. M. alla ensuite aux Cuisines pour voir par Elle-même si rien ne manquoit à leur subsistance. Le Soleil étant couché, S. M. ordonna qu'on battit la Retraite, après quoi Elle se retira.

Le 23, le Roy ayant déclaré le matin qu'il vouloit faire une Revûë tres-exacte de son Regiment, il ordonna que toutes les Compagnies fussent mises en haye; l'après midy, s'étant rendu au Camp sur les 3 heures, il les trouva dans cet ordre et vit les 68 Compagnies dont est composé le Regiment, homme par homme; il en reforma même quelques-uns. Sa Majesté fit toute cette inspection à pied, quoiqu'elle y employa près de 2 heures.

Lorsqu'elle eut passé en Revûë la dernière Compagnie, Elle voulut que le Re-

H. vj. giment

giment se rémit en Bataille; aussi-tôt après elle le fit mettre en Colonne par Bataillon entier. Lorsqu'il eut marché en cet ordre, environ cent pas, Elle commanda qu'on format un Bataillon quarré; ce qui fut exécuté avec ordre et promptitude. S. M. le fit marcher sur toutes les faces, faisant faire alte de temps en temps. A chaque fois qu'elle donnoit le signal pour s'arrêter, un rang tiroit. Elle fit tirer ainsi successivement les 4 Rangs.

Elle ordonna ensuite qu'on rompit le Bataillon pour se remettre en Bataille; ce qui étant exécuté, elle le fit mettre en Colonne, par quart de Rang, et le fit défilé dans cet ordre. La nuit qui approchoit empêcha S. M. d'exercer plus longtemps son Regiment, elle le fit rentrer dans son Camp.

Le 25, L. M. arriverent au Camp sur les 3 heures; elles trouverent le Regiment qui les attendoit, rangé en Bataille; Elles passerent ensuite au front des 4 Bataillons où elles furent saluées.

L'intention du Roy ayant été que les Sergens passassent à la queue; il les y examina sur une même ligne; après quoi S. M. retourna se poster au Centre pour y voir faire l'exercice au son du Tambour, lequel étant exécuté, Elle ordonna qu'on

S E P T E M B R E. 1732. 2065

qu'on le renouvelât à la muette et elle fut se placer à cet effet au flanc gauche du quatrième Bataillon. L'Exercice à la Grenade fut fait ensuite par l'ordre du Roy , et de pied ferme et en marchant , et toutes les deux fois on jetta des Grenades de Carton ; après quoi S. M. voulut qu'on executât les à droits et les à gauches par cinq.

Le Régiment s'étant retrouvé en Bataille , se rompit par demi-quart de rang. Dans cet ordre , il défila devant Elle et fut se ranger en Bataille à la tête du Camp où il rentra. S. M. voulut revoir les Soldats en Surtout et en Bonnet à la tête des Ruës.

Le Regiment ayant un armement neuf, le Roy voulut, en passant devant les Faisceaux , qu'on lui montrât un Fuzil; après l'avoir lui-même examiné , il ordonna qu'on en démontât le Canon et la Platine pour le voir encore plus exactement.

Le 28. le Roy ayant ordonné que son Régiment prît les armes, S. M. arriva au Camp à 3. heures et demie. En passant à la tête des Bataillons elle dit à M. de Caville , Lieutenant Colonel , qu'elle l'avoit fait Brigadier , pour lui témoigner la satisfaction qu'elle avoit de lui et du Régiment.

Elle

Elle ordonna qu'on lui fit faire des quarts de conversion par quatt de rang. Ce mouvement fut repeté quatre fois à droit et quatre fois à gauche ; le même mouvement s'executa par demi Bataillon. Lorsqu'il fut fini , le Roy desira voir tirer , et ordonna qu'on commençât à le fairé pat un peloton de chaque Bataillon à la fois ; ensuite par deux , puis par trois Compagnies ; il fit après tirer par Bataillon entier , ensuite par chaque rang des 4. Bataillons à la fois. Le feu roulant suivit en commençant par la droite du quatriéme rang ; il vint reprendre la gauche du troisiéme , et ainsi de suite les autres rangs. Cet Exercice finit par une décharge générale de tout le Régiment.

Après cela S. M. le fit rompre par quart de rang , pour marcher sur quatre colonnes , chaque Bataillon en formant une , avec ordre de ne se point déborder en marchant et de se porter jusqu'à trois cent pas en avant du Champ de Bataille. A moitié de cet intervalle elle fit réformer les Bataillons pour les voir tous quatre en colonne. Ensuite le Roy les fit rompre pour continuer à marcher jusqu'au terrain qu'elle leur avoit d'abord marqué. Lorsqu'ils y furent arrivés , ils se remirent en bataille sur la même ligne.

Lorsque

SEPTEMBRE. 1732. 2067

Lorsque S. M. eut vû s'ils s'étoient bien alignez, Elle fit de nouveau rompre le Régiment sur huit colonnes, marchant par ordre renversé, pour revenir sur le même Champ de Bataille, d'où ils étoient d'abord partis. A moitié de la marche, Elle ordonna que chaque colonne se mît en bataille, ce qui en forma une seule de huit demi Bataillons ; après quoi s'étant encore rompu pour se mettre sur les huit colonnes, il arriva dans cet ordre sur son premier terrain, où il se reforma en bataille.

Le Roy fit après marcher en avant tout le Régiment en bataille. Lorsqu'il eut fait environ cent-cinquante pas dans cet ordre, S. M. ordonna qu'on lui fit faire un moulinet, pour voir tourner sur leur centre les 4. Bataillons. Elle fit repeter 2 fois ce mouvement, après lequel Elle ordonna qu'on rentrât dans le Camp.

S. M. vit encore défilér et reformer le Régiment à la tête du Camp. Alors Elle fit appeller six Officiers qu'elle avoit nommez le matin Chevaliers de S. Louis, et les recût à la tête du Régiment, notwithstanding la pluie qu'il faisoit et qui n'avoit pas discontinué un moment depuis l'arrivée de S. M.

Lorsque le Régiment fut rentré dans

2068 MERCURE DE FRANCE
le Camp , Elle fit l'honneur au Marquis
de Pezé , d'aller souper chez lui , comme
Elle avoit fait le 23.

Le 4 Août on chanta au Concert de la Reine le
Prologue et le premier Acte de *Bellerophon* ; il
fut continué le 6 et le 11. Les principaux rôles
furent remplis par les Sieurs d'Angerville , Tri-
bou , Chassé et du Bourg , et par les D^{lles} Du-
hamel , Courvasier et Robelin , lesquels furent
très-bien exécutés.

Le 13. on chanta le Prologue et le premier
Acte de *Jephthé*.

Le 18. le second et le troisième Acte ; on ré-
péta le Chœur du premier Acte que la Cour sou-
haita d'entendre encore une fois , et on finit cet
Opéra le 20. par le quatrième et cinquième Ac-
te ; le Rôle d'*Apollon* dans le Prologue fut chanté
par le sieur Dubourg , et ceux de *Polymnie*, *Terp-
sicore* , *Venus* et la *Vérité* , par les D^{lles} Cour-
vasier , Robelin , Mathieu et Lenner ; les prin-
cipaux Rôles de la Pièce furent chantés par les
D^{es} Antier et le Maure , et par les Sieurs Chas-
sé , le Begue , Ducros et Petillot. Ce Concert ,
dont l'exécution fut parfaite , fit beaucoup de
plaisir à la Reine et à toute la Cour , les Auteurs
du Poème et de la Musique en reçurent des
complimens très-gracieux.

Le 25. jour de S. Louis , les 24 Violons de la
Chambre exécuterent au dîné et au souper du
Roi plusieurs Pièces de Simphonies de la compo-
sition de M. de Blamont , Sur-Intendant de la
Musique du Roi.

Le 27. on concerta chez la Reine le Prologue
et le premier Acte des *Fêtes Grecques et Romai-
nes*.

SEPTEMBRE. 1732. 2069

nes , du même Auteur , qu'on continua le trente par le second et le troisième Acte ; il y eut le même jour au Souper du Roi une grande Simphonie , composée de toute sorte d'Instrumens.

Le 15. 17. et 22. Septembre ; on chanta chez la Reine le Prologue et les cinq Entrées de l'*Europe Galante*, dont l'exécution fut parfaite ; les principaux Rôles furent chantés par les meilleurs Sujets de la Musique du Roi.

Le 16 Septembre les Comédiens François représenterent à Fontainebleau la Tragédie d'*Habibis* , qui fut suivie de la petite Comédie de l'*Indiscret* , de M. de Voltaire.

Le 18. *Les Femmes Sçavantes.*

Le 23. La Tragédie de *Venceslas* et l'*Epreuve Réciproque.*

Le 25. *Le Médisant.*

Le 30. *Rhadamiste et l'Amour Diable.*

Le 13. les Comédiens Italiens représenterent l'*Embarras des Richesses* et la petite Comédie de l'*Ecole des Meres*. Le sieur Roland , dont il a été parlé , dansa à la fin de la première Pièce une Entrée de Saborier , et la D^{lle} Roland , sa fille , dansa ensuite un Pas de Deux avec le sieur Lelio qui fit beaucoup de plaisir.

Le 20. Le *Jeu de l'Amour et du Hazard* , qui fut suivi de la Comédie de la *Silphide*.

Le 24. *Démocrite prétendu Fou* , et les *Effets du Dépit.*

Le 25. Septembre la Lotterie de la Compagnie des Indes , établie pour le remboursement des Actions fut tirée en la manière accoutumée à

PHO.

2070 **MERCURE DE FRANCE**
Hôtel de la Compagnie. La Liste des Numéros gagnans des Actions et dixièmes d'Actions qui doivent être remboursées a été rendue publique, faisant en tout le nombre de 319. Actions.

On écrit de Joigny le 4 Septembre, que le 25. du mois passé, jour de S. Louis, vers les 9. heures du soir, un Orage mêlé de pluie et de grêle, a ravagé une grande étendue de Pais aux environs. On compte une partie de cette Election, au nombre de 17 Villages ou Hameaux, très-endommagés. Les habitans du Territoire qui est entre Villeneuve-le-Roi et Joigny, ont souffert des maux irréparables. Il y a quantité de maisons abbatuës, la plupart des Vignes sont déracinées, les bois taillis même sont hachés par la grêle. Il s'en est trouvé du poids de cinq quartiers; quantité de Gibier a péri par ce fleau, et peu de volatile en a échappé; ensorte que le lendemain on a trouvé dans un seul Jardin jusqu'à six douzaines de Moineaux morts. Les *Emblures* des menus grains sont entièrement perdus. Le vent étoit des plus violens, et donnoit, pour ainsi dire, une augmentation de force à la grêle. Enfin, l'eau est tombée avec tant d'impetuosité pendant quelques heures, qu'elle n'a pas épargné la récolte des Bleds, faite et serrée dans les Granges. On ne scauroit voir tant de pauvres gens désolés sans beaucoup de compassion. C'est un bonheur que l'Orage ne soit pas arrivé deux heures plutôt; tous les bestiaux auroient péri par la campagne où ils païssoient dans ce tems-là. Nos Côteaux, ces fameux Côteaux, dit l'Auteur de la Lettre, si recommandables par leurs Vins délicieux, ont été heureusement préservés, et l'on espere encore de faire ici des Vins excellens, &c.

LET-

FESTE donnée au Pavillon, Maison de Plaisance près de la Ville d'Aix. Extrait d'une Lettre du cinquième Septembre.

LÉ Roi vient de faire à Mrs de Lenfant une grace considerable, en accordant à un fils aîné, encore assez jeune, la survivance et l'exercice des Charges de Commissaire Provincial des Troupes en Provence, et d'Intendant de la Garnison Françoisise de la Principauté de Monaco que M. De Lenfant pere remplit depuis plusieurs années avec approbation.

Le Pavillon est une fort belle Maison qui leur appartient, située dans un des plus beaux lieux de la Provence, fréquentée presque toute l'année par beaucoup de personnes de condition de l'un et de l'autre sexe, qui aiment à goûter pendant quelque tems la tranquillité d'une agréable solitude, et à respirer un air plus pur que celui des Villes.

La Maison est assez vaste, bien distribuée, et d'une agréable Architecture. Le plus précieux meuble qu'on y trouve est une Bibliotheque de Livres choisis, commencée et très-augmentée par M. de Lenfant pere, qui ne se lasse point de l'enrichir. Son goût particulier pour la Peinture paroît aussi par quantité de Tableaux des meilleurs Auteurs Italiens, François et Flamands, qui ornent les Salons, avec un grand nombre d'Estampes des plus habiles Maîtres,

Les dehors présentent différens agrémens, sans parler de la vûe charmante des Paysages des environs, &c. On arrive au Pavillon par deux gran-

2072 MERCURE DE FRANCE

grandes Allées des plus beaux Maroniers. Entre ces Allées il y en a une autre , plantée de différens Arbres choisis , et propres à recevoir par la taille toutes les formes qu'on veut leur donner. On y voit avec plaisir les quatre Saisons en grandes Statuës , Mercure prêt à voler , -Bellone avec ses Attributs et plusieurs autres Sujets de l'Histoire fabuleuse.

Les eaux jaillissantes contribuent encore à embellir ces dehors. La Pièce la plus considérable est au bout de l'Allée du milieu , en face du Pavillon: c'est une Statuë colossale d'Hercule , qui avec sa Massuë , abbat les têtes de l'Hydre , d'où sortent autant de jets d'eau , lesquels en tombant forment une grande nape d'eau. On ne dit rien de plusieurs autres jets d'eau distribuez en divers endroits , pour ne pas oublier deux belles Cascades qui forment devant le Pavillon un grand Réservoir , où l'on nourrit des Poissons.

Le Parterre est des mieux entendus pour le dessein général , et des plus heureusement exécutés par la variété et par le goût des compartimens. On croira sans peine que les plus beaux Orangers, les Citroniers et les plus belles fleurs du Pays abondent dans ce Parterre , et qu'on y trouve un Printems presque continu.

C'est dans un si agréable Lieu qu'a été célébrée la Fête en question. Elle commença le 24. Août au soir , veille de S. Louis, dès qu'on eut reçu l'agréable nouvelle dont on a parlé.

M. de Lenfant , fils aîné , qui y étoit le plus intéressé , fit d'abord dresser les appareils d'un grand Feu au bout de l'Allée de la Bibliothèque ; on l'orna de Bänderoles, de Guidons armoriés , et de plusieurs Panaches de diverses couleurs. A l'entrée de la nuit il fut allumé par M. de Lenfant.

fant pere , et par M. l'Abbé , son frere , avec des flambeaux qui leur furent présentez en cérémonie par les jeunes Mrs de Lenfant. On tira en même-tems plusieurs coups de Canon ; on entendit le son des Tambours et des Fifres , et la joye éclata encore par un grand nombre de Fusées , et de Serpentaux , qui furent tirez par les Domes-
tiques.

Il n'en fallut pas davantage ; ce fut un signal pour attirer au Pavillon une Assemblée nombreuse de Dames et de Cavaliers. Ce fut aussi un signal pour attirer tout ce qu'il y avoit aux environs de Jeunesse d'élite , la plus vive et la plus experte en Danses Provençales. Il se forma en peu de tems plusieurs Bandes de Bergeres et de Bergers , qui danserent toute la nuit en différens endroits , et le Spectacle n'étoit pas indifférent.

Au déclin du Feu , on servit un grand Soupé ; dont la gayeté fut un des meilleurs mets ; et on n'oublia pas de faire donner en abondance des rafraichissemens aux Amateurs de la Danse et à tous les Spectateurs. Ce ne fut là que le prélude de la Fête,

Elle commença le lendemain jour de S. Louis, par la célébration de plusieurs Messes à la Chapelle de la Maison , extraordinairement ornée et illuminée. On chanta ensuite une grande Messe en Musique, composée par M. Pellegrin, si connu par ses belles compositions. A l'Elevation , la petite Artillerie se fit entendre.

On servit à dîner , sur deux Tables , dressées dans l'Orangerie ; la délicatesse égala la profusion. On en étoit aux Liqueurs les plus exquises et sur la fin du repas , quand les Tambours et les Hautbois de la Ville , envoyez pour contribuer à la joye de cette journée, en redoublerent la gayeté.

On

On s'amusa après le dîner à plusieurs parties de Jeu et à la Danse jusqu'à l'heure de Vespres, qui furent chantées en grande Symphonie; et après le Service, les mêmes Musiciens de la Ville, qui avoient pris la peine de venir en grand nombre, donnerent un Concert, où l'on exécuta les Pièces les mieux choisies.

Après le Concert il y eut une double Danse; savoir, des Dames & des Messieurs au son des violons, et des Bergeres et Bergers au son des Tambourins, des Flutes et des Fifres.

A l'entrée de la nuit, on fit une grande décharge de Boîtes, ce qui servit de signal pour illuminer le Vaisseau qui est dans la grande Piece d'Eau. Il ne manque à ce Vaisseau, qu'on peut dire un ouvrage parfait, rien de ce qui se trouve aux plus grands Bâtimens de mer, cordages, agrets &c. où toutes les parties étant artistement éclairées, on ne pouvoit rien voir en son genre de plus agréable et de plus frappant. C'étoit une imitation et un abrégé de ces illuminations brillantes et ingénieuses que l'on voit à Marseille sur les Galeres du Roi en certaines grandes occasions.

On se mit à table pour le souper au bruit des Boîtes qui se firent encore entendre en buvant la santé de M. Lebrét, Conseiller d'Etat, Premier Président, Intendant de la Province & du Commerce, & Commandant en Chef en Provence. La Fête finit par des acclamations & par les vœux les plus ardens pour la continuation de la santé du Roi, de la Reine et de toute la Famille Auguste.

On écrit de Valence que le Marquis de Sassenage, Lieutenant Général de la Province de Dauphiné

Dauphiné, où il commandoit en chef, en est parti le 28. du mois dernier pour se rendre à Paris. Il étoit venu dans cette Province pour prendre possession de la Lieutenance Générale.

Le 11. Juillet, les Consuls et le Corps de Ville de Grenoble allèrent à sa rencontre au bourg de Moirans, qui est à trois lieues de cette Ville. Il trouva à S. Robert, qui en est éloigné d'une lieue, M. de Grammont, Premier Président du Parlement, & M. de Fontanieux, Intendant de la Province, avec un grand nombre de personnes du Corps de la Noblesse, & de ceux de la magistrature qui s'y étoient rendus en Carosse pour lui faire cortège. Arrivant à Grenoble, il trouva à la porte de France le Marquis de Mercieux, Gouverneur de la Ville qui l'attendoit pour lui en présenter les clefs. Il fit son entrée au bruit du Canon et précédé de la Compagnie de ses Gardes, de toute la Maréchaussée de la Province, le Prévost Général à la tête, et une multitude de gens à cheval; quantité de chariots à six chevaux et à quatre, remplis de gens qui étoient venus à sa rencontre, fermoient sa marche. Le Bataillon de Romillé du Régiment Royal Artillerie, et la Milice bourgeoise sous les armes, formoient une double haye depuis la Porte de France jusqu'à l'Hôtel de ce Seigneur: il le trouva rempli de personnes de condition de l'un et de l'autre sexe, qui l'y attendoient pour lui témoigner leur joie de son arrivée qui en a causé une générale. Les boutiques furent fermées ce jour-là; le soir toute la Ville fut illuminée, on tira une grande quantité de fusées, et il y eut des feux de joie dans les divers quartiers.

Le Marquis de Sassenage alla souper chez M. l'Inten-

l'Intendant ; le repas étoit magnifique , la compagnie nombreuse et composée de ce qu'il y a de plus distingué dans tous les Etats de cette ville. Le lendemain il reçut les Complimens du Parlement , de la Chambre des Comptes et du Bureau des Finances par les Députez de ces différentes Compagnies. Les Magistrats inférieurs et la Ville , vinrent le complimenter en Corps : les Chapitres et tous les Corps du Clergé séculier et régulier s'acquitterent de ce devoir dans la même forme.

Le 17. du même mois , il fit son entrée au Parlement , la Compagnie de ses Gardes le précédait dans la marche qui se fit à pied depuis son Hôtel jusqu'au Palais , suivi par deux Conseillers deputez pour le recevoir et le conduire à la Grand-Chambre , où il prit séance à la tête du Parlement , les Chambres assemblees , et il fit un discours qui fut très applaudi. Il fut reconduit avec les mêmes ceremonies.

Un quart d'heure après qu'il fut retiré dans son Hôtel , le Parlement alla lui rendre visite en corps. Le même jour , il donna à dîner à Messieurs du Parlement , à la Noblesse et aux Officiers des Troupes. Il y avoit cent quarante Couverts en différentes tables qui toutes furent servies avec beaucoup de magnificence et de délicatesse. Ce jour-là les boutiques furent fermées , et le soir il y eut une illumination generale.

Le 23. il fit son entrée à la Chambre des Comptes , dans le même ordre et avec le même cérémonial observé au Parlement. Il alla ensuite prendre séance à la tête du Bureau des Finances , où il fit un autre discours qui fut très applaudi. Le même jour il donna à dîner à Messieurs de la Chambre et du Bureau et à plusieurs hommes

de

SEPTEMBRE. 1732. 2077
de condition ou Militaires , au nombre de cent
vingt personnes.

Toutes ces Cérémonies achevées , le Marquis
de Sassenage a été visiter les places frontieres de
la Province. On l'a reçu par tout avec de
vives démonstrations de joie , les troupes sous
les armes, et au bruit du Canon &c. et il s'est
attiré tous les cœurs par ses manieres affables ,
nobles et engageantes.

E P I T R E ,

A M. Lefort , Echevin , &c.

O Frere , tendrement et justement aimé ,
De mes jours les plus beaux voici l'heureuse
époque ,

De vos nouveaux honneurs que mon cœur est
charmé !

Vous sçavez si pour vous mon zèle est équi-
voque.

Mais les Muses que l'on invoque ,

Ne servent pas à point nommé.

Au gré de mes désirs enfin elles m'inspirent ,

Et mon tribut , quoique tardif ,

N'en est ni moins vrai , ni moins vif.

A le justifier que de vertus conspirent !

Le Ciel , dès vos plus jeunes ans ,

Répandit sur vous ces présents.

Qui de vos Citoyens vous acquièrent l'estime ,

De tout ce qu'on admire en vous ,

La Pourpre consulaire est le prix légitime.

I Digne

Digne moitié d'un digne Epoux,
 Par vous seule heureuse et contente,
 Ma sœur en ce grand jour voit combler son at-
 tente,

L'objet de sa pudique ardeur,
 Sans qu'elle en puisse être jalouse,
 Desormais partage son cœur,
 Entre son Peuple et son Epouse.

Mais n'y bornez pas votre amour.

La Nature a ses droits, et le sang vous engage;
 A faire entrer dans ce partage,
 Celle qui vous donna le jour.

Ne cessez point d'aimer la plus tendre des mères,
 Eh ! qui peut le mériter mieux ?

Daignez aussi jeter les yeux,

Et sur vos sœurs et sur vos frères.

Mais que dis-je ? Est-ce à vous qu'on dicte ces
 leçons ?

A vous que l'on choisit pour en donner sans
 cesse ?

Et puis-je sur votre tendresse,

Concevoir les moindres soupçons ?

Non ; vous sçavez trop-bien comme il faut que
 l'on aime,

L'intérêt général à vos soins est commis ;

Etrangers, Citoyens, frères, sœurs, Mere même,

Nourris dans votre sein, nous sommes tous vos
 fils.

De vos soins paternels la trop courte durée,,

De

SEPTEMBRE. 1732. 2079

Par le cours de trois ans en vain est mesurée ;
Vos bienfaits à venir seront toujours presens ;
À ceux qui vous suivront, laissez-en la mémoire ;
C'est en éterniser la gloire ;
C'est être Echevin tous les ans.



MORTS, MARIAGES.

Dame Agnès Bouvart de Fourqueux, Eposée de Vincent Maynon, Seigneur de Villomanche, &c. Conseiller Honoraire au Parlement, mourut le 28 Aoust, âgée de 40 ans.

Charles de Roye de la Rochefoucauld, Comte de Blanzac, Lieutenant General des Armées du Roy et Gouverneur de Bapaume, mourut à Paris, le 4 de ce mois, âgé de 67 ans. Son Gouvernement a été donné au Comte de Rouci, son fils, Colonel du Regiment de Conti, Infanterie.

Dame Charlotte-Magdelaine Huguet de Sémonville, veuve de M. Charles César, Marquis de Costentin, cy-devant Colonel du Regiment Dauphin, Cavalerie, mourut le même jour, âgée de 52 ans.

M. Pierre de Vienne, Prêtre, Ancien Archidiacre de la Cathédrale de Troye, mourut à Paris le 5 Septembre, âgé de 82 ans.

Marc-Antoine Vallentin de Rollinde, Chevalier, Baron de Biozat, Seigneur de Chantraine, &c. Conseiller de la grande Chambre du Parlement, mourut le 6, âgé d'environ 52 ans.

Mre Jean Danthon, Abbé, Supérieur general des Chanoines Reguliers de S. Augustin, Congrégation de S. Antoine, est mort dans son Ab-

I ij baye

2086 **MERCURE DE FRANCE**
baye de S. Antoine de Vienne en Dauphiné , le
6 de ce mois , âgé de 83 ans. Cette Congrégation qu'il a gouvernée pendant 30 années avec un désintéressement de cœur sans égal , avec une sagesse , une régularité et une vertu qui ne s'est jamais démentie , a sujet d'être infiniment sensible à la grande perte qu'elle vient de faire. Les derniers momens de sa vie ont également marqué la pureté de ses intentions et la solidité de sa piété , et on lui doit cette justice , qu'il n'est point d'exemple de modestie , de douceur , et de véritable attachement à son Ordre , dont il tenoit à grand honneur d'être le Chef, qu'il n'ait laissé à ses Successeurs,

Hercule Meriadec , Prince de Rohan , Duc de Rohan , Pair de France , Capitaine Lieutenant de la Compagnie des Gens - d'Armes de la Garde du Roy, Lieutenant General de ses Armées, Gouverneur et Lieutenant General pour S. M. des Provinces de Champagne et Brie , veuf de Dame Anne-Geneviève de Lévi de Vantadour, épousa le 2 Septembre , Dame Marie Sophie de Courcillon, veuve de Charles-François Dalbert Dailly, Duc de Péquigny , Pair de France, et Fille de feu Philippe Egon , Marquis de Courcillon , et de Dame Marie-Françoise de Pompadour.

LIT DE JUSTICE.

LE Parlement qui avoit reçu le 2. de ce mois les ordres du Roi par le Marquis de Dreux, Grand-Maître des Cérémonies , se rendit le lendemain à Versailles vers, les dix heures, pour le Lit de Justice que S. M. avoit résolu de tenir. Le Parlement s'étant assemblé dans la Salle qui
avoit

S E P T E M B R E. 1732. 208

avoit été préparée; toutes les séances furent prises en la maniere ordinaire. Aussitôt que le Roi qui étoit revenu de Matly le même jour, fut sorti de son appartement pour aller tenir son Lit de Justice, quatre Présidens à Mortier et six Conseillers allerent recevoir S. M. avec les cérémonies accoutumées &c. Le Roi s'assit sous son Dais &c.

PROCES-VERBAL de ce qui s'est passé au Lit de Justice.

EXTRAIT des Registres de Parlement du mercredi trois Septembre 1732, du matin.

LE ROY LOUIS XV. du nom tenant son Lit de Justice en son Château de Versailles.

A sa droite aux hauts Sieges.

Le Duc d'Orleans, le Duc de Bourbon, le Comte de Charolois, le Comte de Clermont, le Prince de Conty, Princes du Sang.

Sur le reste du banc.

Les Ducs de Luynes, de la Rochefoucault, d'Estrées, de Gramont, de Gesvres, de Charost, de Villars, de Fitz-james, de Rohan-Rohan, d'Ostun, de Valentinois, d'Aiguillon, Pairs Laics.

Sur le même banc.

Le Gouverneur de Paris.

Sur les trois bancs couverts de tapisserie dans le Parquet, et sur les bancs répondant au premier et second Barreau, vis-à-vis de Messieurs les Présidens, les Conseillers d'honneur, Maîtres des Requestes, Conseillers de la Grand-Chambre, Présidens des Enquestes et Requestes.

L'Abbé de Clugny, Conseiller d'honneur.

I iij *Présidens*

2082 MERCURE DE FRANCE

Présidens des Enquêtes et Requêtes.

Roland, Berthier, Moreau, de Fourcy, Roujault, Feideau, Crozat, le Peletier, Bernard, du Bois, Poncet, Durey, Frémont, Masson.

Conseillers de la Grand-Chambre.

Canaye, de Vienne, Pallu, de la Guillaumie, Daverdoing, Nigot, le Moine, Souillet, Lorenchet, Goislart, Nau, de Tourmont, Racine, Drouin, Coste.

A la gauche du Roi aux hauts Sieges.

L'Evêque Comte de Beauvais, Pair Ecclésiastique.

A ses pieds.

Charles Godefroy de la Tour d'Auvergne, Grand Chambellan.

A droite sur un tabouret, au bas des degrez du Siege Royal, Charles de Lorraine, Grand Ecuyer de France, portant au col l'Epée de Parlement du Roi.

A gauche sur un banc, au dessous de celui des Pairs Ecclésiastiques.

Le Duc de Noailles, le Duc de Villeroi, le Duc de Charost, le Duc d'Harcourt, Capitaine des Gardes du Corps du Roi, & le Marquis de Courtenvaux, Commandant la Compagnie des Cent Suisses de la garde.

En une Chaise à bras, couverte de l'extrémité du tapis de velours violet, semé de fleur-de-lys servant de drap de pied au Roi.

M. Henry-François Daguesseau, Chancelier de France, vêtu d'une robe de velours violet.

Sur le banc répondant à celui où sient Messieurs les Présidens au Conseil en la Chambre du Parlement, MM. le Pelletier, de Maupeou, &c.

SEPTEMBRE. 1722. 2083
la Moignon, d'Aligre, Portail, Molé, Talon
Présidens.

Dans le Parquet, sur deux tabourets devant
M le Chancelier, à droite, le sieur Dreux, Grand-
Maitre, et à gauche, le sieur des Granges, Mai-
tre des Cérémonies.

Dans ledit Parquet, au milieu, à genoux de-
vant le Roi, deux Huissiers-Massiers du Roi,
tenant leurs Masses d'argent doré, & six He-
rauts d'Armes.

A côté droit sur les deux bancs couvers de ta-
pis de fleur-de-lys, les Conseillers d'Etat et les
Maîtres des Requêtes venus avec M. le Chan-
celier.

Conseillers d'Etat.

L'Abbé Bignon, Desmarests de Vaubourg, le
Goux de la Berchere, Fagon, De la Moignon
de Courson, le Guerchois, Berryer de la Fer-
riere, de Bernage, d'Argenson, Meliand, de
Machaut, de Harlay, Orry.

Maîtres des Requêtes.

Le Fevre de Gaumartin, Chopin, de la Moi-
gnon de Bournan, Camus de Pontcarré, d'Agues-
seau de Fresne, de Machault.

Sur une forme à gauche, en entrant vis-à-vis
Messieurs les Présidens.

MM. Phelypeaux de Maurepas, Phelypeaux
de S. Florentin et Baüyn d'Angervilliers Secre-
taires d'Etat.

Sur trois autres bancs à gauche dans le Par-
quet, vis-à-vis les Conseillers d'Etat, les sieurs,

Chevaliers de l'Ordre.

De Goesbriand, de Livry, de Matignon, de
Nesle, de Beauveau, de Tavannes, de Clermont-
I iiij Tonnere,

Tonnerre, de Simiane, Comte de Grammont, de Beringhein, de la Farre.

Gouverneurs de Provinces.

D'Arpajon, de Fervaques.

Lieutenans Généraux de Provinces.

De Buron, de Joyeuse, de Souvré, de Bonnelles, de Givry, de Château-Regnaud, d'Enonville, de Lignerac, de Seignelay, d'Isanghien.

A côté de la forme où étoient les Secretaires d'Etat, Mirey Secrétaire de la Cour, faisant les fonctions de Greffier en chef.

A côté de lui, à gauche, un des trois principaux Commis pour la Grand-Chambre, tenant la plume, ayant devant eux chacun un Bureau couvert de velours violet.

Sur une autre forme derrière eux, Dufranc, Secrétaire de la Cour.

Sur une autre forme, le Grand-Prévôt de l'Hôtel.

Sur un siège à l'entrée du Parquet, Delauge, premier Huissier.

En la place répondant à celle qu'ils occupent toutes les Chambres assemblées.

M. Pierre Gilbert de Voisins Avocat.

M. Guillaume-François Joly de Fleury

Procureur General.

M. Louis Chauvelin, Avocat.

M. Guillaume-François-Louis Joly de Fleury, Avocat.

} du Roy.

Dans le surplus des Bancs, les Conseillers des Enquêtes et Requêtes, Neyret, de Monthulé, Lamblin, le Rebours, Benoise, Robert, Tubeuf. Fermé, de Blair, Alexandre, Pineau. Henin, Rulleau, Bertin, Pajot, Lemée, Carré, Clement, le Clerc, Thomé, Fieubet, Latteignant, Montholon

SEPTEMBRE. 1732. 2085

tholon, Dumans, Lamouche, Dupré, de Beze, Pajot, de Paris, Boucher, Chambennat, le Clerc, Seguiet, de Paris, de la Michaudiere, Lespine, le Maistre, Henin, le Gendre, de Bragelogne, Langlois, Pichon, Pasquier, Anjorant, Nouet, Barally, de la Forest, le Riche, Boutin, Mayneau, Parent, Salaberry, Barré, Leveque, le Prestre, Mouffe, le Boindre, Michau, Jassault, Guillier, Aubin, le Fer, de la Guillaumie, de Favieres, Macé, Chalmette, Boulanger, Baudry, Berger, de la Guillaumie, Godheu, de Voungny, Roland, Feydeau, le Bel, Doublet, de la Live, Lescalopier, Boulet, le Tourneur, Chevalier, Aymerec, de Berny, Amyot, Goujon, Moriceau le Lay, Petit, Berthier, de Tourmont, Potier, Pineau, Blondeau, Boucher, Brayer, du Trouset, de Selle, Maissat, Berrier, Ravot, Thevenin, Doublet, de Nicolay, Lozandiere, Lamoignon, du Rousset, Durand, Aubourg, Michau, Foucault, le Gars, Caze, du Noyer, Jacquier, Hermant, Thiroux.

Ce jour, la Cour, toutes les Chambres assemblées, en robes et chaperons d'écarlate, dans la grande Salle des Gardes du Corps du Roi, préparée pour tenir son Lit de Justice, Messieurs les Présidens revêtus de leurs Manteaux, qu'ils avoient été prendre dans une pièce voisine, tenant leurs Mortiers à la main, attendant la venue du Roi; le Grand-Maître des Cérémonies ayant averti la Compagnie que le Roi étoit prêt, ont été députez pour l'aller recevoir et saluer, Messieurs les Présidens de Maupeou, de Lamoignon, d'Aligre et Portail, et Mrs Canaye, Pallu, de la Guillaumie et Daverdoing, Laics, et Mrs de Vienne et le Moyne Clercs, Conseillers en la Grand-Chambre, lesquels l'ont conduit

LX ca

en son Lit de Justice, Mrs les Présidens marchant à ses côtes, Mrs les Conseillers derrière lui, et le Premier Huissier entre les deux Massiers du Roi, immédiatement devant sa Personne. Le Roi étoit précédé de M. le Duc d'Orléans, de M. le Duc de Bourbon, de M. le Comte de Charollois, de M. le Comte de Clermont, et de M. le Prince de Conty, Princes du Sang, qui ont pris leur place traversant le Parquet; le Roi étoit aussi précédé du Marquis de Courtenvaux, commandant la Compagnie des Cent Suisses de la garde, du Grand Chambellan, et du Grand Ecuyer de France, et étoit suivi des quatre Capitaines des gardes.

Les Chevaliers de l'Ordre, Gouverneurs et Lieutenans généraux de Provinces, avoient pris peu avant leurs places, pour éviter la confusion, quoiqu'ils n'ayent droit que d'accompagner le Roi, et d'entret à sa suite étant mandez.

Après le Roi, est entré M. le Chancelier, lequel a traversé le Parquet, et a pris place dans un siège à bras, placé aux pieds du Roi, couvert de l'extrémité du même tapis de velours violet, semé de fleurs-de-lys, qui servoit de tapis de pied au Roi, et un Bureau devant lui; avec lui sont entrez les Conseillers d'Etat et Maîtres des Requêtes ci-dessus nommez, qui se sont placez dans le Parquet sur deux bancs, devant les bas sièges, étant au-dessous des Pairs Laïcs.

Le Roi s'étant assis et couvert, M. le Chancelier a dit par son ordre que Sa Majesté commandoit qu'on prît séance; après quoi le Roi ayant ôté et remis son chapeau, a dit :

Messieurs, je vous ai fait venir pour vous faire

557

savoir mes volontés, mon Chancelier va vous les expliquer.

M. le Chancelier étant ensuite monté vers le Roi, agenouillé à ses pieds pour recevoir ses ordres, descendu, remis en sa place, assis et couvert, après avoir dit que le Roi permettoit qu'on se couvrit, a dit :

MESSIEURS,

La conduite passée de Sa Majesté vous a fait voir l'indulgence d'un Pere, plutôt que la severité d'un Roy. Elle a voulu tout attendre de votre reconnaissance, et ne regner sur vous que par sa bonté.

Le succès a-t'il répondu à des dispositions si favorables ?

Au lieu des actions de grâces qui étoient dûes au Roy, les Remontrances qu'il n'a pas refusé de recevoir n'ont presque été remplies que de traits capables de rappeler tout ce que S. M. avoit bien voulu oublier. Mais malgré cet esprit qui y regnoit, malgré ces mouvemens prématurez et peu respectueux, dont elles ont été suivies, la moderation du Roy a encore étouffé tout autre sentiment.

Toujours maître de lui-même, et aussi exempt de passion que la Loy, il ne s'est expliqué qu'en Législateur attentif à regler l'avenir, plutôt qu'à réparer le passé ; et en éloignant tout ce qui pouvoit être une occasion de lui déplaire, il a voulu encore plus s'épargner à lui-même la peine de se voir forcé à donner des marques de son mécontentement.

Des sentimens si dignes du Roy ont dicté la Déclaration qui vous a été adressée, et c'est cependant à la premiere lecture d'une telle Loy, que le Parlement se porte à y resister, dans des termes que son respect pour le Roy devoit lui faire ignorer ; et il y ajoute en même-temps la résolution encore plus sur-

prenante, de suspendre le jugement de toutes les affaires particulieres; comme si en cessant de faire son devoir, il vouloit contraindre S. M. par l'amour même qu'elle a pour la Justice, à recevoir la loy de ceux à qui elle doit la donner. Etoit-ce donc là le moyen d'obtenir la grace sur laquelle on avoit résolu de faire encore de nouvelles instances auprès de Sa Majesté ?

La volonté du Roy, déclarée plus d'une fois, n'a pu vaincre la resistance de cette Compagnie, et c'est ainsi que contre la Religion du serment qui consacre les Magistrats au ministère de la Justice, contre l'obligation essentiellement attachée à un caractère, dont le Roy seul peut suspendre l'exercice, comme le Roy seul peut l'imprimer, le service du public demeure abandonné par ceux mêmes dont la plus grande gloire est de s'y devoïer.

Le Roy veut bien cependant vous donner encore une dernière marque de son indulgence; et n'ayant pour objet en ce moment, que de faire respecter la Majesté Royale, par la publication de sa Loy, il se contente de montrer qu'il possède la plénitude de la Justice et qu'il est la source de toute autorité.

Vous, à qui il veut bien en communiquer une partie si importante, vous n'en êtes que plus obligés à donner l'exemple de la soumission qui lui est due, et à lui montrer par votre conduite, comme vos Pères le disoient autrefois, que si l'obéissance étoit perdue dans ce Royaume, on la retrouveroit dans votre Compagnie.

Avec de telles dispositions, vous pouvez être sûrs d'obtenir un accès favorable auprès du Trône de S. M. Que le zèle qui vous y amène soit toujours accompagné de ces sentimens respectueux et soumis, qui animoient vos Prédecesseurs, et qui donnoient tant de poids à leurs représentations, lorsqu'ils protestoient.

SEPTEMBRE. 1732. 2089

testoient hautement que parlant devant leur Roy et leur Maître, leurs Remontrances ne signifioient que des supplications et des prieres.

Tel a été le langage des Magistrats, qui dans des temps moins tranquilles que ceux où nous vivons, portoient au Roy les vœux de cette Compagnie; et quel Maître fut jamais plus digne que celui qui nous gouverne, d'être servi avec ces sentimens? Le Ciel nous l'a donné pour faire le bonheur de tout son Royaume, mettez-le en état de faire toujours le votre et de suivre son inclination naturelle, en ne vous faisant jamais sentir que les effets de sa protection et de sa bonté

Après quoi M. le Président le Peletier, et tous Messieurs les Présidents et Conseillers découverts, ont mis le genou en terre, M. le Chancelier leur a dit, *Le Roi ordonne que vous vous leviez, eux relevez, debout, et découverts, M. le Président le Peletier a dit :*

SIRE,

Il n'est point de douleur plus sensible pour des Sujets uniquement occupés de l'amour le plus tendre et le plus respectueux pour la sacrée personne de VOTRE MAJESTÉ, et du zèle le plus ardent et le plus sincère pour ses intérêts, que d'apprendre en ce moment qu'ils ont eu le malheur de lui déplaire.

Pussions-nous, SIRE, découvrir à V. M. les véritables sentimens de nos cœurs. Elle y verroit gravez ceux de la soumission la plus parfaite, et de l'obéissance la plus respectueuse, dont nous sommes chargés par état de donner l'exemple à ses Sujets. Toujours animez du désir de plaire à V. M., et de remplir l'obligation que nous avons contractée de la servir, nous ne redoutons que sa colere.

Mais lorsque votre bras s'appesantit sur nous,
nas.

nos jours ne sont plus que des jours d'amertume et de douleur ; nos esprits sont saisis d'une consternation , que la bonté seule de V. M. peut dissiper.

Rendez-nous , SIRE , ces marques de votre bonté accoutumée , et rien ne sera jamais capable de nous arrêter dans la carrière pénible de nos devoirs.

Qu'il nous soit encore permis , SIRE , en suivant les traces de ceux qui nous ont précédés , de représenter à V. M. , ce qu'ils n'ont jamais omis de témoigner en semblables occasions à V. M. même , et aux Rois ses prédécesseurs.

L'examen le plus exact , et la liberté d'esprit la plus entière , peuvent seuls nous mettre en état de satisfaire dignement aux devoirs que nous impose l'honneur que V. M. nous fait de nous consulter sur les matières les plus importantes.

Tout occupé du respect que la présence de V. M. leur inspiroit , ils l'ont toujours assurée qu'ils ne pouvoient en ce moment remplir d'autre devoir que celui du silence.

Penétrez de ces mêmes sentimens dans un jour , où tout , jusqu'au lieu même où nous sommes assemblés , nous annonce le courroux de V. M. nous devons , SIRE , à plus forte raison , adresser en tout respect et toute humilité les mêmes vœux à V. M. et la supplier pour le bien de son service et l'acquisition de nos honneurs et consciences , de nous faire remettre la Déclaration sur laquelle il veut bien consulter son Parlement , pour en délibérer en la manière accoutumée.

La Déclaration du 18. Août 1732. se trouve dans des circonstances différentes ; l'examen que votre Parlement en a fait , le met en état de représenter à V. M. tout ce qu'il craint pour le bien de son service , et celui de son Etat , des dispositions de
cette

cette loy. S'il obmettoit une occasion d'en représenter les conséquences, il croiroit manquer à ce qu'exigent de lui le zele infatigable et l'attachement inviolable dont il ne cessera jamais de donner des preuves à V. M.

Le Discours de M. le Président le Peletier fini, M. le Chancelier est monté vers le Roi, pour prendre ses ordres le genou en terre; descendu, remis en sa place, assis et couvert, a fait ouvrir les portes, et a ordonné au Secrétaire de la Cour, faisant les fonctions de Greffier en chef, de faire lecture de la premiere Déclaration.

Les portes ayant été ouvertes, et le Secrétaire de la Cour ayant fait lecture, debout et découvert, de ladite Déclaration, M. le Chancelier a dit aux Gens du Roi qu'ils pouvoient parler, aussi-tôt les Gens du Roi se sont mis à genoux.

M. le Chancelier leur a dit, que le Roi ordonnoit qu'ils se levasent, eux relevez, debout et découverts, Maître Pierre Gilbert de Voisins portant la parole, ils ont dit :

SIRE,

En vain nous voudrions étouffer la douleur dont nous sommes pénétrez, elle échapperoit malgré nous; et nous osons croire qu'elle ne peut être imprévue à V. M. même. Frappez de la Déclaration que V. M. nous fit remettre il y a quinze jours en sa présence, assujettis par le commandement absolu de sa propre bouche, nous vous avons rendu, SIRE, cette aveugle obéissance que vous nous aviez imposée. Nous pouvions flater nos vœux de quelque ressource; le Ciel ne l'a pas permis, SIRE; n'attribuons qu'à sa disgrâce l'extrémité où une affaire si fâcheuse se trouve réduite aujourd'hui.

Obéis-

Obéissons encore en ce moment , où V. M. fait publier cette même Déclaration avec tout l'appareil de sa puissance. Faudroit-il pour nous d'autre sujet de douleur , que ces termes de menaces et d'indignation qui en marquent la plupart des dispositions , et que la Posterité pourra voir dans cette Loy tracée par V. M. pour la première Compagnie de son Royaume.

Lorsqu'on voit qu'elle met des bornes au zèle de votre Parlement pour votre service , et pour le bien de vos Sujets , on ne peut s'empêcher de craindre , qu'Elle n'en mette aussi entre le cœur de V. M. et ce Corps qui tient d'Elle seule tout ce qu'il a de caractère et de pouvoir. Ceux qui , comme nos Rois , trouvent en eux la plénitude de la souveraine puissance , semblent n'avoir pas besoin d'assigner des termes , aux prières , aux supplications , aux humbles remontrances de leurs Officiers ; Dieu même , dont ils sont l'image , attend souvent de nous des vœux réitérez , et , s'il est permis de le dire , quelquefois sa bonté veut être en quelque sorte importunée.

Jamais votre Parlement , SIRE , n'a mieux servi les Rois vos Prédecesseurs , que lorsqu'il a été plus libre , et qu'il s'est vu plus honoré de leur confiance et de leur bonté.

Si ceux qui le composent ont eu le malheur de déplaire à V. M. quel surcroît d'affliction pour eux et pour nous , que le contre-coup en pût porter quelque jour sur le bien public , et sur votre service , dont il est inséparable !

Attendons tout de V. M. de sa bonté et de sa sagesse : Ces Loix que la fatalité des conjonctures fait éclore , marquées d'un ressentiment sous lequel on ne sauroit trop s'humilier , dépendent sur tout du retour de la bienveillance du Prince. Votre cœur ,

SIRE,

SEPTEMBRE. 1721. 2093

SIRE, si genereux et si noble, est facile à s'appaiser. La colere de nos Rois n'est jamais durable, et le plus souvent avec elle, s'efface ce qu'elle n'avoit produit qu'à regret.

Soutenus de cette esperance, nous faisons à V. M. puisqu'Elle l'ordonne, l'humble sacrifice de nos propres sentimens; et de son très-exprès commandement, nous requerons que sur la Déclaration, dont la lecture vient d'être faite, il soit mis, qu'elle a été lûe et publiée; V. M. séant en son Lit de Justice, et registrée au Greffe de la Cour, pour être exécuté selon sa forme et teneur.

Ensuite Monsieur le Chancelier, monté vers le Roy, pour prendre sa volonté, ayant mis un genou en terre, a été aux opinions à Messieurs les Princes du Sang, à Messieurs les Pairs Laïcs; et revenu, passé devant le Roy, lui a fait une profonde reverence, a pris l'avis de l'Evêque et Comte de Beauvais, Pair Ecclesiastique, et des quatre Capitaines des Gardes ci-dessus nommez; puis descendant dans le Parquet à Messieurs les Présidens de la Cour, aux Conseillers d'Etat et Maîtres des Requêtes venus avec lui, à l'Abbé de Clugni, Conseiller d'honneur, Présidens des Enquêtes et Requêtes, et Conseillers de la Cour, est remonté vers le Roy, comme cy-dessus, redescendu, assis et couvert, a prononcé :

Le Roy séant en son Lit de Justice, a ordonné et ordonne que la Declaration qui vient d'être lûe, sera enregistrée au Greffe de son Parlement, et que sur le repli d'icelle il soit mis, que lecture en a été faite, et l'enregistrement ordonné, ce requerant son Procureur general, pour être le contenu en icelle exécuté selon sa forme et teneur.

Ensuite Monsieur le Chancelier remonté vers le Roy, pour prendre ses Ordres, le genou en terre

terre, descendu, remis en sa place, assis et couvert, a dit :

Si la Justice est toujours le premier objet de l'attention du Roy, S. M. ne doit pas oublier ce qu'exige d'Elle la nécessité indispensable de soutenir les charges de l'Etat, qui ne peuvent être supportées que par l'Etat même.

Sensible à tous les besoins de ses Sujets, S. M. est bien éloignée de vouloir les augmenter par de nouvelles dépenses : Elle ne travaille au contraire qu'à diminuer les anciennes, et Elle voudroit pouvoir parvenir, par ce seul moyen, à la libération de l'Etat, sans être obligée de proroger encore la durée de plusieurs droits, dont la perception, continuée pour 6 ans, par des Lettres Patentes de 1726, doit cesser, suivant les mêmes Lettres, dans le cours de cette année.

Mais si les conjonctures présentes et la situation actuelle des affaires de S. M. ne lui permettent pas encore de suivre tous les mouvemens de son affection pour ses Peuples, Elle leur donne au moins de plus grandes esperances pour l'avenir, en ordonnant dès-à-present la suppression entière d'une partie des Droits qui avoient été rétablis, et la modération de plusieurs autres.

Tel est le sujet de la Loy, dont vous allez entendre la lecture. Vous y verrez que dans l'administration même de ses Finances, le Roy est toujours occupé de ce qui regarde la Justice.

Le soulagement qu'il a accordé aujourd'hui, tombe entièrement sur ceux qui sont obligés de la réclamer dans les Tribunaux. S. M. ne cherche qu'à en applanir les voies, à les rendre également accessibles à toutes les conditions, et à empêcher que la crainte des frais excessifs n'étouffe les plaintes du pauvre et ne favorise l'oppression du riche.

Recevez donc avec respect une Loy qui tend à
pro-

SEPTEMBRE 1732. 209

procurer successivement un si grand bien, et à faciliter cette prompte expédition des affaires, qui fait une partie si essentielle de la Justice.

Après quoi, Monsieur le Chancelier a ordonné au Secrétaire de la Cour, faisant la fonction de Greffier en chef, de lire ladite Déclaration; et après la lecture, Monsieur le Chancelier ayant dit; *les Gens du Roy peuvent parler*; lesd. Gens du Roy se sont mis à genoux, et Monsieur le Chancelier leur ayant dit: *Le Roy ordonne que vous vous levez.* Eux relevez, debout et découverts; Me Pierre Gilbert de Voisins portant la parole, en dire.

SIRE,

Nous ne pouvons douter de l'intention ni des desirs de VOTRE MAJESTÉ pour le soulagement de ses Sujets: Et lorsqu'Elle déclare que la situation présente de ses Finances ne lui permet pas encore de leur épargner la prerogative de ces impositions diverses rassemblées dans un même Edit; nous sommes persuadés que sa bonté en est plus touchée que nous-mêmes. Le retranchement ou la diminution de quelques-unes dès-à-présent, en est un gage assuré. Achevez, SIRE, l'ouvrage de votre bonté Royale pour vos Peuples, le plutôt que l'état de vos affaires le pourra permettre: Nous ne pouvons en supplier V. M. avec trop d'instance, ni trop de respect.

Qu'Elle nous permette de la supplier aussi très-humblement, de faire une attention. Ces Chargés de l'Etat dont Elle sent le poids, et qui retardent les effets de son cœur vraiment paternel pour ses Peuples, se sont accumulées de longue main dans la diversité des occasions. Peut-être qu'un peu plus d'instances humbles et respectueuses, faites dans le temps

temps , en eussent épargné quelque partie , et V. M. elle-même en recueillerait le fruit aujourd'hui.

Nous requérons que sur la Déclaration , dont la lecture vient d'être faite , il soit mis , qu'elle a été lue et publiée , V. M. séant en son Lit de Justice , et enregistrée au Greffe de la Cour , pour être exécutée selon sa forme et teneur : Et que Coppies collationnées en soient envoyées aux Bailliages et Sénéchaussées du ressort , pour y être pareillement lue , publiée et enregistrée. Enjoint aux Substituts de votre Procureur General d'y tenir la main , et d'en certifier la Cour au mois.

Après quoi Monsieur le Chancelier est monté vers le Roy pour prendre sa volonté , le genou en terre , a été aux avis , ainsi que la première fois ; revenu en son Siège , assis et couvert , a prononcé :

Le Roy seant en son Lit de Justice , a ordonné et ordonne que la Déclaration qui vient d'être lue , sera enregistrée au Greffe de son Parlement , et que sur le repli d'icelle il soit mis que lecture en a été faite et l'enregistrement ordonné ; ce requerant son Procureur General , pour être le contenu en icelle exécuté selon sa forme et teneur , et copies collationnées envoyées aux Bailliages et Senechaussées du Ressort , pour y être pareillement lue , publiée et enregistrée. Enjoint aux Substituts de son Procureur General d'y tenir la main , et d'en certifier la Cour au mois.

Ensuite a dit que pour la plus prompt exécution de ce qui venoit d'être ordonné , le Roy vouloit que par le Greffier de son Parlement , il fût mis présentement sur le repli des deux Déclarations qui avoient été publiées , ce que ledit Seigneur Roy avoit ordonné qui y fût mis , ce qui a été exécuté à l'instant.

Ensuite M. le Chancelier remonté vers le Roy
pour

SEPTEMBRE. 1-32. 2097

pour prendre ses ordres , le genou en terre , descendu, remis en son siege , assis et couvert a dit :

Le Roy voulant finir cette Seance dans le même esprit avec lequel S. M. l'a commencée , m'ordonne de vous dire qu'il regarde l'obligation de faire rendre la justice à ses Sujets , comme le premier et le plus essentiel des devoirs de la Royauté.

Il juge que son autorité et sa conscience sont également blessées , lorsque ceux qu'il a établis pour remplir une fonction si nécessaire , en son nom et à sa décharge , cessent de s'en acquitter ; et S. M. n'a pu voir sans une extrême surprise , que son Parlement ait suspendu l'expédition de toute affaire particulière , sous prétexte qu'il avoit arrêté que les Chambres demeureroient assemblées.

Le Roy vous ordonne donc très-expressément et avec toute l'autorité qu'il a sur vos Charges et sur vos personnes , de rendre assidument la justice que vous devez à ses Peuples , et de prendre de telles mesures pour la tenue des assemblées de Chambre , que le service ordinaire puisse être continué ; S. M. ordonnant à toutes et chacune des Chambres , de s'en acquitter exactement , et de n'en interrompre jamais le cours d'elles-mêmes et sans son aveu , pour quelque raison et sous quelque prétexte que ce puisse être.

Après quoi le Roy ayant pris la parole , a dit : Je vous ordonne de ma propre bouche d'exécuter tout ce qui vient de vous être dit , et principalement sur l'exercice de la Justice : S'est levé et est sorti dans le même ordre qu'il étoit entré.

Signé, M I R E T.

DECLARATION DU ROY , qui proroge pendant six années , à commencer au premier Octobre prochain , la levée de différens droits y énoncés

209⁸ MERCURE DE FRANCE

énoncez ; et ordonne la suppression ou modération d'une partie desdits droits. Donnée à Versailles le 3. Août 1732. Registrée en Parlement le 3. Septembre, le Roy tenant son Lit de Justice.

AUTRE Déclaration du Roy, donnée à Marly le 18. Août, Registrée en Parlement le même jour 3. Septembre.

ARREST du 2 Aoust, qui proroge jusqu'au dernier Decembre 1734. l'exemption des Droits d'entrée sur les Bestiaux, venant des Pais Etrangers dans le Royaume.

ARREST DU CONSEIL, du 7 Aoust, concernant les Droits d'Insinuation des substitutions testamentaire, par lequel S. M. ordonne que l'Article V. du Tarif des Insinuations, du 29 Septembre 1722, sera exécuté suivant sa forme et teneur; en conséquence, qu'il ne pourra être perçu plus de quatre Droits d'Insinuation pour les Substitutions contenues dans les Testaments ou dispositions de dernière volonté, en quelque nombre que soient les héritiers instituez ou légataires grévez de substitution. Lesquels Droits seront payez au domicile du Testateur, sans préjudice du centième denier, dans le cas où il est dû. Ordonne pareillement S. M. que lesdites substitutions seront insinuées dans les Bureaux de la situation des biens, en payant seulement le centième denier; et au cas que le centième denier ne fût pas dû, il sera payé un seul Droit, suivant la qualité du Testateur conformément aux Classes de l'Art. V. du Tarif, du 29 Septembre 1722. dans chacun desdits Bureaux, pour l'Insinuation desdites substitutions.

TABLE

T A B L E

P ieces Fugitives. Réponse en Vers de M. de Voltaire à M ^{lle} de la Vigne ,	1887
Suite des Conférences sur la paix entre les Turcs et les Persans ,	1891
Le Progrès de la Tragédie , Ode.	1907
Lettre sur l'Ordonnance de Bacchus ,	1912
Ode sur le Jugement Dernier ,	1919
Lettre sur la Littérature des Mahometans , &c.	1933
Idylle à M. de Fontenelle par M ^{lle} de la Vigne ,	1941
Troisième Lettre sur Oran , &c.	1953
Enigmes , Logogryphes ,	1970
Nouvelles Littéraires des beaux Arts , Bibliothe- que raisonnée , &c.	1975
Essai sur la Peinture et sur la Poësie ,	1977
Le Spectacle de la Nature , Histoire naturelle , &c.	1983
Dictionnaire-Economique , &c.	1991
<i>Gallia Christiana</i> , &c. Tome V.	1993
Délibération sur la Coregraphie , &c.	2000
Rondeau sur les D ^{es} Camargo , &c.	2002
Hérissons vivans rendus par une Vache ,	2003
Inscription Latine proposée à faire ,	2004
Nouvel Ordre de Chevalerie en Dannemarck ,	2005
Chanson notée ,	2007
Spectacles , Tragédie et Ballet , et Décoration du College de Louis Le Grand ,	2009
L'Ecole des Meres , Comédie , Extrait.	2017
L'Opéra Comique , Extrait des Pièces ,	2026
Scylla , Tragédie en musique ,	2034
Nouvelles Etrangères , de Turquie et de Perse ,	2036
Lettre écrite de Constantinople , &c.	2037

Journal du Camp de Villa-Nova, en Pologne,	2043
D'Allemagne, d'Italie et d'Espagne,	2044
France, nouvelles de la Cour, de Paris, &c.	2060
Camp du Régiment du Roi à Fontainebleau,	2061
Orage à Joigny,	2070
Fête donnée en Provence,	2071
Réception du Marquis de Sassenage à Grenoble,	2074
Epître en Vers,	2077
Morts, Mariages,	2078
Lit de Justice, Déclarations et Arrêts.	2080

Errata d'Août.

- P** Age 1727. ligne 25. *connectaretur*, lisez *con-*
citaretur
P. 1883. l. 13. Chevalier, l. Seigneur.
P. 1885. l. 24. proposera, l. présentera.

Fautes à corriger dans ce Livre.

- P** Age 1888. ligne 3. du bas, à, lisez a.
P. 1904. l. 2. du b. vous en, l. vous nous en.
P. 1910. l. der. Astrée, l. Attrée.
P. 1913. l. 18. longueur, l. largeur.
P. 1915. l. 8. de ses entrailles, ôtez ces mots.
P. 1931. l. 7. ou, l. et.
P. 1942. l. 13. par derrière, l. en arrière.
P. 1966. l. 5. du b. trouble, l. troupe.
P. 1979. l. 17. est, l. étoit.
P. 2033. l. 2. repris, l. reprit.
P. 2035. l. 12. vû, ôtez ce mot.
P. 2050. l. 29. de ligne, l. de la ligne.

La Médaille doit regarder la page
La Chanson, page

1954
2007

MERCURE

DE FRANCE,

DÉDIÉ AU ROY.

OCTOBRE. 1732.



Chez { GUILLAUME CAVELIER,
 rué S. Jacques.
LA VEUVE PISSOT, Quay de
 Conry, à la descente du Pont-Neuf.
JEAN DENULLY, au Palais.

M. DCC. XXXII.

Avec Approbation & Privilege du Roy.

A V I S.

L'ADRESSE generale est à Monsieur MOREAU, Commis au Mercure, vis-à-vis la Comedie Française, à Paris. Ceux qui pour leur commodité voudront remettre leurs Paquets et chez aux Libraires qui vendent le Mercure, à Paris, peuvent se servir de cette voye pour les faire tenir.

On prie très-instamment, quand on adresse des Lettres ou Paquets par la Poste, d'avoir soin d'en affranchir le Port, comme cela s'est toujours pratiqué, afin d'épargner, à nous le déplaisir de les rebuter; & à ceux qui les envoient, celui, non-seulement de ne pas voir paroître leurs Ouvrages, mais même de les perdre, s'ils n'en ont pas gardé de copie.

Les Libraires des Provinces & des Pays Etrangers, ou les Particuliers qui souhaiteront avoir le Mercure de France de la premiere main, & plus promptement, n'auront qu'à donner leurs adresses à M. Moreau, qui aura soin de faire leurs Paquets sans perte de temps, & de les faire porter sur l'heure à la Poste, ou aux Messageries qu'on lui indiquera.

PRIX XXX. SOLS.



MERCURE
DE FRANCE,
DÉDIÉ AU ROY.
OCTOBRE. 1732.

PIECES FUGITIVES,
en Vers et en Prose.

O D E

*A M. l'Evêque de Metz, Duc et Pair
de France.*



Cavantes Nymphes du Permesse ;
Secondez-moi de vos leçons ;
Je veux soutenir la Noblesse ,
De vos immortelles Chansons ;

Dans le doux transport qui m'inspire ,
Je pense déjà que ma Lyre ,
Traîne les Rochers et les Bois ;
Et que de la Mozelle au Gange ,

A ij Elle

2100 MERCURE DE FRANCE

Elle va porter la louange,
Du grand Prélat dont j'ai fait choix.

Coislin , l'ornement de notre âge ,
Ce fut pour nous un grand bonheur ,
Quand des Monarques le plus sage
Te choisit pour notre Pasteur ;
D'abord ta sage vigilance ,
Loin de toi bannit l'ignorance ,
Qui se glissoit dans ton Clergé ;
Qui ne sait que dans tes Ecoles ,
Nourri des divines paroles ,
Dans peu de temps il fut changé :

Tendre Pere pour tes oïailles ,
Tu ne bornes pas là tes soins ;
Leurs maux déchirant tes entrailles ,
Tu pourvois à tous leurs besoins.
Pour tirer la Fille égarée ,
D'un lieu qui l'a deshonorée ,
Tu fais élever un Saint lieu ;
C'est-là que , grace au bon exemple ,
Son cœur souillé devient le Temple ,
De l'amour qu'on doit au vrai Dieu.

Bientôt en faveur du malade ,
Denué de soulagement ,

Ta charité te persuade,
 De faire un vaste logement ;
 Là , par ta sage prévoyance ,
 Il reçoit avec abondance ,
 Les secours les plus précieux ;
 Pour prix de cet amour si tendre ;
 N'es-tu pas en droit de prétendre
 Une couronne dans les Cieux ?

Par les voix de la Renommée ,
 Qui vole en cent climats divers ,
 Ta vertu se trouve semée
 Dans tous les coins de l'Univers.
 Pour la garantir des naufrages ,
 Qui peuvent suivre les orages ,
 Du vaste Ocean où tu cours ;
 La Piété te sert de guide ,
 Et te prete un secours solide ;
 Contre les vices de nos jours.

Dans ses yeux , la grace allumée ,
 D'un feu pur et rempli d'appas ,
 Te fait d'inutile fumée ,
 Traiter tous les biens d'ici-bas.
 Ton cœur ne connoît leur usage ,
 Que par le genereux partage ,
 Qu'il en accorde aux malheureux ;

A iij

Com-

Combien languiroient dans les chaînes,
 Qui sont délivrez de leurs peines,
 Par tes dons répandus (1) sur eux ?

Icy je vois un Seminaire,
 Fondé pour le Clerc indigent ;
 Là , des Temples tombez par terre ,
 Relevez par ton zele ardent.
 Tel que , dans sa vaste carrière ,
 Le Soleil porte sa lumiere ,
 Aux différentes Nations ;
 Telles tes bontez secourables ,
 S'étendent sur les misérables ,
 De toutes les conditions.

Des doux effets de ta largesse ,
 Quels sont ces nouveaux monumens !
 J'admire ta haute sagesse ,
 Dans ces superbes (2) bâtimens :
 C'est peu d'embellir notre Ville ;
 Ils servent de frein et d'azile ;
 Le Soldat s'y tient rassemblé ;

(1) *A la naissance de Monseigneur le Dauphin, il a payé les dettes d'un grand nombre de Prisonniers, qui ont été mis en liberté.*

(2) *Il a fait construire deux grands Corps de Cazernes, qui forment avec leurs Pavillons, une Place magnifique.*

Par

Par tes soins la foible innocence,
N'est plus en proie à la licence ;
Notre sommeil n'est plus troublé.

Mais de quelle affreuse misère ,
L'humble Artisan est délivré !
Il est maître de son salaire ,
Du Soldat jadis (1) dévoré ;
Tranquille , à couvert des insultes ,
De cet Hôte , ami des tumultes ,
Il benit l'auteur de son sort ;
Et dans un sort si favorable ,
Il baise la main secourable
Qui l'a fait entrer dans le Port.

C'est pour consacrer la mémoire
De tant de celebres bienfaits ,
Qu'au Ciel nous élevons ta gloire ,
Qui ne s'effacera jamais ;
Parmi des accords magnifiques ,
On n'entend que sacrez Cantiques
Dans les Temples du Dieu jaloux ,
Là , nos cœurs , d'une sainte audace ,
Lui demandent pour toute grâce ,
Que tu vives cent ans pour nous.

(1) Avant qu'il y eut des Casernes , on four-
nissoit aux Soldats le logement , le lit , le bois , la
chandelle et toutes les ustancilles du ménage.

A iij Dans

Dans ce jour de réjouissance ,
 Qui ne s'empresse avec ardeur ,
 A marquer la reconnoissance ,
 Qui le pénètre jusqu'au cœur ?
 On ne voit que Tables riantes ,
 Que Feux dont les flammes brillantes ,
 Font de la nuit un nouveau jour.
 Mais tous nos efforts pour te plaire ,
 Ne sont qu'une image légère
 Des sentimens de notre amour.

O toy , dont le ferme courage ,
 A travers les Ondes du Rhin ,
 Se fit un glorieux passage ,
 Qui nous mit les Palmes (1) en main ;
 Que dis - tu des travaux illustres ,
 Qui sans cesse depuis sept lustres ,
 Occupent ton sage héritier ?
 Digne fils d'un si noble Pere ;
 De la vertu la plus austere ,
 Il suit le pénible sentier.

Que dis-tu quand tu consideres ,
 Ce prodige d'humilité

(1) En 1672. son pere *Armand du Cambout , Duc de Coislin, Pair de France , et Lieutenant General des Armées du Roy , se signala avec éclat au fameux passage du Rhin.*

Se

Se plaindre des respects sinceres ,
 Que nous rendons à sa bonté ? ,
 Dans sa contenance modeste ,
 Eclate une vertu celeste ,
 En qui nous mettons notre appui ;
 Quel témoignage plus fidele ,
 Qu'un jour il sera le modele ,
 De ceux qui viendront après lui ?

REMARQUES sur la nouvelle publication de l'Inscription qu'on voyoit cy-devant au Portail de sainte Croix d'Orleans, adressées aux Auteurs du Mercure.

AYant appris, Messieurs, de ceux qui ont vû le Mercure de Juin avant moi, qu'il contenoit l'explication d'une Inscription, trouvée à Orleans, je me suis d'abord persuadé qu'il s'agissoit de quelque Inscription du premier ou du second siècle, depuis Jesus-Christ, semblable à quelques-unes de celles qu'on a trouvées l'année dernière à Lyon, proche S. Irénée, suivant les Mémoires de Tre-voux, *Octobre 1731.* et qu'elle pourroit servir à prouver que le lieu où est cette Ville, a été habité par les Romains en qualité de Colonie, avant le Regne de

A V L'Em

l'Empereur Aurelien. Mais j'ai été bien surpris de trouver à l'ouverture de ce Journal, qu'il n'est question que d'une Inscription des bas siècles, une Inscription Ecclesiastique. Comme cependant je me ressouviens de l'avoir vûe en 1706. à sa premiere place, et que depuis on m'en a fait voir les Pieces détachées, dans le Trésor litteraire, ou dans les Archives du Chapitre; j'ai relû avec plaisir et tout de suite dans votre Journal, ce que je n'avois vû que confusément l'an 1727.

L'explication qu'en a donné M. Poluche, m'a aussi paruë très-bonne, et je n'ai rien qui puisse la contredire. Mais j'aurois souhaité qu'il se fut dispensé d'y avancer trois choses, qui ne sont pas exactement véritables. La premiere est, lorsqu'il assure qu'avant lui personne n'a fait encore graver cette Inscription telle qu'elle est; c'est-à-dire, avec les mêmes caracteres dans lesquelles elle est formée. Il est certain qu'elle se trouve dans le dernier Tome des Annales Benedictines de Dom Mabillon, et que même elle y est mieux gravée que dans le Mercure, où je trouve les Lettres un peu moins droites que dans l'Inscription, que j'ai vûe deux fois sur les lieux. En second lieu, j'aurois souhaité que M. P. n'eut pas fait semblant d'igno-

rer

rer qu'outre les neuf Auteurs, où il dit avoir lû cette Inscription, il y en a un dixième, sans compter le P. Mabillon, duquel je viens de parler. Ce dixième Ecrivain est le sieur de Moleon, dans son Voyage Liturgique, imprimé à Paris, l'an 1718. Il sera d'autant moins reçu à dire qu'il n'a pas eu connoissance de ce Livre, que c'est un Ouvrage composé à Orleans dans le siècle présent, et dont l'Auteur n'a pû être inconnu à un homme de Lettres comme lui. J'avouë que le titre de ce Livre a pû ne pas lui remettre à l'esprit qu'on dût y trouver une telle Inscription; mais il pouvoit faire attention qu'un homme qui voyage pour d'écrire la variété des Liturgies, n'a dû rien oublier de ce qui regarde de loin ou de près, en ce genre de science, l'Eglise de la Ville où il faisoit sa résidence. C'est pour cela que l'article d'Orleans y est traité d'une manière très-étendue, aussi-bien que celui de Roïen, où cet Ecrivain avoit pris naissance. Je ne sçai si à ces traits vous ne reconnoissez pas M. le Brun, surnommé Desmarettes, qui s'est caché quelquefois sous le nom de Moléon, et duquel on a plusieurs Ouvrages sur des sujets plus intéressans.

L'Inscription d'Orleans n'est point, au

A vj reste

2108 MERCURE DE FRANCE
 reste, une matiere étrangere à la Liturgie, puisque les affranchissemens se sont faits dans les Eglises pendant plusieurs siècles, et que quelques-uns prétendent même que certaines expressions de la Préface de la Dédicace, contenuë dans nos Missels, font allusion à cet usage de la manumission (a). Mais pourquoi n'y a-t-il eu que le seul affranchissement de Letbert qui ait été gravé sur la Pierre, à l'entrée de l'Eglise d'Orleans ? C'étoit ce qu'il falloit dire. N'y avoit-il pas, en effet, d'autre voye de le rendre public que celle-là ? Les autres affranchissemens qui ont pû être faits, ne méritoient-ils pas également d'être connus de la Posterité ? S'il y a eu à l'égard de celui-là quelques raisons de préférence, c'est ce qui méritoit d'être remarqué. En troisième lieu, est-il exactement vrai que les Serfs n'ont subsisté en France que jusqu'à la moitié du treizième siècle ? J'ai vû plusieurs affranchissemens de Villages entiers faits bien plus tard, et jusques dans le quatorzième. Je connois même un Village de Bourgogne, qui ne passe pas de

(a) *Hinc pietas absoluta redeat.* (*Absoluta*, on sousentend, selon eux, à *vinculo servitutis*.) On a lû par tout constamment *redeat*, et non pas *credat*, comme font de nos jours les esclaves des mauvais usages ou des fautes d'impression.

nos

nos jours pour être entièrement affranchi. On dit que la coutume est encore en certains Chapitres, que lorsqu'un Chanoine se fait recevoir, il jure entr'autres choses qu'il n'est pas de condition servile. J'avoué que cela insinué seulement, que lorsque la formule fut rédigée il y avoit encore de ces sortes de Serfs : mais une preuve que la servitude n'a pas été si universellement éteinte au * treizième siècle, que M. P. l'avance, est que l'an 1421. un Ecclésiastique qui s'étoit fait recevoir à une Prébende de notre Eglise, fut fort inquieté, parce qu'on reconnut qu'il étoit né Serf du Chapitre de Troyes, étant venu au monde dans le Village de S. Georges de Valene. Il falloit, en effet, qu'un Serf obtint de ses Seigneurs la permission avant que de se faire tonsurer, et ces permissions étoient enregistrées.

Enfin, je ne comprends pas bien ce que veut dire le Publicateur de l'Inscription, lorsqu'en finissant il écrit que les Lettres de Philippe Auguste du mois de Septembre 1204. servirent en 1224. à l'affranchissement des Fiefs de la Terre de Mesnil Girault, près d'Etampes, et que ces Lettres furent confirmées par le Roi

* L'Imprimeur a fait dire à M. P. *troisième siècle* au lieu de *treizième*.

Louïs

Louis VIII. au mois de Février. On trouve dans deux Recueils différens les Lettres de Louis VIII. elles sont du mois de Janvier 1224. et loin de supposer cette manumission faite, elles sont au contraire pour permettre d'y procéder; en sorte que cet affranchissement ne fut fait qu'au mois de Février. Le Sçavant d'Orléans pouvoit consulter là-dessus le Glossaire de M. Du Cange au mot *Manumissio*, page 416. Il y auroit vû ces Lettres Patentes aussi-bien que dans le premier volume du Trésor des Anecdotes de Dom Martenne, p. 914. Toute la différence de ces deux Editions consiste en ce que dans la première, tirée d'une copie manuscrite de M. de Peiresc, la permission du Roi Louis est donnée à Sens, et paroît plus exacte, au lieu que la seconde, tirée des Annales manuscrites de Grammont, ne marque point le lieu où cette permission fut expédiée.

Je ne sçai pas en détail en quoi consistoient les formalitez de la manumission d'un Serf, lorsqu'elle se faisoit *more Ecclesiastico*. On voit au même volume du Pere Martenne, p. 183. celle que fit le Roi Henri étant à Tours, l'an 1056. à la prière d'un Ecclesiastique de la petite Ville de Sainte Maure. L'Acte qui est fort court,

court , marque que le nommé Ainard s'étant présenté devant le Roi avec un denier sur la paume de la main , ce Prince fit sauter à terre cette pièce , cela s'appelloit affranchir *more Regio*. M. Du Cange qui rapporte plusieurs exemples de manumission n'a pas connu celui-là. L'effet de la cérémonie est exprimé au même endroit. On y lit ces mots : *Ut pateant et ut libero via quadrati orbis*. Je suis sûr , Messieurs , que vous n'avez guères vu l'Epithete *quadratus* donnée à la machine du monde. Si le monde est rond comme un globe , et quarré en même-tems , voilà tout d'un coup la quadrature du cercle qu'on se fatigue tant à chercher. Pasquier s'est diverti à la faire remarquer dans un bonnet de forme quarrée , qui coëffe une tête ronde. Si par *quadratus orbis* on doit entendre les quatre parties du monde , on peut demander s'il est donc vrai que celle qu'on appelle l'Amérique fut dès-lors connue. Mais je finis , car je m'aperoçois qu'insensiblement je m'éloigne du sujet qui m'a engagé à vous écrire. Je suis , &c.

A Auxerre , ce 15. Juillet 1732.



LE PROGRES
DE LA TRAGÉDIE,

Sous le Règne de Louis le Grand.

O D E.

V Ois-tu , divine Melpomene ,
Cette foule de Spectateurs ?
C'est toi qui venant sur la Scene ,
En fais autant d'admirateurs :
Pleins d'un trouble qui les enchante ,
Saisis d'une terreur charmante ,
Touchés de tes tristes soupirs ;
Leurs cœurs partagent tes allarmes ;
Et verser avec toi des larmes
Est le plus doux de leurs plaisirs.

Rappelle ces jours pleins de gloire ,
Où le plus grand de tous nos Rois ,
Suivi par tout de la victoire ,
Faisoit par tout suivre ses loix ;
Où seul , de l'Europe étonnée ,
Dissipant la Ligue effrennée ,

Vainc

Vainqueur de cent Peuples divers,
 LOUIS faisoit par sa prudence,
 Et les délices de la France,
 Et la terreur de l'Univers.

O qu'avant ce Règne héroïque ;
 Tu brillois peu dans nos Etats ?
 Envain sur la Scene Tragique,
 Eut-on cherché de vrais appas.
 Quel amas de pointes frivoles ?
 Quel cahos de vaines paroles !
 Que de sang versé ! quelle horreur !
 Fades Sujets , Heros vulgaires ,
 Sans art , sans choix , sans caractere ,
 Que dis-je , souvent sans pudeur.

Mais Ciel ! est-ce erreur ou miracle ?
 La Scene change ; ô doux momens !
 Je vois à ce grossier spectacle
 Succéder mille enchantemens.
 Déjà les passions émûes
 Les sources du beau reconnues ;
 Tout frappe mes yeux éblouis.
 Fuyez loin , ignorance vaine ,
 Triomphez, raison souveraine,
 C'est le siècle du Grand L O U I S.

Siècle

Siècle heureux , où les doctes Fées
 Admirant ses nobles travaux ,
 Dressent chaque jour des Trophées ,
 A la vertu de ce Heros.
 Où sur ses Conquêtes rapides ,
 Nos Sophocles nos Euripides ,
 Forment leurs plus pompeux Concerts ,
 Plus animés dans leurs ouvrages ,
 Par l'espoir d'avoir ses suffrages ,
 Que par le feu du Dieu des Vers.

Oùi , grand Roi , de leurs doctes veilles ;
 Tu fus toujours l'objet flatteur ;
 Les Racines et les Corneilles ,
 A ta gloire doivent la leur.
 Jamais leur Muse dramatique
 Ne nous eut du vrai pathétique ,
 Fait sentir toutes les beautés ,
 Si dans leurs immortelles rimes ,
 On n'eut vu tes vertus sublimes ,
 Briller sous des noms empruntés.

Et toi jadis deshonorée ,
 Dans plus d'un spectacle indécent ,
 Goute enfin, Probité sacrée ,
 Le plaisir le plus ravissant ,
 Voi l'utile joint à l'aimable ,
 Le merveilleux au vraisemblable ,

Le

Le simple et le grand tour à tour
 Voi même , ô merveille étonnante ,
 Voi la sagesse triomphante ,
 Eclater jusques dans l'Amour.

Loüerai-je ici cette élégance
 Qui brille dans l'expression ?
 Décrirai-je la véhémence
 Qui régne dans la passion ?
 Rappellerai-je ces figures ,
 Ces beaux traits , ces vives peintures ,
 Qui charment si bien mes ennuis ?
 Toujours sûr de m'y reconnoître ,
 Peint tantôt tel que je dois être ,
 Et tantôt peint tel que je suis.

Ah ! que dans mon ame attendrie ,
 J'éprouve un doux ravissement !
 Polieucte , Esther , Athalie ,
 Que vous m'instruisés noblement !
 Que je t'admire vieil Horace !
 Cinna , que je plains ta disgrâce !
 Que ta candeur me plaît , Burrhus !
 Ainsi , par un sage artifice ,
 Où fut le Théâtre du vice ,
 S'ouvre l'Ecole des vertus.

Poursui.

2116 MERCURE DE FRANCE

Poursui , trop aimable Déesse ,
Et pour avancer tes progrès ,
Hâte-toi de former sans cesse
Sur L o u i s les plus beaux Portraits.
Quel vaste champ , quelle abondance !
Un Prince , l'amour de la France ,
L'Arbitre et la gloire des Rois ,
Aussi cher par la paix qu'il donne ,
Que celui dont il tient le Trône ,
Fut redouté par ses exploits.

Quod si me lyricis , &c. Hor.

PRIERE POUR LE ROI.

Seigneur , écoutez nos prières ,
Voulez-vous nous combler de vos dons les plus
beaux ?

Daignés sur ce jeune Heros ,
Verser vos faveurs les plus chères !
Dans des Princes digne de lui ,
Il se voit déjà reproduire :
Poursuivés , ô mon Dieu ! soyez toujours
l'appui ,
Et du Monarque et de l'Empire ,
Nous ne demandons pas qu'au gré de sa va-
leur ,
Un jour de ses hauts faits il remplisse le monde ;
Qu'il

Qu'il vive seulement ; sa sagesse profonde
 Nous répond de sa gloire et de notre bonheur.

*Par M. l'Abbé Portes , Chanoine du
 Chapitre Royal de S. Louis , à la Fere.*



*SUITE du Voyage de Basse-Normandie ,
 par M. D. L. R.*

IX. LETTRE,

LEs raisons que j'avois , Monsieur , de séjourner à Caën , énoncées dans mes dernières * Lettres , subsistoient toujours : elles m'engagerent de profiter de cette occasion pour aller voir la Ville de Bayeux , et l'Abbaye de Cerisy , l'une des plus considérables de ce Diocèse. Le même Docteur en Médecine , homme , comme je vous ai dit , d'érudition , et d'un agréable commerce , voulut encore m'accompagner dans cette course. Nous partîmes de Caën d'assez bon matin , et comme Bayeux n'en est éloigné que de six lieues , nous y arrivâmes avant l'heu-

* Ces Lettres sont dans le *Mercur*e de Juin 1730. vol. 11. et dans le *Mercur*e d'Avril 1732.

re de dîner. Nous allâmes d'abord à la Cathédrale , où après avoir entendu la Messe , nous fûmes abordez fort gracieusement par M. l'Abbé d... Chanoine de la connoissance du Médecin , qui nous fit voir tout ce qu'il y a de remarquable dans cette Eglise dédiée à la Vierge , et nous instruisit de tout ce que des Voyageurs de notre espèce étoient bien aises de ne pas ignorer. Le Bâtiment est un Vaisseau assez spacieux , d'une Architecture gothique , mais bien exécutée L'Autel principal , placé au fond du Chœur , est d'une simplicité noble et édifiante. Le Chœur est seulement orné d'une Tapisserie qui représente la vie de la sainte Vierge , à qui l'Eglise est dédiée , et les Mysteres qui y ont du rapport. Leon Conseil , Chancelier de cette Eglise , en fit faire les desseins, qui furent assez bien exécutez , et lui en fit présent.

Une autre Tapisserie d'une fabrique bien différente , régné autour de la Nef. Elle n'a pas plus de deux pieds et demi de hauteur ; c'est cependant un ornement instructif et des plus curieux qu'on puisse trouver en ce genre. On y trouve toute l'Histoire du fameux Guillaume II. Duc de Normandie , par rapport à sa Conquête du Royaume d'Angleterre , et
on

on peut dire que pour le tems auquel cet ouvrage a été fait , il n'y a presque rien à désirer pour les Figures , qu'un peu plus de correction de dessein. Tous les fonds restent à remplir , ce qui fait présumer que le projet étoit de faire ces fonds en or ou en argent : mais il ne manque rien aux personnages , et aux Figures , qui composent ensemble un Monument respectable et instructif. Tout le monde veut que la Princesse Mathilde , fille de Baudouin , Comte de Flandres , Nièce du Roi Robert et de la Reine Constance , Epouse du Duc Guillaume , fit faire cette Tapisserie pour immortaliser ses Exploits. Apparemment cette Princesse ne vécut pas assez pour faire achever entierement l'ouvrage. M. Foucault , * qui en connoissoit le mérite , en avoit fait dessiner quelques morceaux , qu'on a vûs à Paris dans sa Bibliothèque.

** Depuis mon Voyage de Normandie , et après la mort de M. Foucault , ce qu'il en avoit fait copier est heureusement tombé entre les mains de M. Lancelot , qui a composé là-dessus un très-beau Discours qu'il a lû à l'Académie , dont il en est un très-digne Membre ; et le R. P. de Montfaucon a fait graver le même Monument dont il donne aussi l'explication dans les premiers Volumes de ses Monumens de la Monarchie.*

Nous

Nous passâmes dans la Sacristie , où nous vîmes le Trésor , et beaucoup de riches Ornaments : nous y vîmes le petit Coffre d'yvoire , de fabrique Moresque , qui renferme la Chasuble de S. Renobert , second Evêque de Bayeux , fermé d'une espèce de serrure d'argent , sur laquelle est gravée une Inscription Arabe. J'ai parlé , comme vous le sçavez , de ce Coffre et de l'Inscription , avant que de les avoir vûs , dans une de mes Lettres écrite à M. Rigord , qui est imprimée dans les Mémoires de Trévoux du mois d'Octobre 1714. vous sçavez , dis je , Monsieur , par cette Lettre , que l'Inscription exactement copiée et apportée à M. Petis de la Croix , Interprète du Roi , chez qui j'étois alors , se trouva être une Sentence Mahometane , dont le sens est tel. AU NOM DE DIEU. *Quelque honneur que nous rendions à Dieu , nous ne pouvons pas l'honorer autant qu'il le mérite ; mais nous l'honorons par son Saint Nom.*

Je dis à cette occasion dans ma Lettre que tout se peut concilier par le moyen de l'Histoire et de la raison , mais que je n'entreprendois pas de démêler comment , par qui , et en quel tems , deux choses aussi opposées , que le sont la Relique de S. Renobert et le Coffret à Inscription

tion Mahometane , ont pû se rencontrer ensemble dans le lieu où elles sont aujourd'hui. Le R. P. Tournemine , qui dirigeoit alors le Journal de Trévoux , proposa là-dessus une conjecture qui paroît plausible , et qu'il fit imprimer à la fin de ma Lettre dans le même Journal.

» On sçait , dit-il , que Charles Martel
 » vainquit les Sarrazins proche de Tours ,
 » leur Camp fut pillé , la Cassete mar-
 » quée de l'Inscription Arabe aura été
 » prise en cette occasion , et la Reine
 » Ermantrude , Epouse de Charles le Chau-
 » ve , à qui cette Cassete venoit de la suc-
 » cession de son Trisayeul , l'ayant eue de
 » son mari , la consacra à renfermer les
 » Reliques de S. Renobert , qui avoit gué-
 » ri le Roi son époux. Cette guérison et
 » la magnifique reconnoissance d'Erman-
 » trude , sont marquées dans les Histo-
 » riens. Cette Cassete étoit apparemment
 » celle du Prince Sarrazin Abdarrha-
 » man.

Quoiqu'il en soit , deux Auteurs nouveaux , sçavoir Dom Beaunier , Benedictin , et M. Piganiol de la Force , ont profité de ce que j'avois appris au public là-dessus dès l'année 1714. l'un dans son *Recueil Historique, &c. des Archevêchez et Evêchez de France , &c.* Tom. II. p. 714.
 B publié

2122 MERCURE DE FRANCE
publié en 1726. et l'autre dans son nouveau *Voyage de France*, pag. 582. qui a paru presque en même tems. Ils ont trouvé à propos l'un et l'autre de s'en faire honneur, et de ne pas déclarer où ils ont pris cette découverte, ce qui n'arrive jamais aux véritables Sçavans.

Le Chapitre de l'Eglise de Bayeux est un des plus considérables qu'il y ait en France : il est composé de douze Dignitez, dont la première est celle de Doyen, et de cinquante Chanoines. Cette Eglise reconnoît pour son premier Evêque saint Exupere, vers la fin du deuxième, * siècle : pour second, S. Renobert, auquel plusieurs autres saints Evêques ont succédé. Elle a eu aussi des Cardinaux et des Prélats très-distinguez par leur naissance, par leur doctrine et par leur piété. Les Cardinaux sont Renaud, ou René de Prie, Augustin Trivulce, Arnaud Dos-sat, Charles d'Humieres.

Au sortir de l'Eglise nous allâmes voir le Subdelegué de M. l'Intendant, qui

* C'est la *Chronologie d'un Historien Moderne*, laquelle est rejetée par les meilleurs Critiques. S. Renobert, second Evêque de Bayeux, assista en 1630. à un Concile de Rheims, et par conséquent, &c.

NOTES

nous retint à dîner, et nous engagea, puis-
que nous devions coucher à Bayeux, d'al-
ler l'après-dîner nous promener à S. Vi-
gor, qui n'en est éloigné que d'un bon
quart de lieuë. Le Chanoine dont j'ai
parlé se joignit à nous, et j'appris enco-
re bien des choses dans cette prome-
nade.

S. Vigor, surnommé le Grand, pour
le distinguer de plusieurs Paroisses de mê-
me nom, dans le même pays, est un Prieu-
ré de Benedictins de la Congrégation de
S. Maur; le lieu est fort élevé, ensorte
qu'il y a beaucoup à monter pour y arri-
ver; mais il est très-agréable, et on dé-
couvre de-là une grande étendue de pays.
Il est en même-tems fort renommé par
la dévotion des Peuples envers le Saint
de ce nom, qui a été l'un des premiers
Evêques de Bayeux, et par la cérémonie
qui s'y fait à chaque changement d'Evê-
que, lorsque le Prélat fait pour la pre-
mière fois son Entrée publique dans la
Ville, et prend possession de son Eglise.

On ne voit rien à S. Vigor qui mérite
une attention singulière. L'Eglise du
Prieuré paroît bâtie sur une autre plus
ancienne, et ce qu'il y a de nouveau
n'est pas achevé. Celle de la Paroisse est
très-moderne et fort propre. Les Bene-
Bij dic

dictins de S. Maur , qui sont là en assez petit nombre , ont bien réparé le Monastere , et ils édifient par leur exacte régularité. Nous fûmes très-contens de leur réception. Je trouvai dans leur petite Bibliothèque , où sont aussi quelques titres , et les papiers de la Maison , une Copie du Procès Verbal de la cérémonie dont je viens de parler , telle qu'elle se passa , lorsque François de Nesmond fit sa premiere entrée dans la Ville de Bayeux. Un Religieux âgé de près de 90. ans , qui avoit assisté à cette cérémonie , me donna l'Extrait qu'il avoit fait de ce Procès Verbal , qui me parut curieux , et sur lequel j'ai fait le petit narré que vous ne serez pas fâché de trouver ici.

M. l'Evêque ayant fixé le jour de son Entrée solennelle dans la Ville de Bayeux au 15 Mai 1662. Il se rendit , selon la coutume , le matin du jour précédent à la Chapelle de Notre Dame de la Délivrande. M. Buhot de Cartigny , Docteur de Sorbonne , Directeur de cette Chapelle , le reçût à la Porte , revêtu d'une Chape , assisté des Prêtres qui la desservent , et le harangua. L'Evêque étant entré , et s'étant mis à genoux sur un Prie-Dieu , le même Chanoine lui présenta la Croix à baiser. Après avoir fait sa priere , il célé-

bra

bra la Messe , il se rendit ensuite à saint Vigor, monté sur une Haquenée blanche , pour y passer le reste du jour , et coucher dans le Monastere.

Le Prélat fut conduit-une partie du chemin par les Vassaux et les Habitans sous les armes de la Baronie de Douvres. Il rencontra à deux ou trois lieues de Saint Vigor les Députés du Chapitre de Bayeux, quatre Dignitez , et quatre Chanoines qui le complimenterent. La Noblesse vint aussi en grand nombre le saluer , le Marquis de Colombieres , quoique de la Religion P. R. portant la parole , ce Marquis et les principaux de la Noblesse l'accompagnerent jusqu'au Prieuré.

M. de Choisy , Seigneur du Fief de Beaumont , qui relève de l'Evêché , se trouva à la descente , et tint l'étrier , suivant l'obligation de son Fief ; le Prélat étant descendu , le Gentilhomme se saisit de la Haquenée , qu'il envoya , montée par un autre Gentilhomme, à son Ecurie , selon le droit du même Fief.

L'Evêque se mit tout de suite sous un Dais porté par quatre Religieux ; et prenant le chemin de l'Eglise , il fût reçu à l'entrée du Cimetiere de la Paroisse par le Prieur des Benedictins. Quand il fût arrivé à l'Eglise du Prieuré , on chanta le

Te Deum, et ensuite il fut conduit à son Appartement par les principaux de la Noblesse, &c. A l'heure du souper on lui servit en maigre un Repas fort frugal suivant le Cérémonial.

Le lendemain de grand matin, tout le Clergé Séculier et Régulier de la Ville s'étant assemblé au son des grosses Cloches dans l'Eglise Cathédrale, il se forma une Procession, dont le Corps du Chapitre faisoit la queue, laquelle se rendit au Prieuré de S. Vigor. Le Doyen et les principaux du Chapitre monterent à l'appartement du Prélat, qu'ils trouvèrent en prières. Après de profondes révérences, le Doyen le conduisit dans une Chapelle de l'Eglise, où le Sacristain lui ôta ses souliers et ses bas, et lui mit une espèce de sandales fort minces. On le revêtit en même-tems d'une Chappe blanche, et on lui mit une Mitre toute simple. Il alla ainsi se placer dans une ancienne Chaire de marbre, couverte d'un Dais qui est près le grand Autel, où M. Franqueville de Longaulnay le harangua en présence du Clergé. L'Evêque se leva immédiatement après, et partit de S. Vigor pour se rendre à Bayeux en ordre.

Il étoit placé entre Mrs de Choisy
Bai

le Baron de Beaumont, et le Baron de Bosq-brunville, représentant le Seigneur d'Estrehan, soutenant l'un et l'autre les bouts de sa Chappe, dont deux Aumoniers portoiént la queue. Derrière étoit un Gentilhomme armé de toutes pièces à l'antique, portant une Hallebarde sur l'épaule, selon le devoir de son Fief, et un autre Vassal marchoit immédiatement devant le Prélat, semant de la paille depuis saint Vigor jusqu'à la Porte de l'Eglise de S. Sauveur de Bayeux. Les Compagnies Bourgeoises qui étoient sous les armes, formerent cependant une double haye depuis le Monastero des Capucins jusqu'à l'Eglise Cathedrale.

L'Evêque entra, suivant la coutume, dans l'Eglise de S. Sauveur, on lui lava les mains et les pieds. Le Bassin et l'Aiguier d'argent appartiennent au Curé de cette Eglise; mais le Curé étant alors en * *Déport*, ils furent donnez au Chapitre. Après avoir pris des Habits pontificaux, plus riches que les précédens, il se rendit à la Porte de l'Eglise Cathedrale, qu'il trouva fermée, et qui fût ou-

* *Déport* est le nom qu'on donne au droit qu'ont les Evêques de Normandie, de joür des revenus des Cures de leurs Diocèses la premiere année de la vacance de chacun de ces Benefices.

B iij, verte

2128 MERCURE DE FRANCE
verte un moment après par quatre Chanoines.

Le Prélat se mit à genoux , à l'entrée , sur un Carreau de velours violet ; et après avoir fait la prière , il fit le serment accoutumé. On le conduisit tout de suite au Chœur jusqu'à sa Chaire Episcopale , et après qu'on eut chanté solennellement le *Te Deum* , il entra dans la Sacristie , où il prit les plus magnifiques ornemens. Il celebra la Messe pontificalement , assisté de quatre Diacres , et de quatre Soudiacres.

La Messe étant finie , l'Evêque fut conduit en son Palais par le Chapitre , qu'il retint à dîner , ainsi que les Barons , et plusieurs autres personnes de condition qui s'étoient trouvez à la cérémonie. Le même jour il reçut les complimens de tous les Corps de la Ville. Il reçut même celui du Ministre de la Religion P.R. qui fut éloquent , respectueux , et fort applaudi. *

* La même cérémonie icy décrite , a été renouvelée depuis peu à la prise de possession de M. de Luynes , actuellement Evêque de Bayeux ; et il en a paru une Relation en forme de Lettre , adressée par le Chevalier de S. Jory , à Madame la Duchesse de Chevreuse , imprimée à Caën. Cette Relation où il ne falloit que de la simplicité et de l'exactitude , est si pleine d'emphase et de choses déplacées , que qu'on peut dire qu'elle n'a contenté personne.

Nous rentrâmes de fort bonne heure dans la Ville , ce qui me donna lieu de retourner à l'Eglise Cathedrale, pour voir la Bibliothèque et le Chartrier du Chapitre ; c'est presque la même chose. Quoique cette Bibliothèque, comme la plupart de celles des autres Chapitres, Abbayes et Monasteres ait souffert beaucoup de diminution par la vicissitude et par les malheurs des temps, on y trouve encore de bons Manuscrits, qui regardent non-seulement l'Eglise, et le Diocèse de Bayeux, mais qui pourroient encore beaucoup servir pour l'Histoire generale de la Province, même pour l'Histoire d'Angleterre ; à cause de la part qu'ont eû quelques Evêques de Bayeux aux affaires d'Etat des Ducs de Normandie, devenus Rois de la Grande Bretagne. On tireroit sur tout beaucoup de lumieres des Ecrits d'Eusebe l'Angevin, docte Chanoine de Bayeux, qui sont dans ce Chartrier.

On y apprend que l'Evêque de Bayeux a droit de sacrer le Métropolitain, Primat de Normandie, en qualité de Doyen des Evêques de la Province, et que cette qualité de Doyen lui fut confirmée dans un Synode de la même Province, tenu à Caën en 1061. en présence du Duc Guillaume, à cause de l'ancienneté de son Eglise, an-

B v ré

térieure même à celle de Roüen, et à toutes les autres Eglises de la Normandie. Les Evêques y sont nommez en cet ordre : Bayeux , Avranches , Evreux , Séez , Lisieux , Coûtances ; ce qui se trouve ainsi établi dans tous les Conciles Provinciaux , jusqu'au différend survenu entre Louïs du Moulinet , Evêque de Séez , et Bernardin de S. François , Evêque de Bayeux.

Le premier prétendoit la préséance, comme plus ancien Evêque dans le Concile Provincial tenu à Roüen en 1581 , où présidoit le Cardinal Charles de Bourbon. Le second la lui disputoit par la prééminence de son Siége , et par l'usage. On jugea par provision en faveur de l'Evêque de Bayeux , comme Doyen de la Province Ecclésiastique. Il est vrai que le Pape Grégoire X II. consulté sur cette contestation, ordonna par son Rêcrit de la même année 1581. qu'on se regleroit à l'avenir sur l'ancienneté de l'ordination ou du Sacre des Evêques.

On trouve aussi dans ce même Lieu les Ecris historiques de Robert Cénalis , Chanoine de Bayeux , puis Evêque d'Avranches , l'un des meilleurs Esprits de son temps , et dont l'ouvrage sur l'Histoire Topographyque de France est plein de recherches curieuses. On

On apprend encore bien des choses dans un grand Cartulaire, nommé *le Livre noir*, tout rempli de Titres et d'Actes authentiques.

C'est dans ce lieu qu'on est informé sur le mérite distingué de plusieurs Personnages illustres du Chapitre de cette Eglise; entr'autres, de Robert Vaice, ou de Vace, Chanoine sous Philippe de Harcourt, Auteur du *Roman de Rou et des Normans*, écrit en Vers François, vers l'an 1160. et dédié à Henry II. Roy d'Angleterre, dans lequel on apprend bien des faits historiques, &c.

De Roger du Hommet, Archidiacre de Bayeux, élu Evêque de Dol en 1160. d'Arnoul, Trésorier de la même Eglise, puis Evêque de Lisieux, sçavant homme et Auteur de plusieurs Ouvrages, mort en 1182. et enterré à S. Victor de Paris, où il s'étoit retiré. De Pierre de Blois, Chanoine, Précepteur, puis Secrétaire de Guillaume II. Roy de Sicile, ensuite Chancelier de Richard, Archevêque de Cantorbéry, grand Homme d'Etat, et qui a beaucoup écrit, mort vers l'année 1200.

D'Etienne, Chanoine de Gavrai, neveu du Pape Innocent III. qui le fit Cardinal, mort en 1254.

D'Henry de Vezelai, Archidiacre, l'un
Bvj des

2132 **MERCURE DE FRANCE**
des Exécuteurs du Testament de S. Loüis,
puis l'un des Regens du Royaume, sous
Philippe le Hardy, enfin Chancelier de
France, mort vers l'année 1280.

De Raoul ou Radulphe de Harcourt,
Chancelier de l'Eglise de Bayeux, Archi-
diacre et Chanoine de Roüen, Chantre de
la Cathedrale d'Evreux, Archidiacre de
Coutance, puis premier Aumônier du
Comté de Valois, fils de Philippe le Har-
di, Conseiller d'Etat, &c. mort en 1301.

Les Eclaircissemens Historiques, pris
dans cette Bibliotheque et dans les Archi-
ves de l'Evêché, que nous visitâmes en-
suite, me fourniroient une ample matiere
de parler aussi de plusieurs Evêques de
Bayeux, Illustres par la naissance, par la
doctrinè ou par la piété; mais je dois me
souvenir que j'écris une Lettre et non pas
une Hi toire. Je me contenterai de faire
icy mention de deux ou trois des plus dis-
tinguez de ces Prélats.

Odon ou Eudes, surnommé le Grand,
fils de Herluin ou Hellouin, Comte de
Conteville, et d'Arlete, qui fut aimée par
Robert, Duc de Normandie, amour qui
donna naissance au fameux Duc Guillau-
me, fut le trentième Evêque de Bayeux,
en 1050. Il fit bâtir l'Eglise Cathedrale,
et peindre dans la voute du Chœur, les
Evêq

Evêques de Bayeux, réputez Saints. Il fit faire aussi le grand Vitrage de la Nef, peint suivant l'art de ce temps-là, qui s'est perdu depuis, avec diverses représentations instructives et convenables au Lieu. Ce Prélat donna, par une Charte, en 1082. le Prieuré de S. Vigor, dont nous avons parlé, à Gerenton, Abbé de saint Benigne de Dijon, qui lui avoit rendu favorable le Pape Urbain II. et choisit pour sa sépulture, et pour celle de ses Successeurs et de son Clergé, l'Eglise de S. Vigor. Ce qui fut confirmé par une Bulle de l'année 1096.

Le même Evêque a joué un grand rôle en Angleterre, unie à la Normandie sous un même Prince, dès l'année 1065. Il en fut le Viceroy; mais l'Histoire remarque que son Gouvernement fut dur, et qu'il usurpa souvent l'autorité souveraine; ce qui lui causa bien des disgraces.

Il partit enfin pour la Terre-Sainte avec le Duc Robert son neveu; ce voyage lui fut fatal, car étant arrivé en Sicile, il tomba malade, et mourut à Palerme en l'année 1097. Gilbert, Evêque d'Evreux, prit soin de ses Obseques, le fit inhumer dans la Cathédrale, et Roger, Comte de Sicile, honora son Tombeau d'une Epitaphe. Ce Prélat régît l'Eglise de Bayeux pendant

dant 50 années. Il assista à 7 Conciles ou Assemblées de la Province.

Philippe de Harcourt, 35^e Evêque, est celui qui après Odon, a fait le plus de bien à l'Eglise de Bayeux. Il étoit Fils de Robert, Sire de Harcourt, premier du nom, et Frere de Guillaume Richard, Chevalier du Temple, qui en l'année 1150. fonda la Commanderie de S. Etienne de Renneville, au Diocèse d'Evreux, dont j'ai parlé dans ma * premiere Lettre, et où, comme je l'ai dit, on voit le Tombeau du Fondateur.

Ce Prélat fut d'abord Archidiacre d'Evreux; puis étant Evêque, il fonda l'Abbaye du Val-Richer, Ordre de Citeaux, et fit rebâtir en 1159. l'Eglise Cathédrale, où l'on voit son Tombeau, d'un Marbre grisâtre. Sa mort arriva en l'année 1163.

Pierre de Benais, Doyen, puis 42^e Evêque de Bayeux, tint un Concile Diocésain, pour le rétablissement de la Discipline, dans lequel furent faits 113 Statuts, qui sont insérez dans la Collection des PP. Labbe et Cossart de l'année 1671. et fort louez par le Sçavant P. Sirmond, qui les a aussi donnez dans son Recueil

* Cette Lettre est dans le *Mercur* de Decembre 1726. vol. 1. pag. 2696.

des

des Conciles de France. Ce Prélat mourut en 1306. six ans après la publication de ces Statuts, dont il y a un beau Manuscrit dans la Bibliothèque de S. Victor de Paris. C'est le même qui fonda le Collège de Bayeux à Paris, qui subsiste encore dans la rue de la Harpe.

A son imitation François Servien, Evêque de Bayeux, publia long-temps après des Ordonnances Synodales, qui furent imprimées en 1656. Et à propos de ce dernier Prélat, nous apprimes que quand on voulut l'inhumer en 1659. on ouvrit le Tombeau de l'Evêque Guy, mort en 1259. Son Corps fut trouvé entier, mais l'air le réduisit bientôt en poussière; on lui trouva un Anneau d'or, enrichi d'un Saphir, qui nous fut montré dans le Trésor de l'Eglise Cathédrale.

Jean de Bayeux n'a pas gouverné ce Diocèse, mais il mérite de tenir un rang distingué parmi les Hommes Illustres qui y sont nez. Ce vertueux Prélat fut d'abord Evêque d'Avranches, et ensuite Archevêque de Roüen. Grand amateur de la Discipline il tint en l'année 1074. un Concile à Roüen, dans lequel on érigea en Abbaye le Prieuré de S. Victor en Caux, à la prière de Roger de Mortemer. C'est lui qui fit la Dédicace solennelle de l'Eglise

2136 **MERCURE DE FRANCE**
glise de S. Etienne de Caën en présence
du Duc Guillaume , qui en est le Fonda-
teur. Ce Prélat composa un Ouvrage es-
timé : *De Divinis Officiis* , qui a été im-
primé en 1641.

Nous apprîmes encore dans le Chartrier
de l'Evêché , qui peut fournir beaucoup
de faits historiques , principalement dans
un Cartulaire , nommé *Le Livre Rouge* ;
nous apprîmes, dis-je, qu'il y a une an-
cienne union entre l'Eglise Cathédrale
d'Auverre et celle de Bayeux , fondée sur
ce qu'on croit qu'Exupere venant d'Ita-
lie , passa par la Ville d'Auxerre , et y pré-
cha le Christianisme. Cette union fut re-
nouvelée en 1520. par la Députation que
fit le Chapitre d'Auxerre , d'un de ses
Chanoines , lequel reçut dans l'Eglise de
Bayeux les mêmes honneurs et jouit des
mêmes droits qui sont dûs aux Chanoines
de cette Eglise.

François Armand de Lorraine , fils de
Louis de Lorraine, Comte d'Armagnac &c.
Grand Ecuyer de France , et de Cathe-
rine de Neufville-Villeroy , est aujour-
d'hui Evêque de Bayeux depuis l'année
714. Il a succédé à François de Nes-
mond , Prélat d'un mérite accompli.

Je ne vous dirai rien , Monsieur, de la
Ville de Bayeux , qui n'est pas considé-
rable ,

table, quoique la Capitale du País Bessin, à une lieuë et demie de la Mer, ce qui peut lui donner de grandes commoditez.

On y compte plus de quinze Paroisses, cependant elle est assez mal peuplée. Cette Ville a été long-temps au pouvoir des Anglois; mais le fameux Comte de Dunoit l'ayant assiégée pour le Roy Charles VII. il la prit par Capitulation, suivant laquelle tous les Anglois en sortirent desarmez, et un bâton à la main. Ce qui arriva en 1450.

Comme nous étions sur le point de monter à Cheval, pour voir l'Abbaye de Cérissi, et retourner à Caën, je vis arriver un Exprès qu'on m'envoyoit de Torigny, lequel ne m'ayant point trouvé dans cette Ville, crut devoir faire le voyage de Bayeux, pour me rendre une Lettre, par laquelle j'étois invité le plus gracieusement du monde, à me rendre dans ce beau séjour, sous peine de ne revoir de long-temps mes compagnons de voyage, et d'être privé des plaisirs de plus d'une espece. On ajoutoit que je trouverois-là de l'Antique et du Moderne, pour contenter ma curiosité et pour grossir mes Memoires.

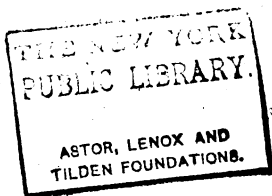
Il ne fallut qu'un moment pour me déterminer; mais comme il étoit déjà un peu tard, je pris le parti de coucher à Bayeux
et

2138 MERCURE DE FRANCE
et d'aller à Torigny , par l'Abbaye de
Cérisy , sans repasser par Caën. Je passai
le reste du jour à revoir mon Memoire sur
Bayeux , et je le lus à deux ou trois per-
sonnes intelligentes et instruites , qui y
trouverent de l'exactitude ; à un parent ,
sur tout de feu M. Petite, Chanoine et Of-
ficial de Bayeux , qui lui a laissé quanti-
té de Memoires d'un travail immense
sur l'Histoire Ecclesiastique et Civile de
Bayeux , qu'il avoit desscin de publier, et
qui * manque à ce grand Diocèse.

Ce Chanoine étoit aussi fort curieux de
Médailles Antiques et Modernes , dont
il avoit amassé un très-grand nombre; les
Antiques furent acquises après sa mort ,
par M. Foucault ; et une partie des Mo-
dernes sont encore au pouvoir de ce pro-
che Parent , qui voulut bien me les com-

** On peut dire que cette Histoire manque au Dio-
cèse de Bayeux. Celle qui a été écrite par M. Her-
mant , Curé de Maltot , et imprimée à Caën en
1705. ne peut gueres passer que pour une ébauche ;
outre que des trois Parties, dont elle devoit être com-
posée , l'Authheur n'en a encore publié que la pre-
miere, qui est peu exacte du côté de la Chronologie ,
et qui ne donne pas une grande idée de sa Criti-
que , &c. J'apprens que Dom Toussaints du Plessis
qui a écrit avec succès l'Histoire du Diocèse de
Meaux , et qui compose actuellement celle de l'Ar-
chevêché de Roüen , a pris des engagements pour écri-
re aussi l'Histoire du Diocèse de Bayeux.*

niquer





muniquer aussi obligamment que les Manuscrits. Il fit plus , il me donna celle de Diane de Poitiers, Duchesse de Valentinois, celebre dans notre Histoire , qui ne m'étoit point encore tombée entre les mains : vous en trouverez ici un Dessein qui satisfera , sans doute , votre curiosité ; il est de la grandeur de l'Original. On y voit d'un côté le Buste de cette Dame coëffée et habillée suivant l'usage de son tems , avec cette Inscription : DIANA DUX VALENTINORUM CLARISSIMA , et de l'autre la figure de Diane en pied avec son équipage de Chasse ; foulant fierement l'Amour , qui est terrassé à ses pieds, et ces mots autour : OMNIUM VICTOREM VICI. Vous sentez , sans doute , l'allusion et la justesse de ce symbole , pour le moins aussi flatteur pour la Dame que pour le Grand et Victorieux Monarque dont elle avoit fait la conquête , il n'est pas nécessaire de vous en dire davantage , ni de vous avertir que ma premiere Lettre vous rendra un compte fidele de mon Voyage de Torigny. Je suis , Monsieur , &c.





PALINODIE.

Jamjam efficaci do manus scientia.

Où , je crois à la Médecine ,
 Et j'en sens l'efficacité ,
 Depuis que la malignité
 D'une humeur traîtresse , assassine ,
 Une exhalaison du Lethé ,
 Chez moi , glissée à la sourdine ,
 Ayant tout d'un coup affecté ,
 Tout un côté de ma Machine ;
 Par Arrest de la Faculté
 Là cruelle enfin m'a quitté.

Contre ingrédients de Chimie ,
 Je chante la Palinodie ;
 Et chez lui s'il fut ironie
 Qu'il soit icy sincérité ,
 Pour l'ami que je remercie.

Une affreuse Paralysie ,
 Avoit subitement gâté ,
 Le Siège de ma Poésie ;
 Mon œil de sa place écarté ,

Ma

Ma joie horriblement bouffie;
 Tournant ma bouche de côté,
 D'une étrange difformité,
 Couvroient ma Phisionomie.

Un Rhumatisme aux reins planté,
 Et la Goutte, sa bonne amie,
 Travailloient en société,
 A borner le cours de ma vie.
 Si près de ma caducité,
 Leur tâche étoit presque finie.
 Par ce Livre bien inventé,
 Pour la publique utilité,
 Je veux que tout le monde sçache,
 Que de ces trois maux tourmenté,
 Je dois au celebre Vinache,
 Le doux retour de ma santé.

Qu'à ce fait plein de vérité,
 Ces petits Vers servent d'attache,
 C'est tout ce qui m'en a coûté;
 Pour si peu, m'étant acquitté,
 A Dieu ne plaise que je cache
 Ce trait de générosité,
 Ni cet effet d'habileté.

Bien, est-il vrai qu'il m'est resté,
 Quelque obstruction dans la veine;

Ces

Ces Vers-cy ne sortent qu'à peine;
D'un Chef encor débitité,
Mais à qui faut-il qu'on s'en prenne ?

Guérir de toute infirmité,
Un Buteur des Eaux d'Hyppocrène,
Lui rendre la tête bien saine,
Qui ne l'a jamais trop été,
Surpasse la science humaine;
C'est une impossibilité;
Et c'est ce qu'il n'a pas tenté,
Son entreprise eut été vaine.

AUTREAU.



LETTRE écrite de Marseille le 3. Septembre, au sujet du mot de Guespin attribué aux Orleanois.

EN relisant, Monsieur, le Mercure du mois de mai dernier, j'ai fait attention à une petite Dissertation, faite par M. P. au sujet du mot de *Guespin*, qu'on donne aux Orléanois. Quelque sçavant que m'ait parû son Ouvrage, je n'ai pas laissé de m'appercevoir qu'il n'avoit pour fondement qu'une erreur populaire, à laquelle

quelle je m'étonne qu'un homme versé comme lui dans l'Antiquité soumette si facilement son jugement ; il ne devroit pas, ce me semble, ignorer qu'Orleans est une des plus anciennes Villes des Gaules , fondée par une Colonie Grecque sortie des environs de l'Epire , 250. ans après la destruction de Troyes ; et comme dans ces tems là les Grecs étoient les seuls Peuples addonnez aux Sciences , ils firent par leur nouvelle Colonie, d'Orleans, la plus sçavante Ville des Gaules. On remarquit dans ses habitans un certain génie vif et brillant , qu'on ne distinguoit point dans les autres Gaulois : aussi leur donna-t'on dès-lors le nom de *Guespos* , qui en Grec signifie (comme il est facile de le voir) Pierre brillante , c'étoit une espece de caillou transparent qui se trouvoit aux environs de l'Epire , et qui a long-tems décoré les Temples des Grecs. Ce nom leur est resté depuis , et par corruption de langage a été changé en celui de *Guespin*.

Je n'ignore pas que ce même mot entraîne une autre idée , que quelques ignorans lui ont donnée , par rapport à une sorte de Mouche appelée *Guespe* , dont la piqueure est mauvaise. Je pardonnerois à tout autre qu'à un Orleanois éclairé ,

ré , de donner dans une idée si grossiere ; la franchise qu'il affecte dans son Ecrit , n'est , ce me semble , qu'un voile dont il couvre adroitement sa négligence pour la recherche de la verité.

Au reste , les qualitez qu'il attribué aux Orleanois sont très-bien fondées , et à l'exception du génie mordant , dont il prétend les taxer pour autoriser son explication , je n'y trouve rien que de conforme aux sentimens de tous les Etrangers qui les connoissent. J'ai l'honneur d'être , &c.

V. D. G.



LE SINGE, HERITIER PRESOMPTIF DU LION.

F A B L E.

LA soif de l'or souvent démasque un politique :

Sous ce voile , grands Dieux , que l'homme en diffère !

D'être ami genereux tel hardiment se pique ,

Qui

Qui n'est , mis au creuzet , qu'un avide pa-
rent.

Mais à ce propos veritable ,
S'il faut un exemple ajouter ;
Sur ce point le Singe en ma Fable
Ne laisse rien à souhaiter.
Seigneur Lion au plus fort de son âge ,
Avoit trois Châteaux à choisir ;
Hôtel en ville ; Avec tel appanage ,
On peut varier son plaisir.
Item , chez lui table friande ,
Où l'on trouvoit tout à foison ;
Mets exquis , Gibier de saison ,
Vins délicats , bonne provende ;
Au reste point de successeur ,
Foible ressource de la vie ,
Mais qui sert de frein à l'envie
Contre un paisible possesseur.
Enfin , parmi sa parentelle ,
Un Singe étoit collatéral ;
Singe amusant , mais animal
Manquant quelquefois de cervelle.
Je dis quelquefois seulement ;
Car le matois jouoit son rôle
Pour l'ordinaire habilement ,
Et manioit bien la parole.
Jamais , à l'entendre parler ,
A Plutus ne fit la courbette ;

C Hon

2146 MERCURE DE FRANCE

Honneurs et fortune complete
N'avoient rien qui pût l'ébranler.

Soins empressés, minauderies,
Caresses, jeux et singeries,
S'adressoient à son cher Parent,
Et rien du tout à son argent.

Arriva pourtant le contraire :

Un jour que le Seigneur Lion
Aux champs étoit, où nulle affaire

Ne l'attiroit que la belle saison,

Le Singe en ville entend à ses oreilles

Par un frelon ces trois mots bourdonner.

Lion est mort ! Singe de s'étonner !

Bien-tôt après de s'écrier merveilles !

Ce coup flatte trop ses desirs ;

Pas un doute sur la nouvelle !

Il n'apperçoit que des plaisirs.

Est-ce-là cet ami fidèle ?

Le perfide à l'instant quitte table et fau-
teuil ,

Se compose et se met en deuil ,

Demande pour escorte un supôt de justice ;

D'abord , l'Ours du quartier requis pour cet of-
fice ,

Accourt chez notre Singe , arrive mal leché ,

Pour Scribe suit un Chat d'une plume har-
naché ,

L'héritier avec eux monte en leste équipage ,

Où Levriers déjà sont mis en attelage ;

Un Barbet sur le siege assis grotesquement ,
Prend les renes , fouëtte et fond chez le pa-
rent.

Un Dogue grommelant se présente à la porte ,
Demande ce que veut la vorace cohorte ?

On l'instruit , on l'effraie , il deffend son pa-
lier ,

Le grand nombre l'accable , on gagne l'esca-
lier.

D'un Cabinet bien-tôt les effets on cachete ;
Paroît dans le moment un Renard , fine tête ,
Qui voit qu'en étourdis l'on procede en ce
lieu .

Dit : Messieurs , cessez . . . vîte et nous dites
adieu.

Il faut premierelement constater l'aventure ,
Et prouver par extrait la mort , la sépul-
ture.

Pour sçavoir ce qu'il craint , il part impa-
tient ;

Il trouve le Lion gros ; gras , se bien por-
tant.

Menageant sa harangue en Orateur habile ,

Lui dit deux mots du tour qu'on lui jouoit en
ville ,

Et ces deux mots allumerent sa bile.

Le Renard très - joyeux s'en retourne aussi-
tôt ,

Dit que notre défunt mange et boit comme il
faut ;

C ij Qu'en

2148 MERCURE DE FRANCE

Qu'en dépit de l'envie il est encor des nôtres ;

Qu'il ne veut chez Pluton si-tôt suivre tant d'autres.

La joye au même instant fut chez tous les voisins ,

Et Bacchus tout au mieux fit l'honneur de ses vins.

A la tristesse enfin , loin de ces lieux bannie ,
Succederent les ris , les jeux et l'harmonie.

Chacun fut satisfait , mais le Singe chagrin ,

Bien penaut , ruminait , craignoit fâcheux des-
tin ;

Pour prévenir l'orage , il va demander grace ,

Mais une telle faute aisément ne s'efface ;

A peine on l'apperçoit qu'on lui lâche mi-
raut ;

Celui-ci n'est pas seul , arrive encor Brifaut ;

Le Singe délogea sans Tambour ni Trompet-
tes ,

Et ses chausses de peur n'en sont pas encor
nettes.



LETTRE



*LETTRE écrite à Madame Meheul ,
Auteur de l'Histoire d'Emilie , ou des
Amours de Mlle de. . .*

JE vous envoie , Madame , le Livre que vous avez eu la bonté de me prêter ; je l'ai lû deux fois avec un plaisir et une avidité qu'il seroit bien difficile d'exprimer. Je n'ai guère vû d'Ouvrage en ce genre , mieux écrit et plus intéressant. Le sujet en est parfaitement bien conçu et bien conduit ; le dénouement (éciueil ordinaire de la plûpart des Auteurs) est très-heureusement amené ; le stile en est bien varié , serré et rapide : les Caracteres bien marquez et bien soutenus , on peut dire même qu'il y a beaucoup d'expressions neuves ou heureusement hazardées , d'Antitheses et de Sentences fort justes.

L'action est simple , et entierement dé-
gagée de ces ornemens monstrueux , de
ce merveilleux et de ces aventures ex-
traordinaires , qui ne trouvent aucune
créance dans l'esprit , et qui sont la res-
source ordinaire d'un génie borné , com-
me l'a fort bien remarqué le plus grand
Auteur tragique que nous ayons en. Amu-

C iij ser

ser agréablement l'esprit , émouvoir , intéresser et attendrir le cœur , par le tour heureux des pensées et de l'expression ; par la variété et la beauté des Images , la noblesse et l'élevation des sentimens ; voilà le dernier effort de l'esprit humain , c'est aussi par-là que vous avez excellé.

Si tant de beautés ne sont que des coups d'essais , que ne doit-on donc pas attendre de vous , Madame , dans la suite. Cette considération me conduiroit naturellement à faire ici l'éloge de votre Livre , mais plus la matière est belle , et moins je dois l'entreprendre , les louanges que mérite ce bel ouvrage sont trop au-dessus de ma portée. Ainsi , je me bornerai seulement à m'acquitter de la promesse que je vous ai faite , de vous rendre compte des jugemens divers que le Public porte sur cet Ouvrage.

Ne vous flattez pas, Madame, d'une approbation universelle , jamais aucun Auteur n'a joui de cet avantage ; Homere , Virgile , Corneille , Racine et Despreaux , ont eu leurs Censeurs , vous avez aussi les vôtres. Je pense même qu'il est avantageux qu'il y ait des Critiques. Boileau , cet Horace Moderne , ce fameux satirique , qui a critiqué tant d'Auteurs , n'a pas feint de dire qu'il étoit redevable à ses

conne-

ennemis même , d'une partie de la réputation qu'il s'étoit acquise , en le relevant de quantité de fautes dont il ne s'appercevoit point. D'ailleurs , c'est un grand préjugé pour la réussite d'un Livre , que cet acharnement que les Critiques font paroître pour le décrier ; un Ouvrage médiocre n'excite guère la mauvaise humeur d'un Censeur , il tombe de lui-même parce qu'aucun mérite ne le soutient ; au contraire , un bon Ouvrage triomphe tôt ou tard de la malignité de ses ennemis , réunit en sa faveur tous les suffrages , et fait benir dans la Posterité la plus reculée la mémoire et le nom de son Auteur.

Tel sera , Madame , le sort d'Emilie ; son vrai mérite et ses rares beautés feront taire la critique et l'envie ; sûre de l'estime publique , elle partagera avec justice les applaudissemens que l'on ne se lasse point de donner à Zaïde et à la Princesse de Clèves. Votre nom , Madame , sera porté par la Renommée au Temple de Mémoire , et placé à côté de ceux de ces Dames sçavantes qui ont illustré par leurs doctes Ecrits la République des Lettres. Mais que fais-je ? je tombe insensiblement dans l'inconvenient que je voulois éviter , ceci ne sent-il pas un peu trop le Panegyrique ? quelle témérité ! mais , Madame ,

C iij je

je suis sincère , et de quelque façon que je m'exprime , mon cœur n'écoute plus rien , lorsqu'il s'agit de rendre justice au vrai. J'espère , Madame , que vous me pardonneriez mon écart en faveur de cette considération ; je reviens aux jugemens que l'on fait de votre Livre , permettez-moi de commencer par vos Critiques.

Dès que l'on est informé que l'amour d'Emilie pour M. de S. Hillaire n'est qu'une feinte , l'esprit n'est plus occupé de rien , il ne s'intéresse plus à rien , ce vuide est rempli par de longues conversations qui ennuyent extrêmement le Lecteur. Les Amours de votre Heroïne et du Comte viennent trop subitement , ils sont toujours remplis d'allarmes et de plaintes lorsque rien ne semble les traverser ; on vous accuse aussi d'avoir trop fait mourir de personnes sans aucune utilité pour votre sujet. A l'égard du pauvre M. de S. Hillaire , chacun est surpris que vous ayez si peu ménagé sa réputation ; on est , dit-on , scandalisé de le voir si maltraité par Emilie après son Escapade ; vous deviez lui donner des sentimens plus humains dans sa situation présente , et faire connoître à vos Lecteurs , que si Emilie ne payoit pas de sa main les importans services qu'elle avoit eus de

de M. de S. Hillaire , c'est qu'elle ne se croyoit plus digne de lui. Enfin , on vous reproche d'avoir rapporté les affreux exemples de Julie , de Faustine , et de Marie de Valois , comme très-pernicieux pour une jeunesse , à qui on doit toujours exposer des exemples de vertu plutôt que ceux du libertinage.

Voilà , Madame , les principaux chefs de critiques que l'on vous objecte ; au reste , tout le monde en general vous rend toute la justice qui vous est dûë , et ces éloges à cet égard ne peuvent être ni plus flatteurs , ni plus complets.

Il ne me reste plus , Madame , qu'à vous demander pardon d'avoir gardé votre Livre si long-tems ; deux ou trois personnes auxquelles j'en avois fait un rapport avantageux ont marqué tant d'empressement pour le voir , que je n'ai pas pû me dispenser de le leur prêter ; ma déference n'est pas demeurée sans fruit , j'ai eu la satisfaction de me voir comblé de remerciemens par ces mêmes personnes , pour leur avoir procuré la lecture d'un Livre qui leur a fait , m'ont-ils dit , un plaisir infini. J'avouë que je finis ma Lettre par où je la devois commencer ; quelle transposition , ou plutôt quelle

C v. faute

2154 MERCURE DE FRANCE
faute de jugement, oserois-je après cela
vous dire que je suis, &c.

C * * *.



IMITATIONE

*D' Alcuni Madrigaletti, del Signor Cavalier
Battista Guarini, fatta da Madamigella
Malcresia della Vigna, del Crusico in Bretagna.*

Madrigale xvii. La bella Cacciatrice.

Donna, lasciate i Boschi :
Che fu ben Cintia cacciatrice anch' ella ,
Ma non fu ; comme voi Leggiadra , e Bella.
Voi havete beltiade
Da far preda di cori , e non di Belve.
Venar infra le selve ,
Star non conviene e se convien , debbiato
Fera solo à le fere , à me benigna ,
Cintia ne , Boschi , e nel mio sen Ciprigna.

Abandonnez Iris , les Monts et les Forêts ;
Si Diane autrefois se plaisoit à la chasse ,
Eut-elle à menager de si rares attraits ?

Loia

OCTOBRE. 1732. 2155

Loïn d'aller contre un Cêrf essayer votre audace ,

Ah ! c'est sur les Humains qu'il faut lancer vos traits.

Ce plaisir dont la peine est le seul avantage ,
Certes s'ajuste mal avec tant de beauté.

Mais si le sort en est jetté ;

Si votre humeur guerrière à chasser vous engage ;

Bornez à terrasser quelqu'Animal sauvage ,

Votre impitoyable rigueur

Et soyez , chere Iris , par un charmant partage ,

Diane dans les Bois , et Venus dans mon cœur.

Cangiati Sguardi. Madr. xxiv.

Occhi , un tempo mia vita ,

Occhi di questo cor dolci sostegni ,

Voi mi negate aita.

Questi son ben de la mia morte i segni.

Non più speme , ò conforto.

Tempo è sol di morire ; à che più tardi ?

Occhi ch'à sì gran terro ,

Morirme fate , à che torcete il guardo ?

Forse per non mirar , come v'a doro ,

Mirate almen ch'io mere.

Si

Le

Les Regards changez , Imit.

Beaux yeux qui secondant autrefois mon en-
vie ,

Eclairiez de vos feux l'orison de mes jours ,

En me refusant du secours ,

Vous annoncez ma mort , vous qui faisiez ma
vie.

Mon espoir s'est enfui , le Destin me convie

A voler sans retour au trépas qui m'attend.

Daignez avant ma mort , trop aimable en-
nemie ,

Tourner vos yeux cruels sur un Berger cons-
tant ;

Et si ce n'est pour voir sa tendresse in-
finie ,

Si vous voulez le perdre au lieu de le guérir ;

Ah ! c'est à vos genoux que l'Amour vous en-
prie ,

Du moins regardez-le mourir.

L'Huomo è picciol mondo. Mad. CLX.

E l'huomo un picciol mondo ,

Mà , grande à l'hor ch'è con la Donna unito ,

Che l'un per l'altro hà la Natura ordito.

Hà l'huom del mondo frale

Quanto enlui di caduco e di mortale ;

Mà ne là Donna si contien l'eterno.

Il volto è l'Paradiso , e'l cor l'Inferno.

L'HOMME

L'Homme est un petit monde, alors que sans
appui

Il languit séparé de son autre Hemisphere ;

Mais quand un double accord sombre ami du
mistere ,

Compose un tout vivant de la femme et de
lui.

La féconde Nature en ce moment ravie

De se voir tendrement servie ,

De l'homme illustré forme un grand monde
aussi tôt.

Et l'homme à la femme en un mot

Devroit-il s'enhardir de contester l'Empire ?

Le Ciel ne lui donna que ce qu'il eut de pire ,

De caduc , de pesant , de grossier , de mortel ,

Mais la femme au contraire eut par un beau
partage ,

Le vif , le volatil , le charmant , l'éternel ,

Le brulant , l'immatériel.

Qui pourroit s'il n'étoit peu sage ,

En ceci me taxer d'erreur ?

Puisque , sur son divin visage ,

Elle a le Paradis , et l'Enfer dans son cœur.

Avventurosa Augello. LII.

O come se' gentile ,

Caro Augellino , d' quanto

E' l mio stato amoroso al tuo simile !

Tu

2158 MERCURE DE FRANCE

Tu prigion , io prigion , tu canti , io canto ;

Tu canti per colei ,

Che t'hà legato , ed io canto per lei.

Mà in questo è differente

La mia sorte dolente ,

Chè giova pur à te l'esser canoro ;

Vivi cantando , ed io cantando moro.

ODE Anacréontique. Imitation.

L'Oiseau plus heureux que l'Amant.

Serin qu'Iris tient en cage ,

Mon état ressemble au tien ,

Tu lui dois ton esclavage ,

C'est elle qui fit le mien.



Nous chantons tous deux pour celle

Dont nous sommes prisonniers ;

Et pour s'amuser , la Belle

Nous entend les jours entiers.



Mais que le mal qui m'enigre

Rend notre sort different !

C'est ton chant qui te fait vivre ,

Et moi je meurs en chantant.



Donné

OCTOBRE. 1732. 2159

Donna che'n Vecchia. XXXIX.

Già comincia à sentire

La bella Dona mia , l'ingiurie e i danni

De l'etate , e de gli anni ,

Ne però il mio desire

Vien , che s'intepidisca , o si rallenti.

O veloci , e possenti

Armi del Tempo al mio soccorso tarde !

La fiamma mia incenerisce , e'l cor mio arde.

IMITATION.

Les âns de mon Iris qui deviennent nom-
breux

Sur ses attraits brillans exercent leur ravage ;

Cependant aujourd'hui mon cœur bravant leur
rage ,

Est embrasé de mille feux ,

O Temps ; ô cruel Temps , ton dévorant Em-
pire ,

Soumet tout à ses loix , excepté mes amours.

Ta fureur ne sauroit leur nuire ,

Mon brasier tombe en cendre , et je brûle tou-
jours.



ME



M E T H O D E pour gouverner un Vaisseau , et pour en retarder le Sillage dans une Mer qui n'a point de fond.

L'Art de la Navigation facilite le Sillage du Vaisseau, en augmentant son volume supérieur, et en diminuant son volume inférieur (ou la partie du Vaisseau qui est dans l'eau) et par ce moyen , avec un peu de vent, on fait beaucoup de chemin.

Sur ce principe , il est évident qu'on retardera le Sillage du Vaisseau en faisant le contraire ; c'est à-dire, en diminuant le volume du Vaisseau qui est hors de l'eau, et en augmentant celui qui est dans l'eau.

Il n'est pas question de la diminution du volume supérieur du Vaisseau pendant la tempête ; c'est une chose connue ; mais il y a lieu d'être surpris qu'on n'ait pas songé plutôt à la nécessité d'augmenter le volume inférieur du Vaisseau ; ce qui est pourtant aussi sûr et aussi facile qu'il est nécessaire. Or il peut être augmenté tout contre le Corps du Navire , ou à quelque distance ; chacune de ces deux augmentations peut-être exécutée utilement en bien des manières. On ne
donnera

donnera icy que deux manieres de faire cette augmentation loin du Vaisseau, parce qu'elles out toutes les qualitez qu'on peut désirer. Elles sont sûres, simples, d'une exécution facile, et de peu de dépense; outre l'effet ordinaire de retarder le mouvement du Bâtiment, elles ont encore celui de le gouverner; en sorte que par ces opérations, le Sillage du Vaisseau est retardé considérablement, et le Navire reste toujours dans la même situation à l'égard du vent, quelque changement qui arrive dans le vent.

La premiere augmentation de volume consiste en une voile de la forme qu'on voudra, qui sera attachée par ses bords, à peu près comme le sont des Bassins de Balance, à un Cable, d'une longueur convenable amaré au Vaisseau. Cette surface étant chargée d'un poids qui ne lui permettra point de rester sur l'eau, lors qu'elle n'agit point, fera deux effets.

Le premier de retarder le mouvement du Vaisseau, parce qu'elle ne pourra le suivre, sans entraîner en même-temps le volume d'eau; ce qui diminuera le mouvement du Vaisseau, à proportion de la grandeur de cette surface.

Son second effet de gouverner le Bâtiment, parce que la partie à laquelle le
Cable

Cable sera attaché , sera toujours exposée au vent. Ainsi, supposant qu'on aura présenté au vent la partie du Vaisseau la plus favorable , pour résister à la tempête , il est vrai de dire qu'un Navire sera gouverné de la maniere la plus avantageuse , car on peut aisément changer la situation du Vaisseau. En un mot , cette surface aussi bien que celle qu'on va proposer , seront de vraies Ancres flottantes , qui procureront les avantages d'une Ancre qui laboureur ; avec cette difference , que la résistance de l'eau étant de beaucoup plus douce que celle de la terre , l'impression du vent et des vagues sur le Vaisseau , sera bien moins préjudiciable avec les Ancres flottantes , qu'avec les Ancres ordinaires.

La seconde maniere d'augmenter le volume du Vaisseau , est aussi simple ; elle consiste uniquement en une Vergue qu'on attache par les bouts à une corde ; laquelle pour cet effet est divisée en deux à son extrémité , et forme un triangle avec la Vergue. Or la Vergue suivra le Vaisseau en travers , et trouvera par conséquent de la résistance dans toute sa longueur. Cette Vergue doit être comme la surface précédente , accompagnée d'un poids suffisant pour l'attirer en bas lorsqu'elle cesse d'être traînée par le Vaisseau.

On

On n'entrera point à présent dans plusieurs détails, qui contribueront à perfectionner le moyen qu'on propose. On les expliquera dans la suite.

Les avantages de ces nouvelles opérations seront tres-considérables; car outre le retardement du Sillage et le gouvernement du Vaisseau, qui se feront d'eux-mêmes, à la faveur des nouvelles Ancres, et sans que l'équipage ait besoin de travailler, ni même d'être exposé au mauvais temps sur le Tillac; on peut dire que le Capot sera tres-difficile, pour ne rien dire de plus; et qu'un Vaisseau sera bien foible, s'il est brisé par les Vagues; étant si aisé de le tenir dans la situation la plus avantageuse.

Je ne parle pas de la facilité de ces opérations, persuadé qu'on sent assez qu'un Equipage qui n'auroit pas la force de les faire, seroit peu en état de naviguer.

Le cas de Tempête ne sera pas le seul où l'augmentation du volume inférieur du Vaisseau sera utile. On fera voir qu'il le sera en bien d'autres occasions importantes. Les Expériences qu'on a faites (quoiqu'en petit) rendent tout ce qu'on vient de dire, tres-sensible.

L'Auteur de ce Mémoire, prétend qu'on pourra par les moyens qui y sont propo-

ser

sez, prévenir beaucoup de Naufrages, qui seroient inévitables d'ailleurs. Il se flatte que la proposition qu'il fit l'année dernière, de rendre la Navigation plus sûre et plus facile, ne sera plus regardée, comme elle l'a été jusqu'icy, et qu'on prendra ce qu'il donne aujourd'hui pour une preuve suffisante de la premiere Partie de sa proposition. A l'égard de l'autre Partie qui a la facilité de la Navigation pour objet; en attendant la maniere, dont la premiere sera reçue. Il ne craint point d'avancer qu'il mettra les choses au point que le moindre Pilote sera en état de décider une question qui embarrasseroit le plus habiles du métier, et cela sans une grande étude, ni même beaucoup d'application. Dès la premiere explication il sera en état de décider, sans crainte de se tromper. La proposition est un peu forte, aussi ne l'ai-je voulu faire, dit il, qu'après avoir donné de nouvelles preuves de suffisance. Ainsi sans retracter rien de ce que j'ai avancé, je crois pouvoir dire que sans avoir trouvé les longitudes, je donnerai des moyens qui feront un effet fort approchant. Je ferai voir, par exemple, que la grande difference qui se trouve dans la route de plusieurs Pilotes également habiles, ne vient que des courans.

Le

Le remede à cette erreur sera un moyen de connoître les courans que je donnerai. Le moyen sera de pratique, je n'en proposerai jamais d'autre; je donnerai une maniere de mesurer le Sillage bien plus exacte et même plus facile que toutes celles dont on s'est servi jusqu'à aujourd'hui; en un mot, sans parler de bien d'autres choses de moindre conséquence, j'espère que le public n'aura pas moins lieu d'être content des moyens que je donnerai pour la facilité de la Navigation, que je crois qu'il le sera de ceux que je donne aujourd'hui.



*SONNET sur les Bouts-rimez,
proposés dans le Mercure de May.*

Les Suppôts de Bacchus ne parlent que de
Boire,
Le Corsaire Phorbas ne pense qu'au
Butin,
Le superbe Pedant ne dit que du
Latin,
Le jargon du Marchand n'est que commerce et
Foire.

Damon qui n'a rien vû que les bords de la
Loire,
A moins que d'emprunter le secours d'un
Latin,
Ne

Ne sçauroit discourir , si ce n'est de *Satin* ,
De Moire , de Tabis , ou de Pomme et de *Poire* .

Pour moi qui fais des Vers, un mystique *Rabot* ,
M'a dressé , m'a poli lors que j'étois *Nabot* ,
Mais le temps écoulé m'a fait devenir *Souche* ;

Cependant jusqu'icy j'ai conduit mon *Bateau* ,
Et quand dans ce Sonnet j'aurai mis un *Ruisseau* ,
S'il n'est droit à vos yeux , c'est que vous êtes
Louche .

::***:***:***:***:***:***:***:***

LETTRE d'un Chirurgien de Soissons,
à M. FOUBERT, Maître Chirurgien
de Paris , sur l'Opération de la Taille.

Vous connoissez sans doute, Monsieur, une Lettre de M. Morand, Chirurgien de Paris, insérée dans le *Mercur*e d'Aoust, et qui contient le détail de quelques Tailles faites selon la Méthode de M. *Cheselden*. J'ai appris avec étonnement par cette Lettre, que vous aviez fait deux Tailles, selon la Méthode *Angloise*, ou du moins avec *si peu de changemens*, que M. Morand se croit en droit de rapporter à la Méthode de M. *Cheselden*, le succès de vos Opérations.

Seroit-

Seroit-il donc vrai, Monsieur, que vous auriez abandonné la Méthode dont je vous ai cru l'inventeur, et que je vous vis pratiquer icy il y a quelques mois ?

Au premier coup d'œil elle me parut pour le manuel entièrement différente de celle de M. Cheselden; mais vous eûtes la bonté de me faire connoître que le lieu de l'incision la rendoit encore plus différente; en effet, vous incisiez, si je ne me trompe, le corps même de la Vessie, au dessus des Prostates; et au contraire, M. Cheselden, dans son Opération, coupe le col de la Vessie, la Prostate et le commencement de l'Uretre.

Ces deux Opérations sont si différentes que je ne puis me persuader que M. Morand les ait regardées comme semblables; mandez moi donc, je vous supplie, ce qui vous détermine à quitter votre ancienne façon d'opérer.

Au reste, le malade que je vous ai vû tailler se trouve parfaitement guéri; mais c'est moins sur ce succès que sur les raisons que vous me donnâtes dans le tems que j'ai jugé de la bonté de votre opération.

Je vous avoüerai que l'argument qu'on voudroit tirer d'un grand nombre de guérisons faites par une méthode, est, à
mon

2168 MERCURE DE FRANCE
mon avis , l'argument le moins décisif
qu'on puisse employer pour prouver que
cette Méthode mérite la préférence sur
toutes les autres.

Pour qu'on pût décider de l'excellence
d'une Méthode , sur ce qu'elle auroit
opéré des guérisons plus nombreuses , il
faudroit que le concours des circonstan-
ces se fut trouvé précisément le même
dans les opérations faites selon les unes et
les autres Méthodes , ce qui est morale-
ment impossible ; aussi arrive-t'il souvent
qu'après la guérison , une *cicatrice* cache
aux yeux des plus habiles gens , les fautes
qui ont peut-être été commises dans une
opération ; lors qu'au contraire on trouve
quelquefois dans l'ouverture du cadavre
de quoi justifier pleinement et l'Opera-
teur et la Méthode qu'on a suivie.

Les illustres Lithotomistes que vous
possédez à Paris , sentent bien , à ce qu'il
paroît , Monsieur , le peu de fondement
qu'on doit faire sur les listes semblables
à celles que produit M. Morand : sans cela
nous verrions les nouvelles publiques
remplies de leurs promesses. Mais si les
listes dont il s'agit font peu d'impression
sur l'esprit des gens éclairés , ou de ceux
qui libres de préjugés et d'intérêts , cher-
chent sincèrement la vérité , elles servent

du

du moins à faire observer avec attention ceux qui les fournissent.

Pour moi , j'approuve beaucoup les efforts qu'on fait pour se rendre habile ; mais je voudrois que le bien general n'en souffrit jamais ; cependant rien ne me paroît plus dangereux que de prévenir le Public en faveur d'une opération à laquelle il ne doit néanmoins donner sa confiance que lorsque les gens les plus fameux dans l'Art l'auront approuvée. Donner avec appareil dans le Mercure des listes de guérisons , ce n'est pas seulement vouloir remettre au Public la décision d'une question sur laquelle il ne peut juger ; c'est presque , j'ose le dire , le séduire , en lui présentant l'état de la question dans un point de vûë tout différent de celui dans lequel il conviendrait de l'envisager.

Les guérisons que M. Morand publie , sont des faits qu'il n'est peut-être pas inutile de conserver ; j'en conviens avec vous , Monsieur , mais je pense qu'il eut encore mieux valu les laisser dans l'oubli que de les divulguer sans mettre le Public en garde contre l'abus qu'il en peut faire. Pourquoi ne se pas contenter d'annoncer ces cures aux gens de la Profession ? Votre Académie de S. Côme ne

D de

2170 MERCURE DE FRANCE
devoit-elle point naturellement en être
la dépositaire , elle de qui le Public at-
tend la perfection de la Lithotomie, com-
me celle de toutes les autres opérations
de Chirurgie. J'ai l'honneur d'être , &c.
F. J.

A Soissons , le 14 Septembre 1732.

*RE'PONSE de M. Foubert , Maître
Chirurgien de Paris , à M. F. J.*

VOus êtes surpris , Monsieur , de me
voir dans le Mercure du mois
d'Août , au nombre des Lithotomistes
qui suivent la Méthode de M. Cheselden.
J'en ai été aussi étonné que vous , non-
seulement parce que je n'avois pas prié
M. Morand de m'annoncer au Public ,
mais encore parce qu'il y a une très-
grande difference entre la Méthode qu'il
suit , et celle que je pratique. J'ai eu
l'honneur de présenter à l'Académie
de Chirurgie , un Mémoire qui ne
permet pas à M. Morand d'ignorer
la Méthode dont je suis l'Auteur. Il doit
y avoir vû que pour faire l'Opération de
la Taille , je n'ouvre que le corps de la
vessie entre le col et la vesicule seminale
gauche , et que je n'endommage point
les

les parties qu'il coupe par l'opération Angloise , sçavoir l'uretre , la prostate , le col , le sphincter de la vessie , &c. Il connoît mes instrumens , il sçait que je ne me sers que d'un trois-cart crenellé , sur lequel je dirige un couteau fort différent de celui de M. Cheselden , sans avoir besoin de sonde dans l'uretre , ni d'un homme extrêmement adroit pour la tenir.

Depuis deux ans je n'ai point eu d'autre façon d'opérer , et jamais je n'ai fait sur les vivans l'opération de M. Cheselden.

Du reste , Monsieur , vos réflexions me paroissent très-judicieuses , et je vous prie de croire que le succès de mes opérations , n'eût jamais été annoncé en cette manière , si M. Morand ne l'eût fait sans mon aveu , croyant sans doute m'obliger. Je suis très-parfaitement , Monsieur , &c.

A Paris , ce 20 Septembre 1732.



Dij A



A M. Nericault Destouches.

DE nos jours, aimable Terence,
 Jouis des applaudissemens,
 Dont le bon goût qui reste en France,
 Et que tu fais revivre, honore tes talens.

Ton Art, ami de la Nature,
 Donne de l'ame à ses portraits,
 Et par une heureuse imposture,
 De la réalité la feinte a tous les traits.

J'admire dans chaque partie
 Ce qui me charme dans le tout ;
 La Scene à la Scene assortie
 De plaisirs en plaisirs me conduit jusqu'au bout.

Le Philosophe m'intéresse,
 La Coquette me divertit,
 Mélipe surprend ma tendresse,
 Et je pleure et je ris quand l'Oncle s'attendrit.

La noblesse des caracteres
 Me charme dans le Glorieux ;

Com-

OCTOBRE. 1732. 2173

Combien de mouvemens contraires ,
Agitent tour à tour son cœur impérieux.

L'orgueil , ce vice détestable ,
Malgré lui se voit confondu ,
Que la sœur du Comte est aimable !
Son cœur répare bien tout ce qu'elle a perdu.

Par tout, d'ingénieux contrastes
Naissent sous ta féconde main ;
Tu sçais mieux que les Teophrastes ,
Déployer avec art le fond du cœur humain.

Tu découvres de nos caprices
Jusques aux traits les moins connus ;
Ton esprit sçait peindre les vices ,
Et ton cœur sans effort exprime les vertus.

En vain l'envieuse Critique
Maigrit et sèche de dépit ,
Laisse gronder ce monstre étique
Lors que pour te venger tout Paris t'aplaudit.

G. D. V.



D iij

2UA-

*****:*****:*****:*****

*QUATRIEME Lettre écrite par M. D.
L. R. à M-le Marquis de B. au sujet de
la conquête d'Oran , &c.*

IL me reste , Monsieur , peu de chose à vous dire au sujet de la Conquête d'Oran en elle-même. C'est une affaire heureusement consommée par rapport au principal objet de l'Armement et de l'Expédition. Sçavoir la prise de deux Places importantes , qui assurent la Navigation et le Commerce dans une partie de la Mer Méditerranée , contre les courses des Pyrates, Maures , et qui font aussi la sûreté des côtes d'Espagne très-peu éloignées de celles de Barbarie ; outre que la Religion et la Couronne d'Espagne rentrent par-là dans leur ancienne possession. Il est vrai , Monsieur , que par ma dernière Lettre vous vous attendez d'apprendre de nouveaux progrès des Armes de S. M. C. en Affrique. En effet , le Comte de Montemar , après avoir soumis beaucoup de Pais aux environs , avoit fait , comme je vous l'ai mandé, un détachement considérable d'Infanterie et de Cavalerie , commandé par le Marquis de Villa - Darias , pour aller faire le Siège de Mostagran , Ville située à l'embouchure de la Riviere de Chiléf , à 15 lieux d'Oran , du côté d'Alger ; à laquelle embouchure il avoit envoyé des Vaisseaux de Guerre et des Galleres pour attaquer en même-temps la Place par Mer. Mais les Vents contraires ayant empêché pendant plusieurs jours l'Escadre d'avancer , temps dont les ennemis ont sçu profiter

pour

pour se fortifier et pour recevoir des secours ; le Comte de Montemar envoya ordre au Marquis de Villa-Darias de revenir au Camp avec ses Troupes, remettant cette Expédition à une conjoncture plus favorable.

Depuis , ce General ayant reçu du Roy d'Espagne des Ordres précis de faire rembarquer toutes les Troupes , à l'exception de ce qui doit composer les Garnisons des Places conquises , il y a satisfait , et on a eu avis que la Flote et tous les Bâtimens de transport étoient heureusement arrivés dans les Ports d'Espagne. Le Comte de Montemar s'est ensuite embarqué lui-même pour venir rendre compte au Roy du succès de l'Expédition. On apprend qu'il est arrivé à la Cour le 17 d'Aoust , que S. M. l'avoit fait Chevalier de la Toison d'or , ainsi que Don Joseph Parthino , et qu'elle avoit honoré le Comte d'un accueil des plus favorables.

Pour ce qui regarde le Prince Maure, dont toutes les Nouvelles publiques ont parlé , qui offroit la jonction de ses Troupes , pour réduire une grande étendue de Pais , de donner son Fils en Otage , &c. et qu'on attendoit même à Madrid , je n'en ai encore rien appris que je puisse vous donner pour certain. Mais la chose est très-vraisemblable , et il n'est pas nouveau que des Princes Maures aient recherché l'alliance des Rois d'Espagne. Pour ne point sortir du sujet , ni du Pays d'Oran , je vous dirai , Monsieur , ce que l'Histoire m'apprend à cet égard.

A peine le Cardinal Ximenés étoit repassé en Espagne , de retour de sa conquête , qu'il arriva à la Cour des Ambassadeurs pour faire des propositions de la part du Roi de Tremesen , et de quelques moindres Princes de la Mautitanie , of-

D iiij frant

frant de rendre tous les Esclaves Chrétiens , de payer même un tribut à la Couronne d'Espagne , en faisant de grandes instances pour l'ouverture du commerce entre Oran et les Etats de ces Princes. Ces Ambassadeurs , entr'autres choses , présenterent au Roi dix des plus beaux chevaux du pays , magnifiquement harnachez , dix Faucons tout dressez , de riches tapis , et un Lion apprivoisé d'une grandeur et d'une beauté extraordinaire.

Je ne doute pas , Monsieur , qu'à mesure que le Roi d'Espagne s'affermira dans sa nouvelle conquête , et que ses Armes auront du progrès dans le pays , les Puissances voisines ne tiennent une pareille conduite.

Vous avez sçu , sans doute , que l'allarme a été grande à Alger avant même la prise d'Oran , qui faisoit partie de cette Régence ; Alger , dis-je , Ville si fiere , si bien munie , et si redoutable à la Navigation , et au Commerce de la Chrétienté. Aux seuls préparatifs de l'armement , la terreur a été telle que les Algeriens avoient envoyé les femmes , les enfans et leurs meilleurs effets dans les Montagnes , et que la Régence avoit envoyé une députation au Grand Seigneur pour demander du secours. Le Bailli de Vattan étant allé dans le même tems à Alger avec l'Escadre des Vaisseaux du Roi , qu'il commande , il a trouvé les choses sur le pied que je viens de dire ; quelques Lettres ajoutent que le Dey allarmé lui avoit demandé si la France s'unissoit à l'Espagne contre cette Régence , à quoi M. de Vattan avoit répondu que quand le Roi son Maître auroit sujet de se plaindre d'elle il sauroit la punir , sans avoir besoin d'autre puissance que de la sienne. Veuille le Ciel humilier de plus en plus ces ennemis du Christianisme et du Genre humain. Et puis-

puissent enfin les Vainqueurs d'Oran y faire reporter ces fameuses * Cloches qui en furent enlevées lors de la dernière invasion , et menées , pour ainsi dire , Captives à Alger.

Cependant vous ne sçauriez croire , Monsieur , combien tout le Monde chrétien a été sensible à l'heureux succès des Armes du Roi d'Espagne , à commencer par la capitale. Le Cardinal Ben-
tinvoglio , Ministre de cette Couronne à Rome , reçût l'heureuse nouvelle le 21. Juillet , sans parler des dépêches du Nonce d'Espagne , qu'un autre Courrier apporta le même jour. Le Pape reçût cette nouvelle avec un excès de joye. S. S. en donna sur le champ des marques publiques. Après avoir fait l'éloge de la piété et du zèle de S. M. C. elle assûra le Cardinal B. qu'elle feroit tout ce qui seroit en son pouvoir pour seconder ses grands et ses pieux desseins. Le Pape résolut en même-tems d'envoyer au Roi d'Espagne un Bref de félicitation , d'exhortation , &c. Le Cardinal Alberoni partit quelques jours après pour Florence pour complimenter l'Infant Don Carlos sur cet événement.

Ce Prince qui avoit reçu la même nouvelle le 20. se rendit d'abord à l'Eglise de l'Annonciade , où il fit chanter le *Te Deum* , en actions de grâces. Le Grand Duc le fit chanter dans l'Eglise Métropolitaine de Florence.

* Ce sont les grandes Cloches que le C. Ximenés fit fonder pour la principale Eglise d'Oran , qu'il nomma Notre-Dame de la Victoire. Les Maures les enleverent en l'année 1708. les porterent à Alger , et affecterent de les placer à une des Portes de la Ville , où on les voit encore comme une espece de triomphe sur les Chrétiens..

2178 MERCURE DE FRANCE

Je reviens à Rome , pour ajouter que le Pape fit part au Sacré Collège de la prise d'Oran, &c. dans un Consistoire particulier, tenu le 11 Aoust; et le 13 , on commença par ordre de S. S. les réjouissances publiques. On sonna toutes les Cloches de la Ville, on tira le Canon du Château S. Ange , et le soir il y eut des Feux et des Illuminations par toute la Ville. Le 15. Fête de l'Assomption, le Pape se rendit, en grand Cortège , à l'Eglise de Sainte Marie Majeure , où S. S. tint Chapelle Pontificale , à laquelle le Sacré Collège assista. La Messe y fut célébrée par le Cardinal de la Mirandole, Archiprêtre de cette Eglise; et après la Messe on chanta le *Te Deum* à plusieurs Chœurs de Musique. Il y eut un grand concours de personnes de distinction , et une affluance extraordinaire de Peuple. Le Château S. Ange fit plusieurs décharges de toute son Artillerie.

Le Cardinal Bentivoglio avoit déjà fait chanter le *Te Deum* solennellement dans l'Eglise Nationale des Espagnols , le 25 Juillet , jour de St Jacques , auquel le Cardinal Belluga , Protecteur des Affaires d'Espagne , celebra , avec beaucoup de pompe , la Fête de cet Apôtre , Patron des Espagnes.

Je m'attens bien d'apprendre dans peu de jours que de pareilles actions de grâces ont été rendues dans Oran même , et que l'exercice de la vraie Religion s'y fait actuellement dans les mêmes Temples , dont le Mahométisme s'étoit emparé; que les Livres d'Eglise y sont à la place de l'Alcoran et de là à *Sunnah* , et que la Foy pourroit

a C'est ainsi que les Mahométans appellent le Recueil des Faits et Dits de Mahomet , conservé par tradition , &c. C'est comme la Miscnah des Hebreux ; la seconde Loy , la Loy Orale . &c.

enfin.

enfin penetrer delà dans le reste de cette Partie de l'Afrique, où elle a été autrefois si florissante.

Vous me demanderez peut-être, Monsieur, si on n'a point rapporté parmi les dépouilles des deux Places conquises, quelques Manuscrits de Littérature Arabe? Cela se pourroit fort bien; les Sciences n'ont pas moins fleuri sous les Califes d'Afrique que sous ceux de l'Asie, et particulièrement dans les Pais circonvoisins d'Oran, surtout après l'expulsion des Arabes de toute l'Espagne; expulsion qui contribua beaucoup à faire de cette Ville, l'une des plus grandes, des plus celebres et des plus riches Villes du Mahométisme, où se retirèrent les Personnages les plus considérables en tout genre.

Les Historiens Espagnols m'apprennent que lorsque le Cardinal Ximenés fit son entrée solennelle dans Alcalá, après la Conquête d'Oran; la seconde chose qui parut dans son triomphe, après plusieurs Chameaux, conduits par des Esclaves, chargez de Pieces d'or et d'Argent destinées pour le Roy, ce fut une quantité de Livres Arabes d'Histoire, de Médecine, d'Astrologie, &c. qui furent placez dans la Bibliothèque du Cardinal, lequel les laissa depuis à la Bibliothèque de l'Université d'Alcalá, qu'il avoit fondée, où on les voit encore aujourd'hui.

Ximenés n'a pas sans doute tout enlevé, et dans l'espace d'environ 25 années qu'a duré la dernière invasion, il peut être entré dans Oran d'autres Manuscrits Arabes, curieux et utiles; le Pais des environs et sur tout la Ville de Trémésen, qui a fondé celle d'Oran, ne doivent pas en être dépourvus. Je connois deux Auteurs de réputation, originaires de cette même Ville, dont

D vj. les

213. MERCURE DE FRANCE

les Ouvrages sont fort estimez par les Bibliographes Orientaux. Le premier est Assifeddin , Soliman Ben - Ali , surnommé Telmessani ou de Tremesen , Auteur d'un *Scharh* , ou Commentaire sur le Poème du celebre Ebn * Faredh , intitulé , *Taiiah*. Ce Commentateur est mort l'an 690 de l'Hégire 1291. de J. C. L'autre Ecrivain Arabe est Schamseddin , Mohammed Ben Amed , Ebn Al Merousi , Marzouk , aussi surnommé Talmessani , ou de Trémésen. Il est Auteur d'un Livre , intitulé : *Aschraf Al Thoraf l'Almalek Al Aschraf*. C'est un Recueil de Bons Mots et de Contes agréables , dédié à Malek Al Aschraf , Roy d'Egypte , avec un Traité de l'Egypte , dans lequel l'Auteur prétend prouver que c'est le meilleur País de toute la Terre habitée. Il mourut l'an 781. de l'Hégire ou l'an 1379. de notre époque. Mais laissons à l'illustre Gouverneur d'Oran le soin de recueillir tout ce qui peut être resté de bon dans le País , en fait d'Erudition Arabe. Il est plus en état que personne de le faire , avec un juste discernement , et d'en enrichir un jour la République des Lettres.

Vous me paroissez touché du mérite d'André Doria , le Libérateur d'Oran , et content de la Médaille de ce grand Homme , dont je vous ai

* Scharfeddin Omar Ebn' Faredh , originaire de Hamah , en Syrie , né au Caire l'an 577 de l'Hégire , ou 1181. de J. C. fut l'un des plus Illustres Poètes Arabes. Le Recueil de ses Poésies , sous le nom de *Divan* , est très-estimé , et a eu plusieurs Commentateurs. Il composa le *Taiiah* , en faveur des Sôfis , espece de Religieux Musulmans qui donnent dans la Mysticité , &c. Les Poésies de cet Auteur sont dans la Bibliothèque du Roy.

entre

Entretenu dans ma dernière Lettre. Je puis bien avoir fait quelque omission sur ce sujet ; car , je vous avoue , Monsieur , que ce n'est qu'en finissant cette Lettre , que j'étois pressé de faire partir, que j'ai sçu que Doria avoit eû un Historien, et que cet Historien est le fameux Jesuite Sigonius , dont les Ouvrages , en grand nombre, sont en réputation et ne se trouvent pas tous ensemble bien aisément. J'ai cependant eû le plaisir de lire depuis dans cet Auteur la Vie ^a d'André Doria , et d'avoir trouvé en lui un garant des principales choses que je vous ai écrites sur ce sujet.

Il en faut seulement excepter l'article de la Statue , érigée par la République de Gènes , en l'honneur de Doria. Elle est de Marbre blanc , selon mes Mémoires , et suivant le rapport de ceux qui l'ont vûe placée dans le Vestibule du Palais où s'assemble le Sénat , et élevée sur un Pié d'Estal , sur lequel est l'Inscription que j'ai rapportée.

A prendre littéralement le Narré de Sigonius , qui rapporte tout du long le Decret du Sénat , la Statue seroit de Bronze , et placée dans la grande Salle de ce Palais. Mais cela me paroît aisé à concilier. Dans ce Decret , datté du mois d'Octobre 1578. le Sénat , après avoir fait un Eloge magnifique de Doria , qui avoit, dit-il , rendu la liberté à sa Patrie , &c. s'exprime ainsi , au su-

a Cette Vie se trouve dans un des Volumes des Oeuvres de Sigonius , intitulé : Caroli Sigonii, Historia de Rebus Bononiensibus, Libri viii. Ejusdem de vita ANDREÆ DORIÆ, Libri duo. quibus accesserunt , &c. x. vol. Fol. Francofurti , 1603.

jet

jet de la Statuë : *Decrevit ut Andrea Doria Aenea Statua in magna Pratorii Aula , quoad fieri possit , ornatissima , cum ipsius nominis Inscriptione poneretur.* Il est sans doute arrivé que dans l'exécution de ce Décret , le Sénat , toujours le Maître de ses Décisions , ait , par des raisons qui nous sont inconnues , trouvé à propos de changer la matière et la situation de ce Monument , qui en effet se trouve plus exposé à la vénération publique à l'entrée du Palais , qu'il ne le seroit dans l'entérieur de ce Bâtiment. L'intention du Sénat est toujours remplie , et l'Historien qui a écrit , et qui est mort avant l'exécution , n'a point de tort.

Je n'ai pu trouver , au reste , dans cet Historien , ni dans aucun autre Ecrivain le nom et la famille de l'Epouse d'André Doria , dont le même Historien élève si fort le rare génie et le mérite supérieur , dont il fait , en un mot , une Héroïne , à laquelle l'Empereur Charles V. voulut rendre visite en passant par Gênes , et qui donna à ce Prince des Conseils admirables , &c Je ne comprends pas trop cette omission de la part de Sigonius , d'ailleurs si exacts qu'en nommant la Mere de Doria , il nous fait entendre qu'elle étoit de la même Maison que son Epoux.

J'ai aussi appris de cet Auteur que la Principauté de Melphé , donnée par Charles V. à Doria , et généreusement refusée d'abord , est située dans le Royaume de Naples , relevant de cette Couronne. Elle y avoit été réunie par la défection , ou la félonie de Jean Carracioli , Prince de Melphé.

Vous avez vû , Monsieur , dans ma dernière Lettre , que le fameux Pyrate Dragut , pris par les Galeres de Doria , fut amené à Gênes , chargé

gé de chaînes, &c. Sigonius décrit élégamment l'humanité et la générosité exercée par A. Doria envers ce Captif, que je crois plus que jamais, après cette lecture, être représenté sur le Revers de notre Médaille, et non pas Barbarousse, comme je l'avois d'abord pensé. Ce Captif, dis-je, homme féroce et barbare, s'il en fut jamais, est bien connu sur ce pied-là par Doria. *Norat enim feros illius mores, et immanem naturam*, dit notre Historien. Je crois que vous le reconnoîtrez à ces traits sur la Médaille même, tant l'habileté du Graveur a été grande à exprimer tout cela, par son Burin.

Rien, au reste, n'est plus pathétique et plus moral que le Discours de Doria fait à Dragut en le mettant en liberté. Il mérite d'être lû dans cet Auteur: Morale et Eloquence perduës! les monstres ne s'appriivoient presque jamais. Vous sçavez de quelle ingratitude Dragut paya dans la suite son Libérateur, qui pensa être la Dupe d'une générosité sans exemple.

J'apprens encore dans le même Livre, que les Génois avoient fait Doria leur Généralissime de Terre et de Mer. C'est la matière du 38^e Chap. du onzième Livre, intitulé: *De Maritimo ac Terrestri Imperio ei à Genuensib. delato*.

Je trouve enfin une circonstance singulière dans le 43^e et dernier Chapitre, qui donne une grande idée de l'attachement et de la reconnoissance de ce Général, pour l'Empereur Charles V. en ordonnant par l'Acte solennel de ses dernières volontez, qu'on mit avec lui dans son Tombeau Les Lettres de ce Prince par lesquelles il l'avoit créé Chevalier de la Toison d'or.

Une autre circonstance non moins singulière, que j'ai tirée d'un Mémoire particulier, venu de-
puis

puis peu de Gènes , c'est qu'André Doria , né pour ainsi dire , pour les Armes et pour les Exploits Guerriers, ne porta jamais d'Epée ni de Poinard ; il disoit sur cela que toute sa force étoit dans sa tête et dans l'amour de ses Concitoyens. Ne vous semble-t-il pas, Monsieur , être transporté dans les meilleurs temps de la République Romaine , et voir revivre les Fabius, les Lucullus , les Catons , dans ce grand Personnage ?

Finissons par un court Eloge , consacré à sa Mémoire , et composé à Gènes, en 1586. à l'occasion de la Statuë dont nous avons déjà parlé , par l'Editeur de Sigonius :

*Hic tam ferventi Patria flagravît amore ,
 Illius ut chara pro libertate tuenda
 Horribiles Regum non formidaverit iras ,
 Hic quoque cum Patria Regno , Sceptroque potiri
 Posset et auratâ frontem redimire coronâ ,
 Contempsit Regni fastus , nomenque Tyranni.
 Huic maris Imperium vasti , sævumque tridentem
 Neptunus , Pelagique leves concessit habenas :
 Quin etiam aratis premerit cum classibus aquor ,
 Haud Pauci imparidi admirantes pectoris ausâ.
 Neptunum , aut sacro Neptuni è sanguine cretum
 Mortalesque Deum vultus sumpsisse putarunt.
 Hoc certum est , nullas Neptunum amplectier oras.
 Quâ non ille simul famâ penetrarit et armis.*

Je finirois ici ma Lettre , Monsieur , si par votre Réponse à ma précédente , je n'étois pas obli-

gé de revenir à Oran , pour vous dire en très-peu de mots, qu'après quelques recherches je n'ai rien trouvé qui autorise ce que Davity * en a dit, sçavoir , qu'elle est la Capitale d'un petit Etat nommé le *Marquisat d'Oran*, &c. et qu'à l'égard de Marzalquibir, dépendant, dit-il, de ce *Marquisat*, cette Ville fut enlevée aux Maures par le Marquis de Comarez en 1505. Ce dernier fait me paroît contredit par les meilleurs Historiens, qui s'accordent tous à mettre la première conquête de Marzalquibir par les Espagnols en 1508. ce fut comme le prélude de celle d'Oran , qui ne fut réduit que l'année d'après. Don Fernand de Cordoue commandoit l'Armée qui prit Marzalquibir , et non pas le Marquis de Comarez.

Dans mes Recherches j'ai trouvé quelquefois cette expression dans certains Auteurs *le Royaume d'Oran* , cela n'est peut-être pas exact, mais il sert à prouver que cette Ville , Colonie , comme je l'ai dit ailleurs , de celle de Tremesen et dans l'entière dépendance des Rois de Tremesen , devenue extrêmement puissante par le commerce et par la navigation , avoit secoué le joug de ses premiers Maîtres pour se faire Capitale d'un Etat particulier , qui obéissoit apparemment à quelque Chef qui prit le nom de Roy , Etat qui devint ensuite presque Républiquain et qui étoit tel lorsque les Espagnols conquièrent Oran et ses dépendances.

A l'égard de la puissance de cette Ville lors de la Conquête , l'Historien du Ministère du Cardinal Ximenés , dit que les Maures chassés d'Espagne qui s'y étoient retirés , l'avoient tellement peu-

* *Description generale de l'Afrique. Edition de Rocelles , T. VI, in fol. Paris 1660.*

plée et enrichie, qu'elle pouvoit mettre sur pied des Armées assez considerables. On peut juger, ajoûter-il, de la grandeur et des richesses d'Oran par son commerce, et de son commerce par le nombre de 1500. Boutiques * qui y étoient lorsque Ximenés la prit. Le butin, sans y comprendre ce qui fut détourné, fut estimé 500. mille écus d'or ; toute l'Armée s'enrichit à cette prise, et il y eut tel particulier qui en rapporta jusqu'à dix mille ducats. Les richesses d'Oran n'étoient pas ce qui contribuoit le plus à sa réputation ; sa grandeur, le nombre de ses habitans, sa situation, son Port, son Arcenal, où l'on trouva plus de 60 Pieces de gros Canons, sans compter les moindres, et un nombre infini de toutes sortes d'armes, la faisoient passer pour la plus importante Ville de toute l'Afrique.

Il est vrai qu'il y a eu du changement dans la fortune de cette Ville ; mais sa situation maritime, et ses autres avantages naturels étant toujours les mêmes, c'est un coup important pour l'Espagne d'en avoir fait la conquête, contre la pensée de certaines gens mal instruits et peu éclairés, qui font des raisonnemens contraires et qui comptent pour peu de chose la prise de ces deux Places. La seule prise du Port de Marzalquibir met toute la Côte d'Espagne même en sureté, et ouvre une entrée à la conquête de l'Afrique. C'est ainsi que s'est exprimé sur ce sujet un Historien * Espagnol des plus sensez.

Qu'il me soit permis, Monsieur, en finissant

* Jérôme Julien, Historien, qui étoit à la conquête d'Oran, dit les avoir comptées, par le nom de Boutiques il faut entendre des Magazins remplis de Marchandises, &c.

* Alvar-Gómez de Castro de reb. gestis Ximen.
d'observer

d'observer ici une méprise de M. d'Herbelot dans sa Bibliothèque Orientale au sujet de notre Marzalquibir, page 558, que l'Auteur confond avec le Port et la Ville de Velez, autrement le *Penon de Velez*, situez sur la même Côte de Barbarie ; mais c'est si peu la même chose, que selon les meilleurs Géographes et selon la nouvelle Carte de la Mer Méditerranée, il y a de Marzalquibir à Velez, situé près le Détroit, plus de deux cens cinquante milles, ou environ soixante et dix lieues Françaises. M. d'Herbelot ajoûte que Garcia de Tolède, Capitaine Espagnol, prit Velez en 1564. ce qui ne s'accorde pas avec l'Histoire de la conquête d'Oran par Ximenés ; l'Auteur * Espagnol qui l'a écrite, marque expressément que peu de temps avant la prise d'Oran, le même Pierre de Navarre, dont il est tant parlé dans cette Histoire, avoit réduit cette Ville de Velez sous l'obéissance du Roy d'Espagne. Ce General après le départ de Ximenés fit encore d'autres conquêtes ; il prit Bugie, Capitale du Royaume de ce nom, puis Tripoly, &c. et se rendit la terreur de toute l'Afrique. Enfin Alger se rendit tributaire de la Couronne d'Espagne.

Je souhaite aux Armes de S. M. C. de pareils succès et de plus considerables pour le bien de la Chrétienté, pour la gloire de ce grand Prince et pour celle de la Religion. Je m'engage en même temps de vous instruire avec la même exactitude de la suite des Evenemens. Je suis, Monsieur, &c.

A Paris, le 26. Septembre 1732.

* Pierre Quintanilla Mendoza, Religieux Minime.

qu'on rebâtit à Marseille dans la rue de Rome près de la Fontaine Longue, trouverent un vase de terre fait en forme de bouteille à l'Angloise, et l'ayant cassé, il en sortit de l'eau avec une quantité de petite Monnoye d'argent, toute de la même qualité en grandeur, qui est à peu près comme celle de nos Liards. Sept Ouvriers se partagerent entre eux ces Especes. Le sieur Fortoul Bourgeois et Propriétaire de la Maison, en fut averti et prétendit se les faire restituer; le Receveur du Domaine agit aussi de son côté et établit des Gardes sur les Lieux, mais ces Travailleurs, à ce qu'on assure, en avoient déjà vendu à des Changeurs pour quatre ou 500. livres, et ce qui étoit encore entre les mains de quelques-uns fût déposé à la Police, le tout ensemble pouvant valoir environ mille livres. On a depuis continué à creuser au même endroit, où l'on prétend que les Templiers avoient eu une Maison, ce qui d'abord avoit fait présumer quelque trésor enfoui, &c. mais on n'a plus rien trouvé.

J'ai trouvé le moyen d'avoir de la Monnoye, quelques-unes de ces Pièces. On y voit d'un côté la tête d'un Comte de Provence et pour Legende CO-

MES PROVINCE, et de l'autre MASSIL

CI.

2190 MERCURE DE FRANCE
CIVITAS. en caracteres du temps ,
c'est-à-dire fort gothiques. M. de Ruffy
le Pere a fait graver une pareille Mon-
noye dans le x. Liv. de son Histoire de
Marseille , page 444. publiée en 1642. ce
que son fils a obmis dans la seconde Edi-
tion. Cette Monnoye s'appelloit dans les
Titres *Solidi minuti Massilienses*, et vul-
gairement *Menus Marseillois*. Elle pese
suivant l'essai que j'en ai fait faire à la
Monnoye sur une Piece des plus entie-
res, un denier douze grains , et est au
titre de onze deniers de fin.

Comme le nom du Comte de Provence
n'y est pas exprimé, on ne peut pas sça-
voir précisément à quel Prince on doit
la rapporter. Elle peut être de Charles
d'Anjou, frere de S. Louis, avant qu'il fut
Roy de Sicile ; mais aussi elle pourroit
bien être de quelqu'un des *Berengers*, ce
qui me paroît assez difficile à déterminer.
Il est parlé de cette Monnoye dans les
Chapitres de Paix, où le fameux Traité
fait en 1257. entre Charles d'Anjou et
la Ville de Marseille , lorsque cette Ville
se donna et se soumit à ce Prince.

Avant que d'avoir reçu la Lettre dont
on vient de lire l'Extrait , qui est d'une
Personne de consideration et fort intelli-
gente, on nous avoit envoyé de Marseille

S.

5. ou 6. de ces mêmes Pièces ; nous n'aurions pas pû en faire une description plus exacte , ni donner là-dessus des Remarques plus justes. Nous ajoûterons seulement ici que sur le côté de cette Monnoye où se lit *Massil civitas*, on voit comme le Frontispice d'un Bâtiment avec une Croix au sommet. M. de Ruffy * le fils , veut que ce soit la Ville même , ayant ses Clochers élevés , ce qui , en tout cas , est fort grossièrement représenté. Nous observerons encore que les cinq Pièces qui nous ont été envoyées sont de differens coins , et ont été frappées sous differens Princes. Deux même de ces Têtes ont une Coëffure et un air de femme , ce qui peut donner lieu à des conjectures et à des recherches curieuses ; matière que nous laissons volontiers à éclaircir à M^{re} de la nouvelle Académie de Marseille , qui ont formé le dessein d'en écrire l'Histoire. L'Article des Monnoyes frappées dans cette Ville , et de son autorité , par un droit anciennement acquis et exercé pendant plusieurs siècles , ne sera pas le moins important , et il mérite d'autant plus d'attention que ce sujet paroît confusément traité par les

* *Hist. de Marseille, Liv. XIII. pag. 324. 50-60p. 4^e Edition 1696.*

Ecrivains

2192 MERCURE DE FRANCE
Ecrivains qui ont précédé nos Académiciens.

*****:*****:*****

MADRIGAL.

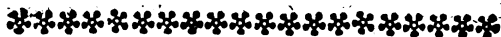
*De M^{lle} de Malcrais de la Vigne , au
Poète des bords de la Marne , Auteur de
l'Ode à sa louange , imprimée dans le
Mercure de May 1732.*

Berger , dont l'aimable Musette ,
Sçut raisonner pour moi sur un si joli ton ,
Que l'écho de mon cœur sans cesse le repete ;
De grace , beau Berger , dites-moi votre nom.
Mais non , non , taisez vous: Sur le riant gazon ,
Le hazard se plairoit à nous mener peut-être.

Un cœur n'est pas toujours son maître ;
Et vous chantez si tendrement ,
Vos sons flatteurs entrent si doucement ,
Non , je ne veux pas vous connoître.

On a dû expliquer les Enigmes et les
Logogryphes de Septembre , par la *Satyre* ,
la *Fièvre* , *Orgueil* , *Chiorne* , *Oraison*.

ENIGME



E N I G M E.

Joliette,
 Rondelette,
 C'est aux champs,
 Qu'on me cueille,
 Et ma feuille,
 Aux Amans,
 Sert d'ombrage.
 Heureux l'âge,
 Où la dent,
 Aisément,
 De ma loge,
 Me déloge;
 Quelquefois,
 De mon bois,
 Retirée,
 Et sucrée,
 Je parois,
 Bien blanchette,
 De grisette,
 Que j'étois.

J.... de Paris.



L O G O G R Y P H E.

Sept membres arrangez font mon individu,
 Dont les quatre premiers, sans les changer de
 place, E For.

Forment un autre Tout , au Lecteur fort connu.
Qui peu propre et grossier , suffisoit pour Ho-
race , 1

Dans les trois quarts du monde on en fait tres-
grand cas ,

Le besoin prétend qu'on en fasse.

Cependant autre part un Roy même s'en passe ,
Et l'homme ne le cherche pas

Tant qu'aimant Dieu plus qu'eui-même ,
La sincere innocence eut pour lui des appas.

Si vous doublez le quatriéme
Ajustant l'un des deux aux trois autres restez ;
Des deux parts de mon tout vous vefrez la der-
niere ,

Dans les Prez , les Valons , et les lieux écartez ,

Sans cesse porter la premiere ,

Avant qu'à la Nature humble et simple ouvriere ,

L'Art superbe faisant de sçavantes leçons ,

L'embellisse et la change en diverses façons ,

Pour servir aux Humains en plus d'une maniere.

Mais si les trois derniers sont pris séparément ,

Vous trouverez un Element ,

Réunissez mon corps , et d'abord dans la guerre ,

D'un air fier , et pompeux , vous me verrez mar-
cher ,

Et de Mars en couroux , défier le tonnerre ,

1 . . . , *toga qua deffendere frigus ,*

Quamvis crassa , queat. Sat. III.

Prenez

Prenez-moi , dans un autre sens ,
 Ma fonction est basse et vile ;
 Alors je ne deviens utile
 Sur tout qu'aux plus petits enfans.

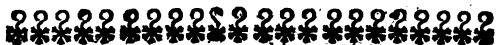
AUTRE LOGOGRYPHE.

JE suis mere de sept enfans ,
 Qui de moi n'ont point pris naissance ,
 Et par une autre circonstance ,
 Nous dattons tous du même-temps .
 Le fils d'un Patriarche au début se présente ,
 Une riviere vient après ,
 Ma premiere de moins , ainsi que sa suivante ;
 A l'instant vous reconnoîtrez
 Une des Provinces de France ,
 En cet état , mon second membre à part ,
 Je plais , ou je déplais sur la simple apparence ;
 Pris dans un autre sens , je suis pour le Soudart ,
 Un sujet de travail ainsi que de science ,
 Voulez-vous autrement m'interpreter encor
 A bon droit je suis un trésor ;
 Le susdit remis en sa place ,
 Si mon dernier est retranché
 Tel humain est bien empêché ,
 Qui de moi , par force se passe ,
 Rognez encor , et puis à découvert ,

E ij Vous

2196 MERCURE DE FRANCE

Vous verrez que jamais on ne me prend sans
verd.



NOUVELLES LITTERAIRES

DES BEAUX ARTS, &c.

INSTRUCTIONS CHRE'TIENNES sur les
huit Béatitudes , par Demandes et par
Réponses , tirées des SS. P P. et en parti-
culier de S. Augustin ; avec des Prières et
Aspirations sur chaque Instruction. *A Pa-
ris , rue S. Jacques , chez Witte et Henry ,
in 12. avec fig. en Taille-douce.*

COUTUMES GENERALES , LOCALES , du
Duché de Bourbonnois ; avec un Commén-
taite , dans lequel ces Coutumes sont ex-
pliquées suivant les Observations manus-
crites et les sentimens des plus Sçavans
Magistrats , et des plus habiles Avocats
de la Province qui ont vécu depuis la ré-
duction de ces Coutumes , jusqu'à pre-
sent , &c. Par *M. Math-Auroux des Pom-
miers* , Prêtre , Docteur en Théologie ,
Conseiller-Clerc en la Sénéchaussée de
Bourbonnois et Siège de Moulins. *Chez le
Breton , fils , Quai des Augustins , 2. vol.
in fol.*

VOYAGE

OCTOBRE. 1732. 2197

VOYAGE DE CONSTANTINOPLE , pour le Rachapt des Captifs. Par le R.P. *Jehannot*, Docteur en Théologie de la Faculté de Paris , Ministre et Supérieur de la Maison de Beauvoir sur Mer , de l'Ordre de la Sainte Trinité. *Chez de Lormel , rue du Foin , et René Josse , au coin du Marché-Neuf , 1732. in 12.*

SERMONS CHOISIS , sur les Mysteres , la Vérité de la Religion et sur differens sujets de la Morale Chrétienne. Tom. 12. contenant l'Octave du S. Sacrement et autres Sermons et Discours. 1732. in 12. *Chez Herissant , et Lottin , rues Neuve Notre Dame et S. Jacques.*

L'IMITATION DE JESUS-CHRIST , traduite et revûë par M. du Fresnoi , D. de S. sur l'ancien Original François , d'où l'on a tiré un Chapitre qui manque dans les autres Editions. Avec l'Ordinaire de la Sainte Messe ; in 8°. 1731. *Chez P. Garnier , Quai des Augustins.*

OEUVRES de Maître François Rabelais ; publiées sous le Titre de Faits et Dits du Géant *Gargantua* , et de son fils *Pantagruel* ; avec la Pronostication Pantagrueline , l'Epître du Limosin , la Crème Phi-

E iij lose-

1198 **MERCURE DE FRANCE**
Sosophale, deux Epîtres à deux Vieilles,
de mœurs et d'humeurs différentes, et
des Remarques Historiques et Critiques
de M. le Duchat, sur tout l'Ouvrage.
Nouvelle Edition, augmentée de quel-
ques Remarques nouvelles. 1732. in 8°. 6 vol. *Par la Compagnie des Libraires.*

LETTRES du Cardinal d'Ossat, avec des
Notes Historiques et Politiques, de M.
Amelot de la Houssaye. Nouvelle Edition,
corrigée sur le Manuscrit original, consi-
dérablement augmentée et enrichie de
nouvelles Notes de M. Amelot de la
Houssaye, qui ne se trouvent point dans
la dernière Edition de Paris de 1697. 5
vol. in 12. *Par la Compagnie des Libraires.*

LIVRES nouveaux, d'Impression Etran-
gere, qui se trouvent chez Briasson, rue
S. Jacques..

ÆLIANI (CL.) *Varia Historia Gr. et*
Lat. cum Notis variorum et abr. Gronovii.
2 vol. 4°. Amst. 1731.

EXCELLENCE de la Religion, par Ber-
nard, avec sa Vie. 2 vol. in 12. Amst.
1732.

HISTOIRE de l'Eglise et de l'Empire, par
le Sueur, continuée par Pictet, 11. vol. 4°. *Amst. 1729. et 1731.*

IDE'E

OCTOBRE. 1731. 4199

IDE'E d'une République heureuse ou l'Utopie, de Thomas Morus, traduite par Gueudeville, in 12. avec figures, *Amst.* 1730.

INTRODUCTION à l'Etude des Sciences et des Belles-Lettres, par la Martiniere, 8°. *La Haye* 1731.

LETTRES sur la formation des Sels et des Cristaux, et sur la Generation, et le Mécanisme Organique des Plantes et des Animaux, par Bourguet, in 12. avec figures. *Amst.* 1730.

MEMOIRES et Négociations pour servir à l'Histoire du XVIII^e siècle, par M. Lambert, 10 vol. in 4°. avec figures. *A la Haye*, 1727. 1731. les derniers vol. se vendent séparément.

MORT des Justes, ou l'Art de bien mourir, par M. de la Placette. 2 vol. in 8°. *La Haye*. 1730.

OEUVRES de Clement Marot, avec celles de Jean et de Michel Marot, très-augmentées, avec des Notes, &c. 4 vol. in 4°. *La Haye*, 1731. grand et petit papier. Les mêmes, in 12. 6 vol.

RECUEIL de Chansons notées, 6 vol. in 12. *la Haye*, 1731. On vend séparément le 5 et 6^e vol.

THEOLOGIE Physique, ou Démonstration de l'Existence de Dieu par ses créatures
E iiij

200 MERCURE DE FRANCE
tures, traduit de l'Anglois de Derham.
2 vol. 8°. fig. Rotterd. 1731.

TRAITEZ Géographiques, pour l'Intelligence de l'Écriture Sainte, recueillis de divers Auteurs, par la Martiniere, 2 vol. in 12. la Haye, 1730.

THUCYDIDIS *Opera omnia*, Gr. et Lat. cum *Notis variorum* et D. Wasse, et *variis Dissertationibus*. Fol. cum fig. Amst. 1731.

WOLFII (Christian.) *Elementa Mathematicos*, in 4°. fig. Geneva. 1731.

ZODIAQUE de la vie, traduit du Latin de Marcel Pallingene, par M. de la Monnerie, 2 vol. in 12. la Haye, 1731.

PHILIPPI Cluverii *Introductio ad Geographiam*, cum *Notis variorum* et *Editoris*, cum *Tabulis* et *Fig. Aeneis*. 4. Amst. 1731.

L'Editeur de ce Livre est M. de la Martiniere.

JOAN. FOY Vaillant *Seleucidarum Imperium*, seu *Historia Regum Syria*. fig. Hagæ Comitum, 1732. Le sieur Briasson vend aussi les autres Ouvrages de ce celebre Antiquaire.

L'ART d'orner l'Esprit en l'amusant ; ou nouveau choix de traits vifs, saillans et legers, soit en Vers, soit en Prose, et de Morceaux d'Histoires singulieres, &c. Par M. Gayot de Pitaval, 4. vol. in 12. à Paris, chez Briasson, rue Saint Jacques, 1732.

OCTOBRE. 1732. 251

1732. C'est une nouvelle édition à laquelle la 3 et la 4^e partie sont ajoutées , et que l'on vend séparément , en faveur de ceux qui ont déjà les deux premières Parties de la première Edition.

SAILLIES d'Esprit ou Choix curieux de Traits utiles et agréables pour la conversation , entrelassez d'Histoires singulieres , d'Anecdotes intéressantes , de Réflexions Critiques , morales , de Jugemens sur plusieurs Poètes modernes , et de l'élite de leurs Poësies. Par M. Gayot de Pitaval: *Nouvelle Edition , augmentée , revue et corrigée , 4 vol. in 12.*

La 3 et la 4^e Partie sont pareillement ajoutées à cette nouvelle Edition , et on les vend séparément à ceux qui , dans la première Edition , ont déjà les deux premières Parties. Il y a une grande variété dans ce double Recueil ; on peut y apprendre bien des faits particuliers , propres à amuser agréablement , sans parler de plusieurs morceaux de Poësie , répandus dans chaque volume.

MANDEMENT de M. l'Evêque de Marseille , pour l'Etablissement des Prières publiques pour la conservation de ses Diocésains , qui vont sur la Mer , et pour la prospérité du commerce de Marseille. A

E v. *Mars*

Marseille, de l'Imprimerie de Jean Brébion.

C'est icy un nouveau Monument de la piété de M. l'Evêque de Marseille et de sa charité pastorale pour ses Diocésains, pour ceux en particulier que leur état et leur profession engagent de s'exposer aux périls de la Mer, et qui sont en très grand nombre dans ce Diocèse : *Le Seigneur*, dit-il avec l'Ecriture, *qui a formé seul la vaste étendue des Cieux, qui marche sur les Flots de la Mer, qui fait à son gré sortir les Vents du secret de ses Trésors, qui prescrit une Loy aux Pluies, et qui marque le chemin aux foudres et aux tempêtes, est le seul qui puisse les préserver et les délivrer des fâcheux et funestes accidents qui peuvent leur arriver dans des Navigations pénibles et toujours dangereuses. Il est le salut de son Peuple ; il écoute les cris que l'on pousse vers lui dans la tribulation et dans le péril ; adressons nous donc à lui avec la confiance que doivent nous inspirer et sa puissance et sa bonté, &c.*

A la fin du Mandement, donné le 15 Aoust 1732. est la Liste des Eglises où tous les jours de l'année on donnera dans quelqu'une d'icelles la Benediction du très-Saint Sacrement, dans l'intention du Mandement. Après la Liste, suivent les Prières qui seront dites pour le même sujet

jet entre lesquelles est le Pseaume 68. en Latin et en François, et en particulier le Pseaume 129. pour le repos des ames de tous ceux qui ont péri sur la Mer.

PRINCIPES GENERAUX et raisonnez de la Grammaire Française, avec des observations sur l'Orthographe, les Accens, la Ponctuation et la Prononciation; et un Abregé des Regles de la Versification Française; dédiiez à Monseigneur le Duc de Chartres. Par M. *Restant*, nouvelle Edition, corrigée et augmentée. *A Paris chez le Gras*, au Palais; *Lottin*, rue S. Jacques; *De Saint*, rue S. Jean de Beauvais; *Chaubert*, Quai des Augustins. 1732. in 12. pag. 552. voyez - en l'Extrait dans le Journal des Sçavans, d'Octobre, p. 605,

OBSERVATIONS DE MEDECINE PRATIQUE, par *Loüis Jean le Thieullier*, Docteur Regent de la Faculté de Médecine en l'Université, Conseiller du Roy, et son Medecin ordinaire dans le grand Conseil, 1732. *A Paris*, chez *Charles Osmont*, P. Mich. *Huart* et *Jacques Clousier*, rue S. Jacques, vol. in 12. pag. 395. L'Ouvrage est en Latin. Nous renvoyons pour l'idée juste qu'on en peut donner, à l'Extrait qui est dans le Journal des Sçavans, de ce mois, page 596.

E vj LES

1204 MERCURE DE FRANCE

LES ENTRETIENS PHYSIQUES d'Ariste et d'Eudoxe , ou Physique nouvelle en Dialogues , qui renferme précisément ce qui s'est découvert de plus curieux et de plus utile dans la nature. Enrichis de beaucoup de Figures. Nouvelle édition , revûe et augmentée d'un volume. Par le P. *Regnault*, de la Compagnie de JESUS. A Paris , chez *Jacq. Clouzier*, rue S. Jacques , 1732. 4 vol, in 12. premier vol. pag. 385. 2^d vol. pag. 416. 3^e vol. pag. 376. 4^e vol. pag. 421. sans les Tables , qui font ensemble 122 pag. Voyez-en l'Extrait dans le même Journal.

LES BAINS DES TERMOPYLES , à la Princesse de Milet. Par feu M^{lle} Scudéry. A Paris , rue de la Comédie Française , chez la veuve *Ribou* , 1732. brochure de 73. p.

ANA ou Bigarures Calotines. Premier Recueil. A Paris , rue Gisle-Cœur , chez *Antoine de Henqueville*, et Quai des Augustins , chez *Louis-Antoine de Henqueville*, 1732. Brochure in 12. de 73 pag. avec une Préface , dans laquelle l'Auteur dit qu'on trouvera icy quantité d'Anecdotes curieuses et Littéraires , qui n'ont jamais été imprimées , et qui pour la plus grande partie ne sont connues que d'un très-petit nombre

OCTOBRE. 1732. 225

Nombre de personnes. Je les ai recueillies, dit-il, des conversations des plus beaux esprits, et des plus sçavans hommes de ce temps.

LA VOYE ÉTROITE, qui conduit à la voie marquée dans les 8 Béatitudes, avec les moïens. pour les acquérir, et les Prières pour les demander à Dieu. Par le R.P. *Barbaza*, Religieux de l'Observance de S. François. *A Lyon, chez Claude Journet.* 1731. in 12.

LE ZODIAQUE DE LA VIE, ou Préceptes pour diriger la conduite et les mœurs des hommes; traduit du Poëme Latin de Marcel Palingene, celebre Poëte de la *Stellada*. Par M. de la Monnerie. *A la Haye, chez Jean Swart*, 1731. 2. vol. in 12. de 520. pag. les 2. vol.

RELATION FIDELLE des troubles arrivez dans l'Empire de Pluton, au sujet de l'Histoire de *Sethos*; en 4 Lettres, écrites des Champs Elisées, à M. l'Abbé * * * * Auteur de cette Histoire. *Amsterdam, chez les Westins.* 1751. in 8. de 211. pag.

HISTOIRE NATURELLE DES OYSEAUX, &c. en 101 Planches gravées, dessinées

et

2206 **MERCURE DE FRANCE**
et enluminées d'après des Oyseaux vi-
vans. Le nom de chaque Oiseau est mar-
qué en Anglois et en Latin , avec des Re-
marques et Explications. Par M. *Eléazar*
Albin , Auteur de l'Histoire naturelle des
Insectes. *A Londres , chez Janys. in 4.*

Discours qui ont été présentez à l'Aca-
démie des Belles - Lettres de Marseille ,
pour le Prix de l'année 1732. *Brochure in*
12. de 63. pag. A Marseille , chez la veuve
Boy.

Un Avertissement , qui est à la tête de
ce Recueil , apprend que M. le Maréchal
Duc de Villars, Protecteur de l'Académie,
vient de fonder sur sa Principauté de
Martigues en Provence, le Prix annuel de
300 liv. qu'il a bien voulu lui fournir tous
les ans, depuis son Institution, fondation
qui assure à la Ville de Marseille , et à
toute la Province , l'avantage de récom-
penser le mérite , et aux Muses une sour-
ce immortelle d'émulation de gloire et de
couronnes.

On apprend aussi dans cette petite Pré-
face que le Prix sera toujours une Médail-
le d'or de la valeur de 300 liv. mais au lieu
que cette Médaille portoit d'un côté les
Armes de M. le Maréchal , et sur le Re-
vers , la Devise de l'Académie ; elle por-
tera

tera désormais d'un côté le Buste, et sur le Revers la Devise de M. de Villars. Le jour de l'adjudication du Prix, qui étoit cy-devant fixé au premier Mécredy après *Quasimodo*, le sera à l'avenir pour toujours au 25 Aoust, jour de la Fête de S. Louis; ce qui ne commencera d'avoir lieu que l'année prochaine 1733. par les raisons énoncées.

Le Prix sera adjugé à une Pièce de Poësie de 100 Vers au plus, et de 80 au moins, qui sera une Ode, ou un Poëme à rimes Plattes, dont le sujet sera; *l'Utilité des Prix Académiques*, à l'occasion de la fondation de celui de l'Académie des Belles-Lettres de Marseille, par M. le Maréchal de Villars, son Protecteur.

On adressera jusqu'au premier jour de May inclusivement, les Ouvrages destinés au concours, à M. Chalamont de la Visclède, Secrétaire perpétuel de l'Académie, rue de l'Evêché, en affranchissant les Paquets. Les Auteurs ne mettront point leurs noms, mais une Sentence de l'Ecriture, des Peres, ou des Auteurs profanes, &c.

L'Auteur qui aura remporté le Prix, viendra le recevoir dans la Salle de l'Académie, le jour de la Séance publique, s'il est à Marseille, sinon il enverra à une per-

personne domiciliée, le Récepissé de M. le Secrétaire, à qui les Auteurs auront eu soin de donner leurs addresses, et moïennant le Récepissé on delivrera le Prix à cette personne.

Les Discours imprimez dans cette Brochure, sont au nombre de quatre, et roulent sur ces paroles de Seneque : *Neminem adversa Fortuna comminuit nisi quem secunda decepit.* L'adversité n'abat que ceux que la prosperité avoit aveuglés. Le premier qui se presente est celui qui, au jugement de l'Académie, a remporté le prix. Il est du R. P. Raynaud, de l'Oratoire. Nous n'entrerons là-dessus dans aucun détail, pour ne point excéder nos bornes ordinaires. Nous ne dirons rien par la même raison d'une Lettre anonyme, dattée d'Aix, le 3 Juillet 1732. imprimée à Marseille sans nom d'Imprimeur, et sans aucune marque d'autorisation, intitulée : *Réflexions critiques sur le Discours qui a remporté le Prix de l'Académie des Belles - Lettres de Marseille, en l'année 1731. adressées à M. de **** brochure in 12. de 42 pag.



EXTRAIT d'une Lettre écrite de Constantinople par le R. P. Romain de Paris, Capucin, Conseiller des Missions de Grece, et Préfet du College des Enfans de Langues, sur diverses Traductions.

Nous avons vu ici, Monsieur, avec plaisir et reconnoissance l'annonce faite dans l'un des Mercurès de l'année 1731. de la Traduction Françoisise de deux Ouvrages Orientaux; fruits de l'application des jeunes gens de notre Nation, qui étudient les Langues dans le College dont nous avons la direction. Depuis ce tems-là, la même Jeunesse a donné plusieurs autres Traductions d'Ouvrages estimez, lesquelles ont été envoyées en France à Monseigneur le Comte de Maurepas, et dont nous vous prions de vouloir bien publier la liste ci-jointe. Il est bon que le Public n'ignore pas ce que nous faisons dans ce pays éloigné sous la puissante protection du Roi, et pour le bien du service de S. M. l'institution de ce College n'ayant point d'autre but que celui-là.

J'ai envoyé en même-tems que ces Traductions tous les Mémoires que j'ai crû nécessaires pour l'éclaircissement du Projet de mon Dictionnaire en sept Langues.

220 **MERCURE DE FRANCE**
gues, dont M. l'Ambassadeur a bien voulu depuis proposer l'impression. Si ce Projet réussit, comme je commence de l'espérer, son exécution procurera un grand avantage à tous ceux qui s'appliquent à l'étude des Langues Orientales. L'Allemagne a la gloire d'en avoir donné un qui commence par le Turc, mais on a toujours souhaité depuis qu'on en produisit un autre qui commençât par le François. Celui que j'ai annoncé et dont vous avez publié l'essai dans votre Journal, imprimé dans la nouvelle Imprimerie de cette Ville, aura tous les avantages qu'on peut souhaiter, et sera utile à notre Nation et à la Litterature en général.

TRADUCTIONS faites dans le College des Enfans, ou Jeunes de Langues de France, par les soins et sous la direction du R. P. Romain de Paris, jusqu'au mois de Décembre 1731.

LE *Pendattar*, ou Instructions et Conseils à un Prince pour se bien gouverner dans l'administration de ses Etats, avec des Remarques et des Notes curieuses pour une plus facile intelligence de cette Traduction, faite par le sieur Siel-
ve,

ve , à présent Interprete du Roi à Alep.

Instruction d'un Pere à ses enfans , traduite par le sieur de Latine , Interprete au Caire.

Histoire du dernier Siège de Vienne , par Kara Mustafa , Gr. Vizir , traduit par le même.

Avanture extraordinaire , arrivée à Scutary , à un certain Yaya Tcheleby , Corroyeur de Constantinople , traduite par le sieur Legrand.

Histoire du Siège de Canize en Hongrie , par les Allemands , traduite par le sieur de Fiennes , Pensionnaire au College des Jeunes de Langues , et fils de M. de Fiennes , Interprete du Roi à la Cour.

Histoire d'Achraseb , Roi de Scythie , traduite par M. Imbault.

Conte Turc , intitulé *Temim Davi* , traduit par le sieur Galland.

Conquêtes des Turcs dans la Mer blanche , depuis l'établissement de leur Monarchie jusqu'à Khaireddin Pacha , ou Barberousse , Ouvrage traduit par le sieur Roques.

Histoire extraordinaire de Selim de Vasite , Ville de Chaldée , traduite par le sieur Berault.

Histoire des dernieres Révolutions de Perse , imprimées en Turc à Constantinople,

N. 117 MERCURE DE FRANCE
ple , traduite par le sieur Choquet.

Tous ces Ouvrages sont écrits en Langue Turque , et les Traducteurs sont actuellement , ou ont été du College des Enfans François , ou Jeunes de Langues , établi à Constantinople aux dépens et sous la protection du Roi.

L'occasion et la confirmité du sujet nous engageroient de dire ici quelque chose de la *Grammaire Turque* , &c. imprimée à Constantinople , vol. in-4. 1730. de 194. pages , dont nous avons reçu presque en même-tems un Exemplaire ; si Mrs les Auteurs du Journal des Sçavans n'avoient déjà rendu de cet Ouvrage un compte très-exact dans le mois de Mai dernier , l'article est curieux , et mérite d'être lû. Nous nous contenterons de nommer l'Auteur principal de cette Grammaire ; sçavoir , le R. P. Olderman , Jésuite Allemand , lequel a eu pour Adjoint Ibrahim Effendi, Hongrois , Directeur de la nouvelle Imprimerie. Nous nous sommes apperçûs dans la sixième partie de cette Grammaire , contenant un Recueil des Noms et des Verbes , &c. de la sterilité de la Langue Turque , et des emprunts qu'elle a faits dans les Langues des Peuples voisins ; mais cette sterilité a quelquefois donné lieu à des expressions

heu.

heureuses , et qui supposent , contre la croyance ordinaire , que les Turcs n'ignorent pas l'Histoire fabuleuse des Grecs et des Romains : faute , par exemple , de terme pour exprimer le *Laurier* , ils l'appellent *Daphné Aghadgi* , &c.

On trouve chez *Gabriel Martin* , Libraire , rue S. Jacques , un Livre qui a pour titre : *Le Triomphe de la Pauvreté et des Humiliations , ou la Vie de Madlle de Bellere du Tronchay , appelée Sœur Louise de la Misericorde* , 1732. in-12.

On trouve aussi chez *Chaubert* , Quai des Augustins , quelques Exemplaires d'une nouveauté qui paroît en brochure , sous le titre de *Journées Calosines* , en deux Dialogues , &c. Cet Ouvrage qui nous paroît ingénieux , et d'un caractère fort singulier , sera sans doute bien reçu du Public , nous en parlerons plus au long.

Quand nous avons parlé ci-devant du mérite et des Ouvrages devenus rares de *Sigonius* , Auteur de la Vie d'André Doria , &c. nous ignorions qu'on en prépare actuellement une belle Edition en Italie. Nous venons de l'apprendre par un *Prospectus* Latin , qui nous a été envoyé de la part du sçavant M. Argelati , de Boulogne , Chef de l'Illustre Société Palatine de Milan , et qui a tant de part au fameux Recueil des Ecrivains de l'Histoire d'Italie , &c. C'est M. Argelati qui a entrepris cette nouvelle Edition de *Sigonius*. Son *Prospectus* est si curieux , si intéressant , si instructif , que nous ne manquerons pas d'en parler au long dans notre prochain Journal , ce qu'il nous est impos-

214 **MERCURE DE FRANCE**
impossible de faire dès-à-présent. Nous nous contentons de donner aux Sçavans cette agréable nouvelle , et d'avertir le Public que le premier volume de cette Edition se trouve , tant en grand qu'en petit papier ; chez le sieur Debure , Libraire, Quai des Augustins, à l'Image S. Germain , lequel délivrera des Billets de Souscription , signez de M. Argelati , à ceux qui voudront souscrire pour les volumes suivans.

On apprend de Seville , que le 4 du mois dernier , quatre Académiciens de l'Académie Royale Espagnole , eurent audience du Roi , de la Reine , et des Princes et Princesses de la Famille Royale , auxquels ils présenterent , au nom de cette Compagnie, le troisième Tome du Dictionnaire de la Langue Castillanne , qui a été achevé d'imprimer depuis peu. Don Jean Curiel , Auditeur de cette Académie , porta la parole , et fit un Discours très-éloquent.

On mande de Cobourg , dans le Cercle de Franconie , qu'on y avoit apperçû au commencement du mois passé un Phénomene du côté du Nord , qui ressembloit à la Fusée Parabolique d'une Bombe , au bout de laquelle paroissoit un Globe embrasé , qui dura près de six minutes en l'air , et qui disparut ensuite insensiblement. Le même Phénomene a été vû à Bamberg , mais figuré différemment.

Nous avons une nouvelle Estampe à annoncer , véritablement digne de la curiosité des plus grands Connoisseurs. Elle est excellemment gravée par C. N. *Cochin* , d'après un petit Tableau de chevalet en hauteur , de M. le Moine , représentant

sentant *Jacob arrivant en Mésopotamie*, appercevant *Rachel* ; et se faisant connoître à elle. Ce Tableau est dans le Cabinet de la Comtesse de Ver-ruë. Le sieur Cochin , chez qui se vend cette Estampe, *ruë S. Jacques* , à *S. Prosper* , n'avoit pas encore gravé de si grandes Figures ; il ne connoissoit pas tout son talent. Il a sçu allier dans cet Ouvrage tout ce que son Burin a de tendre et de pittoresque , avec l'harmonie enchanteresse , la suavité , les graces naïves et touchantes du Pinceau de M. le Moine. Cette Estampe est dédiée au Cardinal de Polignac , aussi illustre par les lumieres de l'esprit , l'amour et la connoissance des beaux Arts , que par la grande naissance et les éminentes Dignitez.

Voici une autre Estampe en hauteur et moins grande , qu'on peut comparer à celle qu'on vient d'annoncer , quoique dans un genre très-différent , et c'est en faire un fort grand éloge. Nous croyons que les Auteurs de ces deux excellens morceaux ne se plaindront pas du parallele , et que le Public confirmera notre suffrage.

Cette nouvelle Estampe du sieur Lepicié , d'après un Tableau estimé de M. Charles Coypel , est le pendant de celle que nous avons annoncée dans le *Mercure de Juillet* , p. 1609. dont le Sujet est *l'Amour de Village*, ou *l'Amour Naïf*. Celle-ci porte pour titre , *l'Amour de Ville*, ou *l'Amour Coquet*. On lit ces Vers au bas.

Loin de l'innocence des Bois ,

Pour le fidele Amour il n'est point de retraite ;

A la Ville on suit d'autres loix ;

Et

Et c'est un jeu pour la Coquette ,

De tromper deux cœurs à la fois.

Ce Sujet est traité d'une manière élégante et fine, avec des expressions justes et délicates ; une très-belle personne , galamment ajustée , reçoit la déclaration et les sermens de son Amant, dans le moment qu'elle glisse adroitement un Poulet à un petit More , qui le reçoit de même , et fait connoître par un souris malin , la légèreté du cœur de sa Maîtresse. *Le sieur Lepicie demeure rue S. Louis , au coin de l'Abreuvoir du Quai des Orfèvres , chez M. Marlié.*

Le 27. Septembre , le sieur Charles Léopold de Grevenbroëck , fut reçu à l'Académie Royale de Peinture et Sculpture , présenté par M. Caze , ancien Professeur à l'Assemblée où tous les Professeurs se trouverent. M. de Boullongne , Chevalier de l'Ordre de S. Michel , Secrétaire du Roi , son premier Peintre , Directeur et Recteur de l'Académie , lui donna des marques de sa bonté et de sa politesse ordinaire, et toute l'Académie fut contente des Ouvrages du sieur de Grevenbroëck, que pour lui en donner des marques, il fut dans la même Assemblée agréé et reçu ; et les deux Tableaux de Marine qu'il présenta à l'Académie furent acceptez ; et en même-tems , par considération particulière , il fut dispensé des droits que l'on a coutume de payer en pareille occasion.

Le sieur de Grevenbroëch est originaire d'Hollande , de la Maison de Grevenbroëck , et né à Milan. Après avoir voyagé par toute l'Italie , où il a appris la Peinture , il est venu à Paris , sur la haute réputation de notre Académie , pour tâcher

cher de s'y faire recevoir. Les Projets de cet habile Etranger ont été suivis d'un plein succès. Les lumieres et la politesse de l'Académie ont parfaitement répondu à ses souhaits.

*PROGRAMME de l'Académie Royale
des Belles-Lettres, Sciences et Arts
de Bordeaux.*

L'Académie ayant été obligée de réserver un des deux Prix de cette année, elle en propose encore deux aux Sçavans de l'Europe, qui seront distribués le 25 d'Août 1733. Elle destine un de ces Prix à celui qui expliquera avec le plus de probabilité le Système de *la Circulation de la Sève dans les Plantes, ou qui établira le mieux l'opinion contraire*. L'autre est destiné à celui qui donnera l'explication la plus probable de *la Nature de l'Air, et de ses proprietex*. Il sera libre d'envoyer les Dissertations en François ou en Latin. On demande qu'elles soient écrites en caracteres lisibles, elles ne seront reçues pour le concours que jusqu'au premier Mai prochain inclusivement. Au bas des Dissertations il y aura une Sentence, & l'Auteur mettra dans un billet séparé et cacheté la même Sentence avec son nom et son adresse. Les paquets seront affranchis et adressez à M. Sarrau, Secrétaire de l'Académie, *ruë de Gourgues*, ou au sieur Brun, Imprimeur de l'Académie, *ruë S. James*. M. l'Abbé de la Quintine est l'Auteur de la Dissertation sur le *Magnetisme* des corps qui a remporté un des deux Prix proposez pour l'année 1732.

A Bordeaux, ce 25. Août.

F

Lo

2218 MERCURE DE FRANCE

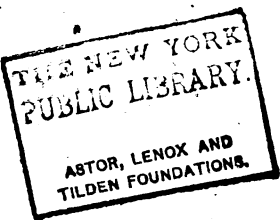
Le sieur Lescure , ci-devant Chirurgien des Gardes du Corps de la Reine d'Espagne , donne avis au Public qu'il continuë à distribuer (avec beaucoup de succès) un Remède en forme de Sel spécifique , pour la guérison de l'Épilepsie ou mal caduc , vapeurs histeriques, convulsives , et simples vertiges ou étourdissement , paralisie , tremblement , et foiblesses de nerfs ; il est très-souverain dans toutes les maladies qui attaquent le genre nerveux. Les preuves de l'excellence de ce Remède sont les expériences qui en ont été faites, tant à l'Hôpital General , que dans le Public , sous les yeux de plusieurs célèbres Médecins de la Faculté de Paris , sur un grand nombre de malades de tout sexe , de differens âges et tempéramens qui lui ont mérité leurs approbations , et la Privilège du Roi , pour le distribuer dans toute l'étendue du Royaume.

Ce Remède opere la guérison de ces fâcheuses maladies avec autant de douceur que de certitude ; il purifie la masse du sang , dissipe les obstructions , et corrige les humeurs acides et gluantes qui piccotent et embarrassent les nerfs ; il n'agit que suivant le tempérament du malade , et ne l'oblige à aucun régime particulier , ni à se déranger de ses occupations. Il est très-aisé à prendre , conserve toujours sa vertu , et peut se transporter par tout sans souffrir la moindre alteration. Il donne la maniere de s'en servir.

Le sieur Lescure demeure rue du Jour, vis-à-vis le grand Portail de S. Eustache , à Paris. Ceux qui lui écriront de Province auront soin d'affranchir leurs Lettres.



CHAN



2
de
Pa
de
po
pen
éto
de
die
l'ex
ont
Pub
cins
de n
ram
Pri
tend
C
ladi
purij
corri
et e
temp
régis
tions
verts
la m
servi
Le
vis le
qui l
chir

THE ASTOR LENOX
PUBLIC LIBRARY
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.

CHAN



CHANSON.

A Mis , bénissons le lien ,
 Qui joint votre sort et le mien ,
 Des Dieux unis à notre bien ,
 C'est l'harmonie.
 Je sens leur douce sympathie ;
 Des Graces j'entens l'entretien ;
 Je vois Iris ; mon verre est plein ;
 L'aimable vie !



Nous rassemblons ici les Jeux ;
 Les Ris , les transports amoureux ,
 Le Nectar , la Table , les Dieux
 Et la Folie.
 L'Amour , sous le nom de Sylvie ,
 Nous consume de ses beaux yeux ,
 Mais Bacchus par ses divins feux
 Nous rend la vie.



Nous ne poussons point de soupirs ;
 La jouissance des plaisirs ,
 Nous ôte le soin des désirs ,
 Et de l'envie.

F ij

Qu'à

Qu'à jamais mon ame ravie ,
 Goûte un aussi charmant loisir ,
 Je n'aspire point à jouir
 D'une autre vie.



Que ce Nectar a de saveur !
 Que ce bel œil est enchanteur !
 Aisément à leurs coups mon cœur
 Se sacrifie,
 Par cette douce sympathie,
 Des Dieux j'égle le bonheur ;
 Fixer Iris , être bûveur ,
 L'aimable vie !

Couplets sur le Camp de Tomery.

Belles , venez sur la Seine ,
 Pour y camper avec nous ;
 Sous un jeune Capitaine ,
 Vous irez sans peur aux coups,
 Un cœur s'enrôle sans peine ,
 Quand l'exercice est si doux.



Sous les loix que Mars enseigne ,
 Jamais l'Amour n'a tremblé ,
 Mars et l'Amour n'ont qu'un règne ;

L'un

L'un par l'autre est enrôlé ;
 Venus a porté l'Enseigne
 Pendant que Mars a filé.



S P E C T A C L E S.

LE 19 Septembre, l'Opera Comique donna la premiere Représentation d'une Pièce nouvelle en un Acte, qui a pour titre *la Mere Jalouse*, dont voici le sujet.

Pierot et *Olivette* expliquent d'abord le Caractere de la *Mere Jalouse*, qui regarde sa fille de travers à cause qu'elle est plus jeune qu'elle ; et qui a dessein de lui enlever *Clitandre*, son Amant. *Araminte*, mere d'*Henriette* paroît, et laisse voir à *Pierot* et à *Olivette* son inclination pour l'adorateur de sa fille ; *Clitandre* arrive et parle à *Araminte* de son Mariage avec *Henriette*, comme d'une cérémonie fort prochaine ; la mere amoureuse soupire, et enfin déclare sans façon son amour à son Gendre futur, qui se retire fort chagrin et fort confus. *Araminte* confie ses nouveaux tourmens à *Olivette*, qui ne l'épargne pas, et lui remontre impitoya-

F iij ble-

blement, qu'Henriette convient mieux qu'elle à Clitandre. Araminte sort, et Henriette apprend, en arrivant, avec étonnement et avec douleur qu'elle a sa mere pour Rivale. Clitandre survient; ils tiennent conseil sur le péril que court leur tendresse, et Henriette s'abandonne entièrement à la conduite de Clitandre, qui ne sçait que résoudre; il fait part de son chagrin à un Financier de ses amis qui le raille sur sa constance, et lui conseille le célibat. Il chante sur l'air: *Le plaisir passe la peine.*

Reste garçon, mon cher Clitandre,
L'Hymen n'est pas un Dieu bien tendre;
La peine passe le plaisir.
Mais quand on méprise la chaîne
De ce Dieu qui fait tant souffrir,
Le plaisir passe la peine.

Après les plaisanteries, le spirituel Financier propose à Clitandre de feindre de l'amour pour Araminte, tandis qu'il lui demandera sa fille en mariage, et qu'il arrangera cette intrigue avec le Notaire. Cette idée se réalise dans le moment. Henriette qui n'est pas prévenue en est accablée; Araminte accorde sa fille au Financier, qui sort pour aller achever son projet.

jet. Clitandre reste seul troublé du chagrin que sa feinte inconstance vient de causer à l'aimable Henriette. Olivette l'avertit que sa Maîtresse est seule dans sa chambre , et que sa mere est allée chez le Notaire avec le Financier. . . l'*Eveillé*, Paysan du Château d'Araminte , qui est venu pour la prier des Vendanges , apprend son Mariage avec Clitandre , et en raisonne avec Olivette. Le Notaire dénouë l'intrigue en apportant le Contrat, où Araminte a signé , comme mere d'Henriette qu'elle a marié à Clitandre , et le Financier s'applaudit d'avoir imaginé cette ruse. Le Divertissement termine l'Acte par des chants de Danses , et du Vaudeville dont voici les Couplets. *Il est gravé avec la Chanson.*

Vieille, qui prend jeune Mari
Doit s'attendre au Charivari

Dans son ménage ;

Jeune, qui prend un vieux barbon

N'a pas un meilleur carillon ,

C'est-là l'usage.



Femme, qui trompe son Mari ,
Ne fait jamais charivari

Dans son ménage :

F. iiiij. Fem.

2224 MERCURE DE FRANCE

Femme, dont la vertu tient bon ,
A chaque instant fait carillon ;
C'est-là l'usage.



Un Traitant par tout est cheri ;
Il ne fait point charivari
Dans un ménage.
C'est le Perou d'une maison ;
Il paye faisant carillon ;
C'est-là l'usage.



L'Amant qui veut être Mari ,
Dit qu'il hait le charivari
Dans le ménage ;
Mais est-il époux tout de bon ?
Pour un rien il fait carillon ;
C'est-là l'usage.



Epoux , l'aspect d'un Favori ,
Cause toujours charivari
Dans un ménage.
Femmes , suivez cette leçon ;
A bas bruit faites carillon ;
C'est-là l'usage.

Le 25 Septembre le même Opera Co-
mique

mique donna la première Représentation du Cheveu , Parodie de Scylla , exécutée par les petits Comédiens. La Scene ouvre par Doris , qui dit à Scylla : *Il y a une heure que je vous cherche , qui diantre auroit crû vous trouver ici dans le beau milieu de la campagne , et près du camp des ennemis ? est-ce là une promenade pour une Princesse assiegée ?* Doris lui apprend que la paix va se conclure entre le Roi Nisus , Pere de la Princesse ambulante , et Minos , et même que son Mariage pourra s'achever avec Dardanus , à qui elle est promise ; cette nouvelle réjouit peu Scylla , qui avoie franchement à sa Confidente qu'elle est charmée du Roi de Crete , et de la grace qu'il avoit en tuant les Sujets de son Pere. Dardanus arrive et confirme la nouvelle de la paix et de son Mariage. Scylla le reçoit assez froidement , et lui dit à propos de rien , sur l'air : *Cela m'est bien dur.*

Mon Pere , du Dieu de la Guerre ,
 Est le fils le mieux partagé ;
 Il n'est aucun Roi sur la terre
 Qui soit si bien avantage ;
 Un seul Cheveu le rend invulnérable ,
 Quel poit admirable !

Nisus peut se battre à coup sûr ;

Il a le cuir dur.

Ovide , par parentese , nous apprend que le Cheveu qui établissoit l'*invulnérabilité* de Nisus étoit couleur de pourpre ; Scylla , après quelques mauvaises défaites se retire en voyant *Capis* et *Dardanus* , qui ne s'apperçoit pas que c'est lui seul qu'elle fuit ; il la suit pourtant impitoyablement. *Capis* apprend à sa Confidente *Ismene* , qu'elle est jalouse de Scylla , et amoureuse de Dardanus ; *Il n'est rien* , lui répond *Ismene* , *que je ne fasse pour votre service* , et chante sur l'air : *Tourelontonton*.

Dans votre Cour où j'ai reçu la vie ,
On m'a donné bonne éducation ,
Partant je sçai joliment la Magie ,
Et de l'Enfer j'ai la protection ,

Et tourelontonton ,

De notre diablerie

Je vous ferai voir un échantillon.

Capis qui doit être accoutumée aux Fêtes infernales (puisqu'elle a une Sorciere pour Femme de chambre) refuse la galanterie d'*Ismene* ; et reste pour être témoin de la succinte cérémonie qui se fait

fait en plein vent pour jurer la paix que *Nisus*, *Minos* et *Dardanus* se promettent, le verre à la main. Leur serment est interrompu par le Tonnerre, et qui pis est par la pluie. Les Princes mouillés prennent le parti d'aller consulter l'Oracle de Pallas sur cette subite ondée. Scylla revient dans cette campagne chérie, où Minos la trouve et lui reproche son indévotion.

Princesse, quel sujet dans ce lieu vous arrête ?

Le peuple court en foule au Temple de Pallas.

Ensuite il lui parle en jaloux de *Dardanus*. Scylla qui est sincère, outre mesure, ne le laisse pas long-tems dans l'erreur, et l'instruit charitablement de l'amour qu'elle ressent pour lui, et enfin lui promet d'obtenir de son pere *Nisus*, qu'il diffère son Mariage. Minos content d'un si heureux début, quitte Scylla qui est abordée par *Capis*; Scylla laisse deviner à *Capis* qu'elle n'aime pas trop *Dardanus*, et se sépare d'elle sèchement. *Capis* conjure sa Sorcière domestique de se servir de sa noire science pour sçavoir positivement le destin de sa tendresse, qui à l'Opéra est pompeusement et inutilement éclaircie par une évocation.

F vj pos-

postiche. Ismene foraine se refuse à cette ridicule opération , en s'écriant *quelle imagination ! A-t-on jamais chargé le Diable d'une déclaration d'amour ?* et chante sur l'air : *J'en jurerois presque sur sa laideur.*

Je n'aurai pas la sotte fantaisie
De remuer tout l'Enfer pour un rien ,
Et d'évoquer l'ombre de Tirésie
Pour dire un mot que je dirai fort bien.

Elle tient sur le champ sa parole , et déclare intelligiblement à Dardanus la passion de Capis , qui est reçûe , Dieu sait ; cè qui fait dire à la Reine rebu-tée , sur l'air *du nouveau monde.*

J'admire l'opération
De notre déclaration !
Dardanus assez peu s'y prête ;
Il la reçoit tout aussi mal ,
Que si par un charme infernal ;
Un mort obligeant l'avoit faite.

Minos et Scylla reviennent faire une
Scene très-singulière , puisque la Trêve
est rompuë ; Minos se trouve dans une
Ville ennemie , et y fait l'amour en veri-
table Chevalier errant ; *quelle étourderie*
pour

pour Minos, qui devoit être après sa mort un flegmatique Juge des Enfers ! il part désespéré, et la Princesse, alarmée du péril qu'il va courir en se battant contre l'invulnérable Nisus, examine quel remède elle apportera dans cette dangereuse conjoncture; elle se détermine enfin contre son Père en fille qui n'a pas de préjugés. Allons, *dit-elle*,

Puisqu'un cheveu rend Nisus invincible,

Qu'il soit rasé : mettons tous ses cheveux à
bas. . .

Mais quel conte ! non, non, cela n'est pas possible,

Un cheveu braverait cent et cent coutelas.

Sur l'air : *Pour voir comment ça fera.*

O Dieux ! sont-ce là de vos soins ;

Comment voulés-vous qu'on les nomme ?

Quoi ? d'un Poil de plus ou de moins,

Dépendroit la valeur d'un homme ?

Il faut couper ce cheveu là

Pour voir un peu comment ça fera.

Cette loüable résolution est d'abord accomplie, après pourtant que la paix et la discorde ont fourni des épisodes embrouillés et mal cousus ; la Princesse,
après

2230 **MERCURE DE FRANCE**
après avoir tondu son pere , sent l'énor-
mité de son crime , qui lui est détaillé par
Doris dans un seul Couplet qui contient
une liste de morts à l'instar de l'Opera ;
Scylla s'empoisonne , et Minos vient à
propos pour la voir mourir. Le poison
n'empêche pas l'agonisante d'avoir une
assez longue conversation avec le pru-
dent Minos ; ah ! lui dit-elle :

L'arsenic dans le corps , pâle , foible mon-
rante ,

Je veux jaser autant que la Scylla chantante.

Viens , soutiens-moi , Doris , car ce petit vi-
lain ,

Songe-t'il seulement à me donner la main ?

C'est ainsi qu'un Heros trépassé sur la Scene ,

Qu'il gobe du poison , qu'il perce sa bedaine ,

On le laisse languir et crever comme un
chien ,

Ou sans Orvietan , ou sans Chirurgien ;

Et le Vainqueur orné des Palmes les plus
belles ,

Ne voit à son trépas qu'un moucheur de chan-
delles.

Minos.

C'est la règle au Théâtre , on a beau se bles-
ser ,

Personne ne s'occupe à vous faire panser...

Mais vous agonisés , je crois , et je l'endure

Sans

Sans risquer , par honneur , la moindre égratignure.

C'est mon Rôle ceci.

Scylla.

Dites du moins un mot.

Minos.

J'imite l'Opera , je m'en vais comme un sot.

En chantant , ô grands Dieux, trop soigneux de ma gloire ,

Ce n'est donc qu'un Cheveu que coûte ma victoire.

Scylla.

Ce n'est donc qu'un Cheveu qui fait mourir Scylla ,

Ce n'est donc qu'un Cheveu qui lie un Opera.

Le 27. on donna sur le même Théâtre la première Représentation de l'*Allure*. La fortune de ce mot l'a presque suivie sur le Théâtre , et l'*Allure* personifiée a fort réussi.

La Scene ouvre par la *Mode* et le *Goût*, qui paroît triste ; la *Mode* lui demande le sujet de son chagrin. . . Il lui cite le dernier affront qu'il a reçu à Paris sous le nom d'*Ergone* dans le Ballet des *Sens* , et chante :

Helas

Helas ! en plein Parterre ,
 Le Goût s'est vû , ma chere ,
 Siffler à l'Opera.

Econtez , lui dit la Mode , vous ne serez plus guère suivi. Le Caprice fait mieux ses affaires que vous ; il a une fille bâtarde nouvellement établie ici qui vous coupe l'herbe sous le pied , elle s'appelle l'Allure.

Le Goût se récrie sur ce nom pitoyable et sur l'imbecilité enfantine du Public , qui s'amuse souvent , sans sçavoir pourquoi , d'un rien , qui n'est pas même ingénieux. La mode insiste sur les miracles de l'Allure.

Par tout l'Allure est nécessaire :

Une Vieille veut-elle plaire ?

L'Allure vient à son secours ;

Tel que pour sincere on renomme ,

Sans l'Allure seroit toujours

Connu pour un malhonnête homme.

Le goût piqué , prend congé de Paris , dont il n'est pas content , et n'a pas tort. L'Allure paroît , qui est extrêmement complimentée par la Mode. Elle reste seule sur le Théâtre ; un Campagnard l'aborde , et la prie de façonner ses deux filles qu'il lui présente : l'Allure les interroge , et les trouvent dignes de son at-
 ten-

OCTOBRE. 1732. 2235

tention et de figurer dans la bonne Ville
de Paris ; *voici*, dit-elle , *tout ce qui leur*
manque. Air de Joconde.

Un peu moins d'ingénuité ,

Et des façons plus fieres ,

Une fine naïveté

Sur les tendres matieres ;

C'est le manége qu'à Paris ,

Un chacun nomme Allure ,

Et qui procure à tant d'Iris

Le bien et la parure.

Au Campagnard succede un Auteur
qui vient demander à l'Allure le don de
plaire à l'Opera Comique.

L'Auteur est suivi d'une Plaideuse Nor-
mande , qui implore à son tour la protec-
tion de l'Allure , pour engager ses Juges
dans ses interêts. Après la Plaideuse pa-
roît une jeune et jolie Procureuse , ma-
riée à un vieux jaloux ; elle expose son
sort dans le Couplet suivant , sur l'air
De la Syrene du Ballet des Sens.

D'un époux je subis les loix ,

Si l'Amour en eût fait le choix ,

Cet époux auroit l'art de plaire. . .

Je maudis mon sort mille fois ;

Si l'Himen a tant de rigueurs ,

Pour-

2234 MERCURE DE FRANCE

Pourquoi donc force-t-on nos cœurs

A donner à ce Dieu sévère

La plus belle des fleurs ?

Les beaux jours sont pour les Amans ,

Les Epoux n'ont que des tourmens ,

Des malheurs toujours renaissans ,

Et des maux plus ou moins rebutans.

D'un époux je subis , &c. . .

Les maris sont toujours jaloux ;

Avec eux il n'est point de charmes ;

Ils font sentir leur courroux ;

Dieu d'Himen , te rend-on les armes ?

On est tourmenté ,

Plus d'amour , adieu la liberté .

D'un époux , je subis , &c.

Une Comédienne de Campagne qui
veut débiter à Paris , se présente ensuite ,
et dit :

Ah ! j'ai brillé dans plus d'un Rôle ;

Mais Paris veut de grands talens.

L'Allure.

Oùi , c'est une excellente Ecole

Pour se former en peu de tems.

Vous réussirez , je vous jure ;

De Théâtre voici l'Allure :

Suivés

Suivés bien ce principe-là ,
Résistés. . . jusqu'à ce point-là.

Ces derniers mots se chantent en faisant le lazzi de compter de l'argent. La Comédienne cède la place à un Paysan , qui demande à l'Allure d'ôter à sa petite femme ce que les autres vont chercher à son Audience. Un Fiacre yvre le chasse , et conte ses prouesses de Cocher à la Déesse nouvelle.

Un Maître de Ballet des bords de la Garone couronne l'œuvre par ses gasconades , voici comme il commence , air :
Quand Iris prend plaisir à boire.

A mes talens , aimable Allure ,
Répondés , je vous en conjure ,
Je suis le Heros de mon Art ;
Mes pas divins me font assés connoître
Ceux que je fais même au hazard ,
Sont des pas où l'Amour a part ,
De tous les cœurs je suis le maître.

Il donne à l'Allure un Ballet de sa composition , qui est terminé par le Vaudeville suivant.

Aujourd'hui pour faire figure ,
On se passe fort bien d'esprit ,
Qu'un faquin porte la dorure ,

On

2236 MERCURE DE FRANCE

On trouve bon-tout ce qu'il dit ,
En lui qu'est-ce qu'on applaudit ?
C'est l'Allure.



Plus d'un Fat , rempli de roture ,
Que la fortune a mis sur pié ,
Cache de sa naissance obscure ,
A nos yeux plus de la moitié ,
A chacun il feroit pitié ,
Sans l'Allure.



Un Amant qui craint la coëffure ,
Que portent nombre de Maris ,
Epouse fille qui lui jure ,
Que sa vertu n'a point de prix ,
Qui fait que ce Benès est pris ?
C'est l'Allure.



Une Iris , qui cent fois vous jure ,
Que ses feux sont toujours constans ,
Saisit la premiere avanture ,
Que l'amour offre à ses talens ,
Qu'est-ce qui trompe tant d'Amans ?
C'est l'Allure.

Un Cocher de Fiacre.

Qu'un Galant prenne ma voiture ,

Et

Et me fasse sortir Paris,
 Je me mocque de l'avanture ;
 S'il vient à bout de son Iris ;
 Il ne dispute point du prix ;
 C'est l'Allure.

Au Public.

Lorsque le Public nous censure ;
 Il prononce équitablement ;
 La Piece qu'on croît la plus sûre ;
 Reçoit un fâcheux compliment ,
 Consultons son discernement ,
 C'est l'Allure.

Complet du Gascon , sur l'air de l'Allure.

C'est dans notre Païs,
 Cadedis ;
 Qu'on voit vriller l'Allure ;
 Sans un teston ,
 Par tout un Gascon
 Vit à son aise , et fait le fanfaron ,
 Voilà du Païs ,
 L'Allure ,
 Mes Cousis ,
 Du Païs ,
 Cousis ,
 C'est l'Allure.

Le 5 Octobre , on donna la dernière
 Re-

2238 MERCURE DE FRANCE

Représentation des Pièces dont on vient de parler , pour la clôture de la Foire ; la D^{lle} Delisle , premiere Actrice de l'Opéra Comique , fit un compliment en Vaudeville , que voici. Elle chante , sur l'air :
Belle Iris , vous avez deux pommes.

Notre Troupe aujourd'hui m'honore
Du soin de faire ses adieux ;
L'emploi , sans doute , est glorieux ,
Mais le chagrin qui me dévore ,
Etouffe en ce moment ma voix ,
Cet adieu nous met aux abois.

Air : Charmante Gabrielle.

Votre aimable présence ;
Combloit tous nos désirs ,
De votre complaisance ,
Naissoient tous vos plaisirs.
Cruelle départie !
Malheureux jour ;
Que ne suis-je sans vie ,
Ou sans amour !

Air : Si Margoton avoit voulu.

C'en est donc fait , il faut ce soir ,
Renoncer au bien de vous voir ,
Messieurs , je gage
Que vous vous sentez attendris ,

Ah

Ah ! quel dommage ,
De quitter de si bons amis.

Air , de Biriby.

Mais j'ai trop de présomption ,
En tenant ce langage ;
Ce n'est qu'à la perfection ,
Qu'est dû votre suffrage ;
Ne nous flatons pas sans raison ,
La faridondaine , la faridondon ;
Puisque nous avons réussi , biriby ,
A la façon de Barbari , mon ami.

Air , du Confiteor.

Nous avons fait tous nos efforts ,
Pour mériter votre présence ,
Sensibles à nos vifs transports ,
Vous avez eu de l'indulgence ,
Pour un nouvel Entrepreneur ,
Comme pour un nouvel Auteur.

Air : Je ne suis né ni Roy , ni Prince.

Oùï , pour nous vos bontez sont telles ,
Que préférant des bagatelles ,
Vous humanisez votre goût ;
Trop heureux d'avoir sçu vous plaire ;
Cela nous prouve bien qu'en tout ,
Un peu d'Allure est nécessaire.

*La Mere jalouse , l'Allure , et le Com-
pliment*

2240 MERCURE DE FRANCE
pliment sont de la composition de M.
Carolet.

L'Académie Royale de Musique re-
mit au Théâtre le 11 Septembre la Tra-
gédie du *Scylla* ; dont le Poème est de
M. Duché , et la Musique de M. Théo-
balde : En voicy un Extrait.

Au Prologue. Le Théâtre représente
le rivage de la Mer. *Thétis* environnée des
Fleuves et des Nayades , qui forment sa
Cour , expose le sujet , par ces Vers :

Astre du jour , flambeau du monde ,
Sortez du vaste sein de l'Onde ;
Répandez vos feux dans les airs ;
Embellissez les champs , éclairez ces rivages ;
Soyez les témoins des hommages ,
Que nous rendons au Dieu qui regit l'Univers .
&c.

Elle fait entendre que c'est l'Anniver-
saire de la victoire que Jupiter remporta
sur les Titans , qu'il s'agit de célébrer ;
elle invite les Dieux des Champs et des
Bois à cette auguste fête ; ils se rangent
auprès d'elle , le chœur prie Jupiter de
descendre des Cieux , pour être témoin
des hommages qu'on lui rend. *Mars* en
descend et annonce à *Thétis* ce qui em-
pêche

pêche Jupiter de venir lui-même; il s'explique ainsi :

L'ordre de Jupiter sur ces rives m'attire ;

Ce Dieu , pour consacrer vos jeux ,

Descendrait du celeste Empire ;

Mais les Géants contre lui rassemblez

Cherchent à vanger leur outrage ;

Le dépit , la fureur les a tous aveuglez , &c.

Mars prédit la nouvelle deffaite des Titans , il n'y a pas lieu de douter que l'allégorie ne tombe sur la dernière victoire de Louis le Grand , qui fut suivie de la paix ; Mars et Thétis le font assez entendre par ces Vers :

Que chacun en ces lieux jouisse

Des douceurs d'une heureuse paix ;

Que dans les fers la Discorde gémissé ;

Jupiter va combler vos plus ardens souhaits ;

Qu'il vainque , qu'il triomphe , et l'enchaîne à jamais.

Les Divinitez , des Eaux , des Champs et des Bois forment la fête de ce Prologue , lequel est différent de celui qui fut donné à la naissance de cet Opéra ; l'Envie précipitée dans les Enfers par la France , en faisoit le sujet.

Au premier Acte de la Tragédie , le Théâtre représente une Place entre la Ville

G de

2142 MERCURE DE FRANCE
de Megare et le Camp de Minos , qui assiege cette Ville : *Scylla* , fille de *Nisus* , Roy de Mégare , ouvre la Scene par ces Vers :

Quel trouble ! quel chagrin malgré moi me dévore !

L'Amour seul dans mon cœur veut se faire obéir ,
J'aime un vainqueur cruel , que je devrois haïr ,
Et je cesse d'aimer un Amant qui m'adore , &c.

Doris , confidente de *Scylla* , vient lui annoncer que la paix va réunir *Nisus* avec *Minos* ; *Scylla* en paroît affligée ; parce que cette paix va presser son Hymen avec *Dardanus* qu'elle n'aime plus. *Doris* l'oblige à lui ouvrir son cœur. *Scylla* lui confesse qu'elle aime *Minos* , Roy de Crete , tout ennemi qu'il est de *Nisus* son Pere. Voici comment elle lui fait entendre la naissance de ce nouvel amour.

Tu te souviens du jour qu'un désir curieux
Me fit chercher à voir ce Héros glorieux ;
J'allai sur nos remparts , attaquez par ses armes ,
Je le vis ; je sentis de secretes allarmes ;
Et mon cœur , trahi par mes yeux ,
Fut séduit , malgré moi , par d'agréables charmes , &c.

Dardanus vient se réjouir avec *Scylla* du bonheur que la Paix leur va procurer ;
il

il lui dit tendrement que le Roy son Pere ne veut plus differer leur Hymen , qui n'avoit été retardé que par la Guerre ; il est surpris de la froideur avec laquelle Scylla reçoit une nouvelle qui devoit lui faire plaisir ; elle ne le satisfait gueres par sa réponse , et sur tout par la priere qu'elle lui fait de differer cet Hymen. Dardanus se livre à des soupçons jaloux , qu'il fait connoître par ces Vers :

Vous déguisez en vain le trouble de votre ame ,
Je vous ai vûë , à mes yeux , mille fois ,
De nos fiers ennemis relever les Exploits ,
Vous vantez leurs vertus , vous dédaignez ma flamme .

De Nisus en ce jour condamnez-vous le choix :

Scylla feint d'être offensée des soupçons de Dardanus ; l'arrivée de *Capys* , Reine de Beotie , l'empêche d'éclater en de plus longs reproches ; elle se retire. Dardanus la suit , pour tâcher de l'appaiser. *Capys* se plaint à *Ismene* , magicienne , et sa parente , de l'infidelité de Dardanus , par ces Vers :

Dardanus a troublé le repos de mes jours ;
Il épouse Scylla , si la paix est certaine ;
Voi quel sort funeste m'entraîne ;
Voi tous les malheurs où je cours.

G ij *Ismene*

2244 MERCURE DE FRANCE

Ismene lui promet d'empêcher cette Paix si funeste par la force de ses enchantemens et de ceux d'*Artemidor*, son frere. Nisus et Minos viennent se jurer la Paix, en présence des Mégatiens et des Candiots, qui font la Fête de ce premier Acte. Voici quel est le serment des deux Rois.

Dieux immortels, qui regnez sur les Rois,
Vous qui les protégez, et vangez leurs injures,

Dieux, qui punissez les parjures,

Daignez écouter notre voix ;

Approuvez le serment que nous allons vous faire,

De rendre à ces lieux pour jamais,

Les douceurs d'une heureuse paix.

Nous jurons . . .

Le serment est interrompu par un éclat de Tonnerre. Nisus et Minos vont consulter le Devin, sur un événement qui n'est produit que par les charmes d'Ismene.

Scylla fait entendre par un Monologue, au second Acte, quelle est la situation de son cœur.

Vain espoir, qui trompez un cœur crédule et tendre,

Cessez de flatter ma langueur ;

En vain vous voulez me surprendre,

Mon-

Mon amour n'a rien à prétendre ;

Je dois fuir pour jamais un trop charmant vainqueur, &c.

Minos vient apprendre à Scylla que le Peuple court au Temple de Pallas, pour en obtenir une Paix, qui doit être suivie de son Hymen avec Dardanus; il lui dit avec un sentiment d'envie :

Un Héros vous plaît, il vous aime ;

L'Hyménée et l'Amour vont l'offrir à vos vœux ;

Que votre bonheur est extrême !

- Et que Dardanus est heureux !

Scylla regarde à son tour, avec des yeux d'envie, la prétendue indifférence de Minos; elle lui dit,

Que votre sort paroît digne d'envie !

Rien ne trouble la paix de votre illustre vie ;

Tout cede à vos faits éclatants,

Du Dieu qui fait aimer, vous bravez la puissance ;

Hélas ! les cœurs soumis à son obéissance,

Quand ils semblent les plus contents,

Souvent voudroient jouir de votre indifférence.

Minos lui répond :

Des troubles amoureux, j'ai craind d'être agité,

Heureux si toujours invincible

Ce cœur que l'on croit insensible,

G iij Avoit

Avoit pû jusqu'icy garder sa liberté , &c.

... Hélas ! adorable Princesse ,

Si j'osois découvrir la douleur qui me presse ,

Si mon cœur à vos yeux se montrait en ce jour >

Vous ne m'accuseriez que d'avoir trop d'amour

Après ces Vers , Minos déclare à Scylla que c'est elle seule qui est l'objet de cet amour. Scylla l'invite à se livrer à l'esperance ; elle lui promet d'obtenir de Nisus , qu'il differe son Hymen avec Dardanus. L'arrivée de Capys les oblige à se retirer.

Capys voïant Scylla se retirer avec Minos , commence à soupçonner leurs amours ; elle se flatte de l'esperance de voir rompre son Hymen avec Dardanus. Ismene l'affermir dans cette esperance , et pour lui faire voir quelle est la force des enchantemens qu'elle veut employer pour la rendre heureuse , elle lui en donne une épreuve ; elle évoque des Démons , transformez en plaisirs ; cette Fête a paru frivole ; mais elle a donné lieu à une tres-belle passacaille , qui , dansée par la D^{lle} Sallé , fait un plaisir inexprimable. Il auroit été à souhaiter pour Capys ; qu'elle eut produit sur elle l'effet qu'Ismene s'en étoit promis ; elle fait connoître à cette Magicienne combien il s'en faut qu'elle
n'ait

n'ait rendu le calme à son cœur, par ces quatre Vers :

Quel vain espoir, hélas ! peut flater mes souhaits !

Si Dardanus pour moi consent d'être infidelle,
Qui pourra m'assurer qu'une flamme nouvelle
Ne le dérobe un jour à mes foibles attraits ?

Le Théâtre représente un Parc au troisième Acte. Capys fait connoître à Artemidor et à Ismene que leur art ne sauroit soulager ses ennuis, si Dardanus ne lui donne son cœur indépendamment du secours de leurs enchantemens. Dardanus vient; Capys sort de peur que son amour ne la trahisse. Artemidor et Ismene se tirent à l'écart pour entendre les plaintes de cet Amant désespéré, lequel exprime ses regrets par ce Monologue :

Paisibles ennemis du jour,
Arbres épais, retraites sombres,
Cachez dans l'horreur de vos ombres

Mon désespoir et mon amour.

Une indifférence cruelle

Fait naître ma douleur mortelle ;

Je voi ce que j'adore insensible à mes feux ;

Et mon cœur trop constant, en cessant d'être
heureux ,

Ne peut cesser d'être fidelle.

G iij Arte-

Artemidor et Ismene s'approchent de Dardanus et lui offrent le secours de leur Art, pour éclaircir ses doutes au sujet de Scylla. Il consent qu'ils évoquent l'ombre de *Tirésie* ; il assiste à leurs enchantemens. Le Frere et la Sœur appellent d'autres Magiciens ; cette Fête a été tres-applaudie ; le *S^r Dupré* s'y est distingué à son ordinaire ; il fait voir tous les jours qu'on ne l'a jamais surpassé, pour ne rien dire de plus ; après l'évocation , la Statuë de *Tirésie*, qui paroît couchée sur son tombeau, semble animée , on entend ces Vers :

Sans vouloir penetrer dans les Arrêts du sort ,
Songe à rompre les nœuds d'une chaîne cruelle ;

Tu dois faire un heureux effort ,
Et quitter pour jamais une Amante infidelle ;
Capys t'offre un destin tranquille et plein d'ap-
pas ;

Que de maux si ton cœur trahit ton esperance !
J'en ai trop dit , le ciel m'impose le silence ,
Et je dois retomber dans la nuit du trépas.

Après cet Oracle , qu'on a trouvé trop long , Capys vient pour consoler Dardanus , qui ne lui répond rien , tant il est plongé dans la douleur , et saisi de desespoir ; il se retire dans le dessein de se donner la mort. Capys outrée de son silence

lence et de son départ , finit cet Acte par ce beau Monologue.

Haine , dépit , rage , vengeance ,
Je veux suivre aujourd'hui vos plus barbares
loix ;

Mes maux et vos fureurs m'agitent à la fois ,
Et je cede à leur violence ;
Haine , &c.

Amour , je n'entends plus ta voix ;
Assez de tes malheurs j'ai fait l'expérience :
Il faut en me vangeant d'un ingrat qui m'of-
fense ,

Moi-même me punir de mon funeste choix ;

Haine , dépit , rage , vengeance ,
Je veux suivre aujourd'hui vos plus barbares
loix.

Ce morceau , très-beau par lui-même ,
reçoit une nouvelle force , par la belle
voix et le jeu expressif de l'Actrice qui le
chante ; on doit reconnoître à ce juste
éloge la D^{lle} Antier , qui soutient par-
faitement le nom de première Actrice ,
que personne ne lui conteste.

Au 4^e Acte , le Théâtre représente un
Bois. Capys s'abandonne à la douleur ;
mais à cette douleur succede un désespoir
affreux , à la nouvelle qu'Artemidor lui
apporte. Il lui apprend que Nisus consent
enfin à la Paix ; Capys juge par là que

G. v. Dar-

Dardanus va bientôt épouser Scylla ; elle presse Artemidor de servir sa fureur ; ils chantent un *Duo*, qui fait un grand effet ; en voici les paroles :

Que le fer , que la flamme ,

Désolent ces climats ;

Suivez } le désespoir qui regne } votre }
Suivons } dans } mon } } ame ;

Portez } par tout l'effroi , la terreur , le trépas ;
Portons }

Que le fer , que la flamme ,

Désolent ces climats.

Artemidor appelle les Furies et leur ordonne de s'emparer du cœur de Nisus, afin qu'il rallume le flambeau de la guerre. Des Bergers et des Bergeres viennent chanter les douceurs de la Paix , et forment une Fête gracieuse, dans laquelle les D^les *Camargo* et *Sallé* dansent un Pas de Deux, des plus charmans qu'ont ait jamais vûs.

Scylla vient inviter les Bergers à aller répandre par tout la joie , où la Paix les livre. Dans l'esperance qu'elle a que Minos l'obtiendra de la main de son Pere , elle chante un Monologue , avec un Double , qui fait admirer de tout le monde la légèreté de sa voix et la propreté et l'ame de son chant, c'est la D^le *Pellissier* ; elle s'y

OCTOBRE. 1732. 2251
s'y fait généralement applaudir.

Minos vient changer la joie de Scylla en une douleur mortelle ; il lui apprend que Nisus veut continuer la guerre , et que pour lui il n'a plus à chercher que la plus prompte mort , puis qu'il ne sauroit vivre sans elle ; cette Scene est très-patétique , et le *S^r Chassé* la joue et la chante également bien , secondé de la *Dlle Pellissier*.

Scylla au desespoir , fait entendre aux Spectateurs qu'elle est capable de tout entreprendre , pour sauver son Amant , aux dépens même du sort de son Pere , qui est attaché à un de ses Cheveux , comme on l'a exposé dans le premier Acte.

L'Action du V^e Acte est si odieuse que nous ne saurions passer trop légèrement par dessus. Scylla dans l'entr'Acte a coupé le Cheveu fatal , d'où dépendoit le sort de son Pere. Elle l'annonce dès la premiere Scene , non , sans de vifs remords ; une troupe de Magiciens vient célébrer la victoire de Nisus ; ce qui fait une espece de contradiction avec le Cheveu coupé , à moins que l'Auteur n'ait voulu supposer que le crime de la Fille envers son pere n'étoit pas encore commis. On apprend enfin le véritable sort :

G vj

de

2252 MERCURE DE FRANCE
de Nisus; c'est Doris qui l'annonce par ces
Vers:

Nisus vient d'éprouver un funeste trépas.

Minos vainqueur, fait grace aux vaincus; il demande Scylla, qui se présente à ses yeux empoisonnée; elle confesse son crime à celui pour qui elle l'a commis; elle expire enfin, en disant ces cinq Vers, adressez à l'ombre de Nisus:

Manes sacrez, je meurs pour vous vanger;

Appaisez-vous par ce prompt sacrifice,

Après mon crime affreux, je ne devois songer

Qu'à vous faire, en mourant, une prompte justice.

Manes sacrez, je meurs pour vous vanger.

On prépare pour le commencement du mois prochain un Opera nouveau, qui a pour titre *Biblis*, dont nous parlerons en son temps.

Les Comédiens François ont remis au Théâtre les trois *Cousines*, que le Public revoit toujours avec le même plaisir. Les quatre principaux Rôles, de la *Meunière*, de *Colette*, de *Blaise*, et de *M. de Lorme*, sont parfaitement joués par les D^{lles} Lamoitte et d'Angeville, et par les Sieurs Armand et Montmenil.

Ils ont aussi remis la petite Comédie du Florentin, dans laquelle la D^{lle} Legrand joie le Rôle d'*Hortense* avec applaudissement.



NOUVELLES ETRANGERES

DE T O R Q U I E E T D E P E R S E .

ON a appris que les Troupes du Roi de Perse avoient taillé en pièces un détachement de 4000. Turcs , servant d'escorte à un Convoy de 600 Chameaux qui portoient des vivres et des munitions de Guerre à Bagdat.

On apprend par les nouvelles de Constantinople qu'on voyoit dans cette Capitale une grande disposition à une nouvelle révolte , que le peuple étoit dans une grande consternation par rapport aux mouvemens séditieux des Janissaires ; que le Grand Seigneur pour sa propre sûreté faisoit assembler aux portes de la Ville une Armée de 30. mille hommes , dans laquelle il n'y auroit aucun Janissaire.

Les dernières Lettres confirment les premiers avis , et ajoutent que le G. S. et le G. Viz. pour prévenir l'effet du mécontentement général des Janissaires et de leurs menaces , avoient fait étrangler en une nuit plus de 60. de ces séditeux.

E X .

*EXTRAIT d'une Lettre de Constantinople
du mois de Juin 1732.*

VOici ce que des gens qui passent pour bien instruits assûrent quant à la cause principale de la déposition du G. Viz. Topal Osman Pacha, mettant à part les mauvais offices que le *Kislar-Aga* a pû lui rendre d'ailleurs auprès du Sultan.

Topal-Osman, disent-ils, ne fut pas plutôt appelé au Visiriat, qu'après avoir apaisé les plaintes du peuple, et s'être acquis son affection par le bon ordre qu'il rétablit dans la police, il tourna tous ses soins et toute son application à trouver les moyens de terminer bientôt la Guerre de Perse; mais comme la distance des lieux ne lui permettoit pas de pouvoir profiter par lui-même des conjonctures favorables qui pourroient se présenter, s'il prenoit envie à Chah-Thamas, Roi de Perse, de demander la paix, il s'unit avec le Mufti Pasmadgizade, pour insinuer de concert au G. S. qu'outre que cette Guerre étant tout-à-fait ruineuse à l'Empire, Sa Hautesse ne seroit jamais bien affermie sur le Trône qu'elle n'y mit fin.

Surquoi le Sultan leur ayant demandé quels expédiens ils avoient à lui proposer pour y parvenir. Le G. V. s'excusa d'abord de lui en indiquer aucun, dans la crainte, disoit-il, qu'il auroit de se tromper, parce qu'ayant toujours servi en Europe, il ne connoissoit point du tout la Perse; qu'il sçavoit seulement que les prédécesseurs de Sa Hautesse n'avoient jamais pû se conserver que très-peu des conquêtes qu'ils y avoient faites,

faites , et qu'ayant reconnu par leur propre expérience , que ces contrées étoient le Cimetiere des Turcs , ils avoient donné leur malediction au pays et à ceux de leurs successeurs qui y porteroient la Guerre.

Après que Topal-Osman eut ainsi préparé l'esprit du G. S. le Mufti prenant la parole , dit qu'Achmet , Pacha de Babilone , avoit toujours montré beaucoup de capacité et d'attachement à l'Empire , et qu'ayant été élevé sous les yeux d'Osman-Pacha , son pere , dont le zele s'étoit pareillement signalé pendant 32 ans qu'il avoit été Beglierbey de cette grande Province , il n'y avoit personne qui connut mieux qu'Achmet , et la Perse , et l'état où s'y trouvoient les affaires : qu'ainsi il lui paroissoit (ce qu'appuya le G. V.) que S. H. n'avoit pas de meilleur parti à prendre que celui de remettre entierement les intérêts de la Porte entre ses mains , en l'autorisant par des pleins pouvoirs à traiter avec Schah Thamas , comme il le jugeroit le plus convenable , sans s'amuser à contester sur le plus ou le moins de pays à garder de ceux qu'on avoit conquis sur Schah Thamas.

Le G. S. ayant goûté cet avis , fit expédier des Plein-pouvoirs , effectivement si amples , que S. H. s'y engageoit sans restriction à approuver tout ce qu'Achmet régleroit. Il est à remarquer qu'alors Tauris n'étoit pas encore pris , et que l'ayant été peu de tems après que ce Pacha eut reçu ses Plein-pouvoirs , il se hâta de conclure la paix avec les Persans , avant que la nouvelle de cette dernière conquête eut pu arriver jusqu'à la Porte , ou du moins qu'il eut pu en recevoir de nouveaux ordres , dans la crainte qu'ébloüie par ce surcroît de victoires , elle n'en voulus
tirer

titer avantage , et n'étendit ses prétentions d'une manière à faire échoier le Traité qu'il méditoit , et qu'il vouloit consommer promptement , soit qu'il fut persuadé que l'Empire y trouveroit son compte , soit qu'il eut des ordres secrets du G. V. de finir sans délai la Guerre à quelque prix que ce fut.

Mais Ali Pacha , Seraskier de l'autre Armée Turque , qui sur les informations que lui avoit demandées Achmet , comme s'il n'eut voulu rien conclure sans le consulter , et sans agir de concert avec lui , avoit détaillé à son Collegue l'extrémité où il venoit de réduire Schah Thamas par la prise de Tauris , &c. apprenant tout d'un coup qu'au mépris de ses avis , ce Pacha avoit fait la paix , en fut piqué au dernier point , Mortifié de ce qu'on ne l'avoit pas employé dans cette négociation , où il lui paroissoit si naturel qu'il fut appelé ; jaloux de ce qu'Achmet en recueilloit tout l'honneur , et ne pouvant se résoudre à joindre si peu des derniers succès de ses armes , il écrivit à la Porte à l'occasion de ce Traité , que lui et tous les Officiers de son Armée se conformeroient avec soumission aux volontez du G. S. mais qu'ils ne répondoient pas de trouver la même obéissance dans les Soldats , qui bien loin delà , commençoient déjà à murmurer hautement sur la connoissance qu'ils avoient d'un Traité , par lequel on restituoit Tauris et tous les pays en-deçà de l'Araxe , dont ils ne s'étoient rendus maîtres qu'au prix de leur sang , et qu'avec des travaux infinis ; que d'ailleurs on ne pouvoit comprendre parmi ces Troupes pourquoi on avoit fait une paix si désavantageuse et si peu honorable à l'Empire , dans le tems que Schah Thamas étoit aux abois , et qu'il ne fai-

loit

loit plus qu'une campagne pour envahir le reste de ses Etats.

Ce que mandoit Ali-Pacha étant venu à la connoissance du G. S. à l'insçu du G. V. les nouvelles de Perse arrivées le 2 Avril, portant d'ailleurs que la Garnison et les habitans Turcs de Tauris s'étoient révoltés, quand on avoit voulu évacuer cette place, S. H. craignit d'un côté d'indisposer les gens de guerre contre Elle, et que leur rébellion ne devint contagieuse à tous ses Sujets, si elle paroïsoit approuver la restitution de Tauris, et de l'autre elle appréhenda, comme on le lui représenta fortement, de se deshonorar dans le monde, si elle refusoit de ratifier ce qu'Achmet-Pacha n'avoit fait qu'en conséquence de l'autorité illimitée dont elle l'avoit revêtu.

Ces deux points si difficiles à concilier, furent la matiere épineuse qui fut tant débattue dans ces Assemblées générales, convoquées au Serrail, et dont les nouvelles publiques ont beaucoup parlé. Tellement que le G. S. ne trouva enfin d'autre moyen pour se tirer d'un pas si délicat, que de déclarer en plein Conseil qu'on l'avoit séduit, en le sollicitant d'envoyer des pouvoirs sans bornes à Achmet, lesquels il n'auroit jamais signés, s'il avoit pu prévoir que ce Pacha en eut fait un si mauvais usage; mais que ce mal étoit sans remède, et que ne pouvant se rétracter sans blesser l'honneur de la Majesté Imperiale, il étoit forcé de confirmer ce que ses Plénipotentiaires avoient arrêté aux Conférences d'Hamadan.

Après bien des contestations, le plus grand nombre des avis s'étant enfin réuni à celui du G. S. S. H. fit deux choses qui lui réussirent également. Premièrement pour se disculper dans l'esprit des Troupes et des Gens de Loi, qui n'é-

toient

2258 MERCURE DE FRANCE

soient pas moins opposés que la Soldatesque à la ratification du Traité d'Achmet, elle déposa d'abord le Mufti, et quelque tems après, Topal Osman, comme une preuve qu'elle rejettoit sur ces deux Ministres, la faute toute entière que sa déference à leurs avis lui avoit fait commettre, et voulant donner par cette disgrâce qui fut pourtant plus apparente que réelle, une espece de satisfaction aux mécontents de la paix; en second lieu, craignant que si le Seraskier Ali Pacha, restoit en Perse, il ne fomentât lui-même sous main la disposition que les Soldats avoient à se soulever, pour éluder l'exécution du Traité fait par Achmet, elle l'attira à Constantinople en le nommant G. V. et en lui ordonnant d'évacuer Tauris, avant que de venir prendre les rennes de l'Empire, de sorte que cette évacuation se fit sans autre obstacle ni inconvenient que celui de la mutinerie de quelques séditieux, à sept ou huit des principaux, desquels Ali-Pacha ayant fait couper la tête, le reste intimidé rentra dans le devoir.

R U S S I E.

LE Canal de Ladoga, auquel on a fait cette année des réparations considérables, est présentement dans sa perfection: il a 104. verstes de long, 70. pieds de large, et 10. à 12. pieds de profondeur. La Czarine qui l'a visité deux fois cette année, a donné des ordres pour y faire placer deux pyramides; l'une dans l'endroit où ce Canal entre dans le Lac qui lui donne son nom, et l'autre près de Schlussembourg, où il se décharge dans la Riviere de Neva.

POLO

P O L O G N E.

*SUITE du Journal du Camp de
Villa-Nova.*

LE 11 Août, tous les mouvemens militaires du Camp furent suspendus ; ce spectacle pompeux et guerrier recommença le lendemain par l'exercice des Lanciers. Ils s'assemblerent au nombre de neuf Compagnies, ou demi Escadrons à la tête de leur Camp, et vinrent ensuite se ranger à deux de hauteur devant le centre de l'Infanterie. Le Major Général Klingenberg commandoit cette Troupe, qui étoit en cuirasse avec des Casques à aîles, et armée de Lances garnies de flammes ; les Casques des Officiers étoient ornés de plumes.

Au premier signal, les neuf Compagnies se mirent en mouvement, et marcherent vers le Pavillon sur trois colonnes. Les trois Compagnies du centre formerent la colonne du centre, et les trois Compagnies de chaque aîle, celles de la droite et de la gauche : chaque Compagnie marchoit par neuf, les Timbales et Trompettes étant à la tête de la colonne du centre.

Les colonnes étant arrivées à une certaine distance, les Compagnies marcherent par trois jusqu'à une place marquée, où au deuxième signal, les Compagnies de chaque colonne ayant fait la conversion à gauche par Brigades, les colonnes formerent trois lignes à deux de hauteur, qui marcherent en même-tems en avant.

Au troisième signal, les trois lignes firent demi tour à droite ; et au quatrième signal, la
Compa.

Compagnie du centre de chaque ligne ayant marché 50 pas en avant, les trois lignes se mirent en mouvement dans cet ordre, et marchèrent jusqu'à ce que celle du centre se trouvât sur la ligne du Pavillon qu'elles avoient à gauche, où elles firent halte.

Au cinquième signal, chaque Compagnie ayant fait un quart de conversion à gauche, elles se retrouvèrent sur trois lignes, faisant face au Pavillon; et au sixième signal, elles se remirent comme elles étoient, par une conversion à droite.

Au septième signal, les Compagnies se mirent sur deux lignes: la seconde, ayant fait un demi-tour à droite, elles marchèrent en avant jusqu'à une certaine distance, se tournant le dos; ayant ensuite fait demi-tour à droite, elles se trouvèrent vis-à-vis l'une de l'autre pour la charge.

Au huitième signal, les deux lignes marchèrent l'une contre l'autre, les Lances baissées, s'entrepassèrent dans les intervalles, firent demi-tour à droite, se chargèrent de nouveau, et s'étant remises sur leur premier terrain, elles se chargèrent encore une fois.

Au neuvième signal, les deux lignes marchèrent l'une contre l'autre; la deuxième ayant rempli les intervalles de la première, elles s'arrêterent et se mirent en état de faire la conversion sur le centre; ce qui s'exécuta au dixième signal; et au onzième signal, la droite ayant fait le demi-tour sur la Place, les neuf Compagnies parurent sur une ligne, faisant face au Pavillon.

Au douzième signal, les cinq Compagnies ayant marché 50 pas en avant, les Lanciers se trouvèrent sur deux lignes. Et au treizième si-

gnal,

gnal, la premiere ligne marcha au grand trot vers le Pavillon, comme pour charger, baissa les lances, et ayant fait demi tour à droite, passa dans les intervalles de la seconde, qui avançoit pour faire la même manœuvre : chaque ligne la fit deux fois, après quoi la seconde étant ren-
 trée dans la premiere, les Officiers de toute la ligne saluerent en même-tems le Roi, et on baissa les Etendarts et les Lances. Les Lanciers ayant mis ensuite leurs Lances dans les Portes-Lances, et tiré l'épée, ils passerent devant le Pavillon, et par une marche en échelle elles retournerent au Camp.

Le sur-lendemain, 14 Août, toute l'Armée fit divers mouvemens, et après qu'elle eut été en bataille quelques tems, à la tête du Camp, sur une seule ligne, l'Infanterie par une contre-marche à gauche et à droite vers le centre, se joignit sans laisser d'intervalle entre les bataillons ; la Cavalerie par les mêmes contre-marches se joignit aux aîles de l'Infanterie : celle-ci partagea ensuite ses bataillons en deux ; le Colonel et les deux Majors se mettant avec deux drapeaux à la tête du premier demi-bataillon, et le Lieutenant Colonel et les deux Aides-Majors avec deux Drapeaux à la tête du deuxième. Les Compagnies de Rutowski et de Promnitz formoient un demi bataillon derriere celui du centre.

La Cavalerie se partagea aussi par Compagnies ou demi-Escadrons. Toutes les premieres Compagnies de chaque Escadron, et chaque premier demi-bataillon, avec les deux du centre, ayant marché cent pas en avant, l'Armée se forma sur deux lignes, le demi-bataillon de Rutowski, ayant marché en avant pour occu-

per le terrain que les deux du centre venoient de quitter.

L'Armée étant en bataille , et le signal donné du Pavillon , elle se mit en marche sur treize colonnes ; sçavoir , 8. de Cavalerie , et 5. d'Infanterie , qui s'avancerent vers le Pavillon jusqu'à une certaine distance. Chaque colonne de Cavalerie étoit composée de deux Compagnies de la premiere ligne , et de deux de la seconde. Chaque colonne d'Infanterie de quatre demi-bataillons de la premiere ligne , et de deux de la seconde , excepté la colonne du centre , qui n'avoit que les deux demi-bataillons de Frise et celui de Rutowski et de Promnitz : le Régimentaire et le Comte de Denhoff marchoient à la tête de cette dernière , et les autres Généraux étoient distribués aux autres colonnes.

Au deuxième signal , l'Armée se remit sur deux lignes , les têtes des colonnes restant , et les suites par des contre-marches à droite et à gauche , venant se remettre dans l'ordre où elles étoient avant que de partir de la tête du Camp.

Au troisième signal , le feu coulant commença à la droite de la premiere ligne , et finit à la droite de la seconde ; et au quatrième signal , les deux lignes formerent le premier ordre de bataille mêlé , ce qui s'exécuta de la maniere suivante : les quatre Compagnies de la droite et de la gauche de la Cavalerie de l'une et de l'autre ligne , resterent en place , aussi-bien que les quatre demi-bataillons du centre de la premiere ligne , et les trois du centre de la seconde , mais les quatre Compagnies de Cavalerie qui joignoient la droite et la gauche de l'Infanterie de l'une et de l'autre ligne , ayant marché 20 pas en

en avant , firent une contre-marche à droite et à gauche pour se former à la tête des trois bataillons de la droite et de la gauche de l'une et de l'autre ligne. Ceux-ci firent en même-tems leur contre-marche pour occuper le terrain que la Cavalerie qui les joignoit , venoit de quitter , et toute l'Infanterie aussi-bien que les aîles de Cavalerie de l'une et de l'autre ligne , ayant aussi marché 20 pas en avant , toute l'Armée se trouva en ordre de bataille mêlé d'Infanterie et de Cavalerie.

L'Armée étant ainsi rangée , on ordonna le signal pour le feu , qui se fit ainsi : la premiere Compagnie qui fermoit l'aîle droite de la premiere ligne , et celle qui fermoit l'aîle gauche , tirent en même-tems : le feu continua ainsi par une troupe de la droite et une de la gauche de la premiere ligne en venant vers le centre , et suivit par le centre de la seconde ligne en s'étendant vers les aîles.

Le feu étant fini , on donna le cinquième signal pour faire le second ordre de bataille mêlé , qui s'exécuta ainsi : les quatre Brigades d'Infanterie de la droite et de la gauche de l'une et de l'autre ligne , et les deux bataillons de la droite et de la gauche de chaque Brigade , par une contre-marche changerent de place avec les deux Compagnies de Cavalerie , qui les joignoient , de sorte que l'Armée se trouva aux aîles de deux Compagnies de Cavalerie , avec un demi-Bataillon , et un Corps d'Infanterie au centre de chaque ligne.

Au sixième signal , le feu de chaine commença par les demi-Escadrons de la droite de la premiere ligne , et étant venu à la droite de la seconde ligne , il recommença par demi-bataillons

ons de la droite de la première jusqu'à la droite de la seconde.

Au septième signal, l'Armée se remit dans son ordre de bataille non-mêlé, par les mêmes contre-marches, dont chaque Troupe s'étoit servie pour se mettre en ordre mêlé; ensuite l'Infanterie de la première ligne fit feu sur la Place par divisions, et ayant fait demi-tour à droite, se retira par les intervalles de la seconde, et se forma derrière; les deux lignes firent successivement cette manœuvre jusqu'au Camp, en continuant leur feu, et la Cavalerie de chaque ligne se retira en même-tems que l'Infanterie.

Le 16. Août on fit l'attaque d'un retranchement qui s'étendoit depuis la hauteur de la gauche du Pavillon du Roi, jusqu'à cent pas vers la tête du Camp. Les quatre Compagnies de Grenadiers Rutowski, Promnitz, Denhoff et Flemming, bordoient le retranchement dans les intervalles de cinq Batteries de quatre pièces de Canon chacune, outre lesquelles on en avoit placé huit plus petites sur les aîles du Retranchement.

Au premier signal, la Cavalerie de la droite, rangée par Compagnies, et commandée par le Major-Général Klingenberg, se mit en marche sur deux colonnes pour venir soutenir le Retranchement, et se forma derrière l'Infanterie sur deux lignes; la première, composée des quatre Escadrons de Nassau, étoit à cent pas du Retranchement; et la deuxième, composée des quatre Escadrons de Grenadiers de Gotha; étoit à 80. pas derrière la première, dès qu'elles furent rangées, le Major-Général fit mettre pied à terre aux Grenadiers de Gotha, qui vinrent renforcer

le Retranchement où le Lieutenant-Colonel Franken-
berg commandoit.

Pendant cette manœuvre, les huit Escadrons de la gauche vinrent se former sur deux lignes, à l'extrémité de la gauche de la Place d'Armes, qui étoit la face opposée à celle du Retranchement, et restèrent dans l'inaction jusqu'à l'attaque du Quarré.

Pendant que la Cavalerie se rangeoit ainsi ; toute l'Infanterie, partagée comme le jour des divers mouvemens de l'Armée, marcha par divisions sur sept colonnes, formant une Phalange qui pouvoit faire face de tous côtez, figurée en lozange ; et lorsqu'elle fut arrivée à une certaine distance, elle fit alte.

Au deuxième signal toutes les divisions ayant fait la Conversion à droite, la phalange parut sur sept lignes, faisant face au Retranchement : deux Compagnies de Grenadiers rangées en trois divisions faisoient la pointe de l'attaque.

Au troisième signal, la Phalange marcha vers le Retranchement ; et quand elle fut à deux cent pas, les Batteries qui le défendoient, commencèrent à tirer, et furent servies avec tant de promptitude, que chaque pièce tiroit au moins cinq coups par minute, de sorte que le feu se soutint pendant toute l'attaque avec la même vivacité. La Phalange étant arrivée à cinquante pas du Retranchement, l'Infanterie qui attaquoit et celle qui défendoit, commencèrent leur feu, chaque ligne de la Phalange faisant le sien en même-tems par demi-divisions ; et dès qu'une ligne avoit tiré, toutes les divisions qui la composoient se coupoient par le milieu pour se retirer par les intervalles de toute la Phalange, et se reformerent sur le terrain qu'elles avoient occupé

H avant

avant l'attaque, ce qui fut répété une seconde fois : la Phalange étant ensuite retournée à son premier terrain, on distribua 96 Piques à chaque demi-Bataillon, et pendant ce tems-là les Grenadiers de Gotha remonterent à cheval.

Au quatrième signal, la Phalange se rompit, et forma un grand quarré autour d'un petit, le premier rang de chaque quarré étant garni de Piques; la Cavalerie qui étoit derrière le Retranchement, en sortit par les deux extrêmités, et vint se former sur deux lignes devant le Retranchement, au moyen de quoi le Quarré se trouva entre la Cavalerie de la droite et de la gauche, rangée sur deux lignes.

Au cinquième signal, la première ligne de la Cavalerie de la gauche, chargea le Quarré par la face et les angles qui étoient de leur côté, et se retira par les intervalles de la deuxième ligne, ayant été repoussée par le feu du Quarré, les Grenades et les Piques que les Piquiers tenoient présentées. La deuxième ligne fit la même manœuvre; ce qui fut pareillement exécuté par la Cavalerie de la droite, et répété plusieurs fois par l'un et par l'autre; chaque Troupe de Cavalerie faisoit deux charges; après quoi le Quarré fut attaqué par la Cavalerie des aîles tout à la fois.

Au sixième signal, l'Infanterie se mit en marche pour rentrer dans le Camp, en conservant toujours son Quarré. Elle fut attaquée pendant sa retraite par la Cavalerie; le feu, pour repousser ces attaques, se faisoit par rangs. L'Armée, en faisant cette manœuvre, arriva à la tête du Camp, où chaque Corps se forma sur la Place d'Armes, et rentra.

Le 17. le Roi donna dans son Pavillon un magnifique

OCTOBRE. 1732. 267

gnifique Souper , suivi d'un Bal , à tout ce qu'il y avoit de Seigneurs et de Dames.

Le 18. jour destiné pour la séparation de l'Armée , les Troupes plierent leurs Tentés , et s'étant mises en bataille à la tête du Camp , le Roi fit tirer la grande Batterie qui étoit au bas du Pavillon de S. M. pour leur donner le signal de leur séparation. L'Artillerie de campagne y répondit , et l'on fit ensuite le feu coulant , ce qui fut exécuté une seconde fois ; et à la troisième fois , la grande Batterie fit une salve de ses 18. pièces : l'Armée y répondit par une salve générale avec toute son Artillerie ; après quoi toute l'Armée se mit en marche sur cinq colonnes , chaque aîle de Cavalerie en formoit une. Les Grenadiers détachés qui formoient deux Bataillons , étoient rentrez dans leurs Régimens. Les colonnes d'Infanterie de la droite et de la gauche étoient composées de trois Bataillons chacune ; celle du centre avoit le Régiment de Frise à la tête , qui étoit suivi de l'Artillerie de campagne , et elle étoit fermée par les deux Compagnies de Grenadiers de Lublin et de Compenhausen. L'Armée se rendit dans cet ordre au nouveau Camp qu'elle devoit occuper sur la hauteur , à la droite et à la gauche du Pavillon , et le 20 Août , le Roi ayant quitté son Pavillon pour retourner à Warsovie , les Régimens du Camp se mirent en marche pour retourner dans leurs anciens Quartiers. On a appris depuis que ces Troupes sont arrivées à leurs Garnisons , fort satisfaites des libéralitez du Roi de Pologne , qui a fait de forts beaux présens aux Officiers , et donné à chaque Soldat deux mois de solde au-delà de leur paye ordinaire.

Le Marquis de Minti, Ambassadeur de France ;

Hij — fin

1708 MERCURE DE FRANCE

fit le 19 Septembre son Entrée publique à Varsovie, ayant été reçu hors des Portes de la Ville, par le Prince de Lubowirski, Palatin de Cracovie, qui l'accompagna. La Marche de cette Entrée se fit dans l'ordre suivant. Un détachement du Régiment du General Méer, Cavalerie, avec ses Timbales et Trompettes, précédoient plusieurs Ecuyers et Palefreniers conduisant les Chevaux de main des Sénateurs. Ils étoient suivis de 600 Cavaliers Polonois, de 84 Carosses à 6 Chevaux, que les Grands Officiers de la Couronne et du Duché de Lithuanie avoient envoyé pour lui faire cortège, et du Carosse du Roy, dans lequel étoient le Marquis de Monti et le Palatin de Cracovie assis vis-à-vis de lui. Ce Carosse étoit précédé des Pages de l'Ambassadeur, de ses Ecuyers, de sa Livrée et de ses Carosses. Un second détachement du Régiment de Méer fermoit la marche. On avoit mis en Haye, et sous les Armes dans toutes les rues de son passage, trois Régimens de Dragons, le Régiment d'Infanterie du Grand Maréchal, et celui des Gardes de la Couronne.

Le 21, le Marquis de Monti eut sa première Audience publique du Roy; le 22, il donna un repas de plus de 350 couverts, aux Sénateurs et aux autres Seigneurs Polonois qui sont à Varsovie; après le repas il y eut un Bal, qui dura jusqu'à 5 heures du matin.

Toutes les Séances de la Diète Générale se sont passées en contestations, quoiqu'il y ait beaucoup de Nonces disposez à entrer dans les vûes du Roy pour le bien du Royaume. Quelques uns prétendent que les Ordres de l'Etat se trouvant assemblez, le Roy peut disposer des Charges vacantes de la Couronne, d'autres soutiennent le contraire et proposent une Diète à Cheval ou une Confédération.

Le

Le 27, il y eut un Nonce qui se leva et qui protesta, sans donner aucune raison de sa protestation.

L'Acte de Protestation remis par les Nonces du Duché de Lithuanie, porte en substance que ce qui les a déterminez à protester contre la Diette suivant leurs instructions, n'est pas un dessein formé de s'opposer aux intentions de S. M. mais parce que dans la Diette convoquée extraordinairement pour 15 jours, il se trouve compris dans cette quinzaine trois jours qui appartiennent au terme ordinaire de la Diette Generale, qui selon l'alternative établie par les Constitutions de l'Etat, doit se tenir à Grodno. Ils prétendent d'ailleurs qu'il n'y a aucune nécessité d'assembler une Diette extraordinaire puisque le Royaume est sans Guerre, et que l'on ne doit se servir de ce remede que dans les cas de danger évident; non contents de protester contre la tenuë de la Diette, ils ont protesté aussi d'avance contre tout ce que pourroit décider le Conseil d'Etat ou des Sénateurs, sur des affaires qui demandent le consentement unanime des Députés des deux Nations.

Le 30, il y eut plusieurs Négociations entre les Sénateurs et les Nonces, au sujet de la nomination aux Charges vacantes de la Couronne; mais le nombre des opposans s'étant augmenté jusqu'à 120. le Regent de la Couronne fit en leur nom une protestation contre cette Nomination, et l'on ne doute pas que les Nonces ne se séparèrent le 2 de ce mois, qui est le dernier des quinze jours, sans que cette affaire soit terminée.

Les Commissaires du Roy et de la République, nommez pour conférer avec les Ministres Etrangers, ont fait remettre au Ministre du Roy de

H. iij Prusse,

Prusse, comme Marquis de Brandebourg, un Mémoire, contenant les articles suivans : Qu'on continuera les Négociations commencées l'année dernière, au sujet du Titre de Roy que la République n'a pas encore accordé au Roy de Prusse; que les Commissaires rendront à ce Ministre Plénipotentiaire les mêmes honneurs qu'ils ont rendu à ses Prédecesseurs, et qu'ils lui donneront le Titre d'Excellence; qu'on observera de même à l'égard du Résident de Brandebourg tout ce qui a été observé avec ses Prédecesseurs, &c.

DANNEMARCK.

LE Roy ayant résolu de mettre sa Flote sur le même pied que celle du Roy de Suede, a donné des Ordres pour faire construire incessamment 9 Vaisseaux de Guerre de 60. 80. et 90. pieces de Canon, de sorte que la Flote de S. M. Dan. sera l'année prochaine de 42 Vaisseaux de ligne et de 22 Frégates, sans compter les autres Bâtimens qu'on peut armer en guerre en cas de nécessité.

ALLEMAGNE.

LE bruit court à Vienne que l'Empereur a refusé d'entendre les nouvelles Représentations que le Marquis Palavicini, Envoié de la République de Gènes, vouloit lui faire de la part de cette République, et que S. M. Imp. lui a fait dire qu'elle ne lui accorderoit d'Audience que quand il viendrait pour lui apprendre que la République avoit satisfait à toutes les conditions du Traité conclu entre Elle et les Peuples de l'Isle de Corse, et qu'elle auroit fait mettre

en liberté les quatre Chefs de cette Nation.

Leurs Majestez Impériales arriverent à Vienne en parfaite santé de leur voyage de Lieutz , &c. le 7 de ce mois.

On apprend de Demitz que le Duc Charles Léopold avoit fait remettre aux Commissaires Subdelegués de la Commission Impériale une protestation de nullité contre tous les Réglemens que l'Empereur pourroit faire publier par rapport aux affaires du Duché de Meckelbourg. On a vû depuis un Décret de S. M. I. qui porte en substance que le Duc Chrétien-Louis de Meckelbourg Schwerin son frere , sera confirmé et établi Administrateur du Duché ; qu'on lui donnera pour Adjoints quatre Conseillers qui seront nommés par le Roi d'Angleterre comme Electeur d'Hanover , par le Roi de Prusse comme Electeur de Brandebourg , par le Roi de Suede comme Duc de Pomeranie , et par le Duc de Brunswick Wolfembutel ; tous les quatre en qualité de Directeurs du Cercle de la Basse Saxe ; qu'on mettra dans Domitz une Garnison de Troupes de ce Cercle ; qu'on réglera les revenus annuels des deux Princes de Meckelbourg , et que la Noblesse du Duché sera rétablie dans la jouissance de ses anciens Privileges et prérogatives.

Les Etats de Hongrie ont fait présent au Duc de Lorraine , avant son départ de Presbourg pour Bude , &c. de cent Bœufs , de mille Moutons , de cent mesures de vin de Tockoy , et d'une grande quantité d'autres vins de Hongrie.

On mande de Francfort que le 29 Septembre on avoit essayé à Wertheim un orage terrible ; qu'il y étoit tombé une pluie si abondante , qu'en moins de deux heures la Riviere de Tauber étoit sortie de son lit , et qu'elle avoit empor-

H iij té

2172 MERCURE DE FRANCE
ré le Pont de Bateaux de cette Ville , l'Hôpital ,
l'Eglise voisine et toutes les maisons du Fau-
bourg ; que les eaux de cette Riviere qui tom-
bent dans le Mein, l'avoient aussi enflée si consi-
derablement , qu'il s'étoit répandu dans les Ma-
gazins bas de Francfort , où il avoit endommagé
une grande quantité de Marchandises , et qu'une
des Arches du Pont avoit été emportée.

ITALIE.

DAns le Consistoire que le Pape tint le 3.
Septembre , le Cardinal Ottoboni préconisa
l'Abbé de Souillac pour l'Evêché de Lodeve , et
l'Abbé le Mercier pour l'Abbaye de S. Jacques
de Provins ; et à la fin du Consistoire , S. S. ac-
corda le *Pallium* pour l'Archevêque Titulaire de
Naxivan en Amerique , pour l'Archevêque de
Mayence , et pour le nouvel Evêque d'Autun.

La Congrégation de *Non Nullis* a donné quin-
ze jours au Cardinal Coscia pour rédiger le Mé-
moire qu'il veut publier pour sa défense : l'Avocat
Toppi ayant refusé d'y travailler avec lui , il a
été obligé de faire venir deux Jurisconsultes Na-
politains.

On a appris que le Roi de Portugal avoit
donné ordre au Gouverneur de la premiere Ville
frontiere de son Royaume , par laquelle M. Ca-
valieri , nouveau Nonce du Pape , passera , de
déclarer à ce Prélat que l'entrée du pays lui étoit
interdite , à moins qu'il ne voulut à son arrivée
à Lisbonne rendre la premiere visite à l'Archevê-
que et au Patriarche de cette Ville.

Sur les differends de la Cour de Rome avec la
Cour de Turin , on apprend que le Roi de Sar-
daigne a fait publier une Déclaration par laquelle

il est ordonné à tous ses Sujets, qui à l'occasion de ces différends, ont quitté leur pays pour se retirer dans l'Etat Ecclésiastique, de revenir dans deux mois, à peine de punition corporelle, et de confiscation de leurs biens.

Les Chanoines Réguliers de l'Eglise de Sainte Marie dans le Montferrat, ayant fait démolir quelques anciens Bâtimens de leur maison, ont trouvé dans une chambre, dont la porte étoit murée, deux cercueils de plomb, où étoient les Corps des Papes Alexandre VI. et Sixte II. dont on ignoroit le lieu de la sépulture.

On mande en dernier lieu de Rome, que le premier de ce mois, le Pape avoit tenu un Consistoire, dans lequel il avoit fait Cardinaux M. Aquaviva, Majordome de S. S. et M. Mosca, Clerc de la Chambre, et Chanoine de l'Eglise de S. Pierre.

La réponse de l'Empereur à la République de Genes, au sujet du retardement de l'exécution du dernier Traité fait avec les habitans de l'Isle de Corse, porte en substance que S. M. I. exige que la République fasse partir incessamment pour Milan les quatre Chefs des mécontents qu'elle retient prisonniers, qu'elle renvoie dans leurs familles les otages que les mécontents ont remis à la Bastia pour sûreté de leur parole, et qu'elle fasse jouir les peuples de l'Isle de toutes les conditions stipulées par le Traité qui a été fait sous la garantie de l'Empereur.

On a appris en dernier lieu que le Gouverneur de Milan a reçu ordre d'envoyer un détachement de Cavalerie au-devant des quatre Chefs des mécontents de l'Isle de Corse, que la République de Genes doit mettre en liberté.

On écrit de Naples que le Président de Corse

H. v. 2a,

na, dans la Calabre ultérieure, avoit été tué par un Gentilhomme dans la Salle de son Tribunal ; que ce Gentilhomme s'étant sauvé, s'étoit mis depuis à la tête de 6 ou 700. hommes qui commettoient de grands désordres dans la Province ; que le Comte d'Harrach et le Général Caraffe avoient envoyé un Détachement de Cavalerie après cette troupe de Brigands, mais que jusqu'à présent on n'avoit pu les attaquer avec sûreté.

Le Comte d'Harrach a fait arrêter et conduire au Château de S. Elme le Duc de Minutillo, qu'on accuse d'avoir fait assassiner, à prix d'argent, un Gentilhomme qui fut tué il y a près d'un an sur le Fief d'Orta. Les assassins qui s'étoient réfugiés dans l'Eglise Cathédrale d'Aversa, en ont été enlevés par ordre du Viceroy, qui a prétendu que les Eglises ne devoient point servir d'azile pour de tels criminels.

ESPAGNE.

LE Roi a donné des ordres pour faire lever deux nouveaux Régimens et les Recrues nécessaires pour ceux qui ont servi cette année sur la Côte d'Afrique.

On écrit de Madrid que la nuit du 5 au 6 Septembre il y eut une tempête terrible du côté de l'Escorial ; le Tonnerre étant tombé sur ce magnifique Couvent, mit le feu à la charpente de la couverture du côté du Nord. Comme on ne s'en apperçut que deux heures après, l'embrasement étoit déjà si considérable, que tous les secours qu'on apporta pour éteindre le feu, furent inutiles ; il se communiqua au centre de ce Monastere, du côté du Palais du Roi ; il dévora

la Tour , embrasa l'Appartement du Patriarche et le quartier des Chapelains , avec tant de violence qu'on ne pouvoit en approcher pour l'éteindre. Les Religieux se mirent en priere pour implorer le secours divin , et ils y porterent ensuite le S. Sacrement en procession : aussi-tôt que le Prieur eut donné la bénédiction , on s'aperçût que les flammes faisoient moins de progrès ; et leur violence s'étant ralentie , on acheva de les éteindre : cependant le dommage que cet incendie a causé , est très-considérable , et on sera obligé de rebâtir à neuf tout ce que le feu a attaqué , parce que toutes les pierres sont calcinées.

Les Gouverneurs de Cadix , de Cartagene , d'Alicante et de Barcelone , ont ordre de rassembler des provisions dans les Magazins de ces Villes , et le bruit court qu'on doit y armer dans peu une Escadre de vingt-quatre vaisseaux de Guerre.

Les derniers Vaisseaux richement chargez , arrivés en dernier lieu des Indes à Cadix , ont apporté pour le Roi une Perle d'une très-grande beauté , estimée 7500. Piastres.

Des Lettres de Tetoïan portent , que le Roi de Maroc paroïssoit avoir abandonné son projet , de faire le Siège de Ceuta ; que ses Troupes qui s'étoient approchées de cette Place , s'étoient retirées depuis un mois dans les Montagnes , et qu'on ne doutoit pas que ce Prince ne fit ressentir au Duc de Ripérda les effets de son indignation à l'occasion de cette entreprise dont il lui avoit promis la réussite , en lui faisant accroire qu'il avoit des intelligences dans la Ville.

Le 29 Septembre , l'Evêque de Laren fit la cérémonie de la Dédicace de la nouvelle Eglise

Hvj de

2276 MERCURE DE FRANCE
de l'Hôpital que les Prêtres de la Congrégation
de S. Pierre , natifs de Madrid , ont fait bâtir
pour nourrir , habiller et inhumer les pauvres
Prêtres , tant Espagnols qu'Etrangers , qui auront
besoin du secours de cet Hôpital.

GRANDE BRETAGNE.

ON apprend de Londres que les Directeurs
de la Compagnie d'Afrique avoient reçu
plusieurs animaux du pays , entr'autres un jeune
Lion , un Loup des Deserts , une Autruche de
sept pieds et demi de haut , et deux Oiseaux
Royaux , ou couronnez.

Il paroît par le dernier Etat des dettes de la
Nation qu'on a rendu public , qu'elles montoient
le 31 Décembre dernier à 48 millions , 985.
mille 438 liv. sterling.

Le Roi d'Angleterre étant arrivé d'Hanover à
Hellerödslyst en Hollande le 27 Septembre , y
fut retenu par les vents contraires jusqu'au 5 de
ce mois que S. M. s'embarqua et partit avec un
vent favorable. Elle aborda heureusement le 7
en Angleterre , et arriva vers les cinq heures du
soir à Kinsington.

HOLLANDE , PAÏS-BAS.

LEs Troupes Hollandoises , et à la solde des
Etats Généraux qui sont campées dans la
Plaine d'Oosterhvent , s'occupèrent le 6 et le 9
Septembre à applanir les hauteurs , combler les
ornières de la bruyere , &c. quelques jours après
la Cavallerie et l'Infanterie passeront en revue
devant le Comte de Hompsch , Général en chef,
et le 25. les Troupes se rendirent sur quatre col-
lom-

hommes au Camp nouvellement tracé entre les cinq *Chesnes* et *Raye*, et s'y mirent en ordre de bataille. Elles s'avancèrent au premier signal les unes contre les autres, et firent tous les mouvemens convenables à une bataille générale. L'Infanterie fit un feu continuel, tant dans ses attaques que dans ses retraites. La Cavalerie ne tira point, &c. Ces Troupes se sont séparées le premier de ce mois pour retourner dans leurs Garnisons.



MORTS, NAISSANCES et Mariages des Pays Etrangers.

LA Duchesse Jeanne-Madeleine-Louise d'Hols-tem Sleswich, de la branche de Wissembourg, mourut à Neustadt le 3. Aout, âgée de 65. ans.

Le Cardinal Essurick Czaki de Keresztzek, Archeveque de Colocza en Hongrie, Eveque du Grand Varadin et Conseiller ordinaire au Conseil d'Etat de l'Empereur, mourut le 28. d'Aout dans une de ses Terres, dans la 60. année de son âge, étant né le 10. Octobre 1672. Il avoit été nommé Cardinal dans la promotion que le Pape Clement XI. fit le 12. Juillet 1717. mais ayant été réservé *in petto*, il ne fut déclaré que le 1. Octobre suivant. Il avoit reçu le Chapeau dans le Consistoire du 21 du même mois, il avoit été nommé pour être de la Congregation des Evêques et Réguliers de celle de *Propaganda Fide*, et de celles de l'Indice et des Indulgences.

L'Abbé Vidania, Chapelain Honoraire du Royaume de Naples, y mourut au commencement.

ment du mois dernier , âgé de 110. ans.

On apprend de Bruxelles que la Comtesse d'Harrach , Epouse du nouveau Grand-Maître de la Maison de l'Archiduchesse , descendant le Rhin pour se rendre à Cologne , y accoucha le 2 de ce mois de deux enfans mâles qui se portent très-bien , ainsi que leur mere qu'on a transportée à Cologne , où elle demeurera jusqu'au 20. du mois prochain.

La femme d'un Bourgeois de Gloucester , nommé Jean Sedwel de Shealinh , accoucha le 4 Octobre de trois garçons qui furent baptisez le même jour , et nommez Abraham , Isaac et Jacob.

Cinq jours auparavant , l'Epouse du Chevalier Guillaume Harvey de Sudbury , accoucha de trois filles qui furent nommées l'Amour , la Paix et l'Unité.

On apprend de Rothembourg que la jeune Princesse de Hesse-Rheinfelds qui doit épouser le Prince Louis de Carignan , se préparoit à partir pour se rendre à la Cour du Roi de Sardaigne , où la cérémonie de ce Mariage doit se faire incessamment.

Et on mande de Genes que le Prince Eugene de Soissons , Neveu du Prince Eugene de Savoye , y étoit arrivé de Turin , qu'il devoit s'embarquer à la Spezzia sur les Galeres du Roi de Sardaigne , pour se rendre à Massa auprès de la jeune Duchesse de ce nom , qu'il doit épouser.



FRANCE.



FRANCE,

Nouvelles de la Cour , de Paris , &c.

L Es Augustins Déchaussez de la Congrégation de France , ayant ouvert leur Chapitre général à Paris le 26. de Septembre , ils ont élu le P. Paulin de la Province de Provence , pour leur Vicaire General.

Le Roi a donné au fils du Marquis de Bissy l'agrément du Régiment d'Anjou , Cavalerie , vacant par la démission volontaire du Duc de Gontault.

S. M. a accordé 3000 livres de pension à M. d'Audiffret , cy-devant Envoyé Extraordinaire de S. M. à la Cour de Lorraine.

Le 9. de ce mois , il y eut une espece de Vendange au Château de Versailles. La Duchesse de Ventadour , Gouvernante des Enfans de France , conduisit Monseigneur le Dauphin dans la Salle des Gardes , où l'on avoit mis et disposé d'une maniere commode , des seps de Vigne chargés de raisins , que ce Prince coupa fort adroitement avec une serpette , et les distribua avec les graces qui lui sont naturelles , à tous ceux qui étoient présens.

Le 7 Octobre , le Duc de Chartres , fils unique du Duc d'Orleans , se trouva indisposé à

S.

S. Cloud d'un grand mal de tête et de la fièvre, ce qui fit appréhender la petite verole; elle parut en effet le lendemain au visage en petite quantité, mais beaucoup plus abondamment sur tout le reste du corps. Le Duc d'Orleans ayant une entière confiance au sieur Marsolan, son premier Chirurgien, et au sieur Imbert, son premier Apotiquaire, confia à leurs soins la maladie du Prince, âgé de 7 ans et demi: son attente n'a pas été trompée, puisqu'au bout de dix jours il a été hors de tout danger; il fut purgé légèrement le 18. et depuis ce tems-là sa santé s'est entièrement rétablie. Le Duc d'Orleans ne l'a point quitté pendant les dix premiers jours, c'est-à-dire qu'après sa parfaite guérison. S. A. R. qui a été pénétrée d'une vive douleur sur la maladie de ce Prince a été régulièrement tous les jours à S. Cloud pour le voir, ainsi que la Reine d'Espagne, sa Tante.

f Le 2 Octobre, les Comédiens François représentèrent à Fontainebleau *l'Important de Cour.*

Le 7. *Iphigénie, et l'Aveugle Clairvoyant.*

Le 9. *Le Tartuffe et le Florentin.*

Le 14. *Herode et Mariamne, et le Medecin malgré lui.*

Le 16. *L'Homme à bonnes fortunes, et la Comtesse d'Escarbagnas.*

Le 21. *La Mere Coquette et le Grondeur.*

Le 23. *Britannicus et l'Amour Medecin.*

Le 30. *Andromaque et la Serenade.*

Le 27 Septembre, les Comédiens Italiens présentèrent devant la Reine à Fontainebleau la Comédie d'*Arlequin Sauvage*, qui fut suivie de la petite Pièce d'*Arlequin Hulla*, après laquelle le

Duc

Dlle Roland dansa une Entrée seule.

Le 4 Octobre , *Arlequin Enfant* , *Statuë et Perroquet* , Comédie Italienne en cinq Actes qui divertit beaucoup L. M. et toute la Cour.

Le 11. les *Amusemens à la mode* , qui furent suivis de la Parodie de l'Opera d'*Alceste* , la Dlle Roland y dansa encore une Entrée qui fit beaucoup de plaisir.

Le 18. *L'Amour Précepteur* , Comédie Française , en trois Actes.

Le 25. *La Surprise de l'Amour* , et *Arlequin toujours Arlequin*.

Le 24 et le 29 Septembre il y eut Concert à Fontainebleau chez la Reine , M. de Blamont ; Sur-Intendant de la Musique du Roi , fit chanter le Prologue et trois Entrées du Ballet des *Sens* , dont les Principaux Rôles furent chantez par les D^{les} Courvasier , Duhamel et Pitron , de la Musique du Roi , et par la D^{le} Petitpas , qui fit le Rôle de l'*Amour* avec applaudissement.

Le 4. Octobre , on finit par les deux dernières Entrées du même Ballet , lequel a fait autant de plaisir à la Cour qu'il en avoit fait sur le Théâtre de Paris.

Le 6 , le 8 , et le 15. on chanta l'Opera de *Thetis et Pelée* , dont les premiers Rôles ont été chantez par les Sieurs d'Angerville , Ducros , et le Prince , et par les D^{les} Mathieu et Drouin.

Le 20 , on executa le Prologue et le premier Acte de la Pastorale Héroïque de *Diane et Endimion* , l'Auteur y joignit le *Retour des Dieux sur la Terre* , Divertissement de M. de Blamont , chanté plusieurs fois devant L. M. et qui a toujours servi de Prologue à cet Opera ; la D^{le} Petitpas chanta le Rôle de l'*Amour* , en un morceau
ajouté.

ajouté pour être chanté par elle.

Le 22, on finit le même Opéra par le second et le troisième Acte, dans lequel le sieur Tribou chanta le Rôle d'*Endimion*; ces deux derniers Concerts furent exécutés avec beaucoup de succès, et ont été généralement applaudis de toute la Cour.

Le 25 Octobre, la Lotterie de la Compagnie des Indes, établie pour le remboursement des Actions, fut tirée en la manière accoutumée à l'Hôtel de la Compagnie. La Liste des Numéros gagnans des Actions et Dixièmes d'Actions qui doivent être remboursées, a été rendue publique, faisant en tout le nombre de 319 Actions.

*CE REMONIE de la Bénédiction des
nouvelles Cloches de l'Abbaye
de Sainte Geneviève.*

Les Chanoines Réguliers de l'Abbaye Royale de sainte Geneviève ont été obligés de faire refondre leurs Cloches. Celles qu'ils avoient étoient déjà anciennes; il suffit de dire que la plus récente étoit de 1611. et que des deux principales l'une étoit cassée, et l'autre fêlée; les autres menaçoient d'un semblable accident. La difficulté de bien assortir des Cloches travaillées en différens tems, les a déterminés à une refonte entière: et quoiqu'on fut assez content de la force et de l'harmonie de celles que l'on a entendues jusqu'ici, ils ont tâché d'avoir encore quelque chose de plus fort et de plus mélodieux en ce genre. Selon ce projet on a fondu six Cloches, qui dans leur total, vont, pour la pesanteur, à une moitié

moitié aude-là des anciennes. L'harmonie y est ménagée à proportion : les sieurs Brocards et Chauchards , habiles Fondateurs , déjà connus par le succès des Cloches de la Cathedrale de Chartres , y ont seuls travaillé , et l'entreprise heureusement finie , les jours ont été fixez pour la Bénédiction des nouvelles Cloches.

Le Mardi 16 Septembre , la Reine seconde Doüairiere d'Espagne , se rendit vers les dix heures du matin à sainte Geneviève en habit de cérémonie , accompagnée de toute sa Maison , pour être Marraine de la premiere des grosses Cloches ; Monseigneur le Duc d'Orleans , premier Prince du Sang , arriva peu de tems après pour être Parrain.

La Reine fut reçüe à la porte de l'Eglise au son des Tambours , Trompettes , Timbales et Hautbois ; par l'Abbé en Habits pontificaux à la tête de son Chapitre. Il lui présenta l'Eau benite , et offrit la vraie Croix à baiser , Sa Majesté Catholique à genoux sur un riche carreau adora le Crucifix , puis s'étant levée , l'Abbé l'encensa , lui fit un compliment et la conduisit au son des Instrumens à son Prie-Dieu , placé du côté de l'Evangile sous un Dais de Velour cramoisi , brodé d'or.

M. le Duc d'Orleans se mit à la droite de la Reine , qui avoit à sa gauche les Dames de sa Cour , et ses grands Officiers. Ceux de M. le Duc d'Orleans et d'autres personnes de distinction , formoient une assemblée brillante.

La cérémonie se fit dans la Nef de l'Eglise , décorée de plusieurs rangs de riches Tapisseries. Au dessus d'un Autel , dressé au fond de la Nef , s'élevoit un Dais de Velour Cramoisy , semé de Fleurs de Lys d'or , orné de six Cartouches , re-

prés

présentant divers sujets de la vie de sainte GENEVIÈVE. Sur l'Autel, magnifiquement paré, étoit un grand nombre de Chandeliers d'argent, tres-bien disposez, portant des Cierges aux Armoiries de la Reine d'Espagne, et de M. le Duc d'Orléans. Auprès de l'Autel, du côté de l'Épître, étoit placé l'Abbé de sainte GENEVIÈVE, avec ses Officiers, les uns en Tuniques, les autres en Chappes magnifiques.

La Cloche suspenduë au milieu de la Nef, attiroit par sa grosseur l'admiration des Spectateurs, et une Etoffe d'or, des plus riches, qui la couvroit entierement, marquoit la libéralité vraiment Royale de S. M. C. et de M. le Duc d'Orléans. Tout l'appareil de cette Cloche, ornée superbement, environnée de grands Flambeaux, aux mêmes Armes que les Cierges, et soutenuë par un assemblage de Pièces de Charpente, couvertes de Damas Cramoisi, representoit une espèce de riche Pavillon, qui étoit surmonté par une grande Couronne de Fleurs artificielles.

La Reine et M. le Duc d'Orléans donnèrent à la Cloche le nom de MARIE LOUISE ELIZABETH, et la tinterent chacun trois fois, immédiatement après que l'Abbé l'eut tintée. Les Connoisseurs sentirent dès lors la justesse de l'harmonie. On n'entrera pas icy dans le détail de la Cérémonie Ecclésiastique qui est marquée dans les Rituels, &c.

Entre les Antiennes et les autres Prières on entendoit par intervalles, un Concert d'Instruments choisis. Enfin le Pseaume CL. fut chanté alternativement avec l'Orgue, accompagné de Flutes Douces et Allemandes.

La Cérémonie finie, l'Abbé donna la Bénédiction Pontificale; et alla ensuite, précédé de
tes

ses Officiers , complimenter la Reine à son Trône , et la reconduisit au bruit d'une agréable Symphonie , toute la Communauté étant rangée sur plusieurs lignes dans la Nef.

Le tout fut terminé par des liberalitez dont S. M. C. et M. le Duc d'Orleans gratifierent les Ouvriers ; une multitude de Pauvres reçut aussi des aumônes considérables.

Le lendemain Mercredi , 17 Septembre, M. le Duc et Madame la Duchesse de Noailles furent Parrain et Marraine de la seconde Cloche, qu'ils nommèrent GENEVIÈVE - FRANÇOISE-CHARLOTTE. Ils furent reçus à l'entrée de l'Eglise, vers les quatre heures du soir , au son des Trompettes et des Tambours , par le Prieur de l'Abbaie et par plusieurs députez de la Communauté.

La Cloche étoit couverte d'un beau Velours cramoisi, donné par M. le Duc et Madame la Duchesse de Noailles. La Cérémonie se passa à peu près comme la veille. Il y eut grand concours de Peuple. L'Abbé de Ste Geneviève, après la Benediction, remercia M. et Madame de Noailles , et retourna au Trésor , où M. le Duc et Madame la Duchesse vinrent lui faire compliment. Ils firent pareillement distribuer des libéralitez aux Ouvriers , et des aumônes aux Pauvres.

La Bénédiction des quatre autres Cloches se fera après la St Martin.

F E S T E donné à Dampierre.

* **V**ers les Monts escarpez , près de ces sombres Bois ,

Que L O U I S de sa vûe honore quelquefois ;

* *Rambouillet.*

Dans

2286 MERCURE DE FRANCE

Dans le fond d'un Vallon un superbe Edifice,
 Offre aux regards surpris, un riant frontispice.
 Charmez de sa beauté, d'impétueux ruisseaux,
 Y suspendent le cours de leurs rapides eaux ;
 Tantôt se promenant dans de vastes Prairies,
 Ils semblent se cacher sous les Herbes fleuries,
 Puis coulant vers les Murs, comme pressés d'amour ;

Sans pouvoir les quitter, les baignent nuit et jour.

De stériles Côteaux, dans un profond silence,
 Admirent du Jardin la brillante abondance.

La vertu qui se plaît dans ce séjour charmant,
 En fait, par son éclat, le plus bel ornement.

Un jour qu'elle voulut y donner une Fête,
 Que tout icy, dit-elle, à m'obéir s'apprête.
 Il me faut des Soldats, des Tentes, des Hautbois,
 Tout s'empresse à l'instant d'obéir à sa voix.

De ses mains elle dresse un Camp sur le Rivage,
 Et trace de la Guerre une innocente Image.

Ne pensant qu'à former son tendre nourrisson,
 Elle donne à Chevreuse une utile leçon.

Apollon, décris-moi la Fête qu'elle ordonne,
 Je connois peu cet Art, qui nous vient de Bel-
 lonne ;

Peins-nous le Pavillon dans le Centre placé,
 D'un somptueux Festin tout l'appareil dressé.

Les Etendarts flottans, les Soldats sous la tente,
 Auprès

Auprès du General , la Garde vigilante.

On allume des feux ; l'Herbe au loin en jaunit ,

Le Coursier au Piquet frémit , bondit , hannit.

Icy , dans la Prairie ; on s'arrange , on manœuvre ,

Là , contre l'ennemi la ruse est mise en œuvre.

Du foudroyant Canon déjà j'entens le bruit ;

Le Faune se réveille , et la Nymphé s'enfuit.

* Le Chef , le jeune Chef , de sa valeur future ,

Dans ces jeux simulez , donne une preuve sûre.

Que de graces en lui ! Quelle naissante ardeur !

Que sur son noble front , j'apperçois de grandeur !

J'y vois peins tous les traits de ses illustres Peres ,

Leur douceur , leur courage , et leurs vertus sinceres ;

Leur haine pour l'erreur , leur amour pour nos Rois ;

Comme eux il se rendra fameux par ses Exploits.

Il attire en son Camp * deux Augustes Duchesses ,

Que la Grece autrefois eut prises pour Déesses ,

Parmi leurs doux attraits , brille la Majesté ,

Caractere certain de la Divinité.

Le Soldat animé par leur présence heureuse ,

* Le Duc de Chevreuse.

* Les Duchesses d'Uzès et de Luynes.

Exerce sous leurs yeux son ardeur valeureuse.
 Il attaque , il combat , enleve des Drapeaux ;
 Dispute à qui fera les Exploits les plus beaux.
 Couronné de Laurier , il vient leur faire ho-
 mage ,
 Des Captifs que leur main tire de l'esclavage.
 Un nouveau jeu succède à l'appareil guerrier ;
 Notre Chef se transforme en sage Nautonier.
 Sur les paisibles eaux , s'avance une Chaloupe.
 Et reçoit dans son sein notre brillante Troupe.
 Pourquoi craindre en entrant Nymphes ne trem-
 blez pas ,
 L'Onde va respecter vos aimables appas.
 Chevreuse vous conduit, sous ses heureux aus-
 pices ,
 L'Eau , les Vents , et les Cieux vous deviendront
 propices.
 * Un Pasteur révééré , la gloire du Hameau ,
 Médite des accords sur son doux Chalumeau.
 Du Ciel et de la Terre il chante les merveilles ;
 Et par sa voix divine , il charme nos oreilles.
 Dans les Bois écartez , Echo porte ses sons ,
 Et les Bergers , en Chœur , repètent ses chansons.
 Heureux qui les retient , les médite sans cesse ,
 Il y trouve les fruits d'une haute sagesse.
 De nos jeux innocens les Arbres sont jaloux ;
 Ils semblent s'agiter , et courir après nous.

* *L'Evêque de Bayeux.*

LES

Les Graces , les Plaisirs, la Concorde fidelle ,
 S'empressent à l'envi de remplir la Nacelle.
 Fuyez, Fils de Venus , portez ailleurs vos coups ;
 Une autre Dêité sçait l'emporter sur vous.
 C'est l'Amitié constante, au cœur tendre et sin-
 cere ,
 Des secrets mutuels sage dépositaire.
 De Luynes et d'Uzès, en lui livrant leurs cœurs ;
 Goutent dans ses liens ses plus vives douceurs.
 Ainsi l'on voltigeoit sur la Plaine liquide ,
 On jouïoit , on chantoit, on admiroit son Guide :
 Quand la nuit importune , enviant notre sort ,
 Avertit les Rameurs de voguer vers le Port.

*RECEPTION du Marquis de COUR-
 BONS , en la survivance de la Charge
 du Marquis de GAUBERT son Pere , pre-
 mier Président au Parlement de Navarre.*

LES Provisions de M. de Courbons ayant été
 portées à l'Audience , le Syndic des Avocats
 a fait un Discours , après lequel il a conclu à ce
 qu'il plut à la Cour d'ordonner la Lecture et Pu-
 blication desdites Provisions. Messieurs les Gens
 du Roy se sont levez , et M. de Mespiez , Avo-
 cat General dudit Seigneur Roy , portant la pa-
 role, ont dit :

MESSIEURS ,

*Dans l'obligation où nous sommes de concourir de
 votre Ministère à l'enregistrement des Provisions
 I dont*

dont vous venez d'entendre la Lecture ; c'est une grande satisfaction pour nous d'avoir tout lieu de croire que notre voix sera favorablement écoutée.

Organes des volontez du Roy auprès de vous, nous sommes toujours assurez de trouver dans vos cœurs des dispositions à la plus parfaite soumission ; mais nous parlons avec bien plus de confiance, lorsque nous sommes persuadez que l'Arrêt que nous devons vous demander, n'aura pas le seul mérite de l'obéissance.

Nous nous rappelons la joye que vous témoignâtes lors de la publication des Provisions de M. de Gaubert ; c'est un heureux préjugé pour celles que M. de Courbons vient d'obtenir. Naissance, services, mérite personnel, tout parloit en faveur du Pere ; ces mêmes avantages vous parlent en faveur du Fils.

Si M. de Courbons vous étoit moins connu, on pourroit vous prévenir en sa faveur par le recit des vertus de ses Peres, soit que le mérite se transmette avec le sang, soit que l'éducation ordinaire aux personnes distinguées, fasse éclore en elles de plus grandes qualitez, vous presumeriez avantageusement d'un Homme de sa naissance ; mais il n'a pas besoin de se parer à vos yeux de l'éclat de ses Ancêtres, il s'est fait connoître dans le peu de tems qu'il a été parmi vous par des endroits moins équivoques et plus essentiels. La naissance, il est vrai, est un grand relief dans les personnes en place ; elle prévient le public, elle augmente le respect et la soumission : mais c'est le sçavoir, la droiture, la bonté qui fait le fondement de la confiance des Peuples.

Il paroît que M. de Courbons est né avec un esprit droit et facile, et il l'a cultivé par les connoissances qu'exige un Emploi où l'on est destiné à discuter avec autant de solidité que d'élo-

quence

quence le droit public et particulier : la Raisonnée, ce témoignage qui n'est jamais suspect, n'a cessé de nous dire combien il a brillé dans cette première Charge ; ses lumières, son équité, son habileté à manier la parole, lui firent toujours prouver les décisions d'une Compagnie caractérisée par la sagesse de ses Arrêts ; sa douceur, sa bonté, son accès aisé pour les Parties, sa patience à les entendre, lui attireront l'estime et la vénération de ses concitoyens.

Du Parquet de Provence, où il a, pour ainsi dire, été élevé, il a passé dans ce Parlement, où il a bien soutenu la réputation qui l'avoit dévoué. Vous avez souvent vu avec surprise que ses judicieuses réflexions enlevoient vos suffrages dans les affaires mêmes qui devoient être nouvelles pour lui, soit par rapport à nos Loix municipales, soit par rapport à notre Jurisprudence ; ensuite que plusieurs d'entre vous, pénétrés de son mérite, lui défavoient déjà par estime la Place à laquelle le Roi n'a trouvé juste de l'élever.

Sil lui manquoit encore quelque perfection pour remplir un Ministère aussi étendu qu'il est important, l'expérience suppleroit bientôt à ce que l'âge ne lui auroit pas permis d'acquérir, et les exemples domestiques sont un secours qu'il aura (à ce que nous espérons) long-tems encore devant les yeux.

Où pourroit-il puiser avec plus d'abondance, des sentimens de zèle pour la Religion, pour le Roi, et pour le Bien Public, et pour tout dire, un plus grand attachement à tous les devoirs d'un Premier Magistrat ? Qui pourroit mieux que ce digne Père lui apprendre à soutenir tout à la fois l'honneur de sa Place, la dignité et les droits de la Compagnie ?

Assidu et infatigable au travail , il ne se content: pas de dispenser ici une justice rigoureuse , il a établi dans sa maison une espece de Tribunal domestique , où il se plaît encore plus à terminer les dissensions , et surtout celles qui peuvent aigrir les esprits et perpetuer les haines ; d'ailleurs bien-faisant par inclination , on le trouve toujours disposé à s'employer pour ceux qui ont recours à lui ; il n'épargne ni ses soins pour faire plaisir , ni son crédit pour procurer des graces.

A ces traits , MESSIEURS , vous reconnoissez votre illustre Chef ; à ces mêmes traits vous reconnoîtrez sans doute le digne successeur que le Roi lui a donné. Dans cette confiance , nous nous hâtons de vous demander de mettre le dernier sceau à la grace que Sa Majesté leur a accordée.

Nous requérons ordonner , que sur le repli des Lettres Patentes dont lecture vient d'être faite , il sera écrit qu'elles ont été luës , publiées et registrées , pour être executées selon leur forme et teneur , et pour jouir l'Impetrant de leur profit et utilité.

SUR QUOI la Cour a rendu un Arrêt qui ordonne la lecture et publication desdites Provisions , qui a été faite à l'instant.

Le 31. Août 1732. la Ville de Pau avertie de l'arrivée de M. de Courbons , députa vers ce Magistrat deux Jurats et deux Notables. Ils partirent avec la Bourgeoisie , et allerent attendre M. de Courbons à l'extremité du Territoire de Pau. Lors que M. de Courbons y fut arrivé , les Jurats et Notables mirent pied à terre ; et M. de Courbons descendit de son carrosse avec M^{rs} d'Esquille, Président à Mortier , de Carrere, d'Abbadie et de Labarthe, Conseillers en la Cour , qui lui étoient allez au-devant. L'ancien des Jurats ,

ca

en livrée Royale , harangua M. de Courbons , et la harangue finie M. de Courbons remonta dans son carrosse ; et les Jurats et Notables à cheval, à la tête de la Bourgeoisie , précédés par les Trompettes de la Ville , marchant sur deux colonnes , l'épée nuë à la main , accompagnèrent M. de Courbons jusqu'à son Hôtel.

Un moment après son arrivée il reçut les complimens des six Jurats, en livrée Royale , accompagnés des Officiers et du Corps de Ville , de l'Université , de l'Ordre des Avocats , et de tous les Corps de la Ville.

*EXTRAIT du Registre secret du
Parlement de Navarre.*

Le 2. Septembre 1732. les Chambres ont été assemblées par ordre de M. de Casaus, Président , qui a dit que M. de Courbons lui a fait présenter sa Requête pour être reçu en la place de Premier Président survivancier ; laquelle luë avec les Conclusions du Procureur General , la Cour a ordonné que M. de Courbons sera reçu en la forme qu'on observe aux receptions de Messieurs les Premiers Présidens.

Et la Cour ayant ordonné au Sieur de Perpigna Greffier, en Chef , d'aller en l'Hôtel de M. de Courbons , pour l'avertir de sa part qu'elle étoit assemblée et qu'elle l'attendoit , M. de Courbons s'est rendu au Palais. M^{rs} les Gens du Roy , précédés par le premier Huissier, ont été l'accueillir au bas de l'escalier par ordre de la Cour , et étant remontés avec M. de Courbons , ils sont entrez dans la Grand-Chambre. M. de Courbons, en coupant le Bureau, s'est allé asseoir au banc des Conseillers , au-dessus de M^{rs} les Chevaliers d'honneur ; et à l'instant M. de Ca-

2194 MERCURE DE FRANCE

ans, Président, ayant prononcé l'Arrêt de réception à M. de Courbons, il s'est levé et a prêté le Serment ordinaire : s'étant relevé M. de Camus l'a pris par la main droite, et l'a fait sieger en la place de Premier Président ; après quoi M. de Courbons a dit :

MESSIEURS,

Ce jour seroit peu intéressant pour moi, s'il devoit se borner à une cérémonie d'usage : plus jaloux des droits que j'ai sur vos cœurs, que des honneurs attachés à la Place que le Roy m'a destinée, je ne dois penser aujourd'hui qu'à vous rappeler les sentimens que j'ai déjà temoignés à tous les dignes Magistrats de cette auguste Compagnie, et à vous assurer que la fidélité en sera toujours le partage. Fondé sur de pareils titres, j'ose me flater de votre bienveillance et de votre attachement ; vous ne sauriez me les refuser, sans donner atteinte à cette exacte justice que vous êtes en possession de rendre depuis si longtems.

Mais le principe de cet attachement qui fait tous mes desirs, vous devez le prendre dans l'union qui doit regner parmi vous ; vous en connoissez l'importance et la nécessité ; la division entraîne la décadence des Puissances les mieux établies ; elle diminue les droits d'une Compagnie, elle en affoiblit l'éclat et la dignité ; sa force et sa splendeur dépendent moins de ses attributs, que des engagemens reciproques que doivent contracter les cœurs de ceux qui la composent : ce merveilleux accord des uns aux autres lui donne des liens, qui en l'unissant, affermissent son autorité, et lui attirent la veneration des Peuples.

Cette union que le devoir fait naître, que la vertu dirige, que la justice entretient, est indé-
pendante

pendant des Evénemens , bien différente de celle qui dans l'occasion où elle doit se montrer , disparaît comme des lueurs qui n'ont que l'apparence. C'est cette union qui est le partage des grands Magistrats , et la seule digne de vous. Pourrions-nous en cimenter d'autres , nous qui formons un Corps , où nous avons les mêmes intérêts à défendre, les mêmes fonctions à remplir , le même caractère à soutenir ?

C'est enfin avec cette union que nous devons tous concourir à soutenir dans son équilibre la balance de la Justice , et n'y admettre d'autre poids pour la faire pencher que les intérêts du Prince , le bien des Peuples , et l'amour de la vérité.

A ces traits vous connoissez déjà que je serai bien plus touché du rang que vous m'accorderez dans une solide amitié , que de celui où je me trouve aujourd'hui : vous me devez l'un comme une dette que mes sentimens m'ont acquise ; l'autre est une grâce dont chacun de vous seroit bien plus digne. Fasse le Ciel que je sois éloigné de ce dernier honneur ; que le Pere consacre encore longtemps ses travaux dans ce Temple de la Justice , et que le nombre de ses lauriers puisse accroître le nombre de ses années , tandis que le fils n'aura jamais d'autre ambition que celle de présider sur vos cœurs.

M. de Casaus , Président , a répondu à M. de Courbons , que le Parlement avoit pris toute la part possible à la grace que Sa Majesté lui avoit accordée ; que la singularité du bienfait du Prince en sa faveur , étoit une preuve de celle de son mérite ; que la Compagnie en connoissoit tout le prix , de même que les avantages de l'union qui doit regner dans un Corps , et surtout entre le Chef et les Membres , et qu'elle auroit

Ce fait, M. de Courbons s'est levé, et les Chambres se sont séparées.



Dame Marie-Louise-Angelique Favier du Boulay, veuve de M. Denys Talon, Président à Mortier du Parlement, mourut le 28 de Septembre, en son Château du Boulay en Beaunce, âgée d'environ 88 ans.

Dame Marie-Anne le Feron, épouse de M. Julien-Denis Coignet, Chevalier, Seigneur de S. Clair de la Courneuve, Conseiller du Roi en sa Cour de Parlement, mourut le 8 Octobre 1731. âgée de 40 ans ou environ.

Helie de Lauriere , Marquis de Pompadour , Menin de feu Monseigneur , Colonel d'Infanterie , Gouverneur et Grand-Sénéchal Honoraire de Perigord , âgé de 78 ans , mourut à Paris le 8 Octobre , il ne laisse de son alliance avec N. de Navailles qu'une fille , mariée à M. Dangeau , Marquis de Coursillon , laquelle n'a eu aussi qu'une fille , mariée en premières Nôce au Duc de Pequigny , fils aîné du Duc de Chaulne; et en secondes Nôces au Prince de Rohan Soubise. Le Marquis de Pompadour avoit vendu il y a plusieurs années sa Charge de Gouverneur et de Grand-Sénéchal de Perigord au Comte de Vertillac : la Maison de Pompadour est illustre et ancienne.; voyez sa Généalogie dans le Pere Anselme, article des premiers Aumôniers du Roi.

François Annibal, Comte de Bethune, Chef d'Escadre des Armées Navales de S. M. mourut à Paris le 18 Octobre, âgé d'environ 90 ans, étant né en 1643. Il étoit fils d'Hyppolite de Bethune, Comte de Selles, &c. Chevalier des Ordres du Roi, Chevalier d'Honneur de la Reine Marie Therese d'Autriche, Epouse de Louis XIV. et de Dame Anne-Marie de Beauvilliers de S. Aignan, Dame d'Atour de la Reine.

René Prosper de Longueil, Marquis de Poissy et de Maisons, fils de Jean-René de Longueil, Président à Mortier du Parlement de Paris, et de Dame Marie-Louise Bauyn d'Argenvilliers, mourut le 21 Octobre âgé d'environ 20 mois. Son corps fut porté à l'Eglise de S. Sulpice, sa Paroisse, puis transporté en celle des Cordeliers, pour être inhumé dans la Sépulture de ses Ancêtres. M. l'Abbé Cazotte, Prêtre de la Communauté de S. Sulpice, en le présentant au R. P. Gardien, prononça le Discours suivant.

J'ai l'honneur de vous présenter, mon R. P. les tristes restes d'une Maison qui depuis plusieurs siècles a donné à l'Eglise des Pontifes recommandables en science et en sainteté, et à l'Etat de grands Capitaines, des Ministres éclairez et d'illustres Magistrats.

Que ne devoit-on pas attendre du successeur de tant de grands Hommes, que la mort enleve dans la plus tendre enfance à une mere dont la vertu et la naissance nous étoient de nouveaux garans du mérite et des rares qualitez qui auroient éclaté dans le fils.

Nous ne pouvons refuser nos regrets et nos larmes à la juste douleur que ressentent tous

I v ceux

ceux qui sont attachez par les liens du sang à cette Maison, qui perd dans un jour l'unique fondement de toutes ses esperances, celui qui seul pouvoit la consoler de la mort d'un pere enlevé dans la fleur de son âge, orné déjà de toutes les qualitez du cœur et de l'esprit, qui font les Hommes Illustres.

Cette perte nous devient encore plus sensible, parce qu'elle interesse et touche vivement un Ministre, dont le nom sera à jamais en veneration parmi nous, qui a merité par sa probité et par l'étendue de ses lumieres la confiance de son Roi.

Après avoir satisfait à ce que notre sensibilité exige, après avoir pleuré avec ceux qui pleurent, après nous être affligé avec toute la France, nous devons, comme Ministres du Seigneur, élever nos vûes plus haut, adorer la divine Providence, qui dispose de tout pour sa plus grande gloire et pour le bonheur de ses Elûs.

Quelle source inépuisable de consolations, de penser que celui que l'on pleure comme mort est vivant, que celui dont on plaint le sort jouit du bonheur ineffable de posséder son Dieu, qu'il n'y a désormais pour lui ni danger ni péril à craindre, qu'il a été enlevé de peur que la corruption du siècle ne changeât son cœur, malgré les heureuses inclinations d'une haute naissance, soutenûes et fortifiées par les exemples domestiques, et par une sainte éducation; de penser enfin que Dieu en le trouvant mur pour le Ciel, dans un âge encore si tendre, a voulu récompenser la vertu de ses Parens, et leur préparer des consolations plus pures et plus solides, que celles qu'ils pouvoient esperer du côté du monde.

Le Seigneur qui veut conserver tous les asse-
mens

mena de ses Saints, récompense par cette mort précieuse à ses yeux la Religion de ses Ancêtres, qui ont choisi leur sépulture dans cette Eglise, afin de participer aux prières d'un Ordre aussi respectable par sa solide piété, qu'il est illustre et distingué par sa profonde érudition.

Il ne faut pas que la mort sépare ceux que les liens du sang et de l'amitié ont unis pendant leur vie, recevez donc M. R. P. le corps de René-Prosper de Longueil, Marquis de Poissy, de Maisons et autres lieux, fils de très-Haut et très-puissant Seigneur Monseigneur Jean-René de Longueil; Président du Parlement, et de très-haute et très-puissante Dame, Madame Marie-Louise Bâtyn d'Argenvilliers, decédé le 21. Octobre 1732. âgé de 20 mois.

Au commencement du mois dernier, la nommée Catherine Fort, âgée de 40 ans, accoucha à Tayrac, en Agenois, de quatre filles, qui toutes reçurent le Baptême.

D. Geneviève Paulmier de la Bucaille, épouse de Jean-Baptiste-Elie Camus de Pontcarré de Vierme, Maître des Requêtes, accoucha le 6. Octobre d'une fille, qui fut nommée Jeanne-Geneviève.

D. Marguerite Delphine de Valbelle Tourvés, épouse d'André Geoffroy de Valbelle, Marquis de Mayrargues, Mestre de Camp de Cavalerie, accoucha le 10 Octobre d'une fille, qui fut nommée Magdelaine, par Joseph Dancezune Doraison, Marquis Dancezune, Mestre de Camp de Cavalerie, et par Dame Magdelaine Dancezune de Caderousse, Epouse d'Yves, Marquis d'Alegre, Maréchal de France, Chevalier des Ordres du Roi, Gouverneur de la Ville et Citadelle
Lvj deffe

2300 MERCURE DE FRANCE
delle de Metz , et du Pays Messin , et Verdunois,
Commandant'en chef dans les trois Evêchez.



ARRETS NOTABLES.

ARREST du Parlement de Besançon , pour
réprimer la licence des Jeux. Sur la Re-
quête ce jourd'hui présentée à la Cour , par le
Procureur General du Roy , contenant , que la
condescendance que l'on a eu jusqu'à present
dans cette Ville et dans toute la Provinca , sur le
fait des Jeux de hazard , a amené les choses à un
tel point , qu'il n'est plus possible de le dissimu-
ler. Cet amusement , qui , dans son principe ,
avoit été introduit pour délasser l'esprit , est de-
venu la source d'une infinité de désordres et d'in-
conveniens , par la fureur avec laquelle on s'y
livre ; combien de Familles dérangées par les per-
tes considérables que les Jeux occasionnent de-là
naissent des Querelles fréquentes , et une infinité
de mauvaises actions , dont les gens de bien sont
scandalisez ; la Jeunesse exposée à tous ces écueils ,
a peine de s'en deffendre ; elle se trouve entraî-
née par l'exemple auquel elle n'a pas la force de
résister ; l'usure vient au secours de la disette
d'argent ; jamais ce crime n'a été plus pratiqué
qu'il l'est de nos jours.

L'on doit ajoûter à cette premiere idée de la
manie du Jeu , cette multitude de personnes trop
avides du gain qui la favorise , en livrant leur
maison le jour et la nuit à tous ceux qui veulent
y entrer ; la licence inséparable de ces sortes d'as-
semblées y fait admettre des gens de toutes espé-
ces ; les juremens , les blasphêmes qu'on y pro-
fère

frère, font frémir ceux qui les entendent ; souvent même cela arrive pendant le temps des Offices divins.

La Cour est sans doute indignée d'entendre le récit des funestes suites que les Jeux de hazard entraînent ; c'est à Elle à veiller à la sûreté des Citoyens, et à prévenir par la sagesse de ses Ordres les malheurs qui troublent la société civile, et altèrent les règles d'une bonne Police ; le Public attend de son amour pour le bien general de la Province, et pour l'exécution des Ordonnances de nos Rois, un Reglement propre à déraciner une passion qu'il faut détruire jusques dans son principe, s'il est possible ; c'est dans cette vûe que le Procureur General a requis, &c.

Vû ladite Requête, Signé DOROZ. Oûi le Rapport de Messire Henry Coquelin, Conseiller, Commissaire-Rapporteur, et tout considéré. LA COUR a fait et fait deffenses à toutes personnes, de quelque qualité et condition qu'elles soient, de donner à jouer aux Dez, et aux Jeux appelez le Hocca, le Biriby, la Bassette, le Pharaon, le Lansquenier, la Dupe, le Brelan, et generalement à tous Jeux de hazard, sous-quelques noms et formes qu'ils puissent être déguisez ; même à toutes personnes de quelque état et condition qu'elles soient de jouer ausdits Jeux, à peine contre ceux qui auront permis qu'il soit joué chez eux, de 3000 liv. d'amende, applicables un tiers au Roy, un tiers à l'Hôpital General des Lieux, l'autre tiers au Dénonciateur ; sauf à imposer autre et plus grande peine, suivant l'exigence des cas ; et contre ceux ou celles qui auront joué ausdits Jeux, de 1000 liv. d'amende, applicables comme dessus. A déclaré et déclare qu'à l'égard des maisons, où il aura été donné à
jouer

jouer , les Pères et Maris demeureront responsables des amendes , sans pouvoir en être excusés , sur aucun prétexte , ni d'ignorance , ni de la modicité du Jeu , ni même du simple amusement des personnes. A fait et fait aussi défenses en particulier à tous Cabaretiers , Limonadiers , teneurs de Billards , Vendeurs de Café , de donner à jouer , ou de permettre qu'il soit joué chez eux , non-seulement aux Jeux de hazard ; mais encore à aucune sorte de jeux , ni de Cartes , ni de Dez , de quelques especes qu'ils soient ; même de tenir chez eux , ou publiquement , ou sous la clef , des Cartes , des Dez , ni des Cornets , à peine de 3000 liv. d'amende , et en outre d'être prononcé contre les Contrevenans , la peine de bannissement du lieu de leur résidence , pour un temps , ou pour toujours , suivant l'exigence des cas. Enjoint aux Officiers de Police , de faire chaque jour , pour l'exécution du présent Arrest , des visites et recherches exactes dans les Maisons soupçonnées de tenir Académie ou Assemblée de Jeux prohibés ; ainsi que dans celles où il est défendu de conserver des Cartes et des Dez , et de jouer à aucune sorte de Jeux , à peine en cas de dissimulation , négligence ou connivence desdits Officiers d'en répondre en leur propre et privé nom , et d'être punis comme Fauteurs et Complices. Leur a ordonné et ordonne , chacun en droit soi , de prononcer les peines ci-dessus imposées dans les différens cas de contravention , sur le simple Procès verbal d'un Officier de Police , ou la déposition de témoins singuliers , sans qu'ils puissent moderer lesdites peines. A condamné et condamne les Propriétaires des Maisons , dont les Locataires donneront à jouer (après en avoir été avertis par les Officiers de Police) solidairement :

ment :

ment avec les Locataires, au payement des amendes, jusqu'à la somme de mille liv. applicable comme dessus : Ordonne en outre, que les Maisons seront fermées pendant six mois, à moins que les Propriétaires n'ayent donné congé aux Locataires de sortir de leurs Maisons : A fait et fait inhibitions et deffenses à toutes personnes, de quelque qualité et condition qu'elles soient, de troubler directement, ni indirectement lesdits Officiers de Police, dans leurs fonctions, visites et recherches, à peine de 3000 liv. d'amende, applicables comme dessus, même de punition corporelle. A déclaré et déclare tous Billets, Promesses et dettes contractées pour Jeu et dans le Jeu, quoique stipulez sous des noms déguisez, nuls et de nul effet, et déchargez de toutes obligations civiles et naturelles; sans que sous aucun prétexte, les Porreurs desdits Actes en puissent exiger le payement. A permis et permet au Procureur General, même aux Procureurs de Police, et Syndics des Villes, d'obtenir Monitoire pour parvenir à la preuve des contraventions au présent Arrest. A ordonné et ordonne qu'il sera lu et publié dans les Bailliages et Jurisdictions du Ressort, et affiché aux Carrefours et Plaets publics, pour que personne n'en prétende cause d'ignorance, et ensuite exécuté nonobstant opposition, appellation et empêchement quelconque : Que ladite Publication et Affiche sera faite et renouvelée de 6 mois en 6 mois et à son de Trompe, à la diligence des Syndics et Procureurs de Police, tant de la Ville de Besançon, que des autres Villes du Ressort, auxquels la Cour enjoint de tenir la main à l'exécution du présent Arrest, sans avoir égard, ni acception
pour

2304 MERCURE DE FRANCE

pour personne ; d'avertir le Procureur General des contraventions qui viendront à leur connoissance , et de certifier la Cour de leurs diligences dans le mois. Fait en Parlement à Besançon , le 3 Mars 1732. *Signé*, CHALON. *Collationné*, *Signé*, HUOT.

ARREST DU PARLEMENT, au sujet d'un Imprimé, &c. Ce jour , les Gens du Roy sont entrez , et Maître Pierre Gilbert de Voisins, Avocat dudit Seigneur Roy , portant la parole , ont dit :

Qu'ils apprennent que depuis quelques jours il se répand dans cette Ville , des Imprimez , portant le nom du Nonce du Pape auprès du Roy , par lesquels il accorde à différentes personnes la permission de lire les Livres que l'on désigne comme deffendus , soit par l'Indice Romain , ou en quelqu'autre maniere que ce puisse être. Qu'aussi-tôt qu'il en est tombé un Exemplaire entre leurs mains, ils ont senti que leur devoir ne leur permettoit pas de differer d'en arrêter le cours. Que sans entrer dans le détail des clauses contraires aux droits des Evêques et aux Maximes du Royaume, qu'on pourroit relever dans cet Ecrit , il leur suffit de rappeler ce qu'ont maintenu de tout temps leurs Prédecesseurs , qu'en France il n'y a aucune Jurisdiction attachée au Caractere de Nonce ; et que tout ce qui pourroit en être , ou un exercice, ou une suite, ne peut être toléré. Qu'en soutenant une Maxime si inviolable , ils ne cesseront jamais de donner aussi en toute occasion , des marques de leur veneration pour le Chef de l'Eglise et le Pere commun des Fideles , ni d'avoir pour son Nonce , tous les égards qui sont dûs à son Caractere d'Ambassa-
deur.

leur, auquel se rapportent toutes les fonctions qu'il a dans le Royaume. Que c'est sans se départir de ces sentimens, et dans la vûe de satisfaire à un devoir indispensable, qu'ils ont pris les conclusions qu'ils laissent à la Cour avec l'Exemplaire imprimé, d'une des Permissions dont il s'agit.

Eux retirez: Vû un Ecrit imprimé, intitulé: *Rainerius ex Comitibus de Ilcio, Dei et Apostolica Sedis gratiâ Archiepiscopus Rhodionsis ac SS. DD N. D. Papa Clementis XII. ejusdemque S. Sedis apud Regem Christianissimum, Nuncius Apostolicus, &c.* signé à la fin, *R. Archiep. Rhod. Nunc. Apostolicus*; portant permission de lire les Livres défendus et condamnez, aux exceptions y portées: Or v le rapport de M. Pierre de Paris, Conseiller: La matiere sur ce mise en délibération: LA COUR ordonne que les Exemplaires dudit Ecrit, seront supprimez; enjoint à ceux qui en auroient des Exemplaires, de les rapporter à cet effet au Greffe de la Cour: Fait inhibitions et deffenses à toutes sortes de personnes, de quelque état et condition qu'elles soient, d'obtenir pareilles Permissions, comme contraires aux droits des Ordinaires, aux maximes et usages du Royaume: Fait pareilles inhibitions et deffenses à tous Imprimeurs d'imprimer de pareils Ecrits; leur enjoint de se conformer aux Ordonnances, Edits et Déclarations du Roy, registrez en la Cour, sous les peines y contenues. FAIT EN Parlement, le 4 Aoust 1732. Signé, YSABEAU.

AUTRE ARREST DU PARLEMENT, du 11 Aoust, au sujet d'une These, &c.

Ce jour, les Gens du Roy sont entrez, et Maître Pierre Gilbert de Voisins, Avocat dudit Seigneur

gneur Rby, portait la parole, ont dit : Que le Syndic de la Faculté de Théologie supplioit la Cour de l'entendre, et demandoit à lui rendre compte de sa conduite, au sujet de la Thèse soutenue en Sorbonne le 18 Juillet dernier ; qu'il s'étoit adressé à eux au Parquet à ce sujet, et attendoit ce qu'il plaira à la Cour d'ordonner.

Ledit Syndic mandé, est entré en la Grand-Chambre par la porte du Greffe, a passé au second Barreau, et a dit :

MESSIEURS,

Allarmé et affligé des soupçons que l'on a répandus contre une Thèse, soutenue en Sorbonne le 18 Juillet dernier, par le sieur Madgett, Bachelier, actuellement en Licence, j'ai crû que mon devoir étoit de venir rendre à la Cour un compte fidele de ma conduite, et lui exposer mes veritables sentimens.

J'ose protester à la Cour que le silence que l'on paroît reprocher au Bachelier qui a soutenu cette Thèse n'a rien d'affecté. Si dans l'Article où il parle de la Constitution, il n'a pas fait une mention expresse des clauses ou conditions portées par l'Arrêt d'enregistrement des Lettres Patentes de 1714. c'est uniquement parce que l'usage est d'énoncer les Theses dans les termes les plus généraux, sans y inserer les preuves et explications dont le Répondant se réserve à faire usage dans le tems de la dispute ; et si le sieur Madgett eût été attaqué sur la matiere de la Proposition 91. il n'auroit pas manqué d'employer dans ses réponses les mêmes principes qui ont servi de fondemens aux sages précautions que la Cour a crû devoir prendre à cet égard.

La Faculté a toujours adhéré à ces sages précautions de tout son cœur, et elle a déclaré plus d'une fois, que se conformant aux principes cons-

consens des Théologiens et des Canonistes, elle regarde non seulement comme injustes, mais comme notoirement nulles, les Censures dont l'Autorité Ecclésiastique voudroit se servir pour donner atteinte à l'obéissance que les Sujets doivent à leur Souverain.

Attachée inviolablement aux Maximes du Royaume, et aux Libertez de l'Eglise Gallicane, la Faculté ne souffrira jamais qu'aucuns de ses Membres s'en écartent.

Les Bacheliers soutiennent tous les jours ces Maximes dans des Theses, où l'on traite ces sortes de matieres.

Je suis chargé par mon Emploi d'y veiller, et c'est un devoir dont je tâcherai de m'acquitter avec tout le zele dont je suis capable; et j'espère mériter par ce moyen la protection de la Cour, pour laquelle je conserverai toujours un tres-profond respect.

Lui retiré, les Gens du Roy, Maître Pierre Gilbert de Voisins, Avocat dudit Seigneur Roy, portant la parole, ont dit :

Qu'après la déclaration que le Syndic de la Faculté de Théologie venoit de faire à la Cour en leur présence, et après avoir vû la These sur laquelle il s'étoit expliqué, ils croyoient que leur ministère se borneroit en cette occasion à proposer à la Cour de lui donner acte de sa déclaration, et de le charger de veiller plus que jamais à ce que dans la Faculté de Théologie il ne se passe rien qui puisse donner atteinte directement ou indirectement aux Maximes et Usages du Royaume, notamment aux dispositions de l'Arrêt de la Cour, du 15 Février 1714. et ont remis ladite These sur le Bureau.

Eux retirez, la matiere mise en délibération, a été arrêté, que faisant droit sur les Conclusions

sions du Procureur Général du Roy, il sera donné acte au Syndic de la Faculté de Théologie de sa déclaration, et qu'il sera chargé de veiller plus que jamais à ce qu'il ne soit soutenu pareille Thèse à l'avenir dans la Faculté de Théologie, & à ce qu'il ne s'y passe rien qui puisse donner atteinte directement ni indirectement aux Maximes et Usages du Royaume, et notamment aux dispositions de l'Arrêt de la Cour, du 15 Février 1714. Et à l'instant les Gens du Roy et le Syndic ayant été mandez, Monsieur le Premier Président a fait entendre au Syndic, en présence des Gens du Roy, l'arrêté de la Compagnie. Fait en Parlement, &c.

AUTRE ARREST du Parlement, du 13 Aout, au sujet d'un Libelle, &c.

Ce jour, les Gens du Roy sont entrez, et Maître Pierre Gilbert de Voisins, Avocat dudit Seigneur Roy, portant la parole, ont dit :

MESSIEURS,

Nous avons vû avec douleur, la licence de quelques Ecrits porter depuis peu ses atteintes jusqu'à l'autorité Royale; mais aucun jusqu'à present ne l'avoit si ouvertement attaquée, que celui que vous voiez entre nos mains Ce que nous devons au Roy, aux Loix de l'Etat, à l'honneur de cette Compagnie auguste, ne nous permet pas de différer d'un moment nos poursuites contre un Ecrit si condamnable; et sans prodiguer les paroles, nous n'avons besoin que de le mettre sous vos yeux.

Vous n'y pourrez voir, sans indignation, les fausses et les pernicieuses couleurs, par lesquelles on essaye de confondre et d'effacer les véritables principes de l'ordre public parmi nous, d'ébranler jusqu'aux Loix fondamentales du Royau-

me , et d'alterer , s'il se pouvoit , cette Autorité Souveraine , qui résidant en la Personne de nos Rois , est l'unique source de tout pouvoir légitime et de toute puissance publique dans l'Etat.

Mais un attentat , dont la Cour ne sera pas moins indignée , c'est que dans des vûës aussi criminelles , on ose se couvrir du prétexte de vanter son institution et de relever ses prérogatives ; comme si elle connoissoit pour elle d'autre grandeur et d'autregloire que le dépôt inviolable de cette Autorité sacrée , qu'il a plu à nos Rois de lui confier.

C'est à vous , MESSIEURS , de vanger l'injure faite en même-tems et au Roy et à la Cour. Animez avec vous d'un même zele , Nous avons pris les Conclusions que Nous laissons à ce sujet. Eux retirez : VEU le Libelle intitulé. *Memoire touchant l'Origine et l'Autorité du Parlement de France* , appelé : *Judicium Francorum*. La matiere sur ce mise en délibération. LA COUR , a ordonné et ordonne , que ledit Libelle sera lacéré et brûlé en la Cour du Palais, au pied du grand Escalier d'icelui , par l'Exécuteur de la Haute-Justice , comme attentatoire à la Souveraineté du Roy , et contraire aux Loix fondamentales du Royaume ; fait deffenses à tous Libraires, Imprimeurs et autres , de l'imprimer , vendre , débiter , ou autrement distribuer , à peine d'être poursuivis extraordinairement ; enjoint à tous ceux qui en auroient des Exemplaires , de les remettre incessamment au Greffe de la Cour pour y être supprimez. Ordonne qu'à la Requête du Procureur General du Roy , il sera informé pardevant M. Louis de Vienne , Conseiller , contre ceux qui auroient composé , imprimé , vendu , débité , ou autrement distribué ledit Libelle , même pardevant les Lieutenans generaux des
Bail-

2310 MERCURE DE FRANCE
 Bailliages , Sénéchaussées et autres Juges des
 cas Royaux , pour l'impression , vente , débit ou
 distribution dudit Libelle , qui auroient été
 faits dans l'étendue desdites Jurisdictions, ou pour
 les témoins qui pourroient être entendus dans
 lesdits lieux , et ce à la requête du Procureur
 General du Roy , poursuite et diligence des Sub-
 stituts dudit Procureur General du Roy esdits
 Sieges ; permet à cet effet au Procureur General
 du Roy d'obtenir et faire publier Monitoires en
 forme de droit , pour ce fait rapporté et com-
 munié audit Procureur General du Roy , être
 par lui requis , et par la Cour ordonné ce qu'il
 appartiendra : Ordonne en outre , que Copies cot-
 tionnées du present Arrêt , seront envoiées
 aux Bailliages et Sénéchaussées du Ressort , pour
 y être lûes , publiées et registrées ; enjoint aux
 Substituts du Procureur General du Roy d'y re-
 nir la main , et d'en certifier la Cour dans un
 mois. Fait en Parlement , le 13 Août 1732.

Signé , Y S A B E A U.

*Et le 13 Août 1732. à la levée de la Cour , en
 execution du susdit Arrêt , le Libelle y mentionné a
 été lacéré et jetté au feu par l'Executeur de la
 Haute-Justice , au bas de grand Escalier du Pa-
 lais , en présence de Nous Etienne-Henry Tsabana
 l'un des trois premiers et principaux Commis pour la
 Grand'Chambre , assisté de deux Huisriers de ladite
 Cour. Signé , Y S A B E A U.*

T A B L E.

PIECES FUERTIVES. Ode à l'Evêque de Metz.
 Remarque sur une ancienne Inscription, &c. 1305
 Le

Le Progrès de la Tragédie , Ode.	2112
Suite du Voyage de Normandie, 9 ^e Lettre.	2117
Palinodie, vers, &c.	2140
Lettre au sujet du mot <i>Guepin</i> .	2142
Le Singe , heritier du Lion. <i>Fable</i> .	2144
Lettre à Mad. M. sur l'Hist. d'Emilie.	2149
Imitation de Madrigaux , Italiens , &c.	2154
Methode pour gouverner un Vaisseau dans une Mer sans fond.	2160
Bouts-Rimer.	2165
Lettre sur l'opération de la Taille. Et Réponse	2166
Vers à M. Nericaut Destouches.	2172
Quatrième Lettre, sur la Conquête d'Oran.	2174
Vers à M ^{lle} de la Vigne.	2188
Ancienne Monnoye, trouvée à Marseille, &c. <i>ibid.</i>	
Madrigal à M ^{lle} de la Vigne.	2192
Enigme. Logogryphes, &c.	2193
MOUVELLES LITTERAIRES des Beaux Arts, &c.	2096
Discours présentez à l'Academie de Marseille , pour les Prix, &c.	2281
Lettre de Constantinople, sur diverses Traduc- tions.	2209
Nouvelles traductions faites à Constantinople.	2210
Estampes nouvelles.	2214
Prix de l'Acad. de Bordeaux. Programme.	2217
Chanson notée.	2219
Spectacles. <i>La Mere Jalouse</i> , &c.	2221
Le Cheveu. Parodie de Scylla.	2225
L'Allure. Compliment.	2231
Compliment en Vaudeville, &c.	2238
Scylla , Tragédie. Extrait.	2240
Nouvelles Etrangères, de Turquie, et Perse,	2253
De Russie. De Pologne. Suite du Journal du Camp de Villanova.	2259

Entré du Marquis de Monti , Ambassadeur de France à Warsovie ,	2267
Diete Generale de Pologne , &c.	2268
De Danemarc, et Allemagne ,	2270
d'Italie ,	2272
d'Espagne , et Hollande ,	2274
Morts Naissances , &c.	2277
France , Nouvelle , &c.	2279
Benediction des Cloches de S. Genevieve ,	2282
Feste donnée à Dampierre ,	2285
Reception du Premier Président du Parlement de Navarre ,	2289
Morts , Naissances , &c.	2296
Arrets Notables ,	2300

Errata de Septembre.

P Age 1957. ligne 26. Noblelle , lisez Noblesse.
P. 1961. l. 20. Evêque , l. Evêché. *ibid.* l. 28.
Patrie , l. Partie.
P. 2095. l. 13. on dire , l. ont dit.

Fautes à corriger dans ce Livre.

P Age 2106. lig. 22. lesquelles , lisez , lesquels.
P. 2122. l. 2. du bas , 1630. l. 630.
P. 2212. l. 8. confirmité , l. conformité.
P. 2271. l. 3 Lieutz l. Lintz.
P. 2281. l. dernière en l. et.

La Médaille gravée doit regarder la page 2139
La Chanson notée doit regarder la page 2219

SEP 17 1936

